

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

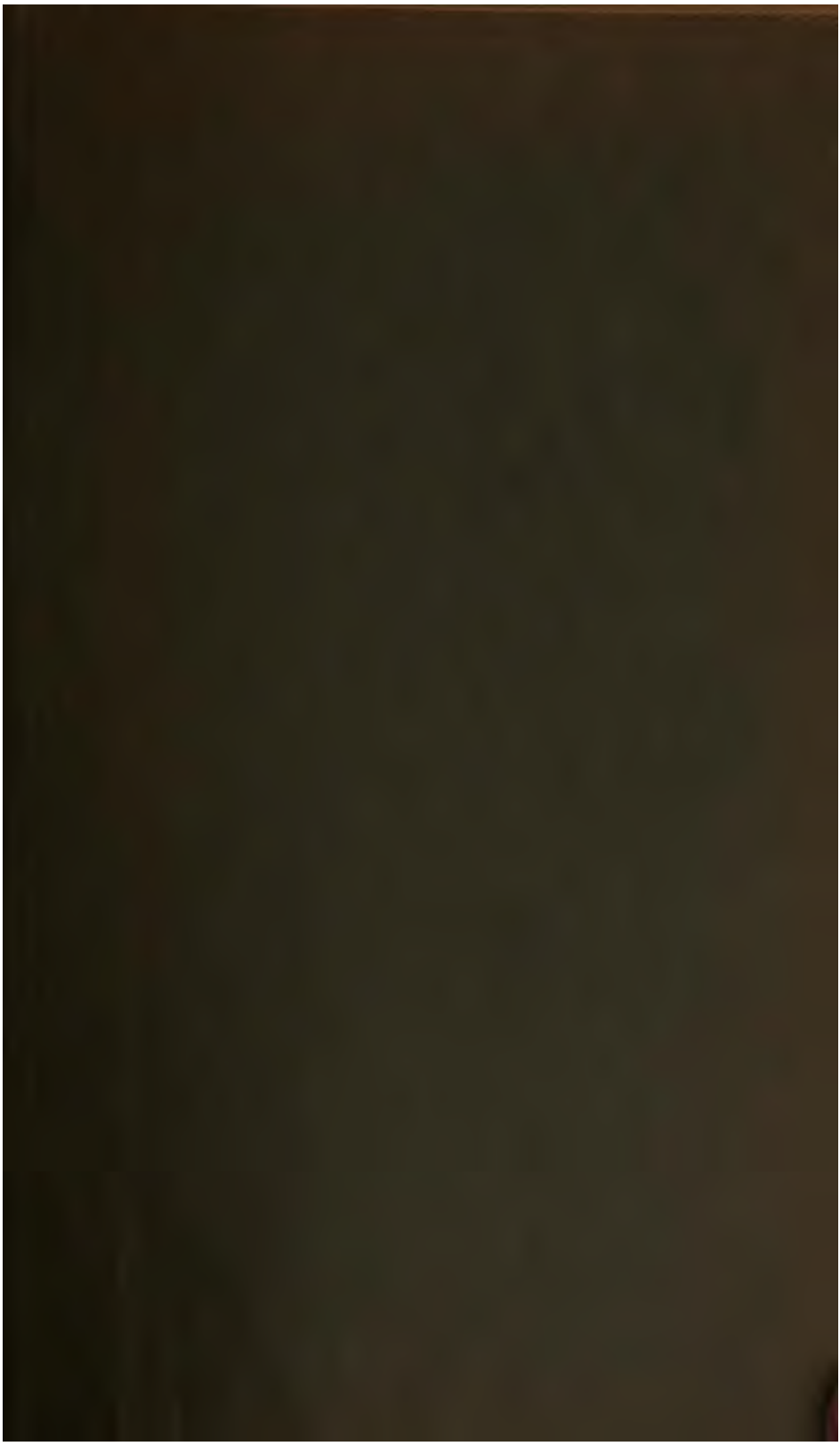
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


TAIRE
FAIRE



DG
209
.M73

234

HISTOIRE
ROMAINE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

HISTOIRE
ROMAINE

PAR

THÉODORE MOMMSEN

TRADUITE PAR

R. CAGNAT
Professeur au Collège de France

J. TOUTAIN
Elève de l'École normale supérieure.

TOME ONZIÈME



PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

1889

Seule édition autorisée par l'auteur et l'éditeur.

Vignaud
5-24-29

CHAPITRE X

LA SYRIE ET LE PAYS DES NABATÉENS.

Conquête de la Syrie. — C'est peu à peu que les Romains se sont décidés à s'emparer du rivage oriental de la mer Méditerranée, après avoir conquis les côtes occidentales. On ne pouvait pourtant leur opposer qu'une résistance relativement faible ; mais ils craignaient, avec raison, que cette conquête ne fît perdre à Rome sa nationalité ; ils se contentèrent le plus longtemps qu'ils purent d'exercer dans ce pays une influence politique prépondérante ; l'annexion proprement dite, tout au moins de la Syrie et de l'Egypte, n'eut lieu que lorsque l'état romain était déjà presque une monarchie. Dès lors l'empire était géographiquement fermé ; la mer Méditerranée, la base propre de la puissance romaine, devenait de toutes parts un lac romain, la navigation et le commerce y étaient politiquement réunis, pour le bien de tous les peuples qui habitaient les rivages de cette mer. Mais si cette conquête fondait l'unité géographique, elle détruisait l'unité nationale. L'annexion de la Grèce et de la Macédoine n'aurait jamais provoqué la division en deux de l'état romain, pas plus que les villes grecques de Naples et de Marseille n'ont hellénisé la Campanie ou la Provence. Mais si les régions grecques de l'Europe de l'Afrique n'avaient aucune importance en face ı territoire latin qu'elles entouraient, les parties du oisième continent et la vallée du Nil, justement ratta-

chée à l'Asie, qui entrèrent dans le cercle de la civilisation latine, appartenaient exclusivement aux Grecs ; l'hellénisme, qui avait atteint son apogée sous Alexandre, s'était surtout propagé à Antioche et à Alexandrie, centres de la vie et de la civilisation helléniques et cités rivales de Rome. Dans le chapitre précédent nous avons raconté la lutte que l'Orient et l'Occident se livrèrent pendant toute la durée de l'empire dans l'Arménie, dans la Mésopotamie et autour de ces deux province ; il nous faut maintenant écrire l'histoire de la Syrie à la même époque. Je veux parler de la région qui est séparée de l'Asie Mineure par les masses montagneuses de la Pisidie, de l'Isaurie et de la Cilicie occidentale, de l'Arménie et de la Mésopotamie par la continuation de cette chaîne et par l'Euphrate, de l'empire parthe et de l'Egypte par le désert d'Arabie. J'ai cru qu'il convenait de traiter dans un chapitre spécial les événements de Judée. Pour me conformer à la différence du développement politique sous le régime impérial, je parlerai d'abord de la Syrie proprement dite, c'est-à-dire de la partie septentrionale de cette région et de la côte phénicienne qui s'étend au pied du Liban, puis du pays des Nabatéens situé derrière la Palestine. Ce qu'il y avait à dire de Palmyre a trouvé sa place dans le chapitre précédent.

Administration de la province. — Depuis le partage des provinces entre l'empereur et le sénat, la Syrie ne cessa d'être une province impériale ; elle fut en Orient, ce que la Gaule était en Occident, le centre de l'administration impériale, civile et militaire. Ce gouvernement fut, dès son origine, le plus considérable de tous, et son importance s'accrut de plus en plus. Celui qui le possédait avait quatre légions sous son autorité, comme les gouverneurs des deux Germanies ; mais, tandis que l'administration des provinces inté-

rieures de la Gaule avait été enlevée aux chefs de l'armée du Rhin, dont la puissance était en quelque sorte restreinte par ce voisinage, le gouverneur de Syrie avait gardé le pouvoir tout entier dans cette vaste région, et, seul pendant longtemps, il eut en Asie un commandement de première classe. Vespasien, il est vrai, lui donna pour collègues les gouverneurs de Palestine et de Cappadoce, auxquels il avait confié des légions ; mais d'autre part l'annexion du royaume de Commagène et des principautés du Liban étendit le territoire du gouvernement de Syrie. Ce fut pendant le cours du deuxième siècle que son autorité fut diminuée pour la première fois, lorsqu'Hadrien enleva au gouverneur de Syrie une de ses quatre légions, pour la donner au gouverneur de la Palestine. En réalité c'est l'empereur Sévère qui a fait descendre ce fonctionnaire du sommet de la hiérarchie militaire. Après avoir soumis, malgré la résistance de la capitale, Antioche, cette province qui avait voulu proclamer empereur Niger, comme autrefois Vespasien, il la divisa en deux régions : au gouvernement de la province septentrionale, appelée Cœlé-Syrie, il donna deux légions ; au gouverneur de la province méridionale, ou Syrophénicie, une seule.

Les troupes de Syrie. — Mais ce qui permet encore de comparer la Syrie et la Gaule, c'est que cette province impériale se divisait plus nettement que les autres en districts pacifiés et en pays frontières, qu'il fallait sans cesse défendre. Si la côte étendue de la Syrie et les régions occidentales n'étaient pas exposées aux attaques de l'ennemi, si la garde de la frontière du désert contre les Bédouins vagands était confiée aux princes d'Arabie et de Judée, is tard aux troupes de la province d'Arabie et aux myréniens plutôt qu'aux légions de Syrie, il fallait,

surtout avant que la Mésopotamie devînt une province romaine, se défendre sur l'Euphrate contre les Parthes comme sur le Rhin contre les Germains. Mais bien que les légions de Syrie fussent employées à couvrir la frontière, on ne pouvait pourtant pas se passer d'elles dans la Syrie occidentale[1]. Les troupes du Rhin maintenaient certainement l'ordre en Gaule; néanmoins les Romains pouvaient dire avec un orgueil légitime qu'une garnison de 1,200 légionnaires suffisait pour garder la grande capitale et les trois provinces de la Gaule. Il ne suffisait cependant pas, pour la population de la Syrie et surtout pour la capitale de l'Asie romaine, de placer des légions sur l'Euphrate. Non seulement sur la lisière du désert, mais au fond

1. Nous ne pouvons pas déterminer avec précision où se trouvaient les camps permanents des légions de Syrie; pourtant ce que nous allons dire est certain. Sous Néron la X^e^ légion était campée à Raphaneae, au sud-ouést d'Hamath (Josèphe, *Bel. Jud.*, VII, 1, 3) et la VI^e^ tenait garnison dans la même ville ou à peu de distance sous Tibère (Tacite, *Ann.*, II, 79); la XII^e^ était probablement cantonnée sous Néron à Antioche ou non loin de là (Josèphe, *ibid.*, II, 18, 9). Une légion au moins surveillait l'Euphrate; Josèphe (*ibid.*, VII, 1, 3) nous l'affirme pour l'époque qui précéda l'annexion de la Commagène; plus tard, une des légions avait son quartier général à Samosate (Ptolémée, V, 15, 11; Inscription du temps de Sévère, *Corp. insc. lat.*, VI, 1409; *Itin. Antonini*, p. 186). L'état-major de presque toutes les légions de Syrie résidait probablement dans les districts de l'ouest. De là provient sans doute le reproche continuel que l'on faisait aux légions syriennes d'être corrompues par le séjour des villes. Nous ne savons pas si, dans la meilleure époque, il y avait de véritables quartiers généraux au bord du désert. Dans les postes de cette région se trouvaient des détachements de légions; ainsi le district turbulent entre Damas et Bostra était puissamment occupé par des légionnaires que fournissaient d'une part le gouverneur de Syrie, d'autre part le gouverneur de l'Arabie, lorsque cette province eut été organisée par Trajan.

des montagnes habitaient, dans le voisinage des riches plaines et des grandes villes, des bandes audacieuses, moins nombreuses assurément qu'aujourd'hui, mais cependant également permanentes ; ces brigands, souvent déguisés en marchands ou en soldats, ravageaient les fermes isolées et les villages. Les garnisons n'étaient pas moins nécessaires dans les villes elles-mêmes, dans Antioche principalement, qu'à Alexandrie. C'est là sans aucun doute la raison pour laquelle on n'essaya jamais de diviser la Syrie en territoire civil et en territoire militaire, comme Auguste l'avait fait en Gaule ; voilà pourquoi de grandes colonies militaires indépendantes, telles que Mayence sur le Rhin, Léon en Espagne, Chester en Angleterre, manquent totalement dans l'orient romain. C'est pour le même motif assurément que l'armée de Syrie fut si inférieure comme discipline et comme esprit aux garnisons des provinces occidentales, et que les règles sévères, observées dans les camps des légions de l'ouest, complètement fermés à l'élément civil, n'ont jamais pu prendre racine au milieu des troupes de l'Orient cantonnées dans des villes. Lorsqu'une troupe permanente, outre sa fonction propre, est obligée de faire la police, elle se démoralise toujours ; trop souvent, quand elle doit maintenir l'ordre dans les villes turbulentes, elle perd elle-même sa discipline. Cette affirmation trouve un triste commentaire dans les guerres de Syrie que nous avons racontées plus haut ; dans aucune circonstance l'armée ne fut prête au combat ; il fallut toujours faire venir des troupes de l'Occident, pour donner à la lutte une issue favorable.

Hellénisation de la Syrie. — La Syrie au sens ›pre du mot, et les pays voisins, la plaine de la Cili- et la Phénicie, n'ont pas eu une histoire particu- ›e sous les empereurs romains. Les habitants de

ces contrées appartiennent à la même race que les populations de la Judée et de l'Arabie ; les ancêtres des Syriens et des Phéniciens ont jadis vécu dans les mêmes lieux et parlé la même langue que les aïeux des Juifs et des Arabes. Mais tandis que ces derniers ont conservé leurs coutumes et leur idiome, les Syriens et les Phéniciens se sont hellénisés, avant même d'être soumis à la domination romaine. Cette transformation du pays a été provoquée presque partout par la création de cités helléniques ; il est vrai qu'elle était favorisée par le développement particulier de cette région, surtout par la présence de grandes villes commerciales fondées depuis longtemps sur la côte phénicienne. Le régime politique d'Alexandre et de ses successeurs, comme celui de la république romaine, avait pour base non la tribu, mais la cité ; ce n'est pas la royauté héréditaire de l'ancienne Macédoine, c'est la constitution des cités grecques qu'Alexandre a introduite en Orient ; les cités, non les tribus, tels étaient les éléments avec lesquels le roi de Macédoine et les Romains comptaient former leur empire. La conception de la bourgeoisie autonome se prête à plusieurs formes : l'autonomie d'Athènes et de Thèbes n'est pas la même que l'autonomie des villes macédoniennes et syriennes ; de même, dans l'empire romain, l'autonomie de la ville libre de Capoue est différente de l'autonomie des colonies latines de la République ou des municipalités de l'empire ; mais partout l'idée fondamentale est la souveraineté des citoyens s'administrant eux-mêmes dans l'intérieur des murs de leur ville. Après la chute de l'Empire perse, la Syrie devint, en même temps que la contrée voisine, la Mésopotamie, comme le trait d'union militaire entre l'Occident et l'Orient ; elle fut couverte, plus que tout autre pays, de colonies macédoniennes. Les noms de lieu macédoniens, très fré-

quents en Syrie, et très rares dans toutes les autres parties de l'empire d'Alexandre, prouvent que le noyau des Grecs, qui avaient conquis l'Orient, s'était établi en Syrie, et que cette région devait être pour l'état hellénique la Nouvelle-Macédoine ; — et cependant, tant qu'il y eut un gouvernement central pour l'empire d'Alexandre, ce gouvernement demeura dans l'ancienne. Les troubles qui éclatèrent sous les derniers Séleucides permirent ensuite à ces villes de Syrie d'acquérir une plus grande indépendance.

Telle était la situation de la contrée quand les Romains y arrivèrent. Lorsque Pompée eut introduit une nouvelle organisation dans ce pays, il n'y eut vraisemblablement plus, sous la dépendance immédiate de la République, que des territoires organisés en cités; il est vrai que, au début de la domination romaine, des principautés dépendantes comprenaient une grande partie de la province méridionale, mais celles-ci étaient presque toutes montagneuses, peu peuplées, et d'une importance secondaire. Somme toute, les Romains n'eurent pas beaucoup à faire pour perfectionner le développement municipal en Syrie; beaucoup moins certes qu'en Asie Mineure. Aucune ville ne fut à proprement parler fondée en Syrie par les empereurs. Les colonies peu nombreuses qui y furent établies, par exemple sous Auguste Béryte et probablement aussi Hèlioupolis, étaient destinées, comme les villes créées par les Macédoniens, à recevoir des vétérans.

Persistance de la langue et des coutumes locales sous l'hellénisme. — C'est en examinant les noms de lieu que nous nous ferons une idée nette de la situation qu'occupaient les Grecs et l'ancienne population indigène, les uns en face des autres. Les noms de pays et de villes sont presque tous grecs ; la plupart,

comme on l'a remarqué, sont originaires de la Macédoine, comme Pieria, Anthémusias, Aréthusa, Béroea, Chalkis, Edessa, Europos, Kyrrhos, Larisa, Pella; d'autres rappellent les noms d'Alexandre ou des membres de la famille des Séleucides, comme Alexandreia, Antiocheia, Séleukis ou Séleukeia, Apameia, Laodikeia, Epiphaneia. Les anciens noms indigènes se conservent à côté des noms grecs : Béroea, l'ancienne Chaleb, en araméen, s'appelle aussi Chalybon ; Edessa ou Hiérapolis, auparavant Mabog, Bambykè ; Epiphaneia, auparavant Hamat, Amathè. Mais le plus souvent ces noms disparaissent devant les dénominations étrangères ; il y a peu de pays ou de grandes villes qui ne portent pas un nom grec, comme Kommagénè, Samosata, Hémésa, Damaskos. Les Macédoniens fondèrent peu dans la Cilicie orientale ; mais la capitale, Tarse, fut de bonne heure complètement hellénisée ; bien longtemps avant l'époque romaine, elle était déjà l'un des centres de la civilisation grecque. Il en fut autrement en Phénicie ; les grandes villes commerciales célèbres depuis une haute antiquité, Arados, Byblos, Bérytos, Sidon, Tyros, ont gardé leurs anciens noms ; mais, là comme ailleurs, le Grec finit par l'emporter, ainsi que le prouve la forme hellénique donnée à ces mêmes noms ; de plus, et ceci est encore plus probant, la nouvelle Arados ne nous est connue que sous son nom grec d'Antarados, comme la ville fondée sur cette côte par les Tyriens, les Sidoniens, et les gens d'Arados réunis, sous celui de Tripolis, et les deux dénominations qu'elles portent aujourd'hui, Tartos et Tarabolos, sont deux noms d'origine grecque. Déjà sous les Séleucides, les monnaies de la Syrie proprement dite portent exclusivement des légendes grecques ; celles des villes phéniciennes en ont la plupart du temps ; dès le commencement de l'empire le

grec triomphe partout[1]. — Palmyre seule, comme nous l'avons vu (t. X, p. 270) fait exception, dans son oasis, qui non seulement était séparée de la Syrie par de vastes déserts, mais même qui avait conservé une certaine indépendance politique.

Cependant les idiomes indigènes servaient toujours aux relations quotidiennes. Dans les montagnes du Liban et de l'anti-Liban, où de petites maisons princières d'origine syrienne régnèrent jusqu'à la fin du premier siècle après J.-C. à Hémèse (Homs), à Chalkis, à Abila (toutes deux entre Béryte et Damas), il est probable que la langue du pays a été parlée pendant l'époque impériale, de même que, dans les montagnes peu accessibles des Druses, l'idiome araméen n'a été remplacé par l'arabe que dans les temps tout à fait modernes. Mais il y a deux mille ans, c'était en fait la langue populaire de toute la Syrie[2]. Lorsqu'une ville portait deux noms, le nom syrien était plus employé dans la vie ordinaire, le nom grec dans la littérature. Ce qui le prouve, c'est que de nos jours, Béroea-Chalybon s'appelle Haleb (Alep); Epiphaneia-Amathè, Hama; Hiérapolis-Bambyké-Mabog, Membodj; Tyr a gardé son nom phénicien de Sour ; la ville syrienne que les documents et les historiens n'appellent qu'Hèlioupolis, porte encore aujourd'hui son vieux nom indigène de Baalbek : en général les noms de lieu modernes proviennent, non pas des noms grecs, mais des noms araméens.

1. Une monnaie de Byblos, du temps d'Auguste, porte une inscription grecque et phénicienne (Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 1883, p. 443).

2. Jean Chrysostome d'Antioche († 407) cite plusieurs fois (*De sanctis martyr.*, dans ses *Œuvres*, éd. de Paris, 1718, vol. II, p. 651; *Homil.*, 19; *ibid.*, p. 188) l'ἑτεροφωνία, la βάρβαρος φωνὴ τοῦ λαοῦ, en opposition avec la langue des gens instruits.

La persistance de la nationalité syrienne apparaît aussi dans la religion. Les Syriens de Béroea consacrent, avec une dédicace en grec, leurs offrandes à Zeus Malbachos, les habitants d'Apamée à Zeus Bélos ; ceux de Béryte, étant citoyens romains, à Jupiter Balmarchodes ; toutes ces divinités n'ont aucun rapport avec Zeus ou avec Jupiter. Zeus Bélos n'est autre que le dieu invoqué en langue syrienne par les Palmyréniens sous le vocable de Malach-Belos (t. X, p. 274, n. 1). Le culte des dieux indigènes a été et est resté très vivace en Syrie. Nous en avons un témoignage très clair dans le fait suivant : la princesse d'Hémèse, qui entra par un mariage dans la famille de Sévère, et dont le petit-fils revêtit la pourpre impériale au commencement du IIIe siècle, vit avec mécontentement que son enfant était nommé grand pontife du peuple romain ; elle l'exhorta à prendre devant tous les Romains le titre du dieu soleil de Syrie, Elagabale. Les Romains pouvaient triompher des Syriens, mais leurs dieux nationaux, à Rome, devaient céder la place aux dieux de Syrie.

De même, les nombreux noms propres syriens qui sont parvenus jusqu'à nous sont très rarement grecs et les doubles noms sont assez fréquents. Le Messie s'appelle aussi Christos ; l'apôtre Thomas, Didymos ; la femme de Joppé ressuscitée par Pierre, « la chèvre », Tabitha ou Dorkas. Mais pour la littérature, peut-être aussi pour le commerce et pour les relations des gens instruits, l'idiome syrien était aussi peu employé que la langue celtique en Occident ; dans ce domaine régnait exclusivement le grec, abstraction faite du latin obligatoire dans l'armée, même en Orient. Un littérateur de la seconde moitié du IIe siècle, qui fut appelé à la cour d'Arménie par le roi Sohaemos, dont nous avons déjà parlé, a écrit un roman où la

scène se passe à Babylone, et qui reproduit en quelque sorte la vie de l'auteur; il nous aide à comprendre l'état de la Syrie. L'écrivain dit qu'il est Syrien, mais qu'il ne descend pas de Grecs immigrés ; par sa mère et par son père, il est d'origine indigène, Syrien de langue et de mœurs; il connaît aussi l'idiome babylonien et la magie perse. Néanmoins cet homme même, qui renie, en un certain sens, l'hellénisme, ajoute qu'il est devenu Grec par l'éducation et qu'il est maintenant un des professeurs les plus considérés de la Syrie et l'un des meilleurs romanciers de la basse littérature grecque[1].

Si plus tard la langue syrienne est redevenue une langue littéraire et l'instrument d'une littérature spéciale, ce n'est pas parce que le sentiment national s'était réveillé; cette résurrection était une conséquence nécessaire de la propagande chrétienne; cette littérature syrienne, qui commença par traduire les livres fondamentaux de la religion chrétienne, ne s'étendit guère au delà des limites où était renfermée l'édu-

1. L'extrait du roman de Jamblique, donné par Photius (ch. 11), qui présente faussement cet auteur comme un Babylonien, est corrigé et complété par le scholiaste. Le secrétaire particulier du Grand-Roi, qui, fait prisonnier par Trajan et amené en Syrie, y fut le maître de Jamblique, et lui enseigna la « sagesse barbare », est naturellement un des personnages du roman, qui se passe à Babylone et dont Jamblique prétend avoir reçu l'idée de son maître. Mais ce qui caractérise cette époque, c'est l'écrivain courtisan et le précepteur des princes d'Arménie (Sohaemos l'appela à Valarchapat en tant que « bon rhéteur ») : cet homme, grâce à sa connaissance de la magie, non seulement comprenait le vol des oiseaux et savait conjurer les esprits, mais encore il prédit à Vérus sa victoire sur Vologasos, et il raconta aux Grecs, en langue grecque, des histoires qui pourraient trouver place dans les *Mille et une Nuits*.

cation toute spéciale du clergé chrétien ; elle n'emprunta à la civilisation grecque générale que ce qui parut aux théologiens de cette époque favorable à l'œuvre qu'ils accomplissaient, ou du moins compatible avec elle[1]. Transporter dans les cloîtres des Maronites la bibliothèque des monastères grecs, tel fut le but que visa et qu'atteignit cette littérature. Il est difficile d'en faire remonter la naissance plus loin que le IIe siècle de notre ère ; son centre fut non pas en Syrie, mais en Mésopotamie, notamment à Edesse[2], où se sont vraisemblablement développés dans la langue du pays, d'une tout autre façon que dans l'ancien territoire romain, les débuts d'une littérature antérieure au christianisme.

Civilisation hellénico-syrienne. — Parmi les diverses formes bâtardes qu'a revêtues l'hellénisme dans sa propagande à la fois civilisatrice et démoralisatrice, la civilisation hellénico-syrienne est celle où les deux éléments se balançaient le mieux, mais peut-être aussi celle qui a exercé l'influence la plus puissante sur le développement général de l'empire. Sans doute, l'organisation municipale des villes grecques fut introduite en Syrie ; les habitants acceptèrent la langue et les mœurs helléniques, mais ils se considérèrent toujours comme des Orientaux, ou plutôt comme les re-

1. La littérature syrienne se compose presque exclusivement de traduction d'œuvres grecques. Parmi les écrits profanes, il faut citer au premier rang des traités d'Aristote et de Plutarque, des livres pratiques de droit ou d'agronomie, des ouvrages d'enseignement populaire, comme le roman d'Alexandre, les fables d'Esope, les sentences de Ménandre.

2. La traduction syrienne du Nouveau Testament, le plus ancien texte en langue syrienne que nous connaissions, fut probablement écrite à Edesse ; les στρατιῶται de l'histoire des apôtres s'appellent dans cette version : les Romains.

présentants d'une double civilisation. Nulle part peut-être cette idée n'est exprimée plus nettement que dans le gigantesque monument funéraire que le roi Antiochus de Commagène, au début de l'empire, se fit construire non loin de l'Euphrate, sur une cime isolée. Il déclare dans sa longue épitaphe qu'il est Perse; il ordonne au prêtre de son sanctuaire de revêtir, pour lui apporter des offrandes, des habits perses, comme l'exige l'origine de sa famille; mais il place au début de sa généalogie les Hellènes aussi bien que les Perses; il appelle sur ses successeurs les bénédictions de tous les dieux de la Perside comme de la Makélite, c'est-à-dire de la Perse et de la Macédoine. Car il est le fils d'un prince indigène issu des Achéménides et d'une princesse grecque de la famille de Séleucus; aussi son tombeau est-il orné sur toute la longueur d'une double rangée de figures qui représentent, les unes, ses ancêtres paternels jusqu'à Darius I^{er}, les autres, ses ancêtres maternels, jusqu'au lieutenant d'Alexandre. Les dieux qu'il invoque sont à la fois perses et grecs, Zeus-Orosmadès, Apollon-Mitkra-Hèlios-Hermès, Artagnès-Hèraclès-Arès; ce dernier porte, par exemple, la massue du héros grec et la tiare persane. Ce prince perse, qui se nomme en même temps ami des Hellènes et, comme un loyal sujet de l'empereur, ami de Rome, est, autant que ce Sohaemos, prince achéménide, placé par Marc-Aurèle et Lucius Verus sur le trône d'Arménie, un pur représentant de cette aristocratie de la Syrie impériale, noblesse indigène qui réunit en elle le passé perse et le présent hellénico-romain. C'est par elle que le culte perse de Mithra s'introduisit en Occident. Mais les populations que gouvernait cette noblesse perse ou prétendue perse et qui étaient soumises en même temps à l'autorité des Macédoniens et plus tard des Italiens, étaient, en Syrie, en Mésopo-

tamie et en Babylonie, d'origine araméenne; on peut les comparer aux Roumains modernes, dominés par des Saxons et des Magyars. Ces peuples étaient assurément l'élément le plus corrompu et le plus corrupteur de tous ceux qui formaient l'agglomération hellénico-romaine. On a dit de Caracalla, né à Lyon d'un père africain et d'une mère syrienne, qu'il réunissait les vices de trois peuples: la légèreté des Gaulois, la cruauté des Africains et la friponnerie des Syriens.

Christianisme et Néoplatonisme. — Cette union de l'Orient et de l'hellénisme ne s'accomplit nulle part aussi parfaitement qu'en Syrie, mais la forme sous laquelle nous la connaissons est telle, que tout ce qu'il y avait de bien et de noble a disparu dans le mélange. Pourtant ce n'est pas le cas partout; les formes postérieures de la religion et de la philosophie, le christianisme et le néoplatonisme sont nés du même accouplement; grâce au premier, l'Orient conquiert l'Occident; le second n'est que la philosophie occidentale pénétrée par les idées et par l'esprit de l'Orient: c'est une création d'abord de l'égyptien Plotin (204-270), puis de son disciple le plus brillant, Malchos ou Porphyre de Tyr (233-300 environ), qui s'est répandue surtout dans les villes de la Syrie. Ce n'est point ici le lieu de tracer ces deux grands tableaux qui appartiennent à l'histoire universelle; mais, en appréciant la situation de la Syrie, il nous était impossible de les passer sous silence.

Antioche. — La civilisation syrienne s'est, pour ainsi dire, exprimée tout entière dans Antioche, capitale du pays et de tout l'Orient romain avant la fondation de Constantinople, ville qui n'était alors inférieure en population qu'à Rome, à Alexandrie et à Séleucie de Babylonie. Il est nécessaire de nous y arrêter un moment. Cette cité, une des plus modernes de la

Syrie, qui n'a plus aujourd'hui qu'une importance minime, ne doit pas sa grandeur à sa situation naturelle, c'est une création de la politique monarchique. Les conquérants macédoniens se sont inspirés, en la fondant, de leurs intérêts militaires ; ils l'ont choisie comme position centrale pour un empire, qui embrassait l'Asie Mineure, la vallée de l'Euphrate, l'Egypte, et qui ne voulait pas s'éloigner de la mer Méditerranée[1]. Les Séleucides et les Lagides poursuivaient une même entreprise par des voies différentes ; c'est ce que prouvent à la fois la ressemblance et l'opposition d'Antioche et d'Alexandrie ; celle-ci était destinée à soutenir la puissance navale et à favoriser la politique maritime des rois d'Egypte ; l'autre devait être le centre de la monarchie continentale créée en Orient par les maîtres de l'Asie.

A plusieurs reprises, les derniers Séleucides ont agrandi Antioche ; aussi la ville se composait-elle, comme si elle avait été romaine, de quatre quartiers indépendants et séparés par des murs, qui étaient eux-mêmes tous enfermés dans un rempart commun. Les émigrés, venus de pays lointains, n'y manquaient pas. Lorsque la Grèce proprement dite tomba sous la domination des Romains, Antiochus le Grand, après avoir essayé, mais vainement, de les en chasser, offrit du moins un refuge dans sa capitale aux Eubéens et aux Etoliens qui abandonnèrent leur patrie. A Antioche

1. C'est ce que Diodore (XX, 47) dit de la ville qui précéda Antioche, d'Antigoneia, située sur le même fleuve, à une lieue en amont. Antioche a été pour la Syrie ancienne, à peu près ce qu'est Alep pour la Syrie moderne, le point de jonction des routes intérieures, mais Antioche, comme le prouve la fondation du port de Séleucie à la même époque, devait être mise en communication directe avec la mer Méditerranée ; aussi fut-elle construite plus à l'ouest.

comme dans la capitale de l'Egypte, les Juifs formaient une société en quelque sorte indépendante et occupaient une situation privilégiée; et le fait d'avoir été des centres pour les Juifs dispersés n'a pas été sans influence sur le développement des deux villes. Après avoir formé la résidence et le siège du gouvernement suprême d'un grand empire, Antioche resta, à l'époque romaine, la capitale des provinces conquises par Rome en Asie. C'est là que séjournaient les empereurs lorsqu'ils venaient en Orient, et que se tenait habituellement le gouverneur de Syrie; les monnaies impériales y étaient frappées pour tout l'Orient, et le gouvernement romain y faisait fabriquer ses armes, comme à Damas et à Edesse. Mais Antioche avait perdu aux yeux des Romains son importance militaire; depuis que sa situation était changée, c'était pour elle un grand désavantage d'être mal reliée à la mer, non point parce que son port, la ville de Séleucie fondée à la même époque, était trop éloigné, mais parce qu'il n'était pas disposé pour le grand commerce. Depuis les Flaviens jusqu'à Constance, les empereurs romains ont dépensé des sommes énormes pour ouvrir des canaux dans les masses de rochers voisines de ce port, pour y établir les docks nécessaires et pour bâtir des môles suffisants; mais l'art des ingénieurs, qui avait réussi dans les plus grandes entreprises aux bouches du Nil, lutta vainement en Syrie contre les difficultés insurmontables du terrain.

Tout naturellement, la plus grande ville de la Syrie a joué, dans l'industrie et le commerce de cette province, un rôle important dont nous reparlerons plus loin; néanmoins elle était plutôt habitée par des consommateurs que par des producteurs. Dans toute l'antiquité il n'y eut aucune ville où jouir de la vie fût autant le souci principal, et où l'on songeât moins

à en remplir les devoirs qu'à « Antioche près de Daphnè » : c'est ainsi que l'on désignait cette ville, comme si nous disions aujourd'hui, « Vienne, près du Prater ». Daphnè[1] est en effet le jardin de plaisance situé à un mille allemand [7 kilom. et demi] de la ville, ayant deux milles de tour [15 kilom.], célèbre par ses lauriers, qui lui ont donné son nom, par ses vieux cyprès, que les empereurs chrétiens eux-mêmes ordonnaient d'épargner, par ses eaux courantes et jaillissantes, par son magnifique temple d'Apollon, par ses fêtes splendides du 10 août qui attiraient tant de monde. Tous les environs de cette ville, située entre deux collines boisées, dans la vallée de l'Oronte aux eaux abondantes, à trois milles allemands [21 kilom. et demi] en amont de son embouchure, sont encore aujourd'hui, quoique abandonnés, un jardin fleuri et l'une des plaines les plus délicieuses de la terre. Dans aucune cité de l'empire romain, les monuments publics n'étaient aussi magnifiques ni aussi grandioses. La voie principale, qui traversait la ville en ligne droite, et qui longeait le fleuve sur une étendue de 36 stades, presque un mille allemand [7 kilom. et demi], était ornée de chaque côté d'un portique couvert; au milieu courait un large chemin pour les voitures. Plusieurs villes de l'antiquité ont imité cette disposition, mais aucune d'elles, pas même la Rome impériale, n'a pu égaler Antioche. L'eau coulait dans toutes les grandes

1. L'espace compris entre Antioche et Daphnè était couvert de villas et de vignobles (Libanius, *Pro rhetor.*, II, p. 213, éd. Reiske); il y avait aussi dans cette région un faubourg nommé Hérakleia ou également Daphnè (O. Müller, *Antiq. Antioch.*, p. 44; cf. *Vita Veri*, 7); — lorsque Tacite (*Ann.*, II, appelle ce faubourg Epidaphnè, il commet une de ses plus inges bévues. Pline (*Hist. nat.*, V, 21, 79) dit avec justesse : *iochia Epidaphnes cognominata.*

maisons[1]; à travers toute la ville, les portiques offraient, en toute saison, un abri contre la pluie et les rayons du soleil; enfin le soir les rues étaient éclairées, ce qui ne nous a été dit d'aucune autre ville de l'antiquité[2].

1. Libanius d'Antioche, dans le panégyrique de sa patrie, qu'il écrivit sous Constance (I, p. 354 R), après avoir décrit les sources de Daphnè, et les aqueducs qui aboutissaient à Antioche, ajoute: « Ce qui frappe tout le monde à Antioche, c'est sa richesse en eau; si l'on peut rivaliser avec nous sur d'autres points, personne ne nous égale, lorsqu'on parle de l'eau, de son abondance et de sa qualité. Dans les bains publics chaque courant est aussi fort qu'un fleuve; il en est de même dans la plupart des bains particuliers, et dans les autres le courant n'est guère moins puissant. Celui qui a le moyen de construire un nouveau bain peut le faire sans se préoccuper de l'eau; il n'a pas à craindre qu'elle lui manque, s'il en a besoin. Aussi chaque quartier de la ville (il y en avait dix-huit) met-il un soin tout particulier à orner son établissement de bains; ces bains de quartiers sont plus beaux que les bains communs à tous, parce qu'ils sont plus petits et parce que les sociétés de quartiers veulent toujours se surpasser les unes les autres. On mesure l'abondance des eaux courantes au nombre des (belles) maisons d'habitation; plus il y a de ces maisons, plus il y a d'eau courante: il y a même souvent plusieurs fontaines pour une seule maison, la plupart des ateliers jouissent d'avantages semblables. Voilà pourquoi nous ne nous battons pas autour des fontaines publiques, pour savoir qui puisera le premier, comme il arrive malheureusement trop fréquemment dans des villes considérables, où les fontaines sont entourées d'une foule bruyante et où l'on entend le fracas des cruches brisées. Chez nous les fontaines publiques sont un pur ornement, puisque chacun a de l'eau dans sa maison. Cette eau est si claire, que le vase paraît vide; et si agréable, qu'elle excite à boire. »

2. « La lumière du soleil », dit le même orateur (p. 363), « est remplacée par d'autres lumières, par des flambeaux, qui laissent loin derrière eux les illuminations des fêtes égyptiennes; chez nous la nuit ne se distingue du jour que par la différence de l'éclairage. Les travailleurs n'y font pas attention et continuent à forger; on chante et l'on danse comme l'on

Vie intellectuelle. — Mais cette existence luxueuse ne convenait pas aux Muses; la science et l'art lui-même étaient trop sérieux pour être cultivés en Syrie, surtout à Antioche. Autant le développement de l'Egypte et celui de la Syrie offrent une analogie frappante, autant est grande l'opposition des deux pays sous le rapport de la littérature. Seuls les Lagides ont recueilli cette partie de l'héritage d'Alexandre le Grand. Tandis qu'ils favorisaient la littérature hellémique et qu'ils poursuivaient les recherches scientifiques d'après la méthode et l'esprit d'Aristote, les meilleurs Séleucides étaient forcés par leur situation politique de fermer l'Orient aux Grecs. Seleucus I envoya Mégasthène dans l'Inde auprès du roi Tchandragoupta, et, à la même époque, fit explorer la mer Caspienne par l'amiral Patroclès, événements qui sont restés célèbres; mais les Séleucides ne se sont jamais intéressés directement aux choses littéraires et l'histoire de la littérature grecque ne leur doit rien. Tout ce que l'on peut dire en ce sens, c'est qu'Antiochus, surnommé le Grand, choisit pour bibliothécaire le poète Euphorion. Peut-être l'histoire de la littérature latine a-t-elle le droit de réclamer la gloire d'une véritable activité scientifique pour Béryte, sorte d'île latine perdue au milieu de l'Océan de hellénisme oriental. Peut-être n'est-ce point l'effet du hasard si Marcus Valerius Probus, qui dirigea la réaction contre les tendances modernes de littérateurs de l'époque Julio-Claudienne, et qui remit en faveur dans les écoles et dans le monde des écrivains la langue et les œuvres

ɜut; chez nous Hèphaistos et Aphrodite se séparent la nuit. »
'après Ammien (XIV, 1, 9) le prince Gallus, pendant ses ɔurses à travers la ville, fut fort contrarié par les lanternes
'Antioche.

des auteurs de l'âge républicain, était un enfant de Béryte, issu de la classe moyenne; formé par l'étude des anciens classiques dans les écoles arriérées de sa lointaine patrie, plutôt écrivain et critique que professeur, au sens propre du mot, il prépara avec une activité énergique le classicisme du Bas-Empire. Plus tard Béryte fut, pour tout l'Orient, le centre des études juridiques, nécessaires à tous ceux qui voulaient remplir des fonctions publiques, et garda ce privilège pendant tout l'empire. Dans la littérature grecque, il est vrai, la poésie épigrammatique et l'esprit de feuilleton fleurissent en Syrie; plusieurs petits poètes grecs très célèbres, comme Méléagros et Philodèmos de Gadora, ou comme Antipatros de Sidon, sont des Syriens; personne n'a surpassé la grâce de leurs pensées ni la science raffinée de leur prosodie; le créateur du feuilleton est Ménippe de Gadara. Mais tout cela existait déjà, et depuis longtemps avant l'époque impériale. Aucune province n'a été aussi peu représentée que la Syrie dans la littérature grecque de ce temps: il est bien difficile que le hasard seul soit coupable, si peu d'importance d'ailleurs que l'on doive attacher à la patrie des écrivains, à un moment où l'hellénisme était universellement répandu.

En revanche c'est en Syrie que la littérature de second ordre s'est surtout développée : là sont nés ces récits, vides et écrits sans art, ces histoires d'amour, de voleurs, de pirates, de proxénètes, de devins, de songes et ces voyages fabuleux. Parmi les collègues de ce Jamblique que nous avons déjà nommé, auteur du roman de Babylone, la plupart sont du même pays que lui; ce fut sans aucun doute en Syrie que se fit le contact entre cette littérature grecque et la littérature orientale qui lui ressemble. Certes les Grecs n'ont pas eu besoin d'emprunter à l'Orient l'art du mensonge;

mais les œuvres de cette basse époque, produits de l'imagination sans qualités de forme, paraissent plutôt sortir de la corne d'abondance de Scheherazade que du sein des Grâces. Peut-être n'est-ce point par hasard que la satire de ce temps, qui considérait Homère comme le père des voyages fabuleux, en fait un Babylonien et lui donne le nom indigène de Tigranès. Si l'on fait abstraction de ces ouvrages amusants, dont rougissaient ceux-là mêmes qui perdaient leur temps à les écrire ou à les lire, le seul nom important que l'on puisse citer à propos de cette région, est celui du contemporain de Jamblique, de Lucien de Commagène. Encore cet écrivain s'est-il toujours inspiré des essais et feuilletons de Ménippe; c'est un franc représentant de l'esprit syrien, dont le persiflage est piquant et drôle, mais qui ne s'élève pas au delà, qui est incapable de dire en riant une vérité sérieuse, et qui ignore l'art du comique. Ce peuple ne s'occupait que du présent.

Aucune province grecque n'a laissé moins d'inscriptions funéraires que la Syrie; la grande ville d'Antioche, la troisième cité de l'empire, est plus pauvre en monuments de cette nature, que maint petit village d'Afrique ou d'Arabie, sans compter le pays des hiéroglyphes et des obélisques. A l'exception du rhéteur Libanius, contemporain de Julien, plus connu qu'il ne le mérite, cette ville n'a fourni à la littérature aucun nom d'écrivain remarquable. Ce n'est pas à tort que le Messie du paganisme, Appollonius de Tyane, ou l'apôtre qui parlait en son nom, appelait les habitants d'Antioche un peuple ignorant et à moitié barbare; il pensait qu'Apollon ferait bien de les métamorphoser eux et leur Daphnè : A Antioche, disait-il, les cyprès savent bien murmurer, mais les hommes ne savent pas parler.

Sous le rapport de l'art, Antioche n'est remarquable

que par son théâtre et ses jeux. Les représentations, qui charmaient le public de cette ville, étaient, suivant la mode du temps, beaucoup moins des représentations dramatiques que des concerts bruyants, des ballets, des chasses d'animaux et des combats de gladiateurs. Les applaudissements ou les sifflets de ce public décidaient de la renommée d'un danseur dans tout l'empire. Les jockeys, les autres héros de cirque et de théâtre venaient surtout de Syrie [1]. Les danseurs de ballets et les musiciens, les jongleurs et les bouffons, ramenés à Rome par Lucius Verus — dont la campagne d'Orient se termina à Antioche — ont fait époque dans l'histoire de la scène italienne. Ce qui caractérise le mieux ce public d'Antioche, ce qui nous montre avec quelle passion il se livrait à de tels plaisirs, c'est la tradition que nous avons conservée sur la catastrophe la plus terrible, dont Antioche fut frappée pendant cette période, sur la prise de cette ville par les Perses, en l'an 260 (t. X, p. 282): lorsque les ennemis arrivèrent, les habitants de la ville étaient au théâtre, et les flèches tombaient jusque dans les rangs des spectateurs, du haut de la montagne à laquelle il était appuyé. A Gaza, la ville la plus méridionale de la Sy-

1. La curieuse description de l'empire du temps de Constance (Müller, *Geogr. min.*, II, p. 513 et suiv.), le seul ouvrage de ce genre où l'on accorde une certaine place à la situation commerciale des pays, nous donne à ce point de vue les renseignements suivants sur la Syrie. « Antioche possède en abondance tout ce qu'on peut désirer; mais surtout elle a ses courses de chevaux. Laodicée, Béryte, Tyr, Césarée (de Palestine) en ont aussi. Laodicée exporte des jockeys, Tyr et Béryte des acteurs, Césarée des danseurs (*pantomimi*), Hèliopolis du Liban des joueurs de flûte (*choraulae*), Gaza des musiciens (*auditores*, mauvaise traduction du mot ἀκροάματα), Ascalon des lutteurs (*athletae*), Castabala (en Cilicie) des pugiles. »

rie, où le paganisme conserva longtemps une puissante citadelle dans le temple célèbre de Marnas, deux chevaux luttèrent à la fin du IVe siècle dans les courses publiques ; l'un appartenait à un chrétien ardent, l'autre à un païen non moins ardent; lorsque dans cette course « le Christ eut vaincu Marnas », dit saint Jérôme, de nombreux païens se firent baptiser.

Immoralité. — Il est certain que toutes les grandes villes de l'empire romain rivalisaient pour le relâchement des mœurs ; mais c'est probablement Antioche qui mérite le prix en cette matière. L'honnête Romain, dont nous parle le sévère moraliste du temps de Trajan, tourne le dos à sa patrie, parce qu'elle est devenue une ville grecque; mais il ajoute que les Achéens sont la moindre partie de l'ordure qui souille Rome ; il y a longtemps, dit-il, que l'Oronte de Syrie s'est déversé dans le Tibre, et a vomi sur Rome sa langue, sa civilisation, ses musiciens, ses harpistes, ses joueuses de triangles, et ses troupeaux de filles de joie. Les Romains du temps d'Auguste parlaient de la joueuse de flûte syrienne, l'Ambubaia[1], comme nous parlons aujourd'hui de la cocotte de Paris. Dans les villes de Syrie, disait déjà, pendant les dernières années de la république romaine, Posidonius, écrivain remarquable né dans la cité syrienne d'Apamée, les habitants ont perdu l'habitude des travaux pénibles; on ne songe plus qu'à banqueter et à boire ; les réunions et les petits cercles n'ont pas d'autre objet ; à la table royale on met une couronne sur la tête de chaque convive, et on l'arrose des parfums de Babylone ; on joue de la flûte et on pince de la harpe à travers les rues ; les gymnases sont transformés en bains chauds — il faut voir là une allusion à l'organisation de ce qu'on a ap-

1. Du mot syrien *abbubo*, flûte.

pelé les thermes, dont l'usage, né probablement en Syrie, devint plus tard général; c'était essentiellement un mélange des gymnases et des bains chauds.

Pendant quatre siècles Antioche resta la même. Si une querelle éclata entre ses habitants et l'empereur Julien, ce n'est pas tant à cause de la barbe de l'empereur, que parce qu'il imposa un tarif aux hôteliers, dans cette ville de cabarets où l'on ne songeait, suivant ses propres expressions, qu'à danser et à boire. Ce dérèglement et cette sensualité ont pénétré, aussi et surtout, la religion syrienne. Le temple du dieu syrien était souvent une succursale de la maison de tolérance [1].

L'esprit satirique d'Antioche. — Il serait injuste de reprocher au gouvernement romain la corruption de la Syrie; elle existait déjà sous les Diadoques, et les Romains n'ont fait qu'en hériter. Mais l'élément hellénico-syrien a joué un rôle important dans l'histoire de cette époque, et quoique son influence indirecte soit de beaucoup la plus considérable, il a néanmoins tenu plusieurs fois une grande place dans la politique générale. A cette époque et en tout temps, on parle beaucoup moins de factions politiques proprement dites à propos d'Antioche, qu'à propos des autres grandes villes de l'empire; mais quand il s'agissait de railler et de raisonner, la capitale de la Syrie était supérieure à tout le monde, même à Alexandrie qui lui disputait encore cette gloire. Les habitants d'Antioche n'ont jamais fait de révolution; ils ont volontai-

1. Le petit écrit de Lucien sur la déesse syrienne adorée par tous les Orientaux à Hièrapolis nous donne une idée de ces récits grossiers et licencieux, propres à la religion de ce pays. Dans cet ouvrage — qui a servi de modèle au Kombabus de Wieland — l'auteur se moque des gens qui se mutilent eux-mêmes, tout en célébrant cette opération comme un acte de haute moralité et de croyance religieuse.

rement et sérieusement soutenu tous les prétendants, que l'armée de Syrie proclamait empereurs ; ils ont pris parti pour Vespasien contre Vitellius, pour Cassius contre Marc-Aurèle, pour Niger contre Sévère ; mais ils étaient toujours prêts, quand ils croyaient pouvoir revenir sur leur décision, à reconnaître de plein gré le gouvernement vainqueur. Le seul talent qu'on ne leur conteste pas était d'être des moqueurs incomparables. Ils maniaient la satire non seulement contre les acteurs de leur théâtre, mais encore et tout autant contre les empereurs qui venaient résider dans la capitale de l'Orient. Les railleries étaient les mêmes contre l'acteur et contre le souverain : les Syriens s'attaquaient à l'apparence personnelle et aux particularités individuelles, comme si le chef de l'empire n'était venu parmi eux, que pour jouer un rôle qui les amusait. Aussi, entre le public d'Antioche et les empereurs, surtout ceux qui avaient longtemps résidé dans cette ville, Hadrien, Vérus, Marc-Aurèle, Sévère, Julien, il y avait, pour ainsi dire, une guerre de sarcasmes permanente; nous possédons encore aujourd'hui un des actes de cette comédie, la réplique de l'empereur Julien aux habitants d'Antioche, « qui s'étaient moqués de sa barbe ». Mais si ce littérateur impérial répondait aux paroles satiriques par des écrits satiriques, d'autres empereurs ont fait payer plus cher à Antioche ses méchancetés et tous ses défauts : Hadrien lui retira le droit de battre monnaie ; Marc-Aurèle lui enleva celui de se réunir et ferma pour quelque temps son théâtre ; Sévère priva cette cité de son titre de capitale, et le transporta à la ville voisine de Laodicée, rivale perpétuelle d'Antioche. Ces deux mesures furent, il est vrai, bientôt après rapporés, mais la division de la province, dont Hadrien avait à menacé les Syriens, fut accomplie sous Sévère,

comme nous l'avons déjà dit (p. 3) ; et une des raisons principales en fut certainement que le gouvernement voulait humilier cette grande ville insoumise. Ce fut aussi la raillerie qui causa sa perte définitive. Lorsqu'en l'an 540 le roi des Perses Chosroès Nouchirvan parut sous les murs d'Antioche, on lui lança, du haut des remparts, non seulement des flèches, mais des surnoms grossiers, comme les habitants avaient l'habitude d'en donner ; le roi, furieux, ne se contenta pas de prendre la ville d'assaut ; il en transporta la population dans la cité de Nouvelle-Antioche qu'il avait fondée dans la province de Suse.

Culture du sol. — Le côté le plus brillant de l'histoire de Syrie est le côté économique. Pour l'industrie et le commerce, la Syrie occupait, avec l'Egypte, la première place parmi les provinces de l'empire romain ; elle était même, sous certains rapports, supérieure à l'Egypte. Grâce à une paix durable et à une administration prévoyante qui s'occupait avant tout d'assurer les approvisionnements d'eau, la culture du sol atteignit une prospérité, qui fait honte à la civilisation moderne. Plusieurs régions de la Syrie sont encore aujourd'hui d'une fertilité luxuriante. Les Bédouins et les pachas n'ont pu ruiner ni la vallée inférieure de l'Oronte, ni le riche jardin qui entoure Tripoli, couvert de palmiers, de bois d'orangers, de bouquets de grenadiers et de jasmins, ni la plaine fertile qui s'étend le long de la côte au nord et au sud de Gaza. L'œuvre de ces destructeurs est pourtant considérable. Apamée, dans la vallée moyenne de l'Oronte, n'est plus qu'un amas de rochers sauvages sans cultures et sans arbres, où les maigres troupeaux épars dans de rares pâturages sont décimés par les brigands de la montagne ; elle est couverte çà et là de ruines ; et cependant les documents nous affirment que sous le gouverneur

de Syrie Quirinius, celui dont parle l'Evangile, cette ville avec son territoire comptait 117,000 habitants de condition libre. Il est certain que toute la vallée de l'Oronte, ce fleuve puissant qui, à Hémèse, est déjà large de 30 à 40 mètres et profond de 1 mètre 1/2 à 3, fut couverte de grandes cultures. Mais, en outre, des bras vigoureux travaillaient et labouraient une partie considérable des régions voisines, que le désert a conquises aujourd'hui, et où les voyageurs modernes ne croient pas que l'homme puisse vivre et prospérer. A. l'est d'Hémèse, dans un pays où il n'y a plus maintenant ni une feuille verte, ni une goutte d'eau, on a retrouvé en grand nombre les lourdes meules de basalte, employées dans les pressoirs à huile. Tandis que de nos jours les oliviers ne croissent plus, et encore en petit nombre, que dans les hautes vallées du Liban, jadis ces arbres couvraient toute la vallée de l'Oronte. Le voyageur qui va maintenant d'Hémèse à Palmyre emporte son eau sur le dos des chameaux : et pourtant la route est bordée de villas et de hameaux en ruines [1]. Aucune armée moderne ne

1. L'ingénieur autrichien Joseph Tschernik (livraison supplémentaire 44 aux *Geographischen Mittheilungen*, de Petermann, 1875, p. 3, 9) a trouvé des meules de basalte pour pressoirs d'huile non seulement sur le plateau désert de Kala'at-el-Hossn, entre Hémèse et la mer, mais encore, au nombre de vingt et plus, à l'est d'Hémèse près de El-Ferklous, où le basalte n'existe pas à l'état naturel; il a découvert, en outre, dans la même région des terrasses murées et des monceaux de ruines; puis des terrassements sur tout l'espace de seize lieues qui sépare Hémèse de Palmyre. Sachau (*Reise in Syrien und Mesopotanien*, 1883, p. 23-55) a rencontré des restes d'aqueducs, en différents endroits de la route qui mène de [illegible]nas à Palmyre. Les citernes d'Arados, creusées dans le roc, [illegible]t Strabon parle déjà (XVI, 2, 13, p. 753), sont encore au[illegible]d'hui utilisées (Renan, *Phénicie*, p. 40).

pourrait entreprendre la même expédition qu'Aurélien (t. X, p. 293). Une grande partie de ce que l'on appelle aujourd'hui le désert n'est qu'une région désertée par les travailleurs qui la fécondaient à une meilleure époque. « Dans toute la Syrie », dit une géographie du milieu du IV^e^ siècle, « les céréales, le vin et l'huile sont en abondance. » Mais cette province n'exportait pas, dans l'antiquité, ses produits agricoles, comme l'Egypte et l'Afrique ; néanmoins d'excellents vins en étaient expédiés, par exemple, ceux de Damas en Perse, ceux de Laodicée, d'Ascalon et de Gaza en Egypte, et de là dans l'Ethiopie et dans l'Inde; mais les Romains aussi savaient apprécier les crus de Byblos, de Tyr, de Gaza.

Industrie. — Les fabriques syriennes ont eu une influence beaucoup plus considérable sur la situation générale de la province. Un grand nombre d'industries, importantes pour l'exportation, étaient originaires de ce pays, surtout celles de la toile, de la pourpre, de la soie et du verre. Le tissage du lin, qui se pratiquait depuis une haute antiquité dans la Babylonie, s'est de bonheur répandu en Syrie : « Skytopolis (en Palestine), Laodicée, Byblos, Tyr, Béryte envoient leurs toiles dans le monde entier », dit la géographie que nous avons déjà citée ; dans le tarif du maximum de Dioclétien les produits des trois premières villes sont cités parmi les toiles les plus fines, à côté de celles de Tarse et d'Egypte ; ils sont même estimés supérieurs. L'on sait que la pourpre de Tyr est restée la meilleure de toutes, malgré les nombreuses fabriques qui lui faisaient concurrence ; auprès de Tyr il y avait en Syrie, sur la côte au nord et au sud de cette ville, beaucoup de teintureries de pourpre aussi célèbres, à Sarepta, à Dora, à Césarée ; il y en avait jusque dans l'intérieur du pays, à Néopolis de Palestine et à Lydda.

La soie brute venait alors de Chine, et arrivait en Syrie surtout par la mer Caspienne; elle était travaillée principalement dans les fabriques de Béryte et de Tyr; cette dernière cité fournissait la soie pourpre la plus employée et la plus estimée. Les verreries de Sidon conservèrent sous l'empire leur ancienne renommée; plus d'un vase de verre de nos musées porte l'estampille d'un fabricant de Sidon.

Commerce. — A ces produits, qui appartenaient par leur nature au commerce universel, venait s'ajouter la masse des marchandises qui de l'Orient se dirigeaient vers l'Occident par les routes de l'Euphrate. Sans doute les produits de l'Arabie et de l'Inde ne prenaient pas alors cette voie, et passaient plutôt par l'Egypte; mais le commerce de la Mésopotamie resta nécessairement entre les mains des Syriens, et de plus les entrepôts situés aux bouches de l'Euphrate étaient en communication régulière avec Palmyre par des caravanes (t. X, p. 278); ils se servaient donc des ports de Syrie. Ce qui prouve combien ces relations avec les pays voisins de l'Orient étaient importantes, c'est surtout que le monnayage d'argent était le même dans l'Orient romain et dans la Babylonie parthique; dans les provinces de Syrie et de Cappadoce le gouvernement romain frappait des monnaies d'argent, différentes des monnaies impériales, au coin et sur le modèle des pièces de l'empire voisin. L'industrie syrienne, principalement la fabrication de la laine et de la soie, était excitée par l'abondance des mêmes produits importés de Babylonie; de même, pendant l'époque impériale, c'est en grande partie par la Syrie que sont arrivés dans l'Italie et dans tout l'Occident,

peausseries, les fourrures, les onguents, les épices
es esclaves de l'Orient.

lais ce qui est resté toujours le caractère parti-

culier de cette région où naquit le commerce, c'est que les Sidoniens et leurs compatriotes, différents en cela des Egyptiens, non seulement vendaient leurs marchandises aux étrangers, mais encore les leur portaient eux-mêmes ; les capitaines de vaisseau formaient en Syrie une classe puissante et honorée[1] ; l'on trouve sous l'empire des négociants et des comptoirs syriens dans presque tous les pays, comme aux temps reculés dont parle Homère. Les Tyriens avaient des comptoirs de ce genre dans les deux grands ports commerciaux de l'Italie, Ostie et Pouzzoles; ils les désignaient eux-mêmes dans leurs documents comme les plus considérables et les plus importants des établissements de ce genre ; d'autre part, la géographie que nous avons déjà citée plusieurs fois nomme Tyr la première place commerciale de l'Orient[2] et Strabon, parlant de Tyr et d'Arados, signale comme une curiosité leurs maisons, extraordinairement hautes, composées de plusieurs étages. Béryte, Damas et quelques autres villes de

1. A Arados, ville très populeuse du temps de Strabon (XVI, 2, 13, p. 753), apparaît sous Auguste un πρόδουλος τῶν ναυαρχησάντων (*Corp. insc. graec.*, 4736 h. ou mieux Renan, *Mission de Phénicie*, p. 3).

2. *Totius orbis descriptio*, c. 24: *Nulla forte civitas Orientis est ejus spissior in negotio.* Des documents caractéristiques (*Corp. insc. graec.*, 5853; *Corp. insc. lat.*, X, 1601) nous donnent une image vivante de ces comptoirs. Ils avaient avant tout une destination religieuse, c.-à-d. qu'ils servaient à la propagation du culte des divinités syriennes dans les pays étrangers. Dans le comptoir important d'Ostie un impôt était levé à cet effet par les navigateurs et les commerçants syriens; sur le produit de cette contribution, une subvention annuelle de 1,000 sesterces était donné à l'établissement moins considérable de Pouzzoles, pour payer la location du local; les autres dépenses étaient à la charge des Tyriens de Pouzzoles, aidés sans doute par des dons volontaires.

Syrie et de Phénicie ont eu de semblables établissements commerciaux dans les ports de l'Italie[1]. En effet, nous trouvons, surtout à la fin de l'empire, des négociants syriens, presque tous d'Apamée, établis non seulement dans l'Italie tout entière, mais encore dans les grands entrepôts d'Occident, à Salonae en Dalmatie, à Apulum en Dacie, à Malaea en Espagne, principalement en Gaule et en Germanie, par exemple à Bordeaux, à Lyon, à Paris, à Orléans, à Trèves; comme les Juifs, ces chrétiens de Syrie apportaient leurs costumes avec eux, et se servaient dans leurs réunions de leur dialecte grec[2].

1. C'est ce que prouve pour Béryte une inscription de Pouzzoles (*Corp. insc. lat.*, X, 1634); l'inscription consacrée dans la même ville à *Jupiter Maximus Damascenus* (*ibid.*, X, 1576) semble entraîner la même conséquence pour Damas. — D'ailleurs nous comprenons aussi par là pourquoi Pouzzoles s'appelait si justement Petite-Délos. A Délos on trouve, dans les dernières années de sa prospérité, c'est-à-dire pendant le siècle qui précéda la guerre de Mithridate, les comptoirs et les dieux syriens établis de même, mais en bien plus grand nombre; nous y rencontrons l'association des Héraclistes de Tyr (τὸ κοινὸν τῶν Τυρίων Ἡρακλειστῶν ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων, *Corp. insc. graec.*, 2271), celle des Poseidoniastes de Béryte (τὸ κοινὸν Βηρυτίων Ποσειδονιαστῶν ἐμπόρῶν καὶ ναυκλήρων καὶ ἐγδοχέων, *Bull. de Corr. hell.*, VII, p. 468), celle des adorateurs d'Adad et d'Atargatis d'Hiérapolis (*ibid.*, VI, p. 495 et sq.), sans compter de nombreuses inscriptions de négociants syriens. Cf. Homolle, *ibid.*, VIII, p. 110 sq.

2. Lorsque Salvien (vers 450) reproche aux chrétiens gaulois de n'être pas meilleurs que les païens, il fait allusion (*De gub. Dei*, IV, 14, 69) à ces misérables *negotiatorum et Syricorum omnium turbae, quae majorem ferme civitatum universarum partem occupaverunt*. Grégoire de Tours raconte que le roi Gontran venant à Orléans fut reçu par la population tout entière, et acclamé en hébreu et en syriaque autant qu'en latin (VIII, 1: *hinc lingua Syrorum, hinc Latinorum, hinc... Ju-*

C'est seulement après s'être rendu compte de cette situation que l'on peut comprendre entièrement l'histoire d'Antioche et des autres villes syriennes, que nous avons racontée plus haut. L'aristocratie s'y composait des riches fabricants et des négociants; la

daeorum in diversis laudibus varie concrepabat); d'après le même auteur, lorsque le siège épiscopal de Paris devint vacant, un marchand syrien sut l'acquérir; puis il donna à ses compatriotes toutes les places qui en dépendaient (X, 26 : *omnem scholam decessoris sui abjiciens Syros de genere suo ecclesiasticae domui ministros esse statuit*). Sidoine (vers 450) décrit en ces termes la population perverse de Ravenne (*Ep.*, I, 8) : *fenerantur clerici, Syri psallunt, negotiatores militant, monachi negotiantur. Usque hodie,* dit S. Jérôme (*in Ezech.*, 27, vol. V, p. 513, éd. Vallarsi) *permanet in Syris ingenitus negotiationis ardor, qui per totum mundum lucri cupiditate discurrunt et tantum mercandi habent vesaniam, ut occupato nunc orbe Romano* (ceci fut écrit vers la fin du IVe siècle) *inter gladios et miserorum neces quaerant divitias et paupertatem periculis fugiant.* Friedländer (*Sittengeschichte*, II, 5e édition, p. 67) donne d'autres documents. On peut y ajouter sans crainte les nombreuses inscriptions de l'Occident, qui concernent des Syriens, quand même leur qualité de négociants n'est pas expressément indiquée. Nous en trouvons une preuve dans le cimetière de la petite ville de Concordia, dans l'Italie septentrionale; ce cimetière date du cinquième siècle; les étrangers qui y sont enterrés sont tous des Syriens, en grande partie originaires d'Apamée (*Corp. insc. lat.*, V, p. 1060); de même toutes les inscriptions grecques trouvées à Trèves sont relatives à des Syriens (*Corp. insc. graec.*, 9891, 9892, 9893). Ces inscriptions non seulement sont datées à la manière syrienne, mais encore elles présentent des particularités propres au dialecte grec de la Syrie (*Hermès*, XIX, p. 423). — Cette dissémination des chrétiens de Syrie, qui n'est pas sans relation avec l'opposition existant entre le clergé d'Orient et celui d'Occident, ne doit pas être confondue avec la dispersion des Juifs; c'est ce que prouve le témoignage de Grégoire de Tours. Elle a certainement été plus considérable et les Syriens appartenaient à des classes plus élevées que les Juifs.

masse du peuple, des ouvriers et des matelots[1]; et, comme, plus tard, toutes les richesses acquises en Orient affluaient à Gênes et à Venise, de même, à cette époque, tous les gains produits par le commerce avec l'Occident s'entassaient dans Tyr et dans Apamée. Les régions commerciales, ouvertes à ces grands négociants, étaient très vastes; les droits d'exportation et d'importation qu'ils devaient payer étaient en général très modérés; aussi le commerce syrien, qui embrassait une grande partie des articles les plus lucratifs et les plus transportables, concentrait-il des capitaux énormes. Il ne se bornait pas d'ailleurs à exporter les produits de la Syrie[2].

Les traces de l'antique prospérité se retrouvent non pas dans les ruines éparses des grandes villes détruites, mais dans la contrée plutôt abandonnée que dévastée, qui s'étend sur la rive droite de l'Oronte depuis Apamée jusqu'à l'endroit où il change de direction pour aller à la mer. Sur cet espace long d'à peu près 20 à 25

1. Il en est encore de même à peu près. Le nombre des ouvriers en soierie d'Hŏms est d'environ 3,000 (Tschernik, *loc. cit.*).

2. Une des plus anciennes épitaphes de ce genre (elle est postérieure à Sévère et antérieure à Dioclétien) est l'inscription latino-grecque trouvée près de Lyon (Wilmanns, 2498; cf. Lebas-Waddington, 2329), concernant un certain Θαῖμος ὁ καὶ Ἰουλιανὸς Σαάδου (en latin *Thaemus Julianus Sati fil.*), originaire d'Atheila (*de vico Athelani*), non loin de Kanatha en Syrie (en langue moderne: d'Atil près de Kanavat dans le Haourân), et décurion à Kanatha, établi à Lyon (πάτραν λείπων ἦκε τῷδ' ἐπὶ χώρῳ), où il est commerçant en gros pour les produits d'Aquitaine ([ἐς πρ]ᾶσιν ἔχων ἐνπόρ[ιο]ν ἀγορασμῶν [με]στὸν ἐκ Ἀκουιτανί[ης ὧδ' ἐπὶ Λουγουδούνοι[ο — *negotiatori Lugduni et prov. Aquitanicae*). On voit par là que les négociants syriens ne faisaient pas seulement le commerce des marchandises syriennes, mais qu'ils consacraient aux grandes affaires commerciales leurs capitaux et leur expérience pratique.

milles allemands [150 à 180 kilomètres] existent encore aujourd'hui les restes d'environ cent localités ; toutes les rues y sont reconnaissables ; les édifices sont construits en pierres de taille, sauf les toits ; les maisons d'habitation sont entourées de colonnades, ornées de galeries et de balcons, les fenêtres et les portes sont richement et élégamment décorées d'arabesques de pierres : il y a des jardins, des bains, des salles de banquet en sous-sol, des stalles, des pressoirs pour la fabrication du vin et de l'huile creusés dans le roc [1] ; de grandes chambres sépulcrales, également creusées dans le roc, sont remplies de sarcophages, et l'on y pénètre par des couloirs ornés de colonnes. Nulle part on ne découvre des traces de la vie publique ; ce sont les maisons de campagne des négociants et des industriels d'Apamée et d'Antioche qui attestent la solidité de leurs fortunes et leur science des plaisirs. Ces villes, qui se ressemblent toutes, datent des derniers temps de l'empire ; les plus anciennes remontent au commencement du quatrième siècle ; les plus modernes ont été construites au milieu du sixième, immédiatement avant l'invasion de l'islamisme, qui a brisé cette vie prospère et florissante. On rencontre partout des symboles chrétiens et des sentences bibliques ; on trouve même de magnifiques églises et des emplacements de chapelles. Ce développement de la civilisation n'a pas commencé sous Constantin ; il s'est seulement à cette époque perfectionné et affermi ; d'autres villas et d'autres jardins moins durables ont assurément précédé ces constructions en pierre. La résurrection du gouvernement impérial

1. Une épigramme latine sur un pressoir (*Corp. insc. lat.*, III, 188) est caractéristique dans le pays des « raisins d'Apamée » (*Vita Elagabali*, 21).

après les troubles sanglants du troisième siècle apparaît dans l'essor que prit alors le monde commercial de la Syrie ; mais le tableau qui nous en est resté doit être appliqué dans une certaine mesure aux premiers siècles de l'empire.

— **Les Juifs.** — L'histoire des Juifs dans l'empire romain est tout à fait spéciale ; elle est, pourrait-on dire, indépendante de la province qui porta leur nom sous les premiers empereurs, et pour laquelle on remit en usage plus tard l'ancienne dénomination des Philistins ou Palestiniens ; aussi, comme nous l'avons déjà dit, nous a-t-il paru préférable de la traiter dans un chapitre particulier. Lorsque nous avons parlé de la Syrie, nous avons dit le peu qu'il y a à dire de la Palestine ; nous avons surtout signalé la part importante que les villes de la côte et même, dans une certaine mesure, de l'intérieur ont prise à l'industrie et au commerce de cette province. Les Juifs s'étaient déjà dispersés en grand nombre avant la destruction du temple, si bien que Jérusalem, lorsqu'elle était encore debout, était plutôt un symbole qu'une patrie, à peu près comme la ville de Rome pour ceux que l'on appelait, dans les derniers temps de l'empire, citoyens romains. Les colonies juives d'Antioche et d'Alexandrie, les autres sociétés du même genre, dont les droits et l'importance étaient beaucoup moindres, ont naturellement joué leur rôle dans la vie commerciale des villes où elles habitaient. Si nous devons les examiner à titre de Juifs, c'est uniquement parce que les sentiments de haine et de mépris réciproques, qui se sont produits ou plutôt qui se sont accrus entre Juifs et non-Juifs depuis la destruction du temple, et dans les abreuses guerres nationales religieuses qui ont vi, ont exercé leur influence jusque sur les relations merciales. Puisque les commerçants syriens qui

séjournaient à l'étranger se réunissaient surtout pour honorer leurs divinités nationales, il est impossible que les Juifs syriens de Pouzzoles aient fait partie de la société des marchands syriens de cette ville; et, tandis que le culte des dieux syriens prenait en dehors de la Syrie une extension toujours plus grande, les Syriens sectateurs de Moïse se séparaient de plus en plus des Italiens, ce qui était à l'avantage des autres Syriens. Du moment que les Juifs, qui avaient trouvé loin de la Palestine une seconde patrie, s'unissaient non pas à ceux de leurs compatriotes qui habitaient les mêmes villes, mais à ceux qui professaient leur religion, et cela était inévitable, ils renonçaient par là au crédit et à l'indulgence dont ils avaient joui à Alexandrie, à Antioche et ailleurs; ils furent traités en Juifs, puisqu'ils se posaient en Juifs.

Mais les Juifs de Palestine qui habitaient l'Occident ne provenaient pas pour la plupart de l'émigration commerciale; c'étaient des prisonniers de guerre ou des fils de prisonniers, des gens, par conséquent, qui n'avaient plus de patrie. Cette situation de parias faite aux fils d'Abraham, surtout à Rome, cet état de Juifs mendiants qui avaient pour tous meubles une botte de paille et un panier de petites marchandises et ne regardaient aucun profit comme maigre ou ordinaire, se rattachent au marché d'esclaves. On comprend alors pourquoi dans l'Occident les Juifs de l'époque impériale n'ont joué qu'un rôle secondaire auprès des Syriens. La communauté de religion entre les émigrés juifs commerçants et les émigrés juifs prolétaires pesait également sur tous les Juifs, sans compter que leur situation était forcément très humble. Mais la Palestine n'a rien à voir avec l'une ni avec l'autre de ces émigrations.

— **La province d'Arabie.** — Il nous reste encore

parler d'un pays dont il n'est pas souvent question et qui pourtant mérite qu'on l'étudie, de la province romaine d'Arabie. Elle a été mal nommée; l'empereur qui l'a organisée, Trajan, était un homme à grandes actions, mais à plus grands mots encore. La péninsule arabique, qui sépare le bassin de l'Euphrate de la vallée du Nil, pays sans pluies et sans fleuves, entouré de toutes parts par une côte rocheuse et privée de ports, est aussi peu favorable à l'agriculture qu'au commerce; pendant l'antiquité, elle est presque tout entière le patrimoine incontesté des nomades qui habitaient le désert. Les Romains qui, surtout en Asie et en Egypte, ont eu, plus qu'aucune des puissances qui se succédèrent dans ces régions, l'intelligence de borner leurs conquêtes, n'ont jamais même essayé de soumettre la péninsule arabique. Les rares expéditions qu'ils entreprirent dans le sud-est de cette presqu'île, dans la partie la plus fertile et la plus importante sous le rapport commercial, à cause de ses relations avec l'Inde, seront racontées lorsque nous décrirons la situation économique de l'Egypte. L'Arabie romaine ne comprend, comme état client et surtout comme province, qu'une faible partie du nord de la péninsule; mais elle embrasse le pays situé à l'est et au sud de la Palestine jusqu'au grand désert, au delà de Bostra. Nous nous occuperons en même temps de la région qui s'étend de Bostra à Damas, et qui était rattachée à la Syrie. Elle porte aujourd'hui le nom de la chaîne de montagnes voisine, l'Haourân; jadis elle s'appelait la Trachonitide et la Batanée.

Conditions de l'agriculture dans la Syrie orientale. — Ces territoires étendus ne peuvent être cons à la civilisation que sous certaines conditions. La ppe proprement dite (Hamâd), qui se développe à + du pays, dont nous nous occupons, jusqu'à l'Eu-

phrate, n'a jamais été possédée par les Romains, et est impropre à toute culture ; seules les tribus errantes du désert, comme aujourd'hui les Anèzè, par exemple, la traversent, pour mener leurs chevaux et leurs chameaux paître pendant l'hiver sur les bords de l'Euphrate, pendant l'été dans les montagnes situées au sud de Bostra, et souvent plusieurs fois dans l'année, pour changer de pâturages. Déjà la civilisation est plus développée à l'ouest de la steppe, chez les tribus de bergers sédentaires qui élèvent le mouton en grande quantité. Mais cette région est très favorable aussi à l'agriculture. A l'état naturel, la terre rouge de l'Haourân, qui est de la lave décomposée, produit beaucoup de seigle, d'orge et d'avoine sauvages ; c'est elle qui donne le plus beau froment. Certaines vallées profondes entourées de déserts de pierres, comme le « champ ensemencé », la Rahba de la Trachonitide, sont les parties les plus fertiles de toute la Syrie : sans qu'on laboure, à plus forte raison sans qu'on fume la terre, le blé rapporte quatre-vingts fois, l'avoine cent fois sa valeur ; il n'est pas rare de voir vingt-six épis sortir d'un seul grain de blé. Pourtant personne ne s'établit à demeure dans ce pays, car pendant les mois d'été, les grandes chaleurs et le manque d'eau et de pâturages forcent les habitants à se réfugier dans les montagnes de l'Haourân. La contrée a cependant plus d'un endroit où l'on peut se fixer. Le jardin, arrosé par les bras nombreux du fleuve Baradâ, qui entoure Damas, et les régions fertiles, encore aujourd'hui bien peuplées, qui s'étendent à l'est, au nord et au sud de la ville, ont été dans l'antiquité, comme de nos jours, la perle de la Syrie. La plaine de Bostra, surtout à l'ouest où elle porte le nom de Noukra, est aujourd'hui le gr. nier d'abondance de la Syrie, quoique le manque d pluies fasse perdre en moyenne une moisson sur quatr·

et que des bandes de sauterelles, venues du désert voisin, soient une plaie inguérissable. Là où les eaux de la montagne arrivent jusqu'à la plaine, la vie et la prospérité se répandent avec la fraîcheur : « La fécondité de ce pays », dit un connaisseur, « est inépuisable ; encore actuellement, dans des régions où les nomades n'ont épargné ni un arbre ni un buisson, le pays ressemble, aussi loin que l'œil peut atteindre, à un jardin. » De même, sur les plateaux volcaniques des montagnes, les courants de lave ont laissé de vastes espaces propres à la culture (nommés Kâ' dans le Haourân).

Cette fertilité naturelle a régulièrement livré le pays aux bergers et aux bandits. L'instabilité forcée d'une grande partie de la population provoque des querelles incessantes à propos des pâturages ; les régions, où l'on peut s'établir, sont continuellement exposées à des surprises ; dans cette contrée, plus que partout ailleurs, il aurait fallu fonder une puissance politique, réellement capable de maintenir la paix et la sécurité ; mais la population ne contient pas en elle-même les éléments d'une telle puissance. On pourrait à peine citer dans le monde entier un autre pays où, comme en Syrie, la civilisation ne s'est pas développée d'elle-même, mais a été importée de l'étranger par des conquérants tout-puissants. Si des postes militaires contenaient les tribus nomades du désert et les forçaient à vivre sur les territoires civilisés de la vie pacifique des bergers, si des colons étaient transportés dans les régions cultivables, et si l'eau des montagnes était amenée dans les plaines par le travail de l'homme, alors, mais seulement alors, la vie renaîtrait joyeuse et
ospère.

L'influence grecque dans la Syrie orientale. —
ant les Romains, ce pays n'était pas aussi riche.

Les habitants de tout le territoire qui s'étend jusqu'aux environs de Damas appartiennent au rameau arabe du grand tronc sémitique ; tout au moins les noms de personnes sont généralement arabes. Dans la Syrie orientale, comme dans la Syrie septentrionale, la civilisation de l'Orient et celle de l'Occident s'étaient rencontrées ; pourtant jusqu'à l'époque impériale elles n'avaient fait ni l'une ni l'autre de grands progrès. La langue et l'écriture dont les Nabatéens se servent sont celles de la Syrie et de la vallée de l'Euphrate ; ces tribus indigènes ne peuvent les avoir reçues que de là. D'autre part les Grecs, établis en Syrie, s'étaient répandus, au moins en partie, dans ces régions. La grande ville commerçante, Damas, était devenue grecque comme le reste du pays. Les Séleucides avaient fondé des cités grecques au delà du Jourdain, surtout dans la Décapole septentrionale ; plus au sud, l'antique Rabbath-Ammon était devenue, sous l'influence des Lagides, la ville de Philadelphie. Mais plus bas, et dans les régions orientales voisines du désert, les rois Nabatéens n'étaient guère soumis que de nom aux Syriens ou aux Egyptiens successeurs d'Alexandre ; l'on n'a découvert nulle part ni monnaies ni inscriptions, ni monuments que l'on puisse rapporter à l'hellénisme qui précéda la période romaine.

Organisation du pays par Pompée. — Lorsque la Syrie tomba sous la puissance de Rome, Pompée s'efforça d'affermir dans les villes la constitution hellénique qu'il trouva établie ; les cités de la Décapole comptaient leurs années à partir de l'an 690-691 de Rome = 64-63 av. J. C., date où la Palestine avait été rattachée à l'empire[1]. Mais on négligea dans cette

1. La Décapole, telle qu'elle fut réorganisée par Pompé atteignait au moins Kanatha (Kerak) au nord-ouest de Bostr

région de gouverner et de civiliser les deux royaumes vassaux de Judée et d'Arabie.

Les possessions d'Hérode au delà du Jourdain. — Nous parlerons dans un autre chapitre du roi des Juifs, Hérode, et de sa dynastie; ici nous devons signaler l'activité avec laquelle il étendit la civilisation vers l'est. Son royaume, qui couvrait les deux rives du Jourdain dans tout son cours, atteignait vers le nord au moins Chelbon, au nord-ouest de Damas, et, vers le sud, la mer Morte; le pays situé plus à l'est entre son royaume et le désert était soumis au roi des Arabes. Hérode et ses successeurs, qui continuèrent à gouverner cette contrée après l'annexion du royaume de Jérusalem, jusqu'à Trajan, et qui plus tard résidèrent à Caesarea Paneas, dans le Liban méridional, avaient fait les efforts les plus énergiques pour dompter les indigènes.

Les plus anciens vestiges d'une certaine civilisation dans ce pays sont les villes souterraines, dont il est question dans le livre des Juges, grandes cavernes que des soupiraux rendaient habitables, avec des rues

nous le savons par les témoignages des écrivains, et par les monnaies datées de l'ère pompéienne (Waddington, à propos du n° 2412). Il est probable que les monnaies qui portent le nom de Γαβ(ε)ίν(ια) Κάναθα et qui sont datées d'après la même ère, appartiennent à cette ville (Reichardt, *Num. Zeitschrift*, 1880, p. 53); il en résulte que ce devait être une des nombreuses cités que Gabinius releva (Josèphe, XIV, 5, 3). Il est vrai que Waddington (n. 2329) attribue toutes les monnaies de cette sorte qu'il connaît au second lieu du même nom, la moderne Kanavât, véritable capitale du Haourân, située au nord de Bostra; mais il est peu probable que l'œuvre de ıpée et de Gabinius se soit étendue aussi loin vers l'est. :e seconde ville est probablement plus moderne; elle a ɔrunté son nom à l'autre, qui était la place la plus orientale 'a Décapole.

et des fontaines; elles étaient destinées à cacher des hommes et des troupeaux; il était difficile de les trouver, et lorsqu'on les avait trouvées, difficile d'y pénétrer. Leur existence seule nous apprend que les habitants pacifiques du pays étaient opprimés par les nomades, fils de la steppe. « Cette région », dit Josèphe, lorsqu'il décrit l'état de l'Haourân sous Auguste, « est habitée par des tribus sauvages qui n'ont ni villes ni champs fixes, mais qui se cachent avec leurs troupeaux dans des cavernes souterraines, dont l'entrée est étroite et dont les rues sont longues et tortueuses; de plus, comme ils ont en abondance de l'eau et des vivres, il est très difficile de les réduire ». Quelques-unes de ces villes souterraines contenaient jusqu'à 400 individus. Un édit curieux du premier ou du second Agrippa, dont on a retrouvé quelques fragments à Kanatha (Kanavât), engage ces indigènes à cesser de vivre comme les animaux, et à se civiliser.

Les Arabes nomades passaient leur temps soit à piller les agriculteurs voisins, soit à détrousser les caravanes qui traversaient le désert. Le pays devint encore moins sûr, lorsque Zénodoros prince d'Abila, qui régnait au nord de Damas, dans l'Anti-Liban, et qu'Auguste avait chargé de surveiller le Trachon, aima mieux faire cause commune avec les bandits et participer en secret à leurs gains. Ce fut à la suite de cette trahison que l'empereur confia ce territoire à Hérode. Ce prince énergique n'eut aucun égard pour les brigands et réussit à les assujettir. Il semble avoir établi sur la frontière orientale de ses Etats une ligne de postes militaires fortifiés et commandés par des officiers royaux (ἔπαρχοι). Il aurait obtenu des résultats encore meilleurs, si le pays des Nabatéens n'avait pas été l'asile de tous les pillards; ce fut une des causes

pour lesquelles la mésintelligence régna entre Hérode et son collègue d'Arabie[1].

Les tendances hellénistiques furent aussi accentuées et eurent des conséquences moins fâcheuses dans cette région que dans son propre royaume. Toutes les monnaies d'Hérode et de ses descendants sont grecques; au delà du Jourdain, le plus ancien monument avec inscription que nous connaissions, le temple de Baalsamin à Kanatha, porte une dédicace en langue araméenne; mais sur les bases honorifiques qui y furent placées, entre autres sur celle d'Hérode le Grand[2], les inscriptions sont bilingues ou même seulement grecques; sous les successeurs de ce prince, le grec seul domine.

Le royaume de Nabat. — Le prince dont nous avons déjà parlé, le « Roi de Nabat », comme il s'appelait lui-même, était voisin du roi des Juifs. La résidence de ce prince arabe était la « ville de pierre », en araméen Séla, en grec Pétra, citadelle perchée sur les rochers à moitié chemin entre la mer Morte et la pointe nord-est du golfe Arabique, et qui depuis longtemps était une station intermédiaire pour les caravanes qui de l'Inde et de l'Arabie se dirigeaient vers la mer Méditerranée. Les rois des Nabatéens ne possédaient que la partie septentrionale de la péninsule arabique; leur puissance s'étendait sur la mer Rouge jus-

1. « Les gens qui s'étaient enfuis de la Tétrarchie de Philippos », qui servaient dans l'armée du tétrarque de Galilée, Hérode Antipas, et qui passèrent à l'ennemi dans le combat contre l'Arabe Arétas (Josèphe, XVIII, 5, 1), sont sans doute des Arabes chassés de la Trachonitide.

2. Waddington 2366 = de Vogué, *Inscr. du Haourân*, 3. La plus ancienne épitaphe de ce pays, trouvée à Sououedâ (Waddington 2320 = de Vogué, 1), est aussi bilingue; c'est la seule Haourân, qui contienne l'iota ascrit. Les inscriptions sont acées de telle façon sur les deux monuments qu'il est impossible de déterminer quelle est la version qui précède l'autre.

qu'au port de Leukè Komè situé en face de la ville égyptienne de Bérénikè, et, dans l'intérieur du pays, au moins jusqu'à la région de l'ancienne Thaema[1]. Au nord de la péninsule leur territoire atteignait Damas, placée sous leur protection[2]; il se prolongeait même au delà

1. A Medaïn Sâlih ou Hidjr, au sud de Teimâ, l'ancienne Thaema, les voyageurs Doughty et Huber ont trouvé récemment une série d'inscriptions nabatéennes, presque toutes datées, de la période qui s'étend entre le règne d'Auguste et la mort de Vespasien. Il n'y a pas d'inscriptions latines; les rares inscriptions grecques sont d'une époque tout à fait moderne; selon toute apparence les Romains ont abandonné ce que les princes nabatéens possédaient dans l'Arabie centrale, lorsqu'ils ont transformé leur royaume en province romaine.

2. Sous les derniers Séleucides, vers l'époque de la dictature de Sylla, la ville de Damas se soumit volontairement au roi des Nabatéens, sans doute à cet Arétas, que Scaurus combattit (Josèphe, XIII, 15). Les monnaies qui portent la légende βασιλέως Ἀρέτου φιλέλληνος (Eckhel, III, p. 330; de Luynes, *Rev. de numism.*, 1858, p. 311) ont peut-être été aussi frappées à Damas, lorsque cette ville était soumise aux Nabatéens; la date de l'une d'elles n'a pas été déterminée avec certitude, mais elle remonte probablement aux dernières années de la République romaine. Il est vraisemblable que Damas a fait partie du royaume des Nabatéens, tant que ce royaume a existé. De ce que les monnaies de cette ville portent les têtes des empereurs romains, il s'ensuit que Damas était sujette de Rome et par conséquent qu'elle s'administrait elle-même, mais non pas qu'elle était indépendante des princes vassaux de Rome. Les rapports de suzeraineté étaient alors si variés, que ces diverses conditions pouvaient bien s'accorder ensemble. Ce qui prouve que Damas était toujours soumise aux Nabatéens, c'est, d'une part, que l'ethnarque du roi Arétas voulait faire emprisonner à Damas l'apôtre Paul, comme celui-ci nous l'apprend dans sa 2e lettre aux Corinthiens (11, 32); et d'autre part que la domination des Nabatéens s'étendait encore sous Trajan au nord-est de Damas. — De ce fait qu'Arétas régnait à Damas, on a conclu faussement que la ville ne pouvait pas être romaine, et l'on a cherché par différents moyens à déterminer dans la vie de saint Paul une date précise pour l'événemen

et entourait comme une ceinture toute la Palestine[1].

que nous venons de signaler. On a songé aux complications qui avaient surgi entre Arétas et le gouvernement romain dans les dernières années du règne de Tibère; mais, comme cette querelle s'apaisa, il est probable que la situation territoriale d'Arétas ne subit alors aucune modification durable. Melchior de Vogué (*Mélanges d'arch. orientale*, app., p. 33) a fait remarquer qu'entre Tibère et Néron — plus exactement entre les années 33 et 62 (De Saulcy, *Numismatique de la Terre sainte*, p. 36) — il n'y a point de monnaies impériales de Damas, et que le gouvernement des Nabatéens s'y est établi à cette époque; il admet que l'empereur Gaïus s'est montré aussi bienveillant pour le roi arabe que pour les autres princes vassaux et qu'il lui a donné Damas. Mais des interruptions semblables dans la série des monnaies sont très fréquentes, et n'ont pas besoin d'être aussi profondément expliquées. Il faut renoncer à déterminer d'une façon précise dans la biographie de saint Paul l'année pendant laquelle le roi des Nabatéens était maître de Damas, et l'époque où le saint séjourna dans cette ville. S'il faut en croire le récit de cet événement dans l'histoire des apôtres (9) où, dans tous les cas, il n'est pas bien daté, Paul vint à Damas avant sa conversion, pour y continuer la persécution des Chrétiens, dans laquelle saint Etienne était mort; puis, lorsqu'il se fut converti à Damas et eut pris le parti des Chrétiens, les Juifs de ce pays voulurent l'assassiner, ce qui a fait supposer que le fonctionnaire d'Arétas, comme Pilate, avait favorisé la persécution hérétique. La lettre aux Galates nous indique d'une manière très positive que la conversion eut lieu à Damas (cela résulte du mot ὑπέστρεψα) et que de là Paul partit pour l'Arabie; en outre, qu'il revint à Jérusalem pour la première fois trois ans, pour la seconde fois dix-sept ans après sa conversion: c'est ainsi qu'il faut corriger les renseignements apocryphes donnés par l'histoire des apôtres sur les voyages de saint Paul à Jérusalem (Zeller, *Apostelgesch.*, p. 216). Mais on ne peut déterminer d'une façon précise ni la date de la mort de saint Etienne, ni l'espace de temps qui s'écoule entre cette mort et la fuite de saint Paul converti quittant Damas, ni celui qui sépare son second voyage

rusalem de la composition de la lettre aux Galates, ni
née où cette lettre fut écrite.

L'inscription nabatéenne, trouvée dernièrement à Dmêr,

Les Romains, après avoir pris possession de la Judée, entrèrent en lutte avec ces princes, et Marius Scaurus conduisit une expédition contre Pétra. Il ne réussit pas alors à la soumettre; mais peu de temps après cette ville fut réduite[1]. Sous Auguste le roi Obodas était sujet de l'empire[2], ainsi que le roi des Juifs Hérode; comme lui, il amena le ban et l'arrière-ban de ses troupes, aux Romains qui marchaient contre l'Arabie méridionale. Depuis lors la défense de la frontière impériale au sud et à l'est de la Syrie jusqu'à Damas doit avoir été confiée à ce prince arabe. Il était en guerre perpétuelle avec son voisin de Judée. Auguste, irrité de ce que le roi des Nabatéens, au lieu

au nord-est de Damas sur la route de Palmyre (Sachau, *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellschaft*, XXXVIII, p. 535), datée du mois Ijjar de l'année 405 (ère romaine, c.-à-d. des Séleucides), et de la 24e année du règne du roi Rebel, le dernier prince nabatéen, par conséquent de mai 94 av. J.-C., a prouvé que ce district était resté soumis aux Nabatéens jusqu'à l'annexion de leur royaume à l'empire romain. D'ailleurs dans cette région les territoires soumis aux divers souverains semblent avoir pénétré géographiquement l'un dans l'autre : ainsi le tétrarque de Galilée et le roi des Nabatéens se disputaient le territoire de Gamala, près du lac de Génézareth (Josèphe, XVIII, 5, 1).

1. Peut-être par Gabinius (Appien, *Syr.*, 51).

2. Strabon, XVI, 4, 21, p. 779. Les monnaies de ces rois ne portent cependant pas la tête de l'empereur. Mais ce qui prouve que dans le royaume des Nabatéens les années de règne des empereurs romains pouvaient servir à dater, c'est l'inscription nabatéenne d'Hebrân (De Vogué, *Syrie centrale*, inscr. n. 1), datée de la 7e année du règne de Claude, par conséquent de l'année 47. Hebrân, située un peu au nord de Bostra, semble avoir été rattachée plus tard à l'Arabie (Lebas-Waddington, 2287), et l'on ne trouve pas hors du royaume nabatéen d'inscriptions officielles en langue indigène; les rares monuments de cette espèce, qui proviennent de la Trachonitide, sont de source privée.

de poursuivre Hérode devant le tribunal de son suzerain, l'avait attaqué les armes à la main, et de ce que le fils d'Obodas, Harethath, en grec Arétas, après la mort de son père, était immédiatement monté sur le trône, sans attendre l'investiture de l'empereur, voulait le dépouiller de sa royauté et réunir son territoire à celui des Juifs; mais Hérode gouverna si mal pendant ses dernières années qu'Auguste abandonna son projet: Arétas fut confirmé (747 de Rome = 7 av. J.-C.). Une quarantaine d'années plus tard, ce même Arétas prit encore une fois l'initiative de déclarer la guerre à son gendre, le prince de Galilée, Hérode Antipas, qui avait répudié sa fille pour épouser la belle Hérodiade. Il fut vainqueur; mais le suzerain irrité, Tibère, donna l'ordre au gouverneur de Syrie de marcher contre lui. Déjà les troupes étaient en mouvement, lorsque Tibère mourut (37). L'empereur suivant, Gaïus, auquel Antipas déplaisait, pardonna au prince arabe. Le successeur d'Arétas, le roi Malikou ou Malchos prit part, sous Néron et sous Vespasien, à la guerre de Judée comme vassal des Romains, et transmit son royaume à son fils Rabel, le contemporain de Trajan, et le dernier des souverains nabatéens. Lorsque l'état de Jérusalem eut été annexé à l'empire, et lorsque la puissance considérable d'Hérode eut été réduite au royaume peu dangereux de Caesarea Paneas, le royaume arabe devint le plus important de tous les états vassaux de la Syrie; au siège de Jérusalem, c'étaient les Nabatéens qui avaient amené le plus fort contingent à l'armée romaine. L'usage de la langue grecque n'a pas pénétré dans ce pays même sous la domination romaine; les monnaies frappées par les rois arabes ne portent que des inscriptions araméennes; les pièces de Damas

seules exception. Mais on assiste aux débuts d'une
inistration régulière et d'un gouvernement civilisé.

Les princes indigènes n'ont même probablement commencé à battre monnaie que sous la suzeraineté romaine.

Le commerce de l'Inde et de l'Arabie avec le bassin de la Méditerranée passait en grande partie par la route de caravanes, qui allait de Leukè Komè à Gaza par Pétra, et que les Romains surveillaient[1]. Dans le royaume des Nabatéens, comme à Palmyre, les fonctionnaires royaux portaient des noms grecs, par exemple les titres d'éparque et de stratège. Si l'on vante sous Tibère la bonne organisation introduite par les Romains en Syrie, et la sécurité assurée aux laboureurs par l'occupation militaire, il faut attribuer ce progrès aux réformes faites dans les états vassaux de

1. « Leukè-Komè, dans le pays des Nabatéens », dit Strabon sous Tibère (XVI, 4, 23, p. 780), « est une grande place de commerce, point de départ et d'arrivée pour les caravanes (καμηλέμποροι) qui vont à Pétra ou qui en viennent, et dont les chefs emmènent avec eux tant de gens et tant de chameaux, qu'on dirait des camps militaires. » De même le marchand d'Egypte, qui écrivait sous Vespasien, cite, dans sa description des côtes de la mer Rouge (c. 19), « le port et la citadelle de Leukè-Komè (φρούριον), d'où part la route qui conduit à Pétra et dans les Etats du roi des Nabatéens, Malichas. C'est un port de commerce où peuvent entrer les navires de grandeur moyenne qui apportent des marchandises d'Arabie. On y envoie (ἀποστέλλεται) un fonctionnaire pour percevoir un droit d'importation égal au quart de la valeur des marchandises, et un centurion (ἑκαντοντάρχης) avec sa troupe pour assurer la sécurité. » Si un sujet de l'empire romain signale dans cette place la présence de fonctionnaires et de soldats, ils ne peuvent être que romains; d'ailleurs le centurion n'aurait pas de raison d'être dans l'armée du roi des Nabatéens, et la nature de l'impôt perçu est bien celle de l'impôt romain. Ce n'est pas le seul état vassal qui ait été englobé dans les limites douanières de l'empire; il en est de même par exemple dans la région des Alpes. Pline (*Hist. nat.*, VI, 28, 144) cite la route de Pétra à Gaza.

Jérusalem ou plus tard de Caesarea Paneas et de Pétra.

Organisation de la province d'Arabie. — Ce fut sous Trajan que les Romains établirent leur domination directe sur ces deux royaumes clients. Au commencement du règne de cet empereur, le roi Agrippa II mourut et ses possessions furent rattachées à la province de Syrie. Peu de temps après, en l'an 106, le gouverneur Aulus Cornelius Palma, divisant en plusieurs tronçons les territoires qui jusqu'alors avaient formé le royaume de Nabat, constitua avec la plus grande partie de cet état la province romaine d'Arabie, tandis que Damas était réunie à la Syrie et que les Romains abandonnaient ce que les rois des Nabatéens avaient possédé dans l'intérieur de l'Arabie. L'organisation de la nouvelle province fut considérée comme une conquête ; les monnaies, qui célèbrent l'entrée des Romains en Arabie, témoignent de la résistance des Nabatéens ; d'ailleurs les chefs de ce peuple, grâce à la situation de leur pays et à la politique que l'on avait adoptée à leur égard, avaient pu conserver une certaine indépendance. Mais ce n'est pas le succès militaire de cette campagne qui rend cet événement considérable pour l'histoire. Ces deux annexions, liées sans doute l'une à l'autre, n'étaient qu'un acte administratif accompli peut-être avec l'appui de forces militaires ; si la civilisation et surtout l'hellénisme pénétrèrent plus rapidement dans ce pays, c'est parce que l'empire romain prit cette œuvre à sa charge. L'hellénisme oriental, tel qu'Alexandre l'avait conçu, était une église militante, une puissance qui devait conquérir les états sous le rapport politique, religieux, économique et littéraire. Il n'avait fait que peu de progrès dans ces régions voisines du désert, où il était écrasé par le judaïsme, son ennemi, et où

il n'était soutenu que par le gouvernement faible et instable des Séleucides. Mais dès que la civilisation romaine apparut, l'hellénisme acquit une force d'impulsion, aussi supérieure à sa force précédente que la puissance romaine pouvait l'être à celle des princes vassaux de Judée et d'Arabie.

Dans ce pays, où il ne s'agissait autrefois, et où il ne s'agit encore aujourd'hui que d'assurer la paix par l'appui d'une force militaire considérable et permanente, l'établissement à Bostra d'un camp de légions, placé sous l'autorité d'un commandant d'ordre sénatorial, était un événement de nature à faire époque. Autour de ce point central on créa, partout où le besoin s'en fit sentir, des postes militaires, occupés par des garnisons. Il faut citer par exemple la place forte de Namara (Nemâra), située à un grand jour de marche au delà des frontières du pays montagneux vraiment habitable, au milieu d'un désert de pierre, mais dominant la seule source que l'on trouve dans cette région ; il faut signaler aussi les forteresses, reliées à celle de Namara, voisine de l'oasis de Rahba, dont nous avons déjà parlé, et plus loin, du Djebel-Sès; l'ensemble de ces garnisons commandait tout le pays situé en avant de l'Haourân. Une autre série de citadelles, rattachées au commandement de Syrie et spécialement à la légion postée près de Danava (t. X, p. 273), étaient situées de trois lieues en trois lieues, à égale distance les unes des autres, et gardaient la route de Damas à Palmyre; la plus connue de toutes, la seconde de la Syrie, celle de Dmêr (t. XI, p. 45, note I), est un long rectangle de 300 et de 350 pas de côté, garni sur chaque face de six tours et d'une grande porte large de quinze pas, et de toutes parts entouré par un mur épais de seize pieds, revêtu jadis extérieurement de magnifiques pierres de taille.

La civilisation de la Syrie orientale sous la domination romaine. — Jamais cette région n'avait été ainsi protégée. A proprement parler, elle ne perdit pas sa nationalité. Les noms arabes ont subsisté jusqu'aux temps modernes, quoique souvent, comme en Syrie (p. 10), un nom héllénico-romain se soit ajouté au nom indigène ; par exemple, nous savons qu'un cheikh s'appelait « Adrianos ou Soaidos, fils de Malechos[1] ». On ne toucha pas non plus à la religion nationale ; la divinité suprême des Nabatéens, le dieu Dousaris, peut bien être comparé à Dionysos ; mais il continua d'être adoré généralement sous son nom indigène, et les habitants de Bostra célébrèrent encore longtemps en son honneur les Dousaries[2]. De même, dans la province d'Arabie, on éleva toujours des temples et l'on offrit toujours des sacrifices à Aumou ou Hèlios, à Vasaeathou, à Théandritos, à Ethaos. L'organisation par tribus ne fut pas détruite, les inscriptions signa-

1. Waddington, 2196 : Ἀδριανοῦ τοῦ καὶ Σοαίδου Μαλέχου ἐθνάρχου στρατηγοῦ νομάδων τὸ μνημῖον.

2. Epiphanius (*Haeres.*, p. 483, éd. Dindorf) rapporte que le 25 décembre, le jour anniversaire de la naissance du Christ, était déjà célébré à Rome dans la fête des Saturnales, à Alexandrie dans la fête de la Kikéllia (que cite également le décret de Canope), et dans d'autres cultes païens. « C'est ce qui arrive à Alexandrie dans le sanctuaire appelé sanctuaire des Vierges (Κόριον)..... ; et lorsqu'on demande aux habitants ce que signifie ce mystère, ils vous répondent en disant que, le même jour, à la même heure, la Vierge avait enfanté l'Eternel (τὸν αἰῶνα). Il en est de même à Pétra, capitale de l'Arabie ; dans le temple de cette ville, les Arabes célèbrent dans leur langue la Vierge, qu'ils nomment Chaamou, c'est-à-dire la Jeune Fille, et son fils Dousarès, dont le nom signifie le fils unique du Seigneur. » Le nom de Chaamou a peut-être quelques rapports avec l'Aumou ou Aumos des inscriptions grecques de ce pays, qui correspond à Ζεὺς ἀνίκητος Ἥλιος (Waddington, 2392-2395, 2441, 2455, 2456).

lent des séries de « φυλαί », qui portent des noms indigènes, souvent aussi des Phylarques ou Ethnarques. Mais à côté des mœurs anciennes, la civilisation et l'hellénisme font des progrès. Si, avant Trajan, on ne peut citer aucun monument grec dans le pays qu'occupaient les Nabatéens, la langue indigène, au contraire, disparaît des inscriptions après cet empereur[1]; selon toute apparence, le gouvernement impérial a interdit, après l'annexion, l'usage de l'écriture araméenne; mais la langue araméenne resta certainement la langue nationale proprement dite, comme le prouvent les noms propres et le titre « d'interprète » pour les percepteurs d'impôts « que l'on rencontre alors ».

Agriculture et commerce. — Nous n'avons pas de témoignages écrits sur l'état de l'agriculture; mais sur toute la pente orientale et méridionale de l'Haourân, depuis le sommet de la montagne jusqu'au désert, les pierres, dont cette plaine volcanique était autrefois parsemée, sont rassemblées en monceaux ou réunies en longues rangées; de magnifiques champs ont ainsi été conquis. Il faut reconnaître là l'œuvre du seul gouvernement qui ait admistré le pays, comme il pouvait et comme il devait être administré. Sur la Ledjâ, plateau de lave long de treize lieues et large de huit à neuf, qui est maintenant presque désert, les vignes et les figuiers croissaient jadis entre les courants de lave; à travers ce plateau court la voie romaine qui menait de Bostra à Damas; là et aux environs on trouve les ruines de douze grands villages et

1. Il faut ici faire abstraction de la fameuse inscription gréco-arabe trouvée à Harrân, non loin de Zorava, qui (qu'on remarque bien la suite) date de l'an 568 ap. J.-C., et dont l'auteur est le phylarque Asaraélos, fils de Talémos (Waddington, 2464). Ce Christ est un prédécesseur de Mahomet.

de trente-neuf hameaux. Le gouverneur, qui avait organisé la province d'Arabie, fit bâtir le grand aqueduc, qui amenait dans la plaine de Kanatha (Kerak) l'eau des montagnes de l'Haourân, et un aqueduc semblable pour alimenter Arrha (Rahâ) ; ces monuments du règne de Trajan doivent être cités à côté du port d'Ostie et du Forum romain.

Le choix même de la capitale de cette nouvelle province témoigne de l'extension que prit le commerce. Bostra existait déjà sous le gouvernement des rois Nabatéens ; on y a trouvé une inscription du roi Malichou ; mais son importance militaire et commerciale ne commença qu'avec la domination immédiate des Romains. « Parmi toutes les villes de la Syrie orientale », dit Wetzstein[1], « c'est Bostra qui est la mieux située » ; Damas elle-même, qui doit sa prospérité à l'abondance de ses eaux, et à sa position que protège le Trachon oriental, ne sera préférée à Bostra que par un gouvernement faible ; sous un maître puissant et sage, cette dernière ville atteindra au bout d'un demi-siècle une prospérité fabuleuse. C'est le grand marché du désert syrien, du plateau arabique, et de la Péraea ; sa longue rangée de boutiques de pierre, qui subsistent encore au milieu des solitudes, atteste la réalité de sa grandeur passée et prouve qu'elle peut la retrouver dans l'avenir. » Les restes de la voie romaine qui conduisait de Bostra, par Salchat et Ezrak, au golfe persique, nous apprennent que cette ville était, avec Pétra et Palmyre, une des stations intermédiaires entre l'Orient et la mer Méditerranée. Elle a probablement été dotée par Trajan de la constitution hellénique ; tout au moins elle s'appelle depuis lors « la nouvelle Bostra de Trajan » ; les monnaies grec-

1. [*Reiseberichte über Haurân*, 1860].

ques commencent avec Antonin. Plus tard, lorsqu'Alexandre Sévère lui eut concédé le droit de colonie, la légende des pièces devint latine.

De même Pétra était organisée, dès le règne d'Hadrien, comme une municipalité grecque ; postérieurement d'autres localités isolées ont obtenu le droit de cité ; mais c'est l'organisation en villages indigènes qui a dominé jusqu'aux temps modernes sur cette terre arabe.

Architecture de la Syrie orientale. — Ce mélange d'éléments nationaux et grecs a fait naître et grandir dans ce pays, pendant les cinq cents ans qui séparent Trajan de Mahomet, une civilisation d'un caractère particulier. Nous en avons gardé une image plus complète que des autres manifestations du monde antique; les constructions de Pétra, taillées presque toutes dans le roc, et les monuments de l'Haourân bâtis complètement en pierre à défaut de bois, n'ont pour ainsi dire pas été endommagés par les Bédouins, que l'islamisme ramena dans ces régions qu'ils avaient jadis injustement possédées : ces édifices sont encore aujourd'hui conservés en grande partie et jettent une vive lumière sur l'art et sur la vie pratique de cette époque. Le temple de Baalsamin à Kanatha, dont nous avons parlé plus haut, élevé certainement sous Hérode, est, dans ses plus anciennes parties, complètement différent des monuments grecs; son architecture présente des analogies curieuses avec celle du temple d'Hérode à Jérusalem, quoique les représentations symboliques, bannies de ce sanctuaire, soient ici assez abondantes. On a fait la même remarque à propos des monuments trouvés à Pétra. Plus tard on alla même plus loin. Sous les rois juifs et nabatéens, la civilisation ne s'était dégagée que lentement des influences orientales, l'établissement d'une légion à Bostra

semble être le début d'une période nouvelle. « L'architecture », dit un excellent observateur français Melchior de Vogué, « prit alors un développement, qui ne s'arrêta pas. Partout s'élevèrent des maisons, des palais, des bains, des temples, des théâtres, des aqueducs, des arcs de triomphe; dans l'espace de quelques années, des villes sortirent du sol, toutes ornées de ces colonnades symétriques, qui indiquent les cités neuves, et qui, pendant l'époque impériale, furent, pour cette partie de la Syrie, comme un uniforme inévitable. » Sur la pente orientale et méridionale de l'Haourân, il y avait alors près de trois cents villes et villages aujourd'hui déserts; il en reste à peine cinq; quelques-unes de ces localités, Bousân, par exemple, contenaient jusqu'à huit cents maisons à un et deux étages, construites en basalte; leurs murs étaient formés de pierres de taille bien assemblées sans ciment; les portes étaient couvertes d'ornements et souvent aussi d'inscriptions; le toit plat se composait de dalles de pierre, soutenues par des cintres également en pierre; il était protégé contre la pluie par une assise de ciment. Les murs de la ville étaient généralement formés uniquement par les parties postérieures des maisons, reliées entre elles, que protégeaient de nombreuses tours. Lorsque dans les temps modernes on a tenté de coloniser à nouveau ce pays, on a bien trouvé les maisons habitables; ce qui manquait, c'étaient les travailleurs actifs, et la puissance capable de les protéger. Devant les portes sont des citernes presque toujours souterraines ou recouvertes d'un toit de pierre artificiel. Aujourd'hui que cette cité déserte est devenue un pâturage, plusieurs de ces puits ont été conservés par les Bédouins, qui, pendant l'été, y font boire leurs troupeaux. La construction et l'architecture ont bien gardé quelques traces de l'ancien art oriental,

entre autres la forme habituelle des tombeaux en cubes surmontés d'une pyramide, peut-être aussi les tours à pigeons, souvent ajoutées aux monuments funéraires et très abondantes aujourd'hui même en Syrie; mais, en général, l'architecture syrienne est l'architecture grecque ordinaire de l'époque impériale. Seulement le défaut de bois a provoqué dans cette contrée un grand développement du cintre en pierre et de la coupole, qui donne à ces constructions un caractère original aussi bien sous le rapport technique que pour ce qui est de l'art même. Au lieu de reproduire, suivant les habitudes des autres pays, les formes traditionnelles, l'architecture syrienne se soumit avec indépendance aux nécessités et aux conditions locales; elle n'employa l'ornementation que discrètement; elle fut surtout saine et rationnelle, sans manquer pourtant d'élégance. Les tombeaux, creusés dans les murs de rochers qui s'élèvent à l'est et à l'ouest de Pétra et dans les vallées latérales, avec leurs portiques d'ordre dorien ou corinthien, souvent superposés en plusieurs rangées, avec leurs pyramides et leurs propylées qui rappellent les monuments égyptiens de Thèbes, ne sont pas artistiques pour l'œil, mais sont imposants par leur masse et leur richesse. Seul un peuple actif et très prospère pouvait consacrer autant de soin à ses morts. En voyant ces monuments de l'architecture syrienne, on ne s'étonne plus si les inscriptions signalent un théâtre dans le « village » (κώμη) de Sakkaea, un « Odéon en forme de théâtre » à Kanatha, et si un poète indigène de Namara, dans la Batanée, se vante lui-même d'être « passé maître dans l'art sublime de la poésie élevée d'Ausonie[1]. »

Ainsi, sur la frontière orientale de l'empire, la civi-

1. Αὐσονίων μούσης ὑψινόου πρύτανις. Kaibel, *Epigr.*, 440.

lisation hellénique avait conquis un territoire, que l'on peut comparer à la vallée du Rhin romanisée; les cintres et les coupoles de la Syrie orientale peuvent rivaliser avec les châteaux et les monuments funéraires des nobles et des grands négociants de la Belgique.

L'émigration des Arabes du sud avant Mahomet. — Mais cette prospérité ne fut pas éternelle. Les tribus arabes qui vinrent du sud de la péninsule jusqu'en Syrie ne sont pas signalées dans la tradition historique des Romains, et ce que les récits postérieurs des Arabes nous apprennent sur les Ghassanides et leurs prédécesseurs, est difficile à déterminer, tout au moins chronologiquement[1]. Les Sabéens, qui ont donné leur

1. D'après les récits arabes, les Benou-Sâlih quittèrent les environs de la Mecque (vers 190 ap. J.-C. suivant les calculs de Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, I, p. 212); ils vinrent en Syrie et s'y établirent auprès des Benou-Samaïda, dans lesquels Waddington retrouve la φυλὴ Σομαιθηνῶν d'une inscription de Sououêda (n. 2308). Les Ghassanides, qui (en 205 suivant Caussin), partis de Batn-Marr, arrivèrent dans la même région de la Syrie furent, sur l'ordre des Romains, obligés par les Salihites à payer tribut; ils obéirent pendant longtemps, jusqu'au moment où (vers 292, toujours d'après Caussin) ils triomphèrent des Salihites, et firent reconnaître comme phylarque par les Romains leur chef Thalaba, fils d'Amas. Ce récit peut contenir des éléments de vérité; mais les renseignements les plus sûrs nous sont donnés par Procope (*De bello Persico*, I, 17); nous les avons reproduits dans le texte. Les phylarques des diverses provinces de l'Arabie (c.-à-d. la province de Bostra: *Nov.*, 102, c. 1) et de la Palestine (c.-à-d. la province de Pétra: Procope, *De bello Persico*, I, 19) sont un peu plus anciens, mais guère plus Si un cheikh suprême de cette sorte avait été reconnu par les Romains avant Justinien, nous en trouverions la trace dans les écrivains romains et dans les inscriptions du pays; mais cette trace manque complètement avant Justinien.

nom à la ville de Borechath (Brêka au nord de Kanavat) semblent être originaires de l'Arabie méridionale ; ils occupaient déjà le pays au IIIe siècle. Ces nomades et leurs alliés peuvent être venus pacifiquement et s'être établis sous la protection des Romains ; peut-être même ont-ils apporté avec eux en Syrie la civilisation déjà développée et le luxe du sud-ouest de l'Arabie. Tant que l'empire romain fut un et puissant et tant que chacune de ces tribus fut soumise à son cheikh, elles obéirent toutes au souverain de Rome. Mais pour pouvoir mieux combattre les Arabes réunis déjà sous un roi, ou, comme ils s'appelaient alors, les Sarrasins de l'empire perse, Justinien, pendant la guerre qu'il fit contre les Perses en l'an 531, plaça tous les Phylarques des Sarrasins sujets de Rome sous l'autorité d'Aréthas, fils de Gabala, auquel il donna le titre de roi, faveur extraordinaire, ajouta-t-on. Ce roi des tribus arabes établies en Syrie était encore le vassal de l'empire ; mais en repoussant ses compatriotes, il leur préparait la place. Un siècle plus tard, en 637, l'Islam conquérait l'Arabie et la Syrie.

CHAPITRE XI

LA JUDÉE ET LES JUIFS

L'histoire de la Judée est aussi peu celle du peuple juif, que l'histoire des Etats de l'Eglise est celle des catholiques ; il est nécessaire de distinguer ces deux histoires ; mais il n'est pas moins nécessaire de les étudier en même temps.

La Judée et le gouvernement des prêtres sous les Séleucides. — Les Juifs du Jourdain, avec lesquels les Romains eurent à faire, n'étaient pas le peuple qui combattit Moab et Edom sous ses juges et sous ses rois, et qui écouta les discours d'Amos et d'Hosée. Le petit cénacle de pieux exilés, qui avaient été chassés de leur patrie par la domination étrangère, et que les vicissitudes de la domination étrangère avait ramenés en Palestine, commença, aussitôt après son retour, à écarter durement les descendants de leurs compatriotes, qui étaient restés dans leur pays, et à faire naître une haine implacable entre les Juifs et les Samaritains ; cette société, modèle d'exclusivisme national et d'étroitesse sacerdotale, avait fondé, bien avant l'époque romaine, sous le gouvernement des Séleucides, ce que l'on a appelé la Théocratie mosaïque, collège religieux dirigé par un archiprêtre, s'appuyant sur la domination étrangère, et renonçant à toute puissance politique, pour conserver l'originalité du peuple et pour le dominer, sous la protection de l'étranger. Ce qui distingue le judaïsme des derniers temps, c'est

précisément d'avoir dédaigné toute importance politique pour sauvegarder le caractère national dans les formes religieuses. Toute conception de la divinité est, dans sa physionomie propre, particulière à un peuple; mais aucun Dieu n'est resté le dieu spécial de ses adorateurs autant que Iahvé et cela sans distinction ni de temps ni de lieux. Ces exilés, revenus dans le pays sacré pour eux, qui croyaient vivre suivant les préceptes de Moïse et qui vivaient en réalité d'après les lois d'Ezras et de Néhémie, furent toujours les sujets des grands rois de l'Orient et plus tard des Séleucides, comme ils l'avaient été pendant la captivité de Babylone. Leur organisation n'avait pas plus d'éléments politiques que, de nos jours, les églises arménienne et grecque, qui vivent au milieu de l'empire turc, sous l'autorité de leurs patriarches. Aucun souffle de liberté politique ne traversa cette restauration cléricale; aucun de ces devoirs pénibles et sérieux, imposés à tout Etat indépendant, n'empêchait les prêtres du temple de Jérusalem de se consacrer à l'établissement de l'empire de Iahvé sur terre.

Royauté des Hasmonéens. — La révolution ne se fit pas longtemps attendre. Cette église sans organisation politique ne pouvait vivre que sous le patronage ou la surveillance d'une grande puissance temporelle. Lorsque l'empire des Séleucides tomba en décadence, un état juif fut reconstitué, à la suite d'une révolte contre la domination étrangère, qui tira précisément ses meilleures forces de la foi enthousiaste du peuple. L'archiprêtre de Salem dut quitter le temple pour livrer bataille. Non seulement la race des Hasmonéens rendit presque ses anciennes limites au royaume de Saül et de David, mais encore ces grands-prêtres guerriers rétablirent en quelque façon l'antique royauté véritablement politique, à laquelle obéissait le clergé.

Cependant ce gouvernement, à la fois fils et ennemi de l'autorité sacerdotale, déplaisait au parti religieux. Les Pharisiens et les Sadducéens se séparèrent, et leur lutte commença. Ce n'étaient point des articles de foi ni des différences dans le rite qui les divisaient réellement; il y avait opposition entre le gouvernement sacerdotal, d'une part, uniquement préoccupé de l'organisation et des intérêts religieux et qui n'attachait aucune importance à la liberté et à l'autonomie du peuple, et, de l'autre, la royauté, qui voulait provoquer un développement politique, et qui s'efforçait, au milieu des luttes qui se livraient alors dans le royaume de Syrie, de rendre au peuple juif son ancienne situation par les combats et les traités. La foule soutenait les prêtres; les hommes intelligents et les classes supérieures favorisaient l'autre parti, dont le représentant le plus considérable fut le roi Iannaeos Alexandros; pendant tout son règne, celui-ci dut lutter à la fois contre les princes syriens et contre les Pharisiens ses compatriotes. Quoique cette politique ne fût à proprement parler qu'une expression différente de l'enthousiasme national, expression en réalité plus naturelle et plus puissante, les princes juifs, tout en pensant et en agissant librement, entrèrent en contact avec l'hellénisme; leurs ennemis du parti religieux en profitèrent pour les traiter d'étrangers et d'infidèles.

La dispersion des Juifs. — Mais les habitants de la Palestine n'étaient qu'une partie, et la partie la moins importante des Juifs. Les Juifs de la Babylonie, de la Syrie, de l'Asie Mineure et de l'Egyte étaient de beaucoup supérieurs aux Juifs de Palestine, même lorsque ceux-ci eurent été régénérés par les Macchabées. L'œuvre de ces princes est beaucoup moins considérable que la dispersion des Juifs, dans l'histoire

de l'époque impériale. Cette dispersion est un événement d'un caractère tout à fait particulier.

L'expansion des Juifs hors de la Palestine n'a été déterminée que dans une très faible mesure par le mouvement d'émigration qui emmena les Phéniciens et les Grecs. Primitivement le peuple israélite était un peuple d'agriculteurs, qui habitaient loin de la côte, et qui se sont répandus à l'étranger malgré eux et relativement tard, sous l'influence d'Alexandre ou de ses lieutenants[1]. Lorsque les Grecs, pendant plusieurs générations, fondèrent ces innombrables cités dont l'établissement est un fait inouï dans le passé, et qui ne devait plus jamais se renouveler depuis, les Juifs contribuèrent à cette œuvre pour une part importante, si étrange qu'il fût de recourir à eux pour helléniser l'Orient. Ils s'établirent surtout en Egypte. Alexandrie du Nil, la plus importante de toutes les villes fondées par Alexandre, était une cité juive autant que grecque, dès le règne du premier Ptolémée, qui, après s'être emparé de la Palestine, avait transporté dans sa capitale un grand nombre d'Israélites; cette colonie juive était au moins égale en nombre, en richesse, en intelligence, à la population de Jérusalem; elle était aussi bien organisée. Sous les pre-

1. Il est fort douteux qu'Alexandre lui-même ait donné aux Juifs d'Alexandrie la situation légale qu'ils occupaient dans cette ville, comme le prétend Josèphe (*Contra Ap.*, II, 4); nous savons en effet qu'ils ne furent importés en masse dans l'Egypte que par le premier Ptolémée (Josèphe, *Ant. Jud.*, XII, 1; Appien, *Syr.*, 50). Les établissements juifs se ressemblent tous dans les différents états des Diadoques; s'ils n'ont pas été organisés par Alexandre, il faut en conclure que les différents princes qui lui succédèrent rivalisaient et s'imitaient les uns les autres dans la fondation des villes. Ce qui a contribué certainement à la dispersion des Juifs, c'est que la Palestine était tantôt égyptienne et tantôt syrienne.

miers empereurs, on comptait un million de Juifs pour huit millions d'Egyptiens ; l'influence qu'ils exerçaient était proportionnellement beaucoup plus grande. Nous avons déjà dit (p. 16) que les Juifs, établis dans la capitale de la Syrie, pour rivaliser avec ceux d'Egypte, s'étaient organisés comme eux et avaient fait les mêmes progrès. Ce qui nous prouve quelle extension et quelle importance les colonies juives avaient prises dans l'Asie Mineure, c'est la tentative que firent sous Auguste les villes grecques de l'Ionie ; elles voulurent, ce semble, après une entente préalable, obliger les Juifs établis dans leurs murs à renier leur foi ou à supporter tout le poids des charges publiques. Il y avait certainement des colonies juives indépendantes dans toutes les villes grecques nouvellement fondées[1] et même dans les anciennes cités helléniques, dans la Hellade proprement dite, par exemple à Corinthe. Leur organisation se perfectionna de plus en plus, mais fut soumise à certaines conditions : les Juifs conservaient leur nationalité, en acceptant les conséquences très graves de cette situation, conséquences qu'ils en tiraient eux-mêmes ; on leur imposa seulement l'usage de la langue grecque. Au milieu des progrès ou plutôt de l'invasion de l'hellénisme en Orient, les Juifs des

1. C'est à la colonie juive de Smyrne que fait allusion une inscription découverte récemment dans cette ville (Reinach, *Revue des études juives*, 1883, p. 161) : Ῥουφεῖνα Ἰουδα[ί](α) ἀρ̣χισυναγωγὸς κατεσκεύασεν τὸ ἐνσόριον τοῖς ἀπελευθέροις καὶ θρέμ(μ)ασιν μηδένος ἄλ(λ)ου ἐξουσίαν ἔχοντος θάψαι τινά· εἰ δέ τις τολμήσει, δώσει τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ (δηναρίους) ,αφ, καὶ τῷ ἔθνει τῶν Ἰουδαίων (δηναρίους) ,α. Ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον ἀποκεῖται εἰς τὸ ἀρχεῖον. Il est rare que de simples collèges soient placés sur la même ligne qu'une ville ou qu'une municipalité, quand il s'agit, comme ici, d'édicter des peines.

villes grecques restèrent des Orientaux qui parlaient grec.

La langue grecque. — Ce n'est pas seulement parce qu'elle était la langue naturelle des affaires, que la langue grecque domina dans les colonies juives des villes macédoniennes, c'est aussi parce qu'elle leur fut rendue obligatoire : ce fait était la conséquence nécessaire de la situation générale. Plus tard Trajan a suivi la même méthode pour romaniser la Dacie avec des colons venus de l'Asie Mineure. Sans cette contrainte imposée aux Juifs, les fondateurs de villes n'auraient pas pu créer des cités extérieurement uniformes, et les éléments venus de la Judée n'auraient pas pu servir à helléniser le pays. Les Saintes Ecritures des Hébreux avaient déjà été traduites en grec sous le règne des premiers Ptolémées ; ce travail fut entrepris aussi peu sur l'ordre du gouvernement que la traduction de la Bible de Luther, mais c'était bien l'intention des rois d'Egypte d'helléniser par la littérature les Juifs de leur pays ; et cette œuvre s'accomplit avec une rapidité remarquable. Au début de l'empire romain, et probablement depuis longtemps, la connaissance de l'hébreu était à peu près aussi rare parmi les Juifs d'Alexandrie que, de nos jours, celle du texte original des livres saints parmi les chrétiens, et l'on employait comme arguments les fautes de traduction des Alexandrins, qu'on nomme les Septante, comme nos dévots modernes se servent des contre-sens de Luther. A cette époque la langue nationale des Juifs disparaît partout du commerce ordinaire ; elle ne se conserva que dans les rites ecclésiastiques, comme aujourd'hui la langue latine ne subsiste que dans l'église catholique. En Judée même, elle fut remplacée par l'araméen, langue voisine, il est vrai, de l'hébreu et qui devint l'idiome populaire de la Syrie. Les colonies

juives fondées hors de la Palestine, et dont nous nous occupons, abandonnèrent complètement les langues sémitiques ; et la réaction, qui a rétabli méthodiquement chez tous les Juifs la connaissance et l'usage de ces langues, est de beaucoup postérieure. Pendant les premiers temps de l'empire, les nombreuses œuvres littéraires composées par des Juifs sont toutes grecques. Si la langue seule constituait la nationalité, nous n'aurions presque rien à dire des Juifs à cette époque.

Persistance de la nationalité. — Mais, si dès le début on obligea les Juifs à parler grec, malgré leur répugnance, on reconnut du moins leur nationalité particulière, et on leur en fit subir toutes les conséquences. Partout dans les villes de l'empire d'Alexandre la population se composait de Macédoniens, c'est-à-dire de Grecs réellement originaires de Macédoine, ou assimilés aux vrais Macédoniens. Il y avait de plus, sans compter les étrangers, les indigènes, comme les Egyptiens à Alexandrie, les Libyens à Cyrène, et surtout les colons venus de l'Orient, qui n'avaient pas d'autre patrie que la nouvelle cité, mais qui n'étaient pas considérés comme des Grecs. Les Juifs appartiennent à cette seconde catégorie ; mais à eux et à eux seuls, il était permis de former pour ainsi dire un Etat dans l'Etat ; et, tandis que les autres habitants non citoyens étaient soumis aux autorités municipales, les Juifs s'administraient eux-mêmes dans une certaine mesure [1]. « Les Juifs », dit Strabon, « ont à Alexandrie

1. Si l'on continua dans la suite à considérer les Juifs ... lexandrie comme les égaux des Macédoniens qui habitaient même ville (Josèphe, *Contra Ap.*, II, 4; *De bell. Jud.*, 18, 7), t que l'on dénatura la situation véritable. Ils étaient domi-s à côté de la tribu des Macédoniens, sans doute la plus

un chef de peuple (ἐθνάρχης) spécial, qui commande au peuple (ἔθνος), qui juge les procès, qui décide dans les traités et qui signe des ordres, comme s'il était à la tête d'une cité indépendante ». S'il en était ainsi, c'est parce que les Juifs avaient prétendu que leur nationalité, ou ce qui revient au même, leur religion, réclamait une juridiction spéciale. Les grands gouvernements politiques tinrent compte dans une large mesure du caractère national-religieux des Juifs, et l'aidèrent à se développer, en lui accordant tous les privilèges possibles. La cohabitation était sinon habituelle, au moins très fréquente : à Alexandrie, par exemple, deux des cinq quartiers de la ville étaient occupés surtout par des Juifs. Il ne semble pas que ce soit là une application du système de *ghetto,* mais bien plutôt une coutume qui datait du premier établissement, et qui avait été maintenue des deux côtés ; on évitait par là tous les conflits qui pouvaient naître entre voisins.

Importance de la dispersion. — Ainsi les Juifs

considérable et qui pour cette raison avait emprunté son nom à Dionysos (Theophilus, *ad Autolycum,* II, 7) ; comme le quartier des Juifs formait une partie de cette tribu, Josèphe en fait à sa manière les égaux des Macédoniens. La situation légale de la population des villes grecques de cette catégorie nous est décrite très clairement par Strabon (dans Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 7, 2). Il divise les habitants de Cyrène en quatre catégories : citoyens, paysans (γεωργοί), étrangers et juifs. Si l'on fait abstraction des métèques, dont la patrie légale est ailleurs, il reste, comme Cyrénéens légitimes, les citoyens qui jouissent de tous les privilèges, par conséquent les Hellènes et les assimilés, et les deux catégories d'habitants qui n'exerçaient pas activement leurs droits de citoyens, les Juifs qui forment une société à part, et les sujets, les Libyens, qui sont privés de l'autonomie. En altérant un peu les faits, il é facile d'attribuer les mêmes droits aux deux catégories p vilégiées.

réussirent à jouer un rôle prépondérant dans l'œuvre entreprise par les Macédoniens, dans l'hellénisation de l'Orient; leur souplesse et leur docilité d'une part, leur ténacité indomptable de l'autre doivent avoir décidé les hommes d'Etat très pratiques qui donnèrent cet exemple, à prendre une pareille résolution.

L'extension et l'importance extraordinaires que prit l'émigration juive, sortie d'une contrée aussi étroite et aussi obscure, n'en restent pas moins à la fois une réalité et une énigme. Il ne faut pas oublier en outre que les Juifs originaires de la Palestine n'ont formé que le noyau des Juifs répandus à l'étranger. Le judaïsme des premiers temps n'est rien moins qu'exclusif; au contraire, grâce au zèle des missionnaires, il s'est propagé tout autant que plus tard le christianisme et l'islam. L'évangile parle des rabbins, qui traversent terre et mer pour faire un prosélyte; l'admission de demi-fidèles, auxquels l'on accordait une certaine communion religieuse, sans leur imposer la circoncision, est une preuve du zèle avec lequel les Juifs convertissaient, en même temps qu'un des moyens les plus efficaces qu'ils employaient à cette époque. Des raisons très diverses favorisèrent cette propagande. Les privilèges civiques, que les Lagides et les Séleucides accordèrent aux Juifs, doivent avoir engagé un grand nombre d'Orientaux non juifs et de semi-Hellènes des villes nouvelles à entrer dans la catégorie des non-citoyens privilégiés. Plus tard la corruption de la religion nationale traditionnelle fut d'un grand secours à la propagande juive. Beaucoup de personnes, appartenant surtout aux classes instruites, se détournaient avec indignation ou moquerie, sous l'influence de leurs ıtiments religieux et moraux, de ce que les Grecs et :ore plus de ce que les Egyptiens appelaient leur igion; elles cherchèrent un asile dans la doctrine

juive plus simple et plus pure, ennemie du polythéisme et du culte des images, et qui se trouvait d'accord avec les idées religieuses que l'abaissement de la philosophie avait introduites dans les sociétés instruites et à moitié instruites. Nous avons un curieux poème moral grec, qui date probablement des dernières années de la République romaine ; il a été composé d'après les livres de Moïse, car il proclame la doctrine monothéiste et la valeur universelle de la loi morale ; mais il évite d'attaquer les non-juifs et de faire une opposition directe à la religion dominante : c'est un livre évidemment destiné à répandre davantage ce judaïsme dénationalisé.

C'étaient surtout les femmes qui acceptaient avec enthousiasme la religion juive. Lorsque les autorités de Damas eurent décidé, en l'an 66, de faire mettre à mort les prisonniers juifs, il fut entendu que cette résolution serait tenue secrète, pour que la population féminine, dévouée aux Juifs, ne pût pas empêcher l'exécution de l'arrêt. Même en Occident, où les gens instruits étaient hostiles au judaïsme, de grandes dames firent de bonne heure exception ; l'épouse de Néron, Poppaea Sabina, issue d'une noble famille, n'était pas moins connue dans Rome pour son dévouement aux Juifs et pour l'ardente protection qu'elle leur accordait que pour d'autres actes moins honorables. De véritables conversions n'étaient pas rares ; la maison royale d'Adiabène, par exemple, le roi Izatès, sa mère Hélène, son frère et son successeur, embrassèrent formellement la foi juive à l'époque de Tibère et de Claude. Nous avons dit, en parlant des Juifs d'Antioche, qu'ils étaient presque tous des convertis ; le fait est vrai de toutes les colonies juives

Caractère hellénique de l'émigration juive. - Les Juifs, tout en conservant leur individualité n

tionale, ne furent pas transplantés sur le sol hellénique et contraints de parler une langue étrangère, sans que le judaïsme ne fût envahi par des idées contraires à son essence même et qui, dans une certaine mesure, altérèrent son caractère primitif. Si nous voulons savoir jusqu'à quel point la vie littéraire des Grecs inonda les sociétés juives établies au milieu des Hellènes, nous n'avons qu'à examiner la littérature du siècle qui précéda et du siècle qui suivit la naissance du Christ. Elle est toute pénétrée d'éléments juifs ; ce sont les écrivains les plus saillants, les penseurs les plus féconds qui cherchent, soit comme Hellènes à pénétrer le judaïsme, soit comme Juifs à saisir l'esprit hellénique. Nicolas de Damas, un vrai païen, un adepte distingué de la philosophie d'Aristote, ne se contenta pas de venir, comme littérateur et comme ambassadeur du roi Hérode, plaider devant Agrippa et devant Auguste la cause de son maître juif et du peuple de Palestine ; dans son ouvrage historique, il tenta un effort sérieux et très important pour l'époque, dans le but de faire entrer l'Orient dans le cercle des études de l'Occident, tandis que les pages, que nous avons conservées, où il raconte les jeunes années de l'empereur Auguste qu'il avait connu personnellement, montrent de quel amour et de quel respect le souverain de Rome était entouré dans le monde grec. Le Traité du Sublime, écrit dans les premiers temps de l'empire par un auteur inconnu, l'un des ouvrages d'esthétique les plus subtils que l'antiquité nous ait transmis, est l'œuvre sinon d'un Juif, du moins d'un homme qui honorait également Homère et Moïse[1]. Un autre écrit, également anonyme, sur

[1] Pseudo-Longin, Περὶ ὕψους, 9 : « Chez Homère la guerre des dieux est beaucoup moins importante que la description

l'univers, où l'on tentait, non sans succès, de fondre en une seule doctrine l'enseignement d'Aristote et les théories du Portique, a peut-être été aussi composé par un Juif ; à coup sûr il est dédié au Juif le plus considérable et le plus haut placé de l'époque de Néron, au chef d'état-major général de Corbulon et de Titus, à Tiberius Alexandros.

Là où l'union des deux mondes intellectuels apparaît le plus clairement, c'est dans la philosophie judaïco-alexandrine, l'expression la plus subtile et la plus vivante d'un mouvement religieux, qui non seulement englobait, mais encore ruinait le judaïsme. L'esprit hellénique, dans son développement, combattait les religions nationales de tout genre ; il niait toutes leurs conceptions ou leur en substituait de nouvelles ; il chassait les anciens dieux de la conscience humaine, et ne mettait à leur place que des astres ou des idées abstraites. La religion des Juifs ne fut pas à l'abri de ses attaques. Il se forma un nouveau judaïsme d'origine hellénique, qui traita Jéhovah à peu près aussi durement, mais pourtant un peu moins que les Grecs et les Romains instruits ne traitaient Zeus et Jupiter. La méthode universelle de ce que l'on a appelé l'interprétation allégorique, dont les philosophes stoïciens, entre autres, s'étaient servis pour mettre poliment à la porte toutes les religions païennes, pouvait être aussi bien et aussi mal appliquée à la Genèse qu'aux

des Dieux dans leur perfection, dans leur vraie grandeur et dans leur pureté : tel est le portrait de Poseidon (*Iliade*, XIII, 18 et suiv.). Ainsi le législateur des Juifs, qui n'était pas un homme ordinaire (οὐχ ὁ τυχὼν ἀνήρ), ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité au commencement de ses lois par ces paroles (*Genèse*, I, 3) : Dieu dit : quoi ? Que la lumière soit, et la lumière fut ; que la terre soit, et la terre fut ».

Dieux de l'Iliade. Si Moïse avait voulu personnifier dans Abraham l'intelligence, dans Sarah la vertu, dans Noé la justice, si les quatre fleuves du Paradis étaient les quatre vertus cardinales, le Grec le plus instruit pouvait croire à la Thora. Mais ce pseudo-judaïsme n'en était pas moins très puissant ; la supériorité intellectuelle des Juifs d'Egypte s'affirme de plus en plus ; c'est à Alexandrie que ce nouvel esprit a trouvé surtout des représentants.

Union de tous les Juifs. — Malgré les dissensions intérieures qui divisaient les Juifs de Palestine et qui ne se terminaient que trop souvent par la guerre civile, malgré la dispersion d'une grande partie de la nation juive dans tous les pays étrangers, malgré son mélange avec des masses étrangères, et surtout malgré l'introduction de l'hellénisme, élément destructeur qui pénétra jusque dans la moelle du judaïsme, tous les Juifs restaient néanmoins unis par un lien religieux dont le Vatican et la Kaaba peuvent aujourd'hui, par analogie, nous donner une idée approximatixe. Le Salem sacré resta l'étendard, le temple de Sion le palladium de tout Juif, qu'il obéît aux Romains ou aux Parthes, qu'il parlât araméen ou grec, qu'il adorât l'ancien Iahvé ou le nouveau, qui n'était rien du tout. Le protecteur des Juifs avait accordé à leur chef spirituel une certaine puissance temporelle, peu considérable, il est vrai, mais elle n'avait pas plus d'importance pour le judaïsme qu'à une autre époque l'étendue des Etats de l'Eglise pour le catholicisme. Chaque année tous les membres d'une société juive devaient envoyer à Jérusalem une double drachme pour l'entretien du temple : cet impôt était perçu régulièrement comme les contributions d'Etat. Tous étaient obligés, au moins une fois dans leur

, de sacrifier personnellement à Jéhovah dans la seule le du monde qui lui fût agréable. Les connaissances

théologiques restèrent communes ; les rabbins de Babylone et d'Alexandrie ne les ont pas moins cultivées que ceux de Jérusalem. Malgré la dispersion et les discordes, le sentiment extraordinairement tenace de l'unité nationale se conserva tel qu'il était né dans ce cénacle d'exilés rentrés à Jérusalem, et tel qu'il avait passé dans toutes les colonies juives du monde hellénique.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le judaïsme subsista jusque dans les sociétés qui avaient abandonné la religion juive. Philon, le plus connu de tous ceux qui représentent dans la littérature cet état d'esprit, le seul même dont nous puissions saisir clairement les idées, était l'un des Juifs les plus distingués et les plus riches du temps de Tibère ; il traite la religion de son pays à peu près comme Cicéron traitait la religion romaine ; mais, loin de vouloir la détruire, il songe au contraire à la réformer. Pour lui comme pour tous les autres Juifs, Moïse est la source de toute vérité, ses préceptes écrits sont des lois formelles ; il le respecte et il croit en lui. Ce judaïsme raffiné n'est cependant pas complètement identique à ce que l'on a appelé la croyance en Dieu des stoïciens. Pour Philon, Dieu n'est plus corporel, mais il est toujours personnel ; le Juif repousse absolument la subjectivité des dieux, ce qui est le principe de la philosophie hellénique ; mais il croit que l'homme est un pécheur soumis à un Etre parfait, qui lui est extérieur et supérieur. Aussi le nouveau judaïsme s'adapte-t-il aux rites de la religion nationale beaucoup plus facilement que le nouveau paganisme. La lutte de l'ancienne et de la nouvelle foi fut, dans la société juive, d'une nature tout autre que dans le monde païen ; l'enjeu était beaucoup plus considérable. Le paganisme réformé ne combattait que l'antique religion ; la réforme du judaïsme aurait e pour dernière conséquence de détruire la nationali

juive, qui se serait noyée dans les flots de l'hellénisme, du jour où sa croyance aurait disparu ; et les Juifs de cette époque n'osèrent pas aller jusque-là. Voilà pourquoi la forme, sinon le fond des anciennes croyances, fut conservée sur le sol grec et en langue grecque, avec une opiniâtreté inouïe : elle fut défendue par ceux-là mêmes qui, en principe, avaient capitulé devant l'hellénisme. Philon, comme nous le raconterons avec plus de détails, lutta et souffrit pour la cause juive. Aussi l'esprit hellénique n'a-t-il jamais exercé une influence toute-puissante dans le monde juif ; jamais il n'a pu lutter contre le judaïsme national ; à peine a-t-il adouci son fanatisme, prévenu ses fautes et ses crimes. Dans toutes les circonstances importantes, surtout en face de l'oppression et de la persécution, toutes les différences intestines du judaïsme disparaissent. Si la caste des rabbins était sans importance, la société religieuse, qu'elle dominait, était une puissance considérable, parfois redoutable.

Le gouvernement romain et les Juifs en Occident et en Orient. — Telle était la situation en présence de laquelle se trouvèrent les Romains, lorsqu'ils établirent leur domination sur l'Orient. La conquête ne force pas moins la main au peuple conquérant qu'au peuple conquis. Ni les Arsacides ni les Césars ne pouvaient faire que l'œuvre des siècles et les fondations de villes macédoniennes n'eussent pas été accomplies ; ni Séleucie de l'Euphrate, ni Antioche, ni Alexandrie, ne pouvaient être acceptées par les gouvernements postérieurs sous bénéfice d'inventaire. Sans doute le fondateur de l'empire s'est inspiré, dans ses rapports avec l'émigration juive d'Orient, comme dans beaucoup d'autres circonstances, de la politique des premiers
ides : il a été plutôt favorable qu'hostile au judaïsme
ental et n'a pas détruit sa situation particulière ;

cette conduite a été imitée par tous ses successeurs. Nous avons déjà signalé la tentative que firent sous Auguste les cités de l'Asie Mineure, pour soumettre les Juifs comme les autres citoyens au service militaire, et pour leur interdire de célébrer désormais la fête du sabbat. Mais Agrippa donna tort aux villes ; il rétablit le *statu quo* en faveur des Juifs, ou plutôt il déclara que les Juifs seraient désormais légalement exemptés du service militaire et pourraient célébrer leur sabbat, privilèges qui ne leur avaient été accordés jusqu'alors que par quelques gouverneurs ou quelques cités des provinces grecques. Auguste ordonna même aux gouverneurs de l'Asie de ne pas appliquer aux Juifs les lois impériales très sévères qu'il avait promulguées contre les sociétés et réunions. Mais le gouvernement romain n'ignorait pas que la situation privilégiée des Juifs de l'Orient était incompatible avec l'obligation, imposée à tous les autres habitants de l'empire, de se soumettre aux charges établies par l'Etat ; que la position spéciale faite à l'élément juif, sous la garantie de Rome, provoquait dans les villes la haine de races et souvent des luttes intestines ; que l'autorité religieuse des prêtres de Jérusalem sur tous les Juifs de l'empire avait une portée dangereuse ; que tout cela causait à l'Etat un préjudice véritable et le menaçait dans son principe.

Ce qui prouve le plus clairement combien l'empire était intérieurement divisé en deux parties distinctes, c'est que les empereurs ont traité différemment les Juifs de l'Occident latin et ceux de l'Orient grec. En Occident, les colonies juives n'obtinrent jamais l'autonomie. On y tolérait l'exercice de la religion juive, autant ou peut-être même moins que celui des religions de Syrie et d'Egypte. Auguste se montra bienveillant pour les Juifs établis dans un faubourg de Rome, au

delà du Tibre, et n'oublia pas, dans ses générosités, ceux qui s'étaient privés pour célébrer le sabbat; mais il évita d'entrer personnellement en contact avec la religion juive aussi bien qu'avec la religion égyptienne; lui-même, en Egypte, n'avait pas voulu rencontrer le bœuf sacré; et il approuva entièrement son fils Gaius, qui, pendant son voyage en Orient, n'était pas entré dans Jérusalem. Sous Tibère, en l'an 19, l'exercice du culte juif fut interdit à Rome et dans toute l'Italie, comme celui de la religion égyptienne; ceux qui ne consentirent pas à renier publiquement leur foi et à jeter dans le feu les vases sacrés, furent chassés de l'Italie, à moins qu'on ne les jugeât propres au service militaire; ils furent alors incorporés dans les compagnies de discipline, mais leurs scrupules religieux en amenèrent un grand nombre devant les conseils de guerre. Si, comme nous le verrons plus loin, le même empereur se montra très soucieux d'éviter en Orient tout conflit avec le « Rabbi », cela prouve clairement que Tibère, le plus habile de tous les souverains que l'empire ait eus, reconnaissait à la fois qu'il était dangereux de favoriser l'immigration juive, et qu'il était injuste autant qu'impossible de vouloir détruire le judaïsme là où il existait [1]. Sous les empereurs postérieurs, comme nous pourrons le constater plus tard, on garda

1. Le juif Philon attribue à Séjan la persécution des Juifs d'Italie (*Legat. ad Gaium*, 24; *in Flacc.*, 1), et à l'empereur lui-même la tolérance accordée aux Juifs d'Orient. Mais Josèphe est plus dans le vrai lorsqu'il donne pour origine aux événements d'Italie un scandale causé à Rome même par trois dévots juifs extravagants et par une grande dame affiliée au judaïsme. Philon lui-même nous apprend, qu'après la chute de Séjan, Tibère ordonna seulement aux gouverneurs doucir un peu leur conduite envers les Juifs. La politique l'empereur et celle de ses ministres était sur ce point essentiellement la même.

essentiellement une attitude hostile aux Juifs d'Occident, mais on imita plutôt l'exemple d'Auguste que celui de Tibère. On n'empêcha pas les Juifs de percevoir l'impôt du temple sous forme de contribution volontaire et de l'envoyer à Jérusalem. Il ne leur fut pas défendu de porter un différend commercial plutôt devant un arbitre juif que devant un tribunal romain. Il n'est plus question désormais en Occident d'une incorporation violente, comme celle de Tibère. Mais on ne reconnut jamais publiquement aux Juifs dans la Rome païenne, ni surtout dans l'Occident latin, le droit d'avoir une situation particulière et d'être jugés par des tribunaux spéciaux. En réalité, exception faite de la capitale du monde romain, où naturellement l'Orient était représenté et où existait une colonie juive dès l'époque de Cicéron, les sociétés de Juifs n'ont pris dans l'Occident, sous les premiers empereurs, ni une grande extension, ni une importance considérable [1].

Ce fut seulement en Orient que le gouvernement suivit l'exemple des puissances qui l'avaient précédé; ou plutôt il s'efforça de ne rien changer à la situation acquise et de prévenir les dangers qui en résultaient; de même que les livres sacrés des Juifs n'ont été connus du monde latin que par l'intermédiaire des Chrétiens et dans un texte latin, de même les mouvements importants du monde juif n'ont pas dépassé, pendant la période impériale, les limites de l'Orient grec. Dans cette région on n'essaya pas de tarir peu à peu la source de la haine contre les Juifs, en effaçant gra-

1. Agrippa II, qui fait le dénombrement des établissements juifs à l'étranger (dans Philon, *Legat. ad Gaium*, 36), ne nomme aucun pays situé à l'ouest de la Grèce; et parmi les étrangers fixés à Jérusalem, dont fait mention l'histoire des Apôtres, les Romains seuls sont originaires de l'Occident (II, 5 et suiv.).

duellement les différences légales qui les séparaient des autres races ; mais en même temps, si l'on fait abstraction du caprice et des crimes de certains empereurs, le gouvernement ne prêta jamais assistance à ceux qui haïssaient et qui traquaient les Juifs. En réalité, la défaite du judaïsme ne provient pas de mauvais traitements subis par les émigrés juifs en Orient. Les rapports qui devaient fatalement s'établir entre le gouvernement impérial et le judaïsme ont non seulement causé la destruction de l'État de Jérusalem, mais encore et surtout affaibli et modifié la situation des Juifs dans l'empire.

Nous allons maintenant raconter quelle fut l'histoire de la Palestine sous la domination romaine.

La Judée sous la République. — Les généraux de la République, Pompée et ses successeurs immédiats, avaient modifié la situation de la Syrie méridionale ; ils avaient détruit les grands états, qui commençaient à s'y former, et divisé tout le pays en territoires de villes et en petites royautés. Les Juifs avaient été sérieusement atteints par cette réforme ; non seulement ils avaient dû restituer leurs conquêtes, en particulier toute la côte, mais encore Gabinius avait partagé l'ancien territoire de leur empire en cinq districts indépendants s'administrant eux-mêmes, et le grand-prêtre Hyrkanos avait perdu sa puissance temporelle. Ainsi, d'une part, on avait rétabli le patronage de l'étranger ; d'autre part, on avait reconstitué la théocratie pure. Mais la révolution ne se fit pas attendre.

Antipatros d'Idumée. — Hyrcanos, ou plutôt le ministre qui gouvernait en son nom, l'Iduméen Antipatros[1] réussit, avec l'appui de Gabinius lui-même,

[1] Antipatros débuta dans la carrière politique comme gouverneur (στρατηγός) d'Idumée (Josèphe, *Bell. Jud.*, XIV, 1, 3) ;

auquel il avait su se rendre indispensable pour ses entreprises contre les Parthes et les Egyptiens, à reconquérir la prépondérance dans la Syrie méridionale. Ce fut lui qui dompta presque seul la révolte des Juifs que Crassus avait provoquée en pillant le temple de Jérusalem. Heureusement pour Antipatros, le gouvernement juif ne fut pas obligé d'intervenir activement dans la guerre entre César et Pompée : il s'était déclaré, comme tout l'Orient, pour le vaincu. Cependant, lorsque le frère et rival d'Hyrkanos, Aristoboulos, eut

il est ensuite appelé administrateur du royaume juif (ὁ τῶν Ἰουδαίων ἐπιμελητής : *ibid.*, 8, 1), ce qui équivaut presque à premier ministre. Le récit de Josèphe, écrit avec l'intention de flatter Rome autant qu'Hérode (*Ant. Jud.*, XIV, 8, 5; *Bell. Jud.*, I, 10, 3) ne nous indique nullement que César ait laissé à Antipatros le soin de choisir la charge (δυναστεία) qu'il désirait, puis, que celui-ci s'en étant remis à César, le dictateur l'ait nommé administrateur (ἐπίτροπος) de la Judée. Cette fonction n'est pas, comme le prétend Marquardt (*Staatsverwaltung*, V, 1, p. 408) la procuratèle romaine du temps de l'empire, qui n'existait même pas à cette époque, mais une dignité spécialement conférée à l'ethnarque juif, une ἐπιτροπή, comme celle qui est citée par Josèphe (*Bell. Jud.*, II, 18, 6). Dans les actes qui nous restent du temps de César, c'est l'archiprêtre et ethnarque Hyrkanos qui représente seul les Juifs ; César ne donna à Antipatros que ce qui pouvait être accordé au sujet d'un Etat vassal, le droit de cité romaine et l'immunité personnelle (Josèphe, *Antiq. Jud.*, XIV, 8, 3; *Bell. Jud.*, I, 9, 5), mais il ne fit pas de lui un fonctionnaire romain. On peut croire qu'Hérode, après avoir été chassé de Judée, avait obtenu à Samarie une place d'officier romain : mais les titres de στρατηγὸς τῆς Κοίλης Συρίας (Josèphe, *Bell. Jud.*, IX, 5, cf. 11, 4), ou de στρατηγὸς Κοίλης Συρίας καὶ Σαμαρείας (*ibid.*, I, 10, 8) sont tout au moins capables de nous induire en erreur ; c'est également avec inexactitude que le même historien donne plus tard à Hérode le titre de Συρίας ὅλης ἐπίτροπον (*ibid.*, I, 20, 4 ; la correction de Marquard *op. cit.*, I, 408, détruit le sens de Κοίλης) parce qu'il a dû servi de conseiller τοῖς ἐπιτροπεύουσι τῆς Συρίας.

été tué par les Pompéiens avec son fils Alexandre, parce que tous deux avaient pris parti pour César, il aurait pu se faire que César, après sa victoire, donnât le trône de Judée au second fils d'Aristoboulos, Antigonos. Mais, quand César, après son triomphe et son arrivée en Egypte, se trouva, à Alexandrie, dans une situation périlleuse, ce fut surtout Antipatros, qui le délivra. Ce dévouement fit son effet: Antigonos dut céder le pas au partisan plus nouveau, mais plus influent.

Ordonnances de César. — La reconnaissance personnelle de César favorisa puissamment la restauration formelle de l'état juif. Cet empire obtint tous les privilèges qui pouvaient être accordés à un état client : il ne dut payer aucun tribut aux Romains [1], il ne reçut

1. Dans le décret de César cité par Josèphe (*Ant. Jud.*, XIV, 10, 5, 6), la seule lecture possible est celle que fournit Epiphanius ; d'après ce document l'impôt, établi par Pompée (*ibid.*, XIV, 4, 4) qui pesait sur ce pays, fut aboli, à partir de la deuxième année du contrat de fermage alors en cours ; il était en outre décidé que la ville de Joppé, cédée par les Romains aux Juifs, continuerait à payer aux Romains, à Sidon, le quart des fruits de la terre, mais qu'en compensation Hyrkanos recevrait chaque année dans la même ville de Sidon 20,675 mesures de blé ; de plus les habitants de Joppé devaient lui payer encore la dîme de leurs produits. D'ailleurs le reste du récit prouve qu'à partir de cette époque l'état juif fut exempt de tout tribut ; si Hérode paye des φόροι à la reine Cléopâtre, pour les districts qu'elle lui a accordés et affermés (Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 4, 2, 4, cf. 5, 3), c'est là une exception qui ne fait que confirmer la règle. Appien (*Bell. civ.*, V, 75), nommant les rois tributaires d'Antoine, cite Hérode pour l'Idumée et pour Samarie ; mais c'est avec raison que le nom de la Judée manque à cette liste ; et il se peut qu'Auguste ait exempté plus tard Hérode du tribut qu'il payait pour ces pays voisins. Le renseignement très détaillé et tout à fait digne de foi que nous avons sur la taxe imposée par Quirinius nous indique avec la plus grande clarté, que Rome n'avait jusqu'alors perçu dans la Palestine aucun impôt.

aucune garnison et ne fut pas soumis à la conscription militaire[1] ; en revanche le gouvernement indigène fut chargé de défendre la frontière et de pourvoir à tous les frais qu'entraînait cette œuvre. Les Juifs recouvrèrent la ville de Joppé et, par elle, la communication avec la mer; on leur garantit l'indépendance politique et la liberté religieuse; on leur permit enfin, ce qui leur avait été interdit jusqu'alors, de relever les remparts de Jérusalem, détruits par Pompée (707 de Rome = 47 avant J.-C.). Ce fut donc presque un étranger — car les Iduméens étaient placés par les Juifs proprement dit revenus de Babylone à peu près sur le même rang que les Samaritains — qui gouverna l'état juif, au nom du prince des Hasmonéens, sous la protection et selon la volonté de Rome. Les Juifs du parti national n'étaient rien moins que favorables au nouveau gouvernement. Les anciennes familles, prépondérantes dans le conseil de Jérusalem, tenaient au fond pour Aristoboulos, et, après sa mort, pour son fils Antigonos. Les fanatiques luttaient dans les mon-

1. Dans le même décret, il est dit : καὶ ὅπως μηδεὶς μήτε ἄρχων μήτε στρατηγὸς ἢ πρεσβευτὴς ἐν τοῖς ὅροις τῶν Ἰουδαίων ἀνιστᾷ (peut-être συνιστᾷ, Wilamowitz) συμμαχίαν καὶ στρατιώτας ἐξιᾷ (leçon de Wilamowitz au lieu de ἐξείη) ἢ τὰ χρήματα τούτων εἰσπράττεσθαι ἢ εἰς παραχείμασίαν ἢ ἄλλῳ τινὶ ὀνόματι, ἀλλ' εἶναι πανταχόθεν ἀνεπηρεάστους (cf. XIV, 10, 2 : παραχειμασίαν δὲ καὶ χρήματα πράττεσθαι οὐ δοκιμάζω). Ce texte concorde, dans l'essentiel, avec la formule de la charte de liberté de Termessos, qui est un peu plus ancienne (*Corp. insc. lat.*, I, 204) : *Nei quis magistratu prove magistratu legatus ne*[*ive*] *quis alius meilites in oppidum Thermesum ..... agrumve ..... hiemandi causa introducito ..... nisei senatus nominatim utei Thermesum ..... in hibernacula meilites deducantur decreverit.* D'après cet article les troupes peuvent traverser le territoire de Termessos. Dans le privilège de la Judée il semble qu'on ne peut ni faire passer les troupes à travers le pays ni même y lever des soldats.

tagnes de la Galilée autant contre les Romains que contre leur propre roi; lorsque le fils d'Antipatros, Hérode, eut fait prisonnier et condamné à mort le chef de cette bande sauvage, Ezékias, le conseil des prêtres de Jérusalem força le faible Hyrkanos à bannir Hérode, sous prétexte qu'il avait violé certaines prescriptions religieuses. Hérode entra dans l'armée romaine et rendit de grands services au gouverneur césarien de la Syrie dans sa lutte contre la révolte des derniers Pompéiens. Mais lorsqu'après le meurtre de César les républicains reprirent l'avantage en Orient, Antipatros fut encore le premier non seulement à prendre le parti du plus fort, mais même à obliger ses nouveaux maîtres en leur envoyant rapidement le produit des impôts qu'ils avaient établis. Aussi le chef des républicains, en quittant la Syrie, confirma-t-il Antipatros dans sa haute situation; de plus il confia à son fils Hérode un commandement en Syrie.

Hérode. — Lorsque Antipatros mourut, empoisonné, dit-on, par un de ses officiers, Antigonos, qui s'était réfugié chez son beau-frère, Ptolémée, prince de Chalcis, crut le moment venu de détrôner son faible parent. Mais les fils d'Antipatros, Phasaël et Hérode, mirent son armée en déroute et Hyrcanos consentit à donner aux deux vainqueurs la même situation qu'à leur père. Il fit entrer, pour ainsi dire, Hérode dans la famille royale, en lui accordant la main de sa petite-fille Mariamme. Sur ces entrefaites les chefs du parti républicain succombèrent à Philippes. L'opposition à Jérusalem espérait bien obtenir des vainqueurs le renversement des Antipatrides désertés; mais Antoine, auquel incomba le soin de régler le différend, refusa recevoir les ambassades du parti national, d'abord phèse, puis à Antioche, enfin à Tyr; il fit même tre à mort les derniers députés qu'on lui envoya,

et confirma formellement Phasaël et Hérode comme « Quatre princes »[1] des Juifs (713 de Rome = 41 après J.-C.).

Les Parthes en Judée. — Bientôt l'état juif fut encore entraîné dans le remous de la politique générale. L'année suivante (714 = 40) l'invasion des Parthes mit fin à la domination des Antipatrides. Le prétendant Antigonos se joignit aux envahisseurs, et s'empara de Jérusalem ainsi que de presque tout le pays. Hyrkanos fut fait prisonnier par les Parthes; Phasaël, le fils aîné d'Antipatros, également pris, se tua dans sa prison. Réduit à la dernière extrémité, Hérode enferma ses troupes dans une forteresse construite sur les rochers, à la frontière de la Palestine; lui-même s'enfuit pour aller chercher du secours, d'abord en Egypte, où il ne trouva plus Antoine, puis à Rome, où les deux maîtres du monde romain signaient alors une nouvelle alliance (714 = 40). On le reçut avec bienveillance, et on l'autorisa à reconquérir pour lui-même l'empire de Judée, ce que commandait d'ailleurs l'intérêt des Romains; il retourna en Syrie, reconnu par Rome comme maître du pays et revêtu de la dignité royale. Mais il était obligé, tout comme un

1. Ce titre qui nous apprend d'abord l'existence d'un collège de quatre princes, semblable à celui qui existait depuis longtemps chez les Galates, est employé généralement pour désigner une autorité partagée, quelquefois même une autorité unique, mais il est toujours inférieur au titre de roi. Il n'est pas, en ce sens, particulier à la Galatie; il apparaît en Syrie, peut-être depuis Pompée, certainement depuis Auguste. C'est là seulement qu'on trouve, à côté les uns des autres, un Ethnarque et deux Tétrarques, comme ceux qui furent établis en Judée dès l'année 713, si nous en croyons Josèphe (*Ant. Jud.*, XIV, 13, 1; *Bell. Jud.*, I, 12, 15) : la situation de Phéror, tétrarque de Péraea, soumis à l'autorité de son frère Héro·, est presque analogue (Josèphe, *ibid.*, 24, 5).

prétendant, de conquérir son royaume non pas tant sur les Parthes que sur les patriotes. Ce fut surtout avec des Samaritains, des Iduméens et des soldats payés qu'il livra toutes ses batailles ; il réussit enfin, sous la protection d'une légion romaine, à s'emparer de la capitale qui avait fait une longue résistance. Les bourreaux romains le délivrèrent de son ancien compétiteur Antigonos, les siens décimèrent les meilleures familles qui composaient le conseil de Jérusalem.

Hérode sous Antoine et Cléopâtre. — Mais les jours difficiles ne se terminèrent pas après son avènement. La malheureuse expédition d'Antoine contre les Parthes n'eut pas de suites pour Hérode, parce que les vainqueurs n'osèrent pas envahir la Syrie ; mais il eut beaucoup à souffrir des prétentions toujours croissantes de la reine d'Egypte, qui régnait alors sur l'Orient bien plus qu'Antoine. La politique de cette femme, qui voulait d'abord étendre la puissance de sa famille et surtout augmenter ses revenus, ne fut pas toujours approuvée par Antoine ; mais Cléopâtre sut enlever au roi de Judée une partie de ses plus belles possessions sur la côte syrienne et dans la région intermédiaire entre l'Egypte et la Syrie ; elle lui ravit même les riches plantations de baumiers et les bosquets de palmiers de Jéricho, et lui imposa de lourdes charges financières. Pour conserver le reste de son royaume, Hérode dut prendre à ferme les nouvelles conquêtes de Cléopâtre en Syrie, ou se porter garant pour d'autres fermiers moins solvables. Au milieu de toutes ces tribulations, et dans la crainte d'exigences encore plus dures et auxquelles il ne pouvait pas plus se soustraire, Hérode attendait avec impatience que la guerre
ıtât entre Antoine et Auguste. Ce fut un bonheur
r lui que Cléopâtre, dans son égoïsme coupable, le
ensât de prendre une part active à la guerre, parce

qu'il avait besoin de ses troupes, pour recouvrer en Syrie les revenus de la reine ; grâce à cette circonstance, il lui fut plus facile de se soumettre au vainqueur. Il eut plus de chance encore, lorsqu'il changea de parti ; il put s'emparer d'une troupe de gladiateurs dévoués à Antoine, qui se rendaient d'Asie Mineure en Egypte à travers la Syrie, pour secourir leur maître.

Hérode sous Auguste. — Avant de se rendre à Rhodes près d'Auguste, pour y obtenir son pardon, il fit mettre à mort, pour parer à tout événement, le dernier rejeton mâle de la race des Macchabées, le vieil Hyrkanos, âgé de quatre-vingts ans, auquel la famille d'Antipatros devait sa haute situation : c'était prendre plus de précautions qu'il n'était nécessaire. Auguste fit ce que la politique lui ordonnait de faire, d'autant plus que l'appui d'Hérode lui était très important pour l'expédition d'Egypte qu'il projetait ; il confirma dans sa royauté ce prince qui aimait à être dominé ; il étendit même sa puissance en lui rendant tout ce que Cléopâtre lui avait enlevé, et en y ajoutant d'autres présents. Désormais toute la côte, depuis Gaza jusqu'à la Tour de Straton, la future Caesarea, le pays de Samarie qui s'intercale entre la Judée et la Galilée, et un certain nombre de villes situées à l'est du Jourdain obéirent à Hérode. L'affermissement de la monarchie romaine épargnait aux Juifs de plus longues crises extérieures.

Gouvernement d'Hérode. — Au point de vue romain l'attitude de la nouvelle dynastie ne peut paraître vraiment correct qu'à un observateur superficiel. Elle prend parti d'abord pour Pompée, puis pour César, puis pour Cassius et Brutus ; elle se déclare ens[illegible]e pour les triumvirs, pour Antoine, enfin pour Augu[illegible]: sa fidélité est aussi changeante que sa parole. P[illegible]r-

tant cette conduite ne manque ni de logique ni de suite. Les états vassaux, surtout ceux de l'Orient grec, n'avaient en réalité aucun intérêt engagé dans les luttes qui divisaient la puissance souveraine ; il leur importait peu que ce fût la République ou la Monarchie, Auguste ou Antoine qui triomphât. A cette époque plus que jamais, on vit s'étaler cette corruption des mœurs, qui accompagne toute révolution dans le gouvernement ; on vit s'afficher un mélange dégradant de fidélité intérieure et d'obéissance extérieure ; mais le roi Hérode sut accomplir tous les devoirs que l'état romain imposait à ses sujets, avec une exactitude dont n'auraient pas été capables des natures plus nobles et des âmes plus élevées. En face des Parthes il est resté toujours fidèle, même dans des situations très périlleuses, au maître qu'il avait choisi.

Au point de vue de la politique intérieure du royaume juif, le gouvernement d'Hérode se caractérise par l'abaissement de la théocratie ; c'est la continuation, c'est même une accentuation du gouvernement des Macchabées. Sous lui fut accomplie la séparation du pouvoir politique et du pouvoir ecclésiastique ; il augmenta le contraste entre le roi tout-puissant, mais d'origine étrangère, et le grand-prêtre souvent impuissant, exposé à des changements arbitraires. A vrai dire la dignité royale convenait mieux au grand-prêtre juif qu'à un étranger, auquel était interdite la carrière sacerdotale ; et, si les Hasmonéens représentaient la cause de l'indépendance du judaïsme, l'Iduméen plaçait sous la suzeraineté d'un patron la puissance royale qu'il exerçait sur les Juifs. Ce conflit éternel, qui se rouvrit alors avec un caractère profondément passionné, dura pendant toute la vie de cet homme qui a causé beaucoup de maux, qui n'en a peut-être pas moins souffert. En tous son énergie, sa fermeté, sa souplesse en présence

de ce qui était inévitable, son habileté militaire et politique, assurent une place au roi des Juifs dans le tableau général de cette époque curieuse.

Il n'appartient pas à qui fait l'histoire de Rome, de raconter en détail, à l'aide des nombreux documents que nous avons conservés, les quarante années du règne d'Hérode — il mourut en l'année 750 de Rome = 4 après J.-C. Dans aucun temps aucune famille royale ne fut ensanglantée par des querelles furieuses entre parents et enfants, entre époux et frères, autant que la dynastie juive. L'empereur Auguste et les gouverneurs de Syrie se détournaient avec horreur, lorsqu'on les priait de favoriser l'œuvre des assassins; et, ce qu'il y a de plus effrayant dans ce terrible tableau, c'est que les exécutions, presque toujours ordonnées sur des soupçons très vagues, étaient complètement inutiles, et que toujours le prince criminel se repentait de sa cruauté. Vainement le roi soutint, avec toute la force et toute l'intelligence qu'il put, les intérêts de son royaume, vainement il employa en faveur des Juifs, non seulement dans la Palestine, mais dans toute l'empire, ses trésors et son influence considérable — si Agrippa prit une décision favorable à leurs intérêts, lorsqu'il organisa le gouvernement impérial en Asie Mineure (p. 74), c'est surtout à Hérode qu'ils le doivent —; il trouva bien de l'affection et de la fidélité dans l'Idumée et à Samarie, mais non pas chez le peuple d'Israël, qui le considéra toujours comme l'étranger bien plutôt que comme le prince coupable de tant de crimes. Hérode voyait dans son épouse de sang hasmonéen, la belle Mariamme, et dans les enfants qu'il avait eus d'elle des Juifs plus que des parents; il les craignait sans cesse, et ce fut là la cause principale des guerres intestines qui déchirèrent famille royale; aussi ce prince a-t-il dit lui-même qu

se sentait attiré par les Grecs autant que repoussé par les Juifs. Un fait caractéristique est qu'il fit élever à Rome les fils auxquels il réservait sa succession. Grâce à ses richesses inépuisables, il put combler de dons et orner de temples les villes grecques de l'étranger ; il fit aussi de grandes constructions en Judée, mais non dans un esprit juif. Lorsqu'il bâtit un cirque et un théâtre à Jérusalem, lorsqu'il éleva dans les villes juives des temples consacrés au culte de l'empereur, les pieux Israélites l'accusèrent de provoquer au blasphème. S'il transforma le temple de Jérusalem en un magnifique édifice, ce fut presque contre la volonté des dévots ; ils en admiraient tellement la construction, qu'ils reprochèrent à Hérode d'avoir ajouté au monument un aigle d'or bien plus vivement que d'avoir fait massacrer tant de personnes ; il s'ensuivit une révolte populaire, dont l'aigle fut victime, mais qui coûta aussi la vie aux Juifs pieux qui l'arrachèrent. Hérode connaissait trop bien le pays pour le pousser à bout ; s'il avait été possible de l'helléniser, ce n'est pas la volonté qui aurait fait défaut au prince. Le roi iduméen ne fut pas moins actif que les meilleurs hasmonéens. Le grand port qu'il construisit près de la Tour de Straton, ou près de Caesarea, comme s'appela désormais la ville rebâtie complètement par Hérode, donna, pour la première fois, à cette côte peu favorisée par la nature, ce dont elle avait besoin ; pendant toute la durée de l'empire la nouvelle cité resta l'entrepôt le plus important de la Syrie médionale. Hérode a fait d'ailleurs tout ce qu'un gouvernement peut faire ; il a favorisé le développement des ressources naturelles du pays ; il est intervenu personnellement, quand son royaume a souffert de la aine ou d'autres fléaux ; il a surtout donné à la ré- n la sécurité intérieure et extérieure. On cessa

d'être indulgent envers les bandes pillardes ; contre les tribus nomades du désert on défendit sérieusement et sans répit la frontière, œuvre très difficile dans toute cette contrée. Cette attitude d'Hérode décida le gouvernement romain à placer sous son autorité de nouveaux territoires, l'Iturée, la Trachonitide, l'Auranitide, la Batanée. Dès lors sa domination s'étendit, comme nous l'avons déjà indiqué (p. 41), au delà du Jourdain, jusqu'aux environs de Damas et à la chaîne de l'Hermon ; lorsque son royaume se fut ainsi arrondi, il n'y eut plus, autant que nous pouvons le savoir, dans toutes les régions que nous avons nommées, ni une ville libre ni une seule autorité indépendante d'Hérode. La défense même des frontières incomba plutôt au roi des Arabes qu'à celui des Juifs ; mais tant qu'elle fut confiée à Hérode, une ligne de forteresses puissantes assura aux habitants de la Palestine une tranquillité qu'ils n'avaient jamais connue jusqu'alors. On comprend qu'Agrippa, après avoir visité les constructions maritimes et militaires de ce roi, l'ait regardé et l'ait traité comme un collaborateur dans la grande œuvre de la réorganisation de l'empire.

La fin d'Hérode et le partage de son royaume.— Mais son royaume ne dura pas longtemps. Hérode lui-même, dans son testament, le partagea entre trois de ses fils ; Auguste en confirma les dispositions essentielles ; il plaça seulement sous l'autorité directe du gouverneur de Syrie le port important de Gaza et les villes grecques situées au delà du Jourdain. Les districts septentrionaux du royaume furent séparés des provinces principales ; les dernières conquêtes d'Hérode, le pays situé au sud de Damas, la Batanée et les territoires qui s'y rattachent furent donnés à Philippe ; la Galilée et la Pérée, c'est-à-dire les ré-

gions transjordaniques, à l'exception des villes grecques, furent la part d'Hérode Antipas ; ces deux princes eurent le titre de tétrarques; leurs petits royaumes, d'abord séparés, furent réunis sous Agrippa II, arrière-petit-fils d'Hérode le Grand, et le restèrent, sauf de courtes interruptions, jusqu'à l'époque de Trajan. Nous avons déjà raconté leur histoire, lorsque nous avons parlé de la Syrie orientale et de l'Arabie (p. 41). Nous pouvons ajouter ici que les descendants d'Hérode gouvernèrent sinon avec autant d'énergie que le fondateur de la dynastie, du moins dans le même esprit et dans le même sens que lui. Ils donnèrent aux villes qu'ils réorganisèrent, Caesarea, l'antique Panéas, au nord du royaume, et Tibérias dans la Galilée, une constitution complètement hellénique, comme aurait fait Hérode. Il faut citer, comme trait caractéristique, les imprécations que les rabbins juifs prononcèrent contre la ville impure de Tibériade parce qu'on avait trouvé un tombeau sur son emplacement.

La Judée sous Archélaos. — Le centre du pays, la Judée avec Samarie au nord et l'Idumée au sud, revint, suivant la volonté d'Hérode, à son fils Archélaos. Mais ce successeur ne répondait pas aux vœux de la nation. Les orthodoxes, c'est-à-dire les Pharisiens, dominaient presque exclusivement la masse ; si jusqu'alors la crainte du Seigneur avait été en quelque sorte effacée par la crainte d'un roi énergique et sans égard pour les prêtres, la grande majorité des Juifs n'en désirait pas moins rétablir, sous la suzeraineté de Rome, le pur gouvernement religieux des prêtres, tel qu'il avait été organisé jadis par les Perses. Immédiatement après la mort du vieux roi le peuple s'était ulevé à Jérusalem ; il réclamait la révocation du and-prêtre nommé par Hérode et le bannissement

des infidèles, au moment où la fête de la Pâque allait être célébrée dans la ville Sainte; Archélaos dut commencer son règne en faisant tailler en pièces les masses révoltées; il y eut une foule de morts et la fête ne fut pas célébrée. Le gouverneur romain de la Syrie — Varus, celui dont l'impéritie devait peu de temps après coûter la Germanie à Rome —, qui avait été chargé de maintenir l'ordre en Palestine pendant l'interrègne, avait permis aux émeutiers de Jérusalem d'envoyer à Rome, où précisément on s'occupait de la royauté de Judée, une ambassade de cinquante personnes, chargée de demander l'abolition du gouvernement royal ; et lorsque Auguste l'eut reçue, huit mille Juifs de Rome escortèrent les députés jusqu'au temple d'Apollon. A Jérusalem, cependant, les Juifs fanatisés continuaient à agir par eux-mêmes; la garnison romaine, qui campait dans le Temple, fut attaquée à main armée; des bandes de voleurs dévots se répandirent dans le pays; Varus dut faire sortir sa légion et rétablir l'ordre l'épée à la main. Ces événements, qui étaient un avertissement pour l'empereur, justifiaient tristement le gouvernement brutal, mais respecté, du roi Hérode. Auguste, malgré la faiblesse dont il fit preuve surtout dans ses dernières années, renvoya ces représentants des masses fanatiques et rejeta leur demande; mais, se conformant pour les points essentiels au testament d'Hérode, il donna l'autorité dans Jérusalem à Archélaos, qu'il priva du titre royal — il ne pouvait alors l'accorder à ce jeune homme inexpérimenté; en outre il lui enleva les provinces septentrionales de son royaume, et diminua sa puissance militaire, en lui enlevant la mission de défendre les frontières. Sur l'ordre d'Auguste, les impôts si élevés sous Hérode furent diminués; mais cette réforme ne pouvait guère améliorer la situation des Quatre-Princes. Archélaos

n'aurait pas été personnellement incapable et indigne de la couronne, qu'il lui eût été néanmoins impossible de gouverner ; peu d'années après (6 ap. J.-C.) Auguste se vit obligé de le détrôner.

La Judée réduite en province romaine.— Ce fut alors qu'il exauça complètement les vœux des rebelles : la royauté juive fut abolie ; d'une part, la Palestine fut directement soumise à l'administration romaine ; d'autre part, l'ombre de gouvernement intérieur qu'on laissa subsister dans le pays fut donnée au sénat de Jérusalem. Les causes de cet événement sont peut-être les promesses faites par Auguste à Hérode au sujet de sa succession, et la tendance de plus en plus accentuée, mais en général très justifiée, du gouvernement impérial, à détruire les grands états vassaux qui s'agitaient avec trop d'indépendance. Ce qui était arrivé peu de temps auparavant, ou ce qui survint quelques années plus tard en Galatie, en Cappadoce, en Maurétanie, nous explique pourquoi, en Palestine, l'empire d'Hérode n'a guère duré plus longtemps que lui. Mais si Rome établit sa domination immédiate sur ce pays, ce fut pour revenir, en ce qui concernait l'administration, aux idées d'Hérode ; la situation était tellement particulière et les circonstances étaient si difficiles, que le contact immédiat des administrateurs romains et des Juifs administrés, réclamé avec tant d'insistance et finalement obtenu par le parti sacerdotal lui-même, ne fit le bonheur ni des uns ni des autres.

Organisation provinciale. — La Judée devint donc, en l'an 6 après J.-C., une province romaine de seconde classe[1] ; et, si l'on excepte l'éphémère res-

1. Josèphe raconte que la Judée fut rattachée à la province de Syrie et placée sous l'autorité de son gouverneur (*Ant. Jud.*, XVII, fine : τοῦ δὲ Ἀρχελάου χώρας ὑποτελοῦς προσνεμηθείσης τῇ

tauration du royaume de Jérusalem sous Claude (41 à 44), elle resta dès lors une province romaine. L'ancien prince indigène, nommé à vie et dont la dignité était héréditaire, à la condition cependant d'être confirmée par le gouvernement romain, fut

Σύρων ; XVIII, 1, 1 : εἰς τὴν Ἰουδαίων προσθήκην τῆς Συρίας γενομένην ; cf. 4, 6) ; ce renseignement parait inexact ; il est beaucoup plus probable que la Judée forma désormais une province procuratorienne spéciale. Josèphe n'a pas su distinguer avec netteté les attributions légales et l'intervention réelle du gouverneur de Syrie. Ce fonctionnaire organisa la nouvelle province et y établit la première taxe ; mais ce fait ne tranche pas la question de savoir quelle constitution fut donnée à la Judée. Si les Juifs font appel au gouverneur de Syrie des jugements de leur procurateur, et si le gouverneur décide contre le procurateur, c'est que le procurateur dépend du légat ; mais, pour que L. Vitellius agit ainsi (Josèphe, XVIII, 4, 2), il devait être investi d'une autorité extraordinaire sur cette province (Tacite, *Ann.*, VI, 32 ; *Staatsrecht*, II, 822) ; dans un autre cas, les expressions de Tacite (XII, 54) : *Quia Clodius jus statuendi etiam de procuratoribus dederat*, nous prouvent que le gouverneur de Syrie n'aurait pas pu rendre un tel jugement en vertu de sa compétence ordinaire. Aussi bien le *jus gladii* de ces procurateurs (Josèphe, *De bell. Jud.*, II, 8, 1 : μέχρι τοῦ κτείνειν λαβὼν παρὰ τοῦ Καίσαρος ἐξουσίαν ; *Ant. Jud.*, XVIII, 1 1 : ἡγησόμενος Ἰουδαίων τῇ ἐπὶ πᾶσιν ἐξουσίᾳ), et toutes leurs attributions montrent, que ce ne sont pas des fonctionnaires placés sous l'autorité d'un légat impérial et chargés seulement des affaires financières, mais qu'ils ont la plus haute autorité en matière judiciaire et militaire comme les procurateurs de Norique et de Rétie. Les légats de Syrie n'avaient donc pas plus d'influence en Judée que le légat de Pannonie dans le Norique et celui de Haute-Germanie en Rétie. D'ailleurs cette situation concorde avec l'état général de l'empire ; les grands royaumes, après leur annexion, ne furent jamais rattachés aux grands gouvernements voisins, parce qu'on ne voulait pas à cette époque créer de puissances trop considérables ; ils furent transformés en gouvernements indépendants, confiés à l'origine pour la plupart à des citoyens de rang équestre.

remplacé par un fonctionnaire impérial révocable de rang équestre. Le siège de l'administration romaine fut, immédiatement sans doute, la ville de Caesarea, constituée par Hérode au bord de la mer, sur le modèle des villes helléniques. Naturellement le pays perdit le privilège de n'avoir point de garnison romaine; mais, comme il arrivait toujours dans les provinces de seconde classe, les troupes romaines se composaient seulement de quelques détachements peu nombreux de cavaliers et de fantassins, de catégorie inférieure; plus tard on établit en Judée une aile et cinq cohortes, environ 3,000 hommes. Ces soldats furent peut-être recrutés par les premiers empereurs, pour une forte partie dans le pays lui-même, et aussi parmi les gens de Samarie et les Grecs de Syrie[1]. Il n'y avait pas de légionnaires dans la province; et même dans les pays voisins de la Judée, campait tout au plus une des quatre légions de Syrie. A Jérusalem on envoya un commandant romain permanent, qui s'établit dans le palais du roi avec une garnison, également permanente, très faible; c'était seulement à l'époque de la Pâque, où tous les gens du pays et d'innombrables étrangers accouraient au Temple, que l'on faisait camper un détachement plus considérable de soldats romains dans un portique voisin du temple.

Lorsque la province fut organisée, ce fut Rome qui se chargea de lever les impôts, puisque le gouvernement impérial payait tous les frais que nécessitait

1. D'après Josèphe (*Ant. Jud.*, XX, 8, 7, plutôt que *De bell. Jud.*, II, 13, 7) la plus grande partie des troupes romaines de Palestine se composait de soldats originaires de Césarée et de Sébastè. L'*ala Sebastenorum* combattit dans la guerre de Judée sous Vespasien (Josèphe, *De bell. Jud.*, II, 12, 5). Cf. *Eph. epig.*, V, p. 194. Il n'y a pas d'*alae* ni de *cohortes Judaeorum*.

la défense du pays. Celui-ci, en donnant le pouvoir à Archélaos, lui avait enjoint de diminuer les impôts ; il est peu vraisemblable qu'il ait eu l'intention de les augmenter aussitôt après l'annexion du pays ; mais, en Judée, comme dans toute région nouvellement conquise, on se prépara à reviser l'ancien cadastre[1].

Les autorités indigènes. — Dans cette province comme dans toutes les autres, le conseil municipal fut, autant que possible, la base de l'administration locale. Samarie ou Sébastè, tel est désormais son nom, la nouvelle ville de Caesarea, et les autres cités qui existaient déjà dans l'ancien empire d'Archélaos, se gouvernèrent elles-mêmes sous le contrôle des autorités romaines.

Le Synhédrion de Jérusalem.— L'administration de la capitale et du territoire considérable qui en dépendait fut organisée de la même manière. Déjà avant l'époque romaine, un conseil des Anciens avait été

1. D'après Josèphe, les revenus d'Hérode (XVII, 11, 4) montaient environ à 1200 talents, dont cent à peu près pour la Batanée et les pays voisins, 200 pour la Galilée et la Pérée, le reste pour la part d'Archélaos ; il faut entendre ici l'ancien talent hébraïque (environ 7,830 marks [9,787 fr.]) et non pas, comme l'admet Hultsch (*Metrol.*, 2e édit., p. 605), le talent de deniers (environ 5,220 marks [6,525 fr.]), puisque les revenus du même pays sous Claude, toujours d'après Josèphe (XIX, 8, 2), sont évalués à douze millions de deniers (environ 10 millions de marks [12,500,000 fr.]). La principale part de ces revenus était formée par l'impôt foncier, dont nous ne connaissons pas le chiffre ; à l'époque syrienne il rapportait, au moins de temps en temps, le tiers des céréales, et la moitié du vin et de l'huile (*Macchab.*, I, 10, 30) ; au temps de César, Joppé fournissait un quart de sa récolte (p. 79, n. 1), plus la dîme du temple. Il faut ajouter un certain nombre d'autres impôts et taxes indirectes, impôts sur les enchères, gabelle, droits de passage, et péages, etc. ; ce sont les impôts dont il est question dans l'Evangile.

constitué à Jérusalem, sous les Séleucides, comme nous l'avons vu (p. 59) : c'était le Synhédrion ou, suivant la transcription juive, le Sanhédrin. La présidence en était dévolue au grand-prêtre, choisi pour un temps fixe par le chef du pays, lorsqu'il n'était pas lui-même grand-prêtre. Ce collège était composé des anciens grands-prêtres et des juges les plus estimés. Cette assemblée, où dominait l'élément aristocratique, était à la fois la plus haute représentation religieuse du judaïsme tout entier, et, dans la mesure où ces deux ordres d'idées peuvent être réunis, la représentation laïque surtout de la ville de Jérusalem. Ce sont les rabbins des temps postérieurs qui ont désigné, par une pieuse fiction, le Synhédrion comme une institution spirituelle fondée par Moïse. Il répondait essentiellement au conseil de la constitution municipale des Grecs ; mais, par sa composition et sa compétence, il avait un caractère plus religieux que les assemblées communales des Hellènes. A ce Synhédrion et à son grand-prêtre, nommé par le procurateur agissant comme organe du souverain impérial, le gouvernement romain laissa ou plutôt transporta les attributions que possédaient, dans les cités helléniques sujettes, les autorités locales et les conseils municipaux. Avec une indifférence trop imprévoyante, il donna libre cours au Messianisme transcendental des Pharisiens ; dans toutes les affaires religieuses, morales ou juridiques, qui ne touchaient pas immédiatement aux intérêts de Rome, on laissa, pour ainsi dire, les mains libres au consistoire du pays, qui n'avait rien de transcendental, et qui fonctionna jusqu'à la venue du Messie. Cette organisation fut surtout importante au point de vue judiciaire. A la vérité, toutes les fois qu'un citoyen romain était en cause, le jugement des affaires civiles et des affaires criminelles était déféré aux tribunaux

romains, même avant l'annexion du pays. Mais, après l'annexion, les autorités locales continuèrent à juger les Juifs au civil. Il est probable qu'en général elles rendirent la justice criminelle concurremment avec le procurateur romain; seulement elles ne pouvaient faire exécuter leurs arrêts de mort qu'après confirmation du fonctionnaire impérial.

Le gouvernement provincial des Romains. — Cette organisation était essentiellement une conséquence inévitable de l'abolition de la royauté juive; les Juifs, en réclamant l'une, réclamaient l'autre par le fait. Assurément c'était l'intention du gouvernement d'éviter autant que possible la dureté et la sévérité dans l'administration. Publius Sulpicius Quirinius, le gouverneur de Syrie qui fut chargé de constituer la nouvelle province, était un fonctionnaire de grand mérite, qui connaissait à fond la situation de l'Orient; en outre, tous les renseignements nous confirment que l'on n'ignorait pas les difficultés de l'entreprise et qu'on voulait en tenir compte. Comme auparavant, sous les rois de Judée, la petite monnaie fut frappée dans le pays, elle porta désormais le nom de l'empereur romain; mais pour respecter le sentiment des Juifs qui avaient horreur des images, on ne grava jamais sur les pièces l'effigie du souverain. L'entrée de l'intérieur du Temple resta interdite, sous peine de mort, à tout homme qui n'était pas juif[1]. Auguste n'a jamais

1. A la barrière de marbre (δρύφακτος), qui fermait le sanctuaire, étaient attachés des avis rédigés en langue grecque et latine (Josèphe, *De bell. Jud.*, V, 5, 2; VI, 2, 4; *Ant. Jud.*, XV, 11, 5). Une de ces plaques que l'on a récemment découverte (*Revue archéologique*, XXIII (1872), p. 220) et qui s- voit aujourd'hui dans le Musée public de Constantinople, port cette inscription : μηθ' ἕνα ἀλλογενῆ εἰσπορεύεσθαι ἐντὸς τοῦ περὶ τ ἱερὸν τρυφάκτου καὶ περιβόλου· Ὃς δ'ἂν ληφθῇ, ἑαυτῷ αἴτιος ἔσται δι

favorisé personnellement les cultes orientaux (p. 75) ; mais il ne dédaigna pas d'en faire dans leur patrie, en Palestine comme en Egypte, les alliés du gouvernement impérial ; des présents magnifiques envoyés par Auguste, par Livie, et par d'autres membres de la famille impériale ornaient le sanctuaire des Juifs, et l'empereur faisait chaque jour sacrifier en son nom au « Dieu suprême » un taureau et deux agneaux. Les soldats romains reçurent l'ordre de laisser à Césarée, lorsqu'ils tiendraient garnison à Jérusalem, les enseignes qui portaient des images d'empereur. Sous Tibère, un gouverneur ayant transgressé cet ordre, l'autorité romaine fit droit aux supplications des Juifs pieux et rétablit l'ancien ordre de choses. Lors d'une expédition contre les Arabes, les troupes romaines devaient traverser Jérusalem ; les prêtres protestèrent, à cause des images représentées sur les enseignes, et l'armée prit une autre route. Le gouverneur dont nous venons de parler ayant consacré à l'empereur dans la forteresse royale de Jérusalem des boucliers sans représentations figurées, les dévots crièrent au scandale ; Tibère ordonna d'enlever ces boucliers et de les suspendre à Césarée, dans le temple d'Auguste. L'habit de

τὸ ἐξακολουθεῖν θάνατον. L'iota se trouve au datif ; l'écriture est bonne, et paraît dater des premiers temps de l'empire. Il est difficile que ces plaques soient l'œuvre des rois juifs ; ils n'auraient pas ajouté un texte latin, et ils n'avaient pas de raison pour garder l'anonyme d'une façon si étrange en menaçant les coupables de la peine de mort. Tout s'explique, si les plaques ont été posées par le gouvernement romain ; d'ailleurs Titus, d'après Josèphe (*Bell. Jud.*, VI, 2, 4), dit en s'adressant aux Juifs : οὐχ ἡμεῖς τοὺς ὑπερβάντας ὑμῖν ἀναιρεῖν ἐπετρέψαμεν, κἂν ματός τις ᾖ ; — Si la plaque dont nous avons parlé plus haut a réellement des traces de coups de hache, ces coups ont donnés par les soldats de Titus.

cérémonie du grand-prêtre, qui se trouvait dans la forteresse sous la garde des Romains et qui par suite devait être lavé de cette souillure pendant sept jours, avant d'être revêtu, fut remis aux croyants sur leur réclamation, et l'on enjoignit au commandant de la forteresse de ne plus s'en occuper.

D'ailleurs on ne pouvait pas demander à la foule de supporter patiemment les conséquences de l'annexion, sous prétexte qu'elle l'avait elle-même provoquée. Il ne faut pas non plus affirmer que les habitants du pays ne furent pas opprimés par les Romains, et qu'ils n'avaient aucune raison de se plaindre ; l'organisation des provinces romaines a toujours entraîné des difficultés et des troubles. En outre, les injustices et les violences, commises par chaque gouverneur, ne furent pas moins nombreuses en Judée qu'ailleurs. Dès le commencement du règne de Tibère les Juifs protestaient comme les Syriens, contre le poids des impôts, et ce fut surtout à la longue administration de Ponce-Pilate qu'un juge équitable reprocha tous les crimes dont les fonctionnaires se rendaient ordinairement coupables. Mais, suivant le même auteur, Tibère pendant les vingt-trois ans de son règne laissa subsister les antiques coutumes consacrées par la religion ; il n'en détruisit ni viola aucune. Il faut d'autant plus le reconnaître qu'en Occident cet empereur sévit plus durement qu'aucun autre contre les Juifs (p. 75) ; s'il fit preuve d'indulgence et de modération à l'égard des Juifs de Judée, ce n'est pas parce qu'il favorisait personnellement le judaïsme.

L'opposition juive. — Néanmoins le gouvernement romain se heurta, même en temps de paix, à une opposition de principe et à la résistance puissante d[illegible] dévots. On refusa de payer les impôts, non seulem[illegible] parce qu'ils étaient lourds, mais parce qu'ils étai[illegible]

impies. « Est-il permis, demande le Rabbin dans l'Evangile, de payer le cens à César? » La réponse ironique qui lui est faite ne parut pas suffisante à tout le monde; il y avait des saints, en petit nombre il est vrai, qui se seraient crus souillés, s'ils avaient touché une monnaie portant l'effigie de l'empereur. C'était un fait nouveau de voir ainsi croître l'opposition religieuse. Les rois Séleucus et Antiochus, sans être circoncis, s'étaient fait payer leurs impôts en pièces d'argent frappées à leur effigie. Telle était la théorie du parti national : l'application en fut faite non point par le grand conseil de Jérusalem, où les nobles les plus traitables de la Palestine avaient acquis, sous l'influence du gouvernement impérial, une place prépondérante, mais par Judas le Galiléen, de Gamala près du lac de Génézareth, qui, comme Gamaliel le rappelait plus tard au grand conseil, « se souleva au moment du recensement et entraîna tout le peuple à sa suite ». Ce Judas exprima la pensée commune, en proclamant que la déclaration nécessitée par le recensement était une servitude, et que les Juifs devaient avoir honte de reconnaître au-dessus d'eux un autre maître que le seigneur Zebaoth; Dieu n'aiderait, ajoutait-il, que ceux qui pourraient s'aider eux-mêmes. Peu de gens répondirent à cet appel et prirent les armes; Judas périt sur l'échafaud quelques mois plus tard; mais mort, et mort pour la foi, il était plus redoutable aux vainqueurs impies que vivant. Cet homme et ses partisans formèrent aux yeux des Juifs postérieurs la quatrième « secte », à côté des Sadducéens, des Pharisiens, et des Esséens; ils furent alors appelés les Zélotes; plus tard ils se nommèrent eux-mêmes les Sicaires, les Hommes au poignard. Leur doctrine des plus simples : Dieu seul est maître; la mort sans importance; la liberté est tout. Cette doctrine

survécut : les fils et les petits-fils de Judas furent les promoteurs de toutes les insurrections.

L'empereur Gaïus et les Juifs. — Somme toute, sous les deux premiers empereurs, le gouvernement romain, avec beaucoup d'habileté et de patience, avait empêché autant que possible l'explosion de ces éléments dangereux ; mais la catastrophe suivit de près le second changement de souverain. Le nouveau maître fut accueilli avec joie dans tout l'empire, par les Juifs eux-mêmes, à Jérusalem comme à Alexandrie, et l'avènement du jeune empereur Gaïus, succédant au vieillard farouche et exécré, fut fêté par une allégresse infinie. Cependant des troubles sérieux éclatèrent bientôt pour des sujets futiles. Un petit-fils d'Hérode I^er^ et de la belle Mariamme, qui portait le nom du protecteur et de l'ami de son grand-père, Agrippa, le moins puissant et le moins considéré des nombreux princes orientaux qui vivaient à Rome, était devenu malgré son humble situation, ou peut-être à cause d'elle, le favori et l'ami d'enfance du nouvel empereur. Jusqu'alors il n'était connu que par son libertinage et ses fautes ; mais l'empereur Gaïus, auquel il avait annoncé le premier la mort de Tibère, lui fit présent d'une des principautés juives vacantes et lui donna le titre de roi.

Persécution des Juifs à Alexandrie. — Agrippa partit en l'an 38 pour son nouvel empire ; il se dirigea vers la ville d'Alexandrie où quelques mois auparavant, poursuivi pour dettes, il avait cherché à emprunter de l'argent aux banquiers juifs. Lorsqu'il se montra publiquement dans cette ville, revêtu de ses habits royaux, entouré de ses gardes magnifiquement costumés, la population non juive et peu favorable aux Juifs de cette cité à l'humeur moqueuse et avide de scandale le tourna en ridicule. Les choses n'en restèrent pas là. Les Juifs furent cruellement persécutés.

Leurs maisons éloignées les unes des autres furent pillées et brûlées; leurs vaisseaux à l'ancre dans le port furent mis à sac; tous les Juifs que l'on rencontra dans les quartiers non juifs furent maltraités et frappés. Mais la violence était impuissante contre les quartiers purement juifs. Les chefs des assaillants réussirent à transformer en temples consacrés au nouvel empereur les synagogues qui n'étaient pas encore détruites, et auxquelles on s'attaquait surtout; ils élevèrent dans tous ces édifices des statues de Gaïus; dans la synagogue principale ils placèrent la statue sur un quadrige. L'empereur Gaïus voulait se faire passer, aussi sérieusement que son cerveau troublé le comportait, pour un dieu réel et vivant; tout le monde le savait, les Juifs et le gouverneur de la province. Celui-ci, Avillius Flaccus, homme habile et qui avait été sous Tibère un excellent administrateur, avait maintenant les mains liées par la défaveur dans laquelle il se trouvait auprès du nouveau souverain; il craignait à chaque instant d'être rappelé et mis en accusation; aussi ne laissa-t-il pas échapper l'occasion de rentrer en grâce[1]. Non seulement il ordonna

1. La haine toute particulière de Gaïus contre les Juifs (Philon, *Leg.*, 20) ne fut point la cause, mais la conséquence de la persécution d'Alexandrie. Il s'ensuit qu'il ne dut pas y avoir une entente préalable entre les chefs des persécuteurs et le gouverneur (Philon, *in Flacc.*, 4), comme les Juifs le pensaient; le gouverneur ne pouvait pas savoir qu'il plairait au nouvel empereur en abandonnant les Juifs. Mais plusieurs questions se posent alors: Pourquoi les promoteurs de la persécution contre les Juifs choisirent-ils précisément cette époque? Pourquoi surtout le gouverneur, dont Philon parle expressément comme d'un fonctionnaire excellent, ferma-t-il bord les yeux, puis s'associa-t-il aux bourreaux, au moins ns la dernière partie de leur œuvre? Il est probable que les ses se passèrent comme nous les avons exposées: depuis

par un édit de n'opposer aucun obstacle à l'érection des statues dans les synagogues, mais encore il prit part à la persécution contre les Juifs; il interdit le sabbat; il déclara dans ses ordonnances que ces étrangers, tolérés seulement dans la ville, avaient osé s'emparer de la meilleure partie d'Alexandrie; ils se virent resserrés dans un des cinq quartiers et toutes les autres maisons juives furent livrées à la populace, tandis que les propriétaires expulsés se trouvaient sans asile, et couraient en masse le long du rivage. Aucune protestation ne fut même écoutée: trente-huit membres du conseil des Anciens, qui dirigeait alors la colonie juive au lieu de l'Ethnarque[1], furent fouettés, devant tout le peuple, dans le cirque. Quatre cents maisons

longtemps la haine et la jalousie couvaient contre les Juifs dans Alexandrie (Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 18, 9; Philon, *Leg.*, 18); la chute du gouvernement sévère de Tibère et la disgrâce manifeste, dans laquelle le préfet de l'Egypte se trouvait auprès de Gaïus, laissaient toute liberté aux émeutiers. L'arrivée d'Agrippa fournit l'occasion; l'habile transformation des synagogues en temples de Gaïus désigna les Juifs comme des ennemis de l'empereur; et, quand l'affaire fut ainsi engagée, Flaccus profita sans doute de cette persécution pour se réhabiliter aux yeux de son souverain.

1. Lorsque Strabon se trouvait en Egypte, au commencement du règne d'Auguste, les Juifs d'Alexandrie étaient soumis à un ethnarque (*Géograph.*, XVII, 1, 13, p. 798, cf. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 7, 1); quand plus tard, sous Auguste, l'ethnarque ou le génarque, comme il s'appelait encore, mourut, il fut remplacé par un conseil des Anciens (Philon, *Leg.*, 10); cependant « Auguste n'interdit pas aux Juifs de se donner un ethnarque », comme nous l'apprend Claude (Josèphe, XIX, 5, 2), ce qui doit signifier que pour cette fois seulement on renonça à choisir un chef unique, mais que l'ethnarque ne fut pas supprimé pour toujours. Sous Gaïus, les Juifs seuls pouvaient avoir des anciens; on les retrouve aussi sous Vespasi (Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 10, 1). Josèphe nous parle d'un chonte des Juifs à Antioche (*ibid.*, VII, 3, 3).

furent détruites; le commerce cessa; les fabriques chômèrent. Il n'y avait plus de recours qu'auprès de l'empereur. Devant lui se présentèrent les deux députations alexandrines, celle des Juifs conduite par ce Philon, que nous avons déjà nommé (p. 72), un érudit qui représentait les nouvelles tendances du judaïsme, plus doux que vaillant, mais qui néanmoins dans cette circonstance défendit consciencieusement ses coreligionnaires; celle des ennemis des Juifs, conduite par Apion, lui aussi savant et écrivain Alexandrin « le grelot universel », comme l'avait surnommé l'empereur Tibère, habitué aux grands mots et plus encore aux grands mensonges, d'une érudition sans bornes [1], d'une grande audace, ayant une entière confiance en lui-même, et connaissant sinon les hommes, du moins leur futilité; professeur de rhétorique et de science politique, très célèbre, toujours prêt à la lutte, mordant, effronté et suivant sans réserve le parti du plus fort. Le résultat de la démarche était connu d'avance. L'empereur reçut les deux ambassades en visitant les plantations de ses jardins; mais,

1. Apion discourait et écrivait sur toute chose, sur les métaux et sur l'alphabet romain, sur la magie et sur les hétaïres, sur l'histoire de l'Egypte primitive et sur les recettes culinaires d'Apicius; mais surtout il dut sa célébrité à ses leçons sur Homère, qui lui valurent le droit de cité honoraire dans un grand nombre de villes grecques. Il avait découvert qu'Homère avait mis au début de son Iliade le mot impropre μῆνις, parce que les deux premières lettres de ce mot, employées comme chiffres, représentent le nombre total des livres de ses deux épopées; il donnait le nom de l'hôte d'Ithaque, qui lui avait enseigné le jeu de trictrac des prétendants; il avait même évoqué l'ombre d'Homère pour lui demander quelle était sa ie; Homère lui était apparu et avait, paraît-il, répondu à uestion, mais en lui faisant promettre de ne révéler sa nse à personne.

au lieu d'écouter les suppliants, il leur posa des questions ironiques, que les ennemis des Juifs, au mépris de toute étiquette, accueillirent avec de grands éclats de rire. Comme l'empereur était de bonne humeur, il se contenta de regretter que ces hommes, d'ailleurs si bons, fussent assez mal organisés pour ne pas reconnaître sa déité innée, ce en quoi il parlait assurément avec un grand sérieux. Apion eut donc raison et les synagogues furent transformées en temples de Gaïus, partout où l'envie en prit aux ennemis des Juifs.

La statue de l'empereur dans le temple de Jérusalem. — Mais on ne s'en tint pas à ces consécrations opérées par la jeunesse des rues d'Alexandrie. En l'an 39, le gouverneur de Syrie, Publius Petronius, reçut de Gaïus l'ordre d'entrer avec ses légions à Jérusalem et d'élever dans le temple la statue de l'empereur. Le gouverneur, un honorable fonctionnaire de l'école de Tibère, fut effrayé par cette injonction ; de tous les coins du pays, les Juifs, hommes et femmes, vieillards et enfants, accoururent auprès de lui, d'abord à Ptolémaïs, en Syrie, puis à Tibériade, en Galilée ; ils le supplièrent d'intervenir, pour que la profanation n'eût pas lieu ; partout, les champs furent abandonnés, et les masses désespérées déclarèrent qu'elles aimaient mieux mourir par l'épée ou par la famine, que voir de leurs yeux une telle monstruosité. En fait, le gouverneur osa différer l'exécution de l'ordre et présenter quelques objections à l'empereur, tout en sachant qu'il jouait sa tête. En même temps le roi Agrippa se rendit personnellement à Rome pour obtenir de son ami la révocation de l'édit. L'empereur renonça à son caprice, après une scène d'ivresse, dit-on, mise habilement à profit par le prince juif Mais il limita la concession qu'il faisait au seul temple

de Jérusalem, et envoya au gouverneur l'ordre de se donner la mort, pour le punir de sa désobéissance ; heureusement cet ordre arrivé en retard ne fut pas exécuté. Gaïus était décidé à briser la résistance des Juifs ; il n'en commanda pas moins aux légions de se retirer, ce qui prouve que cette fois il avait pesé d'avance toutes les conséquences de ses ordres. Après ces événements, tout l'amour de l'empereur se tourna vers les Egyptiens, qui croyaient de bonne volonté à sa nature divine ; il réserva sa haine pour les Juifs opiniâtres et sots ; avec un souverain aussi hypocrite que lui, habitué à donner, puis à retirer une grâce, la catastrophe ne devait paraître qu'ajournée. Il était sur le point de partir pour Alexandrie, afin d'y respirer lui-même l'encens qu'on brûlait sur ses autels ; on travaillait en secret, dit-on, à la statue qu'il voulait se faire élever dans le temple de Jérusalem, lorsque, au mois de janvier 41, le poignard de Chaerea débarrassa de ce monstre, entre autres choses, le temple de Jéhovah.

Dispositions des Juifs. — Cette courte période de malheurs n'entraîna pas, après elle, de conséquences extérieures ; avec le dieu tombèrent les autels. Néanmoins, cette persécution ne fut complètement oubliée ni d'un parti ni de l'autre. L'histoire que nous racontons ici est l'histoire de la haine croissante entre Juifs et non-Juifs ; la persécution des Juifs, qui dura trois ans, sous Gaïus, en est un chapitre et y marque un progrès. L'aversion envers les Juifs et leurs persécutions est aussi vieille que leur dispersion à travers le monde ; ces sociétés d'Orientaux privilégiées et autonomes, qui vivaient au milieu des Hellènes, devaient exciter la jalousie et la haine aussi nécessairement [illegible] d'un marais produit de mauvaises émanations. Mais, [illegible] ne trouverait ni dans l'ancienne histoire grecque,

ni dans l'histoire romaine primitive, une persécution des Juifs comme celle qui eut lieu à Alexandrie en l'an 38, dont le prétexte fut que les Juifs n'étaient pas assez hellénisés, et qui fut dirigée à la fois par l'autorité supérieure et par la basse populace. L'on avait désormais franchi l'espace assez large qui sépare la mauvaise volonté d'un individu des mauvaises actions d'une foule; on savait ce que les ennemis des Juifs avaient à désirer et à faire; on savait aussi ce dont ils étaient capables suivant les circonstances. La situation ne paraissait pas moins nette aux yeux des Juifs; cela n'est pas douteux, quoique nous ne puissions pas l'établir avec des documents certains[1]. Mais, la profanation du Saint des Saints par la statue du dieu Gaïus restait beaucoup plus dans la mémoire des Juifs que la persécution d'Alexandrie. Le temple avait été déjà souillé une fois; à cette époque, la témérité du roi de Syrie, Antiochus Epiphane, avait provoqué le soulèvement des Macchabées qui, victorieux, avaient rendu à leur patrie son indépendance politique. Cet Epiphane, l'Anti-Messie, qui amène le Messie, comme l'avait appelé le prophète Daniel, était depuis lors

1. Les écrits de Philon, où nous trouvons toute cette catastrophe racontée avec une actualité incomparable, ne nous indiquent rien de pareil; mais, outre que cet écrivain riche et âgé était plutôt un homme bon qu'un véritable ennemi, on comprend qu'un Juif n'ait pas exposé publiquement ces conséquences nécessaires des événements. Il ne faut pas juger la pensée et les sentiments des Juifs, d'après ce qu'ils trouvaient bon de dire, surtout dans les ouvrages qu'ils écrivaient en grec. Si le livre de la sagesse et le troisième livre des Macchabées sont vraiment dirigés contre la persécution des Juifs d'Alexandrie (Hausrath, *Neutestam. Zeitgesch.*, II, p. 259 et suiv.), ce qui d'ailleurs n'est rien moins que certain, ils so encore plus pacifiques, si cela est possible, que les écrits Philon.

pour tous les Juifs le type du monstre; ce n'était pas un fait sans importance que la même idée pût s'attacher avec autant de raison à un empereur romain ou plutôt à l'image du souverain de Rome. Depuis cet édit fatal, on ne cessa de penser qu'un autre empereur pouvait donner le même ordre; il en avait le droit; d'après la constitution romaine, cela dépendait uniquement du caprice momentané de l'empereur régnant. Cette haine des Juifs pour le culte de l'empereur et pour l'empire lui-même se manifeste avec des couleurs très vives dans l'Apocalypse de saint Jean; c'est essentiellement pour cette raison que Rome y est désignée comme la prostituée de Babylone et l'ennemi commun de toute l'humanité[1]. Le parallèle que l'on

1. Telle doit être l'interprétation exacte des idées juives, qui transforment ordinairement les faits positifs en conceptions abstraites. Dans les récits sur l'Antimessie et l'Antichrist on ne trouve aucun détail historique qui se rapporte à l'empereur Gaïus; il est impossible d'attribuer à ce souverain le nom d'Armillus, que le Targoum donne à l'Antichrist, sous prétexte que Gaïus portait quelquefois des bracelets de femmes (armillae) (Sueton., *Gaïus*, 52); cette hypothèse ne peut pas être considérée comme sérieuse. Dans l'Apocalypse de saint Jean, qui est la manifestation classique du sentiment national des Juifs et de leur haine contre les Romains, le portrait de l'Antimessie s'applique bien mieux à Néron, qui pourtant n'a pas fait placer sa statue dans le Saint des Saints. A l'époque où cet ouvrage fut composé, le christianisme était encore essentiellement, comme on le sait, une secte juive; les élus, désignés par l'ange, sont tous juifs, à raison de douze mille par chacune des douze tribus; ils ont le pas sur « la grande foule des autres Justes », c'est-à-dire des alliés des Juifs (c. 7; cf. c. 12, 1). Il a été certainement écrit après la mort de Néron, et lorsqu'on s'attendait à voir revenir cet empereur de l'Orient. Il est vrai qu'un faux Néron parut immédiatement après la t du vrai Néron et qu'il fut exécuté au commencement de née suivante (Tacite, *Hist.*, II, 8, 9), mais ce n'est pas à ue songe saint Jean; les renseignements précis que nous

établissait entre les événements qui avaient suivi les deux profanations n'était pas moins important. Mattathias de Modaïn n'avait pas été plus grand que Judas le Galiléen; la révolte des patriotes contre le roi de

avons sur cet usurpateur ne mentionnent pas les Parthes à propos de cette révolte, comme le fait saint Jean; pour lui un espace de temps considérable doit s'écouler entre la mort de Néron et son retour; ce dernier événement est encore dans l'avenir. Son Néron est celui qui, sous Vespasien, trouva des partisans dans la vallée de l'Euphrate, que le roi Artaban reconnut sous Titus et se préparait à rétablir sur le trône de Rome par les armes, et qu'enfin les Parthes livrèrent à Domitien en l'an 88 après de longues négociations (voir plus haut, t. X, p. 232). L'Apocalypse signale avec une précision absolue tous ces événements. D'autre part si, dans un ouvrage de cette nature, l'auteur nous raconte (c. 11, 1, 2) que le parvis seul du temple de Jérusalem et non pas le sanctuaire lui-même, est dans la puissance des païens, il ne faut pas en tirer des conclusions précises sur l'état du siège à cette époque. Dans le détail tout est fantaisie; cet épisode, en particulier, ou bien était destiné à consoler les Juifs, ou bien faisait allusion à l'ordre que reçurent les soldats romains campés dans Jérusalem, après sa destruction, de ne pas pénétrer dans l'antique Saint des Saints. L'idée fondamentale de l'Apocalypse est incontestablement la destruction de la Jérusalem terrestre et l'espérance, qui naissait alors pour la première fois, de sa résurrection idéale dans l'avenir; on ne peut pas substituer à la démolition complète de la ville la seule crainte de sa conquête. Si l'auteur dit, en parlant des sept têtes du dragon : βασιλεῖς ἑπτα εἰσιν· οἱ πέντε ἔπεσαν, ὁ εἷς ἔστιν, ὁ ἄλλος οὔπω ἦλθεν, καὶ ὅταν ἔλθῃ ὀλίγον αὐτὸν δεῖ μεῖναι (c. 17, 10), c'est que les cinq sont Auguste, Tibère, Gaïus, Claude et Néron; le sixième est Vespasien, et le septième est indéterminé; « Le monstre qui était, qui n'est pas, et qui sera le huitième, mais qui fait partie des sept », est naturellement Néron. Le septième personnage, qui reste indéterminé, est une création inhabile, comme tant d'autres détails de cette fantasmagorie grandiose, mais pleine de contradictions et qui souvent s'embrouille elle même; mais, s'il a été introduit dans l'ouvrage, ce n'est pas pour compléter le nombre sept, que l'on pouvait parfaire en

Syrie avait fait naître aussi peu d'espérance que l'insurrection contre le monstre établi au delà des mers. L'application des parallèles historiques à la réalité pratique est une arme dangereuse, quand elle est ma-

ajoutant César à la liste des empereurs; c'est parce que l'auteur éprouvait un certain embarras à déclarer que le règne du dernier empereur, qui était alors sur le trône, serait très court et que Néron revenu d'Orient serait son successeur. Mais il est impossible, comme le fait Renan après beaucoup d'autres, de mettre César en ligne de compte, de voir dans le sixième empereur « qui est » Néron, désigné ensuite comme celui qui « était et n'est pas », et dans le septième qui « n'est pas encore venu et qui ne règnera pas longtemps », le vieux Galba qui, d'après Renan, était alors sur le trône. Il est évident que Galba ne fait pas partie d'une telle série, pas plus qu'Othon ni Vitellius. — Mais il est plus important de combattre l'interprétation ordinaire, d'après laquelle toute la polémique serait dirigée contre la persécution dont les chrétiens furent victimes sous Néron, et contre le siège ou la destruction de Jérusalem; en réalité l'auteur attaque le gouvernement des provinces romaines et surtout le culte de l'empereur. Si des sept empereurs Néron seul est nommé, avec son numéro d'ordre, ce n'est pas parce qu'il était le plus mauvais des sept, mais parce qu'il y avait du danger à nommer dans un ouvrage fait pour être publié l'empereur régnant, en annonçant la fin prochaine de son règne, et aussi parce que même un prophète doit avoir quelque égard pour celui « qui est ». Le nom de Néron était abandonné au public; la légende de sa guérison et de sa résurrection était dans toutes les bouches; c'est pour cette raison qu'il est dans l'Apocalypse le représentant de l'empire romain et qu'on en a fait l'Antichrist. Ce que l'on reproche au monstre de la mer et au monstre de la terre, qui en est l'image et l'instrument, ce n'est pas d'avoir conquis Jérusalem (c. 11, 2) — pour l'auteur, la prise de cette ville n'est pas un crime des Romains, mais un épisode du jugement dernier; il se peut que dans cette conception on ait pris en considération l'empereur régnant, — c'est que les païens adorent comme un dieu le monstre de la mer (c. 13, 8 : προσκυνήσουσιν αὐτὸν πάντες οἱ κατοικοῦντες ἐπὶ τῆς γῆς), et le monstre de la terre, qui s'appelle aussi Pseudoprophète, réclame et impose cette adoration (c. 13,

niée par l'opposition, et l'œuvre d'un gouvernement resté longtemps sage ne chancelle que trop vite.

Claude et les Juifs. — Le gouvernement de Claude suivit dans les deux sens l'exemple de Tibère. Sans

12 : ποιεῖ τὴν γῆν καὶ τοὺς κατοικοῦντας ἐν αὐτῇ ἵνα προσκυνήσουσιν τὸ θηρίον τὸ πρῶτον, οὗ ἐθεραπεύθη ἡ πληγὴ τοῦ θανάτου αὐτοῦ) ; ce qu'on lui reproche surtout, c'est d'exiger qu'on lui dresse une statue (c. 13, 14 : λέγων τοῖς κατοικοῦσιν ἐπὶ τῆς γῆς ποιῆσαι εἰκόναν τῷ θηρίῳ ὃς ἔχει τὴν πληγὴν τῆς μαχαίρης καὶ ἔζησεν. Cf. 14, 9 ; 16, 2 ; 19, 20). Ces allégories désignent clairement d'une part le gouvernement impérial dont le centre est situé au delà des mers, d'autre part le gouvernement provincial du continent asiatique, non point le gouvernement de telle ou telle province ou de telle ou telle personne, mais en général l'administration qui représentait l'empereur, telle que la connaissaient les habitans des provinces d'Asie et de Syrie. Pour faire le commerce, il faut employer le χάραγμα du monstre de la mer (c. 13, 16, 17) ; au fond de cette allégorie se trouve la haine des effigies et des légendes des monnaies impériales, présentée sous un aspect fantastique ; de même Satan fait parler la statue de l'empereur. Les gouverneurs sont représentés plus loin (c. 17) comme les dix cornes, qui s'ajoutent à l'image du monstre ; ils sont appelés très justement « les dix rois, qui n'ont pas la dignité royale, mais qui sont aussi puissants que des rois » ; il ne faut pas tenir grand compte du chiffre, qui est emprunté à la vision de Daniel. Lorsqu'il parle de tribunaux criminels, qui condamnent les Justes, saint Jean fait allusion aux sentences prononcées habituellement contre ceux qui refusaient d'adorer l'image de l'empereur, comme nous l'apprennent les lettres de Pline (c. 13, 15 : ποιήσῃ ἵνα ὅσοι ἐὰν μὴ προσκυνήσωσιν τὴν εἰκόνα τοῦ θηρίου ἀποκτανθῶσιν. Cf. 6, 9 ; 20, 4). Quand l'auteur fait remarquer que ces condamnations étaient souvent exécutées à Rome (c. 17, 6 ; 18, 24), il fait allusion aux combats de gladiateurs ou de bêtes fauves, que l'on ne pouvait organiser dans la ville même où le jugement avait été rendu ; c'est à Rome qu'on les donnait de préférence en spectacle (Modestinus, *Dig.*, XLVIII, 19, 31). Les massacres, ordonnés par Néron, sous prétexte que les Juifs avaient incendié Rome, n'ont auc rapport avec les procès religieux ; c'est seulement par anti pation que l'on peut rapprocher exclusivement ou en grai

doute il ne recommença pas à expulser les Juifs, parce qu'on avait dû se convaincre de l'inutilité d'une pareille mesure ; mais on leur interdit de se réunir pour célébrer les cérémonies de leur culte[1], ce qui revenait à peu près au même et ce qui était presque aussi difficile à faire exécuter. A côté de cet édit d'intolérance, d'autres mesures témoignèrent de dispositions entièrement contraires : une ordonnance, applicable dans tout l'empire, exemptait les Juifs de toutes les

partie de ces événements tous les martyres, que les chrétiens subirent à Rome et que raconte saint Jean. On se fait d'habitude une idée fausse de ce que l'on appelle les persécutions chrétiennes, parce que l'on ne connaît pas exactement les théories et les pratiques judiciaires en usage dans l'empire romain ; en réalité on poursuivait les chrétiens comme on poursuivait des voleurs, d'une façon permanente ; on les traitait seulement tantôt avec plus de douceur ou d'indulgence, tantôt avec plus de sévérité, généralement sur des ordres venus d'en haut. Les mots de « guerre contre les saints » sont une interpolation postérieure due à ceux auxquels les paroles de saint Jean ne paraissaient pas suffisantes (c. 13, 7). L'Apocalypse est un monument remarquable de la haine nationale et religieuse des Juifs contre le gouvernement de l'Occident ; mais on déforme et on aplatit les faits, si l'on veut illustrer avec de pareilles couleurs, comme le fait surtout Renan, le roman prophétique relatif à Néron. La haine des Juifs n'attendit pas, pour éclater, la conquête de Jérusalem ; elle ne distingua pas naturellement les bons empereurs des mauvais ; son Antimessie s'appelle Néron, mais il pourrait se nommer Vespasien ou Marc-Aurèle.

1. Suétone (Claud., 25) désigne un certain Chrestus comme le promoteur des troubles permanents qui éclataient à Rome, et qui provoquèrent d'abord cette mesure — d'après lui les Juifs furent expulsés ; Dion (60, 6) nous dit le contraire —. On a supposé, sans raison suffisante, que Suétone faisait allusion au mouvement que l'arrivée du Christ fit naître parmi les Juifs et leurs alliés. L'histoire des Apôtres (18, 2) ne parle que de pulsion des Juifs. Mais il n'est pas douteux que les chrés, dans la situation qu'ils occupaient alors au milieu du isme, n'aient été victimes du même édit.

charges publiques incompatibles avec leurs convictions religieuses ; en ce qui concernait surtout le service militaire, on ne fit que supprimer une obligation qu'on n'avait pas encore pu leur imposer réellement. A la fin de l'ordonnance, on recommandait aux Juifs d'agir de leur côté avec la plus grande modération, et de ne pas insulter les fidèles des autres religions; cela nous prouve que les Juifs s'étaient parfois écartés du droit chemin. En Egypte et en Palestine la situation religieuse fut rétablie telle qu'elle était avant Gaïus, au moins dans ses lignes générales ; mais à Alexandrie les Juifs recouvrèrent difficilement tout ce qu'ils avaient possédé[1]. Néanmoins l'ensemble de ces mesures apaisa toutes les révoltes qui avaient éclaté ou qui allaient éclater dans l'une et l'autre province. En Palestine Claude alla même plus loin que Tibère ; il rendit l'ancien royaume d'Hérode à un prince indigène, à cet Agrippa dont nous avons déjà parlé, qui s'était aussi lié d'amitié avec lui et qui lui avait rendu service au milieu des crises de son avènement. Claude avait certainement l'intention de reprendre le système appliqué au temps d'Hérode, et d'écarter les dangers que présentait le contact immédiat des Romains et des Juifs. Mais Agrippa, prince léger, aussi gêné dans ses finances comme roi que comme particulier, d'ailleurs débonnaire et disposé plutôt à bien traiter ses sujets qu'à obéir au suzerain éloigné, suscita plusieurs fois des difficultés au gouvernement, par exemple

1. Tout au moins les Juifs ne paraissent avoir occupé plus tard, à Alexandrie, que le quatrième des cinq quartiers de la ville (Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 18, 8). D'ailleurs, si on leur avait rendu avec tant d'éclat leurs quatre cents maisons détruites, les écrivains juifs Josèphe et Philon en auraient parlé; ils accentuent toujours les faveurs accordées aux Juifs par les empereurs.

lorsqu'il releva les remparts de Jérusalem, qu'on lui avait interdit de reconstruire; les villes de Cæsarea et de Sébastè, dévouées aux Romains, les troupes organisées à la romaine lui étaient antipathiques. Lorsqu'il mourut prématurément et subitement en l'an 44, il parut dangereux de confier à son fils unique, âgé de dix-sept ans, ce royaume important au point de vue politique et militaire; d'autre part les puissants du cabinet impérial ne renonçaient pas volontiers aux gouvernements lucratifs. Là comme ailleurs, Claude avait vu juste; mais il n'eut pas l'énergie de mettre ses projets à exécution en négligeant les considérations accessoires. Un prince juif pouvait gouverner la Judée avec une armée juive, au nom des Romains; si les fonctionnaires et les soldats romains choquaient sans cesse les Juifs, c'était plutôt par ignorance de leurs idées que par acharnement contre eux; quoi qu'ils fissent, les croyants se figuraient toujours qu'on les persécutait; l'acte le plus indifférent devenait un crime contre leur religion. On avait raison de demander aux deux partis de s'entendre et de se supporter mutuellement; mais il était impossible d'obtenir un pareil résultat. Un conflit entre un roi juif et ses sujets n'avait guère d'importance pour le reste de l'empire; au contraire, tout conflit entre les Romains et les Juifs de Jérusalem creusait l'abîme ouvert entre les peuples de l'Occident et les Hébreux qui vivaient au milieu d'eux. Le véritable danger ne résidait pas dans les événements de Palestine, mais dans l'incompatibilité des peuples de nationalité différente que le sort avait réunis au sein de l'empire.

Les préludes de l'insurrection. — Ainsi le navire ''ait irrésistiblement entraîné dans le tourbillon. La ıtastrophe avait été préparée par tout le monde, par gouvernement et les fonctionnaires romains, par

les autorités et le peuple de Judée. Et pourtant Rome avait sans cesse manifesté la volonté de faire droit autant que possible aux prétentions des Juifs, justes ou injustes. Lorsqu'en l'an 44 un procurateur romain fut rétabli dans Jérusalem, on lui enleva la nomination du grand-prêtre et l'administration du trésor du temple, deux prérogatives attachées jadis à la royauté et par conséquent aussi à la procurature ; elles furent données à un frère du roi défunt Agrippa, le roi Hérode de Chalcis, et après sa mort, en l'an 48, à son successeur Agrippa le Jeune, dont nous avons déjà parlé. Sur la plainte des Juifs, le gouverneur romain fit mettre à mort un soldat romain qui avait déchiré un exemplaire du Pentateuque (Thora), pendant le pillage autorisé d'un village juif. La justice impériale n'hésita même pas, suivant les circonstances, à frapper des fonctionnaires plus élevés dans la hiérarchie. Deux procurateurs, qui administraient des territoires voisins, prirent parti, l'un contre l'autre, dans la querelle entre les Samaritains et les Galiléens, et firent combattre leurs soldats à ce sujet ; le gouverneur impérial de Syrie, Ummidius Quadratus, reçut des pouvoirs extraordinaires et fut envoyé en Palestine, pour juger et pour punir les deux adversaires ; en effet, l'un des coupables fut banni, et l'on décapita dans Jérusalem même un tribun militaire romain du nom de Celer. Mais à côté de ces exemples de sévérité on peut citer d'autres actes, qui témoignent d'une faiblesse coupable. Dans ce même procès, le second procurateur, Antonius Felix, qui n'était pas moins criminel que le premier, put se soustraire au châtiment, parce qu'il était le frère du puissant affranchi Pallas et le beau-frère du roi Agrippa.

Ce qu'il faut reprocher au gouvernement impér plus encore que les abus de pouvoir de ses rep

sentants, c'est de n'avoir pas augmenté la puissance des fonctionnaires et la force des troupes dans une telle province, et d'avoir continué à recruter la garnison presque exclusivement parmi les indigènes. C'était une lourde sottise et une économie mal placée que d'appliquer l'ancien système d'administration dans cette province peu considérable; si l'on avait créé, au moment opportun, une puissance écrasante, si l'on avait fait preuve d'une sévérité impitoyable, si l'on avait envoyé dans le pays un gouverneur de rang élevé et une légion, on aurait épargné à la Palestine et à l'empire de grands sacrifices d'argent, de sang et d'honneur.

Mais les Juifs ne furent pas moins coupables que le gouvernement impérial. La puissance des grands-prêtres, — et les Romains n'étaient que trop portés à les laisser agir librement dans toutes les affaires intérieures de la Judée — ne fut jamais, d'après les historiens juifs eux-mêmes, aussi brutale ni aussi dépourvue de valeur que pendant la période qui s'écoula depuis la mort d'Agrippa jusqu'à l'explosion de la guerre. Le plus connu et le plus influent de ces souverains religieux est Ananias, fils de Nebedaeus, le « mur crépi », comme saint Paul l'appela, lorsque ce juge spirituel le fit frapper sur la bouche par ses sergents, parce qu'il osait se défendre devant le tribunal. On lui reprocha d'avoir corrompu le gouverneur, et d'avoir interprété l'Écriture de manière à priver le bas clergé de la dîme des fruits de la terre[1]. Il fut traduit devant la juridiction romaine comme un des promo-

1. Il s'agissait de savoir, semble-t-il, si cette dîme avait été dûe au prêtre Aaron (*Num.*, XVIII, 28), en tant que tel ou en tant que grand-prêtre (Ewald, *Jüd. Gesch.*, VI [illegible]), p. 635).

teurs principaux de la guerre entre les Samaritains et les Galiléens. Les fanatiques intransigeants avaient une grande influence dans la haute société ; mais ces machinateurs d'émeutes populaires et ces organisateurs d'inquisition ne possédaient pas l'autorité morale et religieuse, dont les modérés s'étaient servis en de meilleurs temps pour conduire la foule ; ils ne comprenaient pas pourquoi les autorités romaines s'abstenaient de toute intervention dans les affaires intérieures, et ils abusaient de cette indulgence ; aussi ne pouvaient-ils pas rendre plus pacifiques les rapports entre la domination étrangère et le peuple juif. Ce fut sous leur gouvernement que les fonctionnaires romains furent l'objet des provocations les plus grossières et les plus déraisonnables, et qu'éclatèrent des émeutes d'une bouffonnerie effrayante. Telle fut cette pétition violente, qui réclama et qui obtint la mort d'un soldat romain, parce qu'il avait déchiré un texte de loi. Une autre fois le peuple se souleva, et sa révolte coûta la vie à beaucoup d'hommes, parce qu'un soldat romain avait eu l'inconvenance de mettre à nu dans le temple une partie de son corps. Le meilleur des rois n'aurait pu guérir complètement ce peuple d'une pareille démence ; mais même le plus petit prince aurait eu, pour tenir tête à cette foule fanatique, plus de force que ces prêtres.

La véritable conséquence de tous ces événements fut l'accroissement incessant du parti des nouveaux Macchabées. D'habitude on place le début de la guerre en l'an 66 ; on pourrait le placer avec autant et peut-être plus de raison en l'an 44. Depuis la mort d'Agrippa la paix n'avait pas régné un seul moment en Judée ; non seulement la guerre civile avait éclaté entre les Juifs, mais encore les troupes romaines avaient dû lutter sans cesse contre les bandes des partisans retranch

dans les montagnes, contre les « zélés », comme les appelaient les Juifs, tandis que les Romains leur donnaient le nom de brigands. Les deux surnoms étaient également justes : tout ce qu'il y avait de corrompu et de corrupteur dans la société venait s'associer aux fanatiques. Après leur victoire, un des premiers actes de ces zélotes fut de brûler les lettres de créance conservées dans le temple. Tous les procurateurs habiles, à commencer par Cuspius Fadus, purgèrent le pays de ce fléau, et toujours on vit renaître l'hydre plus puissante qu'auparavant. Le successeur de Fadus, Tiberius Julius Alexander, issu lui-même d'une famille juive et neveu de Philon, ce savant d'Alexandrie que nous avons déjà nommé, fit mettre en croix deux fils de Judas le Galiléen, Jacob et Simon ; leur sang fut le germe d'un nouveau Mattathias. Les patriotes prêchaient tout haut la guerre dans les rues des villes ; un grand nombre d'enthousiastes les suivaient dans le désert. Ces bandes incendiaient les maisons de leurs compatriotes pacifiques et intelligents, de tous ceux qui ne voulaient pas être leurs complices. Lorsque les soldats faisaient prisonniers quelques-uns de ces brigands, des personnages considérables étaient enlevés et emmenés comme otages dans les montagnes et l'autorité se résigna très souvent à relâcher les uns, pour délivrer les autres. Ce fut à la même époque que les « hommes au poignard » commencèrent dans la capitale leur œuvre sinistre ; ils assassinaient quelquefois pour de l'argent — leur première victime fut, dit-on, le prêtre Jonathan, leur premier commettant le procurateur Félix — ; mais c'était autant que possible à titre de patriotes qu'ils tuaient les soldats romains ou [illegible]uifs partisans de Rome.

[illegible]ns de pareilles circonstances, les miracles et les [illegible]liges devaient bientôt faire leur apparition, ainsi

que les gens, dupeurs ou dupés, qui s'en servaient pour fanatiser les masses. Sous Cuspius Fadus le sorcier Theudas conduisit ses fidèles au bord du Jourdain, en leur assurant que les eaux allaient s'entr'ouvrir devant eux, puis engloutir les cavaliers romains qui les poursuivaient, comme au temps du roi Pharaon. Sous Félix, un autre fabricant de miracles, qu'on nommait l'Egyptien à cause de sa patrie, affirma que les murs de Jérusalem, comme ceux de Jéricho au son des trompettes de Josué, allaient bientôt s'écrouler, et il entraîna 4,000 sicaires jusqu'à la montagne des Oliviers.

Ce qui était le plus dangereux encore, c'était la sottise de la foule. La grande masse des populations juives se composait de petits agriculteurs, qui cultivaient leurs champs et produisaient leur huile à la sueur de leur front; c'étaient des paysans bien plus que des citadins, des hommes d'une instruction médiocre et d'une foi enthousiaste, étroitement unis aux bandes qui occupaient la montagne, remplis d'une crainte respectueuse pour Jéhovah et pour ses prêtres de Jérusalem, ennemis irréconciliables des étrangers impurs. La guerre de Judée n'était donc pas une lutte entre deux puissances pour l'hégémonie ; ce n'était même pas une révolte d'opprimés qui combattent leurs oppresseurs pour reconquérir la liberté ; ce ne furent point des hommes d'Etat téméraires[1], mais des paysans fanatiques qui

1. L'orgueil fait tourner la tête au politique Josèphe, quand il nous raconte, dans la préface de son histoire de la guerre, que les Juifs de la Palestine comptaient d'une part sur le recrutement de soldats juifs dans la vallée de l'Euphrate, d'autre part sur les troubles de la Gaule, sur l'attitude menaçante des Germains, et sur les crises de l'année des quatre empere
La guerre de Judée était depuis longtemps commencée, lor e
Vindex se souleva contre Néron, et lorsque les Druides joui t
dans la réalité le rôle qui est attribué en Orient aux rabl ;

prirent les armes, qui se battirent et qui versèrent leur sang. Cette guerre est une nouvelle étape dans l'histoire de la haine nationale ; les deux partis sentaient qu'ils ne pouvaient plus vivre ensemble ; ils étaient d'accord pour comprendre que l'un ou l'autre devait être exterminé.

Emeute à Césarée. — Le mouvement, qui devait transformer ces émeutes en une véritable guerre, partit de Césarée. Cette ville d'origine grecque, qu'Hérode avait constituée sur le modèle des colonies fondées par Alexandre, était devenue le premier port de la Palestine ; sa population se composait de Grecs et de Juifs, qui jouissaient des mêmes droits civiques sans distinction de nationalité ni de religion ; les Juifs étaient plus nombreux et plus riches. Mais ces Hellènes, pour imiter leurs compatriotes d'Alexandrie et sans doute

et si nombreux que fussent les Juifs dans la vallée de l'Euphrate, il leur était presque aussi impossible qu'aux Juifs d'Egypte et d'Asie Mineure d'entreprendre une expédition contre les Romains de l'Orient. Il est vrai que plusieurs chefs de bandes vinrent de cette contrée, par exemple quelques princes de la maison royale d'Adiabène, pleine d'enthousiasme pour la religion juive (Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 19, 2 ; VI, 6, 4). Les insurgés envoyèrent des ambassades dans ce pays pour demander des secours (*ibid.*, VI, 6, 2) ; mais ils en obtinrent difficilement même une certaine quantité d'or. Ce détail caractérise l'historien plus encore que la guerre elle-même. On comprend que le chef des Juifs révoltés, devenu plus tard le courtisan des Flaviens, se soit volontiers comparé aux princes parthes internés à Rome ; mais ce qu'on lui pardonne moins, c'est d'avoir écrit sa dernière œuvre historique dans le même esprit que la première, d'avoir jugé ces événements comme des épisodes de l'histoire des empereurs romains et de Rome, ou même de l'histoire des relations entre Rome et les Parthes ; t d'y avoir introduit sottement ce qu'il appelle la grande tique, et d'avoir rendu plus obscure la redoutable nécessité ce drame tragique.

sous l'influence immédiate des événements de l'année 38, recoururent à l'autorité suprême pour faire enlever à leurs concitoyens juifs le droit de cité. Le ministre de Néron [1], Burrus (mort en 62), leur donna raison. Il était singulièrement injuste d'accorder à des Hellènes seuls le privilège du droit de cité dans une ville fondée sur le sol juif et par un gouvernement juif ; mais il ne faut pas oublier quels étaient précisément à cette date les rapports entre les Juifs et les Romains ; l'attitude des sujets engageait les vainqueurs à transformer en une cité purement hellénique la capitale romaine et le quartier général romain de la province. Cette décision provoqua, comme bien l'on pense, de violentes émeutes dans les rues de Césarée ; le dédain des Hellènes semble avoir égalé l'arrogance des Juifs, surtout pendant le combat qui se livra autour de la synagogue. Les autorités romaines intervinrent et prirent naturellement parti contre les Juifs. Ceux-ci quittèrent la ville ; mais ils furent contraints par le gouverneur d'y rentrer, puis massacrés jusqu'au dernier dans une émeute (6 août 66). Le gouvernement n'avait ni commandé ni désiré une telle exécution ; désormais des forces étaient déchaînées, auxquelles il ne pouvait plus lui-même résister.

Explosion de la révolte à Jérusalem. — Si, à Césarée, les ennemis des Juifs avaient été les agresseurs, à Jérusalem, ce furent les Juifs qui attaquèrent. Ceux de leurs compatriotes qui ont raconté ces événements assurent que le procurateur qui gouvernait

1. Josèphe (*Ant. Jud.*, XX, 8, 9) fait de lui le secrétaire de Néron pour la correspondance grecque, et pourtant, lorsqu'il puise à des sources romaines (*ibid.*, 2), il le désigne avec raison comme préfet ; mais c'est du même personnage qu'il s'agit. Il est nommé παιδαγωγός par Josèphe, comme par Tacite (*Ann.*, XIII, 2) *rector imperatoriae juventae.*

alors la Palestine, Gessius Florus, pour ne pas être accusé d'avoir mal administré sa province, avait voulu provoquer une révolte par l'excès de la persécution; il n'est point douteux qu'à cette époque les fonctionnaires romains aient été beaucoup trop incapables et trop cruels. Mais si tel était réellement le projet de Florus, ce projet ne réussit pas. Car, d'après les mêmes historiens, les Juifs sensés et propriétaires surent apaiser les masses avec l'aide du roi Agrippa II, auquel on avait confié l'administration du temple et qui se trouvait alors à Jérusalem — il avait, dans l'intervalle, abandonné la royauté de Chalcis pour celle de la Batanée; — les attroupements et l'intervention des troupes armées n'eurent pas cette fois plus d'importance qu'elles n'en avaient en Palestine depuis quelques années. Mais ce qui était plus dangereux que les troubles de la rue et les bandes de patriotes retirées dans les montagnes, c'étaient les progrès de la théologie juive. Le judaïsme des temps primitifs avait libéralement ouvert sa religion aux étrangers; sans doute, l'intérieur du temple n'était accessible qu'aux fidèles proprement dits; mais on admettait tout le monde dans les portiques extérieurs sous le nom de prosélytes du portail; les non-Juifs eux-mêmes pouvaient de leur côté adresser leurs prières et sacrifier au seigneur Jéhovah. C'est ainsi que, par suite d'une fondation d'Auguste, dont nous avons déjà parlé (p. 75), on offrait chaque jour une victime dans le temple de Jérusalem, au nom de l'empereur romain. Ces sacrifices de non-Juifs furent interdits par le nouveau gouverneur du temple, Eléazar, fils du grand-prêtre Ananias, que nous avons nommé plus haut; c'était un jeune homme de naissance illustre, à l'âme passionnée, personnellement honnête et irréprochable, le contraste vivant de son père, mais plus redoutable

par ses vertus qu'Ananias ne l'avait été par ses vices. En vain, on lui représenta que cette interdiction était à la fois injurieuse pour les Romains, dangereuse pour le pays et contraire à l'usage ; il ne voulut pas renoncer à sa piété exagérée et interdit le service divin au maître de son peuple. Depuis longtemps, les Juifs croyants étaient divisés en deux grands partis : le parti de ceux qui mettaient leur confiance dans le seigneur Zebaoth seul, et qui supportaient la domination romaine, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de réaliser sur terre le royaume du ciel, et le parti des hommes plus pratiques, qui étaient décidés à fonder eux-mêmes cet empire céleste et qui se croyaient soutenus dans leur œuvre pieuse par le Dieu des armées ; en deux mots, le parti des Pharisiens et celui des Zélotes. Ces derniers croissaient sans cesse en nombre et en influence. L'on avait découvert une antique prophétie d'après laquelle un homme devait sortir à cette époque de la Judée et conquérir le monde ; on y croyait d'autant plus qu'elle était absurde, et cet oracle ne contribua pas peu à fanatiser davantage encore les masses.

Le parti modéré reconnut le danger et se décida à écraser les fanatiques les armes à la main. Il demanda des troupes aux Romains de Césarée et au roi Agrippa. Les Romains ne lui envoyèrent aucun secours ; Agrippa leur fournit un certain nombre de cavaliers. Mais les patriotes et les sicaires envahirent Jérusalem, conduits par le sauvage Manahem, l'un des fils de ce Judas de Galilée que nous avons souvent nommé. Les insurgés furent les plus forts et s'emparèrent bientôt de toute la ville. La poignée de soldats romains, qui occupait la forteresse voisine du temple, fut elle-même écrasée et massacrée. Le palais du roi, situé non loin de là et les tours puissantes qui en dépendaient, où s'étaien

refugiés le parti des modérés, un certain nombre de Romains commandés par le tribun Metilius et les soldats d'Agrippa, ne firent pas plus longue résistance. On laissa sortir librement les derniers qui avaient demandé à capituler, mais on repoussa la même proposition faite par les Romains ; lorsqu'ils se rendirent enfin sous la condition d'avoir la vie sauve, ils furent d'abord désarmés, puis mis à mort, excepté leur officier, qui promit de se faire circoncire et qui fut épargné comme Juif. Les chefs du parti modéré, parmi eux le frère et le père d'Eléazar, furent victimes de la rage populaire, qui sévissait plus cruellement contre les alliés des Romains que contre les Romains eux-mêmes. Eléazar fut effrayé de sa victoire ; après le triomphe, une collision sanglante éclata entre lui et Manahem, l'autre chef des fanatiques, peut-être parce que la capitulation avait été violée. Manahem, fait prisonnier, fut exécuté. Mais la ville sainte était libre et le détachement romain, campé à Jérusalem, anéanti : les nouveaux Macchabées avaient vaincu comme leurs ancêtres.

Extension de la guerre des Juifs. — Ainsi, presque à la même date, le 6 août 66, les non-Juifs avaient massacré les Juifs à Césarée ; les Juifs avaient massacré les non-Juifs à Jérusalem. Ces deux événements engagèrent les Juifs à persévérer dans cette œuvre patriotique et agréable à Dieu. Dans les villes grecques voisines, les Hellènes se débarrassèrent comme à Césarée des colonies juives. Ainsi, à Damas, tous les Juifs furent d'abord enfermés dans le gymnase, puis mis à mort, lorsqu'on apprit un échec des armes romaines. Les mêmes mesures ou des mesures semblables furent prises à Ascalon, à Skytopolis, à Hippos, à Gadara, partout où les Hellènes étaient les plus forts. Dans le royaume d'Agrippa qu'habitaient

surtout des Syriens, l'énergique intervention du prince sauva la vie aux Juifs de Caesarea Paneas et d'autres villes. En Syrie, Ptolémaïs, Tyr, suivirent l'exemple de Césarée, et plus ou moins les autres cités grecques ; firent seules exception, avec Sidon, les deux villes considérables et civilisées d'Antioche et d'Apamée. C'est grâce à leur attitude que la persécution ne pénétra pas dans l'Asie Mineure. En Egypte, non seulement il y eut une émeute populaire, qui fit beaucoup de victimes, mais encore les légions d'Alexandrie elles-mêmes durent tailler en pièces les Juifs.

Dans la défaite inévitable des Juifs dégénérés, l'insurrection, victorieuse à Jérusalem, gagna bientôt toute la Judée ; elle s'organisa partout en écrasant les minorités, mais en faisant preuve d'activité et d'énergie.

Expédition inutile de Cestius Gallus. — Il était nécessaire d'intervenir le plus tôt possible et de circonscrire rapidement le foyer de l'incendie ; à la première nouvelle de la révolte, le gouverneur romain de la Syrie, Gaïus Cestius Gallus marcha contre les insurgés avec ses forces. Il commandait environ à 20,000 hommes de troupes romaines et à 13,000 soldats envoyés par les princes vassaux, sans compter les nombreuses milices syriennes. Après s'être emparé de Joppé, dont toute la municipalité fut mise à mort, il arriva au mois de septembre devant Jérusalem ; il entra même dans la ville. Mais il ne put pas briser les murs formidables du palais et du temple ; il ne sut pas davantage mettre à profit l'occasion qui lui fut souvent offerte d'entrer en possession de la cité avec l'aide du parti modéré. La conquête de Jérusalem était-elle une tâche impossible ou simplement trop difficile pour lui ? Nous ne le savons. Quoi qu'il en soit, il leva bientôt le siège et dut sacrifier, pour

assurer sa retraite précipitée, ses bagages et son arrière-garde. Les Juifs exaspérés gardèrent donc ou conquirent alors la Judée entière avec l'Idumée et la Galilée ; le pays de Samarie fut bientôt contraint de se joindre aux rebelles. Les villes grecques de la côte Anthédon et Gaza furent détruites ; Césarée et les autres cités helléniques furent conservées à grand' peine. Si l'insurrection ne s'étendit pas en dehors de la Palestine, ce n'est point parce que le gouvernement agit avec fermeté, mais parce que les Syro-Hellènes détestaient les Juifs.

Campagne de Vespasien contre les Juifs. — Le gouvernement prit les choses au sérieux, comme elles le méritaient. Au lieu d'un procurateur on envoya en Palestine un légat impérial, Titus Flavius Vespasianus, homme prudent et soldat éprouvé. On lui confia, pour faire cette guerre, deux légions d'Occident qui avaient pris part aux luttes contre les Parthes et qui se trouvaient encore en Asie; en outre on lui donna celle des légions de Syrie qui avait le moins souffert pendant la malheureuse expédition de Cestius. L'armée de Syrie, commandée par le nouveau gouverneur Gaïus Licinius Mucianus, — Gallus venait de mourir bien à propos, — fut complétée avec une autre légion et se trouva dans le même état qu'auparavant[1]. A

1. Nous ne connaissons pas très clairement la situation militaire de la Syrie en l'année 63, à la fin de la guerre contre les Parthes. A cette époque, il y avait en Orient sept légions, les quatre anciennes légions de Syrie, la II[a] Gallica, la VI[a] Ferrata, la X[a] Fretensis, la XII[a] Fulminata, et trois légions venues d'Occident, la IV[a] Scythica de Mésie (t. IX, p. 271, note 1), la V[a] Macedonica probablement de la même province (p. 278, note 1 : elle fut remplacée en Mésie par une légion de la haute-Germanie; p. 167), la XV[a] Apollinaris de Pannonie (p. 278, note 1). La Syrie étant alors la seule province d'Asie qui fût occupée par des légions, et pendant la paix le gou-

cette armée de légionnaires et à ses auxiliaires vinrent s'ajouter d'abord l'ancienne garnison de la Palestine, puis les troupes des quatre rois vassaux de Commagène, d'Hemèse, de Judée et des Nabatéens, en tout

verneur de Syrie n'ayant certainement jamais eu plus de quatre légions, il est certain que l'armée de Syrie a été ramenée à cette époque à l'effectif normal, ou qu'elle a dû l'être. Les quatre légions, qui restèrent alors en Syrie, furent, suivant l'hypothèse la plus simple, les quatre anciennes légions de Syrie; car en l'an 70 la III[a] partait de Syrie pour se rendre en Mésie (Suéton., *Vesp.*, 6; Tacite, *Hist.*, II, 74), et Josèphe, (*Bell. Jud.*, II, 18, 9, cf. 19, 7; VII, 1, 3), nous apprend que les VI[a], X[a], XIII[a] faisaient partie de l'armée de Cestius. Lorsque la guerre de Judée éclata, sept légions furent de nouveau désignées pour combattre en Asie; quatre furent attribuées à la Syrie (Tacite, *Hist.*, I, 10), trois à la Palestine; les trois légions supplémentaires étaient précisément celles qui avaient servi dans la guerre contre les Parthes, la IV[a], la V[a] et la VI[a], et qui n'étaient peut-être pas encore rentrées dans leurs anciens cantonnements. Il est probable que la IV[a] fut alors définitivement envoyée en Syrie, où elle est restée depuis; en revanche Vespasien prit à l'armée de Syrie la X[a], sans doute parce que c'était elle qui avait été le moins éprouvée pendant la campagne de Cestius. Il reçut en outre la V[a] et la XV[a]. D'après Josèphe (*Bell. Jud.*, III, 1, 3, cf. IV, 2) la V[a] et la X[a] légion vinrent d'Alexandrie; mais il n'est pas probable que ces deux troupes aient été amenées de l'Egypte : non seulement la X[a] était une légion syrienne, mais encore et surtout Josèphe n'a pas pu dire qu'au début de la guerre de Judée un corps de troupes s'était rendu d'Alexandrie sur le Nil à Ptolémaïs, par la voie de terre, car il aurait eu à traverser un pays révolté. Ce qui est beaucoup plus vraisemblable c'est que Titus alla par mer de l'Achaïe jusqu'au golfe d'Issus, et qu'il débarqua à Alexandrie, la moderne Alexandrette, d'où il conduisit les deux légions à Ptolémaïs. La XV[a] doit avoir reçu l'ordre de marcher, en quelque endroit de l'Asie Mineure, puisque Vespasien se rendit par terre en Syrie, pour en prendre le commandement (Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 1, 3). A ces trois légions avec lesquelles Vespasien commença la guerre, vint s'adjoindre, sous Titus, une autre des légions de

près de 50,000 hommes, dont 15,000 soldats royaux[1]. Au printemps de l'année 67 cette armée fut réunie à Ptolémaïs et entra en Palestine. Depuis que les insurgés avaient été énergiquement repoussés par la faible garnison romaine d'Ascalon, ils n'avaient plus osé s'attaquer aux villes qui tenaient pour les Romains; les rebelles commençaient à désespérer, et ce qui le prouve, c'est qu'ils renonçaient déjà à toute offensive. Lorsque les Romains entrèrent en campagne, ils ne

Syrie, la XII[a]. Des quatre légions qui prirent Jérusalem, les deux anciennes légions de Syrie restèrent en Orient, la X[a] en Judée, la XII[a] en Cappadoce, tandis que la V[a] retournait en Mésie et la XV[a] en Pannonie (Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 1, 3, cf. 5, 3).

1. Ces trois légions comprenaient en outre 5 ailes, 18 cohortes, et l'armée de Palestine qui se composait d'une aile et de 5 cohortes. Par conséquent ces troupes auxiliaires comptaient 3,000 cavaliers auxiliaires, et (puisque parmi les 23 cohortes il y en avait 10 qui étaient fortes de 1,000 hommes, et 13 de 720 ou plutôt de 480 seulement; car au lieu du nombre étrange ἑξακοσίους on attend plutôt τριακοσίους ἑξάκοντα) 16,240 fantassins auxiliaires (ou 19,360, si l'on conserve le chiffre 720). Il faut ajouter 1,000 cavaliers fournis par les quatre rois, 5,000 archers d'Arabie, et 2,000 donnés par les trois autres rois. La somme s'élève donc, si l'on évalue la légion à 6,000 hommes, à 52,240 hommes, environ 60,000 hommes, comme dit Josèphe (*Bell. Jud.*, III, 4, 2). Mais, comme les détachements sont comptés suivant leur plus fort effectif normal, l'effectif réel ne doit pas avoir dépassé en tout 50,000 hommes. On peut se fier à ces chiffres fournis par Josèphe comme aux indications analogues qu'il nous donne pour l'armée de Cestius (*Bell. Jud.*, II, 18, 9); au contraire celles de ses estimations qui sont fondées sur le recensement sont continuellement erronées; il nous dit par exemple que le plus petit village de la Galilée compte 15,000 habitants (*Bell. Jud.*, III, 3, 2), chiffre
i inutile à l'histoire que les comptes de Falstaff. On ne
ve que rarement des nombres en rapport avec la réalité,
me ceux qu'il donne à propos du siège de Jotapata.

se présentèrent jamais devant eux en bataille rangée; ils n'essayèrent même pas une seule fois de porter secours aux différentes places assiégées. En homme prudent, le général romain ne divisa pas son armée; il tint toujours réunies au moins les trois légions. La résistance fut cependant opiniâtre, parce que dans la plupart des villages, les fanatiques, quoique en nombre très restreint, terrorisaient les pouvoirs locaux; l'expédition romaine ne fut ni brillante, ni rapide. Vespasien consacra toute sa première campagne (67) à s'emparer des forteresses construites dans le petit pays de la Galilée, et à conquérir la côte jusqu'à Ascalon; les trois légions furent arrêtées pendant quarante-cinq jours devant la seule petite ville de Jotapata. Une légion prit ses quartiers d'hier (67-68) à Skytopolis, sur la frontière méridionale de la Galilée, les deux autres à Césarée. Cependant à Jérusalem les diverses factions en venaient aux mains et se combattaient avec acharnement; les bons patriotes, qui étaient aussi partisans d'une organisation municipale, et les patriotes encore meilleurs, qui voulaient inaugurer et mettre à profit un régime de terreur, soit par enthousiasme fanatique, soit par amour du crime, se battaient dans les rues de la ville; ils n'étaient d'accord que pour considérer toute tentative de réconciliation avec les Romains, comme un crime digne de mort. Le général romain invité plusieurs fois à profiter de ces discordes, aima mieux procéder lentement. Pendant la seconde année de la guerre, il fit occuper d'abord le territoire situé au delà du Jourdain, et surtout les villes importantes de Gadara et de Gérasa; il s'établit lui-même près d'Emmaüs et de Jéricho; de là il envoya des troupes au sud occuper l'Idumée, au nord Samarie, de telle sorte que, pendant l'été de l'année 68, Jérusalem était cernée de toutes parts. L

siège allait commencer, lorsqu'on reçut la nouvelle de la mort de Néron.

Interruption de la guerre. — En théorie, la mission confiée au légat prenait fin; en fait, Vespasien suspendit les opérations jusqu'à nouvel ordre, ce qui n'était pas moins prudent au point de vue politique qu'au point de vue militaire. La bonne saison était écoulée avant que Galba eût envoyé de nouvelles instructions. Au printemps de l'année 69, Galba était renversé, et la lutte était engagée entre l'empereur des prétoriens de Rome et l'empereur de l'armée du Rhin. Ce fut seulement après la victoire de Vitellius, au mois de juin 69, que Vespasien reprit les opérations et s'empara d'Hébron; mais bientôt toutes les armées de l'Orient refusèrent de prêter serment au nouvel empereur, et proclamèrent à sa place le légat de Judée. Pour faire face aux Juifs on conserva les positions d'Emmaüs et de Jéricho; mais, comme les légions de Germanie avaient découvert la frontière du Rhin, pour porter leur général à l'empire, de même le noyau de l'armée de Palestine partit, soit avec le légat de Syrie Mucianus, pour l'Italie, soit avec le nouvel empereur et son fils Titus d'abord pour la Syrie, puis pour l'Egypte ; et ce fut seulement à la fin de l'année 69, lorsque la guerre de succession fut terminée et lorsque la domination de Vespasien fut reconnue dans tout l'empire, que l'empereur chargea son fils d'en finir avec les Juifs.

Titus à Jérusalem. — Les insurgés avaient donc été maîtres absolus dans Jérusalem depuis l'été de l'an 66 jusqu'au printemps de l'année 70. Tous les malheurs qu'ont causés à la nation juive, dans ces quatre années terribles, l'union du fanatisme religieux et de l'enthousiasme national, le noble désir de ne pas survivre à la chute de la patrie, et la conscience des

crimes commis avec la crainte d'une punition impitoyable, la succession sauvage de toutes les passions les plus hautes et les plus basses, tous ces malheurs sont d'autant plus épouvantables, que les étrangers n'ont été que des spectateurs, et que les Juifs seuls sont coupables de la ruine des Juifs. Les fanatiques, soutenus par les sauvages et farouches habitants des villages de l'Idumée, triomphèrent bientôt (fin de 68) des patriotes modérés et massacrèrent leurs chefs. Désormais le parti violent l'emportait; tout ordre politique, religieux ou moral fut détruit. On rendit la liberté aux esclaves; le grand-prêtre fut choisi par le sort; les rites furent foulés aux pieds et méprisés par ces fanatiques, dont le temple était la forteresse; les prisonniers furent égorgés dans les prisons, et sous peine de mort il fut interdit d'ensevelir leurs cadavres. Les différents chefs combattaient les uns contre les autres avec leurs troupes particulières: Jean de Giskala avait amené ses bandes de Galilée; Simon, fils de Giorax, de Gérasa, commandait une armée de patriotes qu'il avait formée dans le sud et des Iduméens révoltés contre Jean; Eléazar, fils de Simon, avait déjà lutté contre Cestius Gallus. Le premier campait dans le portique du temple, le second dans la ville, le troisième dans le sanctuaire même: chaque jour des combats se livraient entre les Juifs dans les rues de Jérusalem. L'accord n'existait que contre l'ennemi commun. Lorsque l'assaut commença, la petite troupe d'Eléazar se plaça sous les ordres de Jean, et quoique Jean et Simon n'eussent pas cessé de faire les maîtres, l'un dans le temple et l'autre dans la ville, ces deux hommes qui se détestaient combattirent l'un auprès de l'autre contre les Romains. La tâche n'était pas faci
pour lesassiégeants. Sans doute l'armée romaine, q
pour remplacer le détachement envoyé en Italie ava

reçu des renforts considérables d'Egypte et de Syrie, était assez nombreuse pour faire le blocus de la ville; en vain les Juifs avaient eu beaucoup de temps pour se préparer au siège, les vivres étaient insuffisants, d'autant plus qu'on en détruisait sans cesse dans les émeutes, et qu'un grand nombre d'étrangers avaient été enfermés dans la cité, parce que le siège avait commencé au moment de la fête de Pâques. Mais, si la masse de la population tomba bientôt dans un grand dénûment, les troupes assiégées prenaient tout ce dont elles avaient besoin là où elles le trouvaient et, bien nourries, allaient au combat sans s'occuper de la foule affamée ou même mourante de faim. Le jeune général ne pouvait se résigner à bloquer simplement la ville; un siège ainsi terminé avec quatre légions ne lui donnait personnellement aucune gloire et ne pouvait illustrer la nouvelle dynastie. La ville, protégée de tous les côtés par des rochers inaccessibles, n'était attaquable que par le nord; encore n'était-ce pas un petit travail que de forcer la triple circonvallation que les richesses amassées dans le temple avaient permis de construire sans tenir compte de la dépense, et, lorsqu'on aurait pénétré dans l'intérieur de la ville, d'enlever la forteresse, le temple et les trois tours puissantes d'Hérode à une garnison nombreuse, fanatique et désespérée. Jean et Simon ne se contentèrent pas de repousser les assauts; ils attaquèrent avec succès les troupes romaines qui travaillaient aux fortifications; ils détruisirent ou brûlèrent les machines de siège.

Destruction de Jérusalem. — Mais le nombre et la science militaire donnèrent la victoire aux Romains. Les remparts furent emportés; la forteresse Antonia ›rise; enfin, après une longue résistance, les por-ɛs du temple furent réduits en cendres, et le 10 Ab +\, le temple lui-même fut brûlé avec les trésors

qu'on y avait entassés depuis six siècles. On lutta dans les rues pendant un mois; le 8 Eloul (septembre) les dernières résistances furent brisées et le Salem sacré fut détruit. Ce travail sanglant avait duré cinq mois. L'épée, les flèches et plus encore la famine avaient fait d'innombrables victimes; les Juifs égorgeaient, au moindre soupçon de trahison; ils forçaient leurs femmes et leurs enfants à mourir de faim dans la ville; les Romains n'eurent pas plus de pitié; ils passèrent au fil de l'épée ou crucifièrent tous les prisonniers. Les combattants qui survivaient à la lutte, et surtout les deux chefs des assiégés furent tirés des égouts, où ils s'étaient cachés. Sur les bords de la mer Morte, là où jadis le roi David et les Macchabées avaient trouvé un refuge au moment de leurs plus durs revers, les débris des insurgés résistèrent encore pendant plusieurs années dans les forteresses de Machaerus et de Massada, construites au milieu des rochers ; puis Eléazar, petit-fils de Judas le Galiléen, et les siens, les derniers des Juifs libres, se donnèrent la mort après avoir tué leurs femmes et leurs enfants.

L'œuvre était achevée. L'empereur Vespasien, vaillant général, ne dédaigna pas de monter en triomphe au Capitole pour célébrer cette victoire qu'il lui était impossible de ne pas remporter sur un petit peuple depuis longtemps sujet de l'empire, et le chandelier à sept branches, qui fut enlevé du sanctuaire et transporté à Rome, fut représenté sur l'arc de triomphe que le sénat de l'empire fit élever en l'honneur de Titus sur la place publique de la ville victorieuse, où on peut le voir encore aujourd'hui[1]. Il n'y a pas là de quoi nous donner

1. Cet arc de triomphe fut dédié par le sénat de l'empire Titus après sa mort. Un autre arc fut construit en son honne au milieu du cirque par le même sénat pendant le règne

une haute idée du sens militaire des Romains de ce temps. Sans doute la profonde aversion que les Occidentaux ressentaient pour le peuple juif ajouta, pour ainsi dire, ce qui manquait à la gloire militaire ; et, si le nom des Juifs était trop détesté pour que les empereurs s'en fissent un surnom honorifique comme ils le faisaient pour celui des Germains ou des Parthes, ils ne jugeaient pas indigne d'eux de fournir par leur triomphe au peuple de la capitale l'occasion de manifester la joie cruelle de la victoire.

Destruction de la puissance centrale des Juifs. — La transformation politique suivit de près l'œuvre militaire. Il était désormais impossible de reconnaître le judaïsme comme une société nationale et religieuse particulière ; les premiers états hellénistiques l'avaient fait, et les Romains, en adoptant cette politique, avaient montré plus que de la tolérance pour une civilisation et une croyance étrangères. L'insurrection juive avait trop clairement montré tous les dangers que présentait cette association nationale et religieuse, très resserrée en elle-même, mais couvrant tout l'Orient et même étendant ses rameaux jusqu'en Occident. Le culte central fut une fois pour toutes aboli. Cette décision fut certainement prise sans hésitation par le gouverne-

court de cet empereur (*C. I. L.*, VI, 944); on y trouve indiquée en termes très nets la raison d'être des monuments : c'est « parce qu'il a vaincu le peuple juif sur l'ordre, avec les instructions, et sous la direction de son père, et parce qu'il a détruit la ville de Jérusalem qui avait été vainement assiégée avant lui par d'autres généraux, par d'autres rois ou par d'autres peuples, ou même qui n'avait jamais été attaquée ». La science historique dont témoigne cette inscription étrange, qui ignore non seulement Nabuchodonosor et Antiochus Epi-] ıe, mais encore Pompée lui-même, peut-être mise sur le ı ıe rang que la gloire exagérée que Titus acquit pour ce "armes des plus ordinaires.

ment. Elle n'a rien de commun avec la question, restée jusqu'à nos jours sans réponse définitive, de savoir si la destruction du temple fut préméditée ou accidentelle ; d'une part il suffisait de fermer le temple pour supprimer le culte, et le magnifique édifice pouvait être épargné ; mais d'autre part, si le temple avait été détruit par hasard, le culte aurait pu être encore exercé dans un nouveau monument. Il n'en reste pas moins toujours très vraisemblable que les hasards de la guerre ne furent pas seuls coupables, et que les flammes du temple faisaient partie en quelque sorte du programme de la politique nouvelle que le gouvernement romain voulait suivre dans ses rapports avec le judaïsme[1]. Ce qui, plus encore que les événements de Jérusalem, caractérise cette politique, c'est que Vespasien fit fermer à la même époque le sanctuaire commun de tous les Juifs Egyptiens, le temple d'Onias construit près de Memphis dans le district d'Hèliopolis, qui existait depuis plusieurs siècles à côté du temple de Jérusalem, comme la traduction des Septante d'Alexandrie à côté de l'ancien Testament ; on le dépouilla de ses ex-voto et l'on interdit aux fidèles d'y adorer leur dieu.

1. Josèphe nous raconte que Titus résolut avec son conseil de guerre de ne pas détruire le temple ; mais ce récit nous paraît suspect à cause des intentions manifestes de l'auteur ; et, puisque Bernays a complètement démontré que Sulpice Sévère avait eu recours à Tacite pour composer sa chronique, on peut se demander si le récit complètement opposé de cet historien (*Chron.*, II, 30, 6), d'après lequel le conseil de guerre aurait au contraire décidé de détruire le temple, n'a pas été emprunté à Tacite, et s'il ne faut pas lui donner la préférence, quoiqu'il porte des traces de retouche chrétienne. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que le poète Valerius Flaccus, dédian. s Argonautiques à Vespasien, chante le vainqueur de Sol , qui lance des brandons.

On alla plus loin encore : la nouvelle organisation fit disparaître les grands-prêtres et le Synhédrion de Jérusalem ; le judaïsme de l'empire perdit ainsi son chef extérieur et l'autorité suprême qui jouissait jusqu'alors d'une compétence générale dans toutes les questions religieuses. On avait jusque là toléré que tout Juif, sans distinction de lieu, payât chaque année l'impôt du temple ; cette contribution ne fut pas abolie, mais transportée, par une amère parodie, à Jupiter Capitolin, et à son représentant sur terre, l'empereur de Rome. Le judaïsme était constitué de telle façon que la ville de Jérusalem ne pouvait pas survivre au culte central. Non seulement la ville fut détruite et brûlée ; mais même, comme jadis Carthage et Corinthe, elle ne se releva pas de ses ruines ; son territoire, propriété publique ou privée, devint un domaine impérial [1]. Tous les habitants de cette cité populeuse qui avaient échappé à la famine ou au massacre furent vendus à l'encan sur le marché d'esclaves. Ce fut au milieu des débris de la ville démolie que campa la légion, qui devait occuper dès lors la Judée avec ses auxiliaires de Thrace et d'Espagne. Les anciennes troupes provinciales recrutées dans la Palestine même furent transportées dans d'autres pays. Un certain nombre de vétérans romains furent établis à Emmaüs, dans

1. Josèphe (*Bell. Jud.*, VII, 6, 6) nous dit que l'empereur prit ce pays pour lui (ἰδίαν αὐτῷ τὴν χώραν φυλάττων) ; ce texte n'est pas d'accord avec l'ordre donné par l'empereur πᾶσαν γῆν ἀποδόσθαι τῶν Ἰουδαίων (*loc. cit.*), qui contient une erreur ou une faute d'écriture. Ce qui confirme l'hypothèse de l'expropriation, c'est que plusieurs propriétaires juifs obtinrent par faveur des terres dans d'autres pays (Josèphe, *Vit.*, 16). D'ailleurs le territoire fut sans doute abandonné comme dotation à la légion qui avait garnison dans le pays (*Eph. epigr.*, II, n. 696 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 54).

le voisinage immédiat de Jérusalem ; mais cette petite colonie ne reçut pas le droit de cité. L'antique Sichem, le centre religieux des Juifs de Samarie, qui était une ville grecque peut-être depuis Alexandre le Grand, fut réorganisée ; elle fut constituée sur le modèle des cités helléniques et porta désormais le nom de Flavia Neapolis. La capitale du pays, Césarée, qui avait gardé jusqu'alors sa constitution grecque, fut transformée en une ville romaine, et fut appelée « la première colonie flavienne » ; le latin y devint la langue des affaires. Ces institutions complétaient l'œuvre entreprise en Judée, où l'on avait introduit l'organisation municipale de l'Occident. La Judée proprement dite, quoique dépeuplée et ruinée, n'en resta pas moins un pays juif ; ce qui prouve combien le gouvernement fit fausse route à propos de cette province, c'est la force extraordinaire des troupes permanentes qu'on y maintint, et qui ne pouvaient être destinées qu'à écraser les habitants, puisque la Judée n'était pas située sur la frontière de l'empire.

La fin de la dynastie d'Hérode. — La dynastie d'Hérode ne survécut pas longtemps à la ruine de Jérusalem. Le roi Agrippa II, maître de Caesarea Paneas et de Tibériade, s'était fidèlement rangé sous les ordres des Romains dans la guerre contre ses compatriotes ; à la fin de cette lutte il pouvait montrer des cicatrices honorables, au moins sous le rapport militaire ; en outre, sa sœur Bérénice, une Cléopâtre aux petits pieds, avait su ravir avec les restes de sa prétendue beauté le cœur du conquérant de Jérusalem. Aussi Agrippa II resta-t-il personnellement en possession de sa royauté ; mais après sa mort, trente ans plus tard environ, ce dernier souvenir de l'état juif disparut dans la province romaine de Syrie.

Situation postérieure des Juifs. — On n'empêcha

les Juifs ni en Palestine ni dans les autres provinces d'observer leurs coutumes religieuses. On ne s'opposa même pas, du moins en Palestine, à leur enseignement théologique ; on toléra les réunions de professeurs et de savants que cet enseignement rendait nécessaire ; et, lorsque ces assemblées de rabbins tentèrent de se substituer en quelque façon à l'ancien Synhédrion de Jérusalem, lorsqu'elles voulurent fixer leur doctrine et leurs lois suivant les principes du Talmud, on les laissa faire. Plusieurs rebelles de Judée, réfugiés en Egypte et à Cyrène, y suscitaient des troubles ; les colonies juives, établies en dehors de la Palestine, n'en conservèrent pas moins, autant que nous pouvons le savoir, la même situation qu'auparavant. Au moment de la destruction de Jérusalem, les Juifs faillirent être persécutés à Antioche, parce qu'un de leurs coréligionnaires révoltés les avait excités publiquement à incendier la ville ; mais le représentant du gouverneur de Syrie intervint énergiquement, et ne permit pas qu'on obligeât les Juifs, comme on voulait le faire, à sacrifier aux Dieux du pays, et qu'on leur interdît de célébrer le sabbat. Titus lui-même, lorsqu'il vint à Antioche, refusa formellement d'expulser les Juifs de cette ville et même d'abolir leurs privilèges, comme le réclamaient les chefs des persécuteurs. On redoutait de déclarer la guerre à la religion juive, en tant que religion ; on ne voulait pas pousser à bout les Juifs dispersés dans tout l'empire ; il suffisait d'avoir rayé le judaïsme du nombre des états, en détruisant sa représentation politique.

Les suites de la catastrophe. — La politique suivie depuis Alexandre à l'égard des Juifs fut modifiée ; on enleva à cette société religieuse sa direction mochique et sa cohésion extérieure ; ses chefs furent ouillés de leur puissance, qui s'étendait non seule-

ment sur la patrie des Juifs, mais encore sur les sociétés juives établies à l'extérieur et à l'intérieur de l'empire romain, et qui portait préjudice, surtout en Orient, au gouvernement impérial. Les Lagides, les Séleucides, les empereurs romains de la dynastie Julio-Claudienne avaient toléré cette organisation; mais, lorsque la Judée fut directement soumise à l'autorité des Occidentaux, la lutte devint plus vive entre la puissance des empereurs et celle des grands-prêtres; la catastrophe et ses conséquences étaient devenues inévitables. On peut blâmer au point de vue politique la cruauté dont on fit preuve dans cette guerre, cruauté que l'on retrouve d'ailleurs dans toutes les guerres analogues de l'histoire romaine; mais le gouvernement romain eut raison, la lutte finie, de briser l'unité religieuse et politique de cette nation. En extirpant du sol juif les institutions qui avaient provoqué et qui devaient nécessairement provoquer la formation d'un parti comme celui des Zélotes, on fit une œuvre juste et indispensable, quoique certains individus en aient profondément et injustement souffert. Vespasien, qui prit cette décision, était un souverain intelligent et modéré. Il ne s'agissait pas ici d'une religion, mais d'une puissance; l'État religieux de la Palestine, considéré comme le chef des Juifs dispersés, était incompatible avec l'autorité absolue du grand empire temporel. Le gouvernement ne s'est pas écarté dans cette occasion de la tolérance dont il usait en règle générale; ce n'est pas au judaïsme qu'il avait fait la guerre, mais au grand-prêtre et au Synhédrion.

D'ailleurs les Romains n'ont pas complètement manqué le but qu'ils s'étaient proposé en détruisant le temple. Parmi les Juifs, et plus encore parmi les alliés des Juifs, surtout en dehors de la Palestine, y avait beaucoup de gens qui tenaient à la loi mor-

et au monothéisme israélites plutôt qu'à la forme exclusivement nationale de leur religion ; la secte considérable des Chrétiens s'était détachée tout entière du judaïsme, et combattait même publiquement le rite juif. Pour elle la chute de Jérusalem n'était nullement la fin du monde ; dans cette société nombreuse et influente, le gouvernement obtenait en quelque manière le résultat qu'il avait poursuivi en détruisant le sanctuaire central de la religion juive. La chute du temple de Jérusalem a précipité la séparation de la foi chrétienne commune à tous les peuples et de la croyance juive étroitement nationale ; elle a déterminé la victoire des sectateurs de saint Paul sur ceux de saint Pierre.

Mais, pour les Juifs de la Palestine, qui parlaient à la vérité non pas l'hébreu, mais l'araméen, et pour un certain nombre de Juifs dispersés, qui étaient restés fidèles à Jérusalem, la destruction du temple agrandit encore l'abîme creusé entre le judaïsme et le reste du monde. Le gouvernement impérial, qui voulait faire disparaître cette cohésion religieuse et nationale, ne fit que donner une force nouvelle à ce cercle étroit, lorsqu'il voulut le briser violemment, et le poussa à une dernière lutte désespérée.

La révolte des Juifs sous Trajan. — Cinquante années ne s'étaient pas écoulées depuis la chute de Jérusalem, lorsqu'en l'an 116[1] les Juifs, qui habitaient les rivages de la Méditerranée orientale, se révoltèrent contre le gouvernement impérial. Cette guerre, quoique entreprise par des Juifs émigrés, eut un

1. Eusèbe (*Hist. eccles.*, IV, 2) place le début de la guerre 18e année, par conséquent d'après sa manière de compter ans la *Chronique*) l'avant dernière année du règne de Trajan. ion (LXVIII, 32) est d'accord avec lui.

caractère purement national ; dans ses principaux foyers, à Cyrène, à Chypre, en Egypte, elle tendait à l'expulsion des Romains et des Hellènes, et, semble-t-il, à la fondation d'un état purement juif. La révolte gagna l'Asie ; elle embrassa la Mésopotamie et même la Palestine. Dans les villes où les rebelles furent vainqueurs, ils luttèrent avec autant d'acharnement que les Sicaires à Jérusalem ; ils massacraient tous leurs ennemis — l'historien Appien, Alexandrin de naissance, nous raconte que, fuyant devant eux pour sauver sa vie, il eut grand'peine à atteindre Péluse, — souvent ils faisaient périr leurs prisonniers au milieu des tortures les plus cruelles, ou bien ils les forçaient, comme Titus avait forcé les Juifs prisonniers de Jérusalem, à figurer dans les combats du cirque pour amuser les yeux du vainqueur. A Cyrène, 220,000 hommes, à Chypre, 240,000 doivent avoir été égorgés par eux. En revanche, les Hellènes assiégés dans Alexandrie, qui ne semble pas elle-même être tombée entre les mains des Juifs, tuèrent tous ceux qui se trouvaient dans la ville[1]. On ne connait pas clairement la cause immédiate de la révolte. Le sang des zélotes qui s'étaient réfugiés à Alexandrie et à Cyrène, et qui périrent dans ces deux villes sous la hache des bourreaux romains, pour être restés fidèles à leur religion, n'a sans doute pas coulé en vain. L'insurrection commença pendant la guerre contre les Parthes, et fut favorisée par elle ; car il est probable que les troupes d'Egypte furent appelées sur le théâtre de la

1. Eusèbe lui-même (dans le Syncelle) dit simplement : Ἀδριανὸς Ἰουδαίους κατὰ Ἀλεξανδρέων στασιάζοντας ἐκόλασεν. Les traductions arménienne et latine semblent avoir tiré de ce texte par erreur le récit de la reconstruction d'Alexandrie détruite par les Juifs : Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique* (IV, 2), et Dion (LXVIII, 32), n'en parlent pas.

guerre. Suivant toute apparence, ce fut une explosion de la colère religieuse des Juifs, qui couvait en secret, comme la flamme d'un volcan, depuis la destruction du temple et dont l'éruption subite fut terrible. L'Orient a toujours subi de pareilles commotions; il en subit encore. S'il est vrai que les rebelles aient proclamé roi un Juif, il n'en est pas moins certain que cette révolte, comme celle de la Palestine, eut son foyer dans la grande masse des petites gens. Ce qui lui donna une grande importance politique, c'est qu'elle eut lieu presque au moment où les peuples, soumis peu de temps auparavant par Trajan, tentèrent, comme nous l'avons raconté plus haut, de recouvrer leur indépendance (t. X, p. 237), tandis que l'empereur s'attardait dans l'extrême Orient aux embouchures de l'Euphrate; si Trajan vit fondre tous ses succès entre ses mains à la fin de sa carrière, l'insurrection juive y contribua pour sa part, surtout en Palestine et en Mésopotamie. Pour triompher de la révolte, les troupes durent marcher de tous côtés : Trajan envoya contre le « Roi » des Juifs de Cyrène, Andréas ou Lukuas, et contre les insurgés d'Egypte, Quintus Marcius Turbo avec une armée et une flotte, contre les rebelles de la Mésopotamie, Lusius Quietus, comme nous l'avons dit plus haut : c'étaient les deux officiers les plus éprouvés de son armée. Nulle part les révoltés ne purent opposer de résistance sérieuse aux troupes régulières, quoique la lutte se soit continuée en Afrique et en Palestine jusqu'au commencement du règne d'Hadrien; les Juifs émigrés furent châtiés aussi durement que l'avaient été les Juifs de Palestine. Appien nous dit que Trajan extermina les Juifs d'Alexandrie; c'est là une expression de la réalité juste quoique peut-être exagérée. Nous savons par des témoignages certains que l'accès de Chypre fut désormais interdit à tous les Juifs et

que les Israélites naufragés étaient eux-mêmes condamnés à mort. Si nous avions sur cette catastrophe des renseignements aussi abondants que sur celle de Jérusalem, la seconde défaite du judaïsme nous apparaîtrait comme la suite et le complément de la première, et pourrait nous l'expliquer dans une certaine mesure. Cette insurrection nous montre quels liens rattachaient les colonies juives à la mère patrie, et de quelle façon le judaïsme s'était développé comme un état dans l'État.

Soulèvement des Juifs sous Hadrien. — Brisée pour la seconde fois, la résistance de l'élément juif à la puissance impériale n'était pas encore anéantie. On ne peut pas dire que le gouvernement ait de nouveau provoqué le judaïsme; certaines mesures administratives, que l'empereur avait l'habitude de prendre et que tous les sujets accueillaient sans murmure, atteignirent les Hébreux dans le pays même où la foi nationale avait la plus grande force de résistance, et provoquèrent, probablement au grand étonnement du gouvernement lui-même, une insurrection qui devint bientôt une guerre. Lorsque Hadrien, pendant son voyage à travers l'empire, vint en Palestine, il résolut (an 130) de reconstruire la ville sacrée des Juifs pour la transformer en colonie romaine; il ne faisait pas aux indigènes l'honneur de les craindre ; il ne songeait même pas à poursuivre une propagande religieuse et politique; il appliquait simplement à ce camp de légion le système qui venait d'être ou qui allait être employé sur le Rhin, sur le Danube et en Afrique ; il le rattachait à une cité peuplée d'abord de vétérans, qu'il appela Ælia Capitolina pour rappeler à la fois le nom de son fondateur et le nom du Dieu qui recevait alors, au lieu de Jéhovah, l'impôt des Juifs. Il en fut de même, lorsque l'empereur interdit la circoncision ; il

n'avait probablement pas l'intention, comme nous le remarquerons plus loin, de déclarer dans cette circonstance la guerre au judaïsme. Les Juifs, on le comprend, ne se demandèrent pas quels étaient les motifs de cette fondation et de cette défense ; ils virent dans ces deux mesures une attaque à leur religion et à leur nationalité ; ils répondirent à cette prétendue provocation par une révolte, dont les Romains ne s'occupèrent pas tout d'abord, mais qui n'eut pas son égale pour l'intensité et la durée dans l'histoire de l'empire. Tous les Juifs de la Palestine et de l'étranger prirent part au mouvement et soutinrent plus ou moins les insurgés du Jourdain[1], qui s'emparèrent de Jérusalem[2] ; le gouverneur de Syrie et l'empereur Hadrien lui-même parurent sur le théâtre de la guerre. A la tête des rebelles se trouvaient deux hommes assez remarquables, le prêtre Eléazar[3] et le chef de bandits

1. C'est ce que nous indiquent les expressions de Dion (LXIX, 13) οἱ ἁπανταχοῦ γῆς Ἰουδαῖοι et πάσης ὡς εἰπεῖν κινουμένης ἐπὶ τούτῳ τῆς οἰκουμένης.

2. Si d'après le contemporain Appien (*Syr.*, 50), Hadrien détruisit (κατέσκαψε) une seconde fois la ville, cela prouve à la fois que l'établissement de la colonie avait été au moins presque achevé auparavant, et qu'elle fut alors prise par les insurgés. Cela nous explique les grandes pertes que subirent les Romains (Fronton. *De bello Parth.* p. 218 ; éd. Naber : *Hadriano imperium obtinente quantum militum a Judaeis ..... caesum;* cf. Dion, LXIX, 14) ; nous savons en outre que le gouverneur de Syrie, Publius Marcellus quitta sa province pour porter secours en Palestine (*Corp. insc. graec.*, 4033, 4034) à son collègue Tineius Rufus (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 6 ; Borghesi, *Œuv.*, III, p. 164).

3. Il est aujourd'hui prouvé (von Sallet, *Zeitschrift für* [illegible]*ism.*, V, p. 110) que les monnaies qui portent ce nom nt de l'insurrection qui éclata sous Hadrien ; c'est donc le in Eléazar de Modaïn dont parlent les historiens juifs ld, *Gesch. Israël.*, VII (2e édit.), p. 418 ; Schürer, *Lehr-*

Simon, surnomné Bar-Kokheba, c'est-à-dire le fils des Etoiles, parce qu'il amenait le secours du ciel, et considéré peut-être comme le Messie. Les monnaies d'argent et de cuivre, frappées pendant plusieurs années et qui portent les noms de ces deux chefs, témoignent de la puissance financière et de l'organisation des insurgés. Après avoir réuni une armée suffisante, l'habile capitaine Sextus Julius Severus triompha de la révolte, mais lentement et peu à peu ; comme autrefois, pendant la campagne de Vespasien, aucune bataille rangée ne fut livrée ; il fallut emporter les places l'une après l'autre, en perdant beaucoup de temps et de soldats ; enfin au bout de trois ans [1], la dernière citadelle des insurgés, la forteresse de Bether, non loin de Jérusalem, fut enlevée par les Romains. Les sources sérieuses parlent de 50 forteresses prises, de 985 villages occupés, de 580,000 prisonniers ; ces chiffres ne sont pas dignes de foi. La guerre fut conduite avec une cruauté impitoyable, et la population mâle fut partout massacrée.

La Judée après Hadrien. — Après cette insurrection le nom même du peuple vaincu disparut ; la province ne s'appela plus, comme auparavant, la Judée ; on lui rendit l'ancien nom qu'elle portait sous Hérodote, de Syrie des Philistins ou Syrie-Palestine.

buch, p. 357). Il est tout au moins très vraisemblable que le Simon, nommé sur ces monnaies tantôt avec Eléazar, tantôt seul, est le Bar-Kokheba de Justin le Martyr et d'Eusèbe.

1. Dion (LXIX, 12) dit que la guerre dura longtemps (οὐτ' ὀλιγοχρόνιος) ; Eusèbe, dans sa *Chronique*, en place le début pendant la 16me, la fin pendant la 18me ou la 19me année du règne d'Hadrien ; les monnaies des insurgés sont datées de la première ou de la seconde année « de la libération d'Israël ». Nous n'avons point de dates certaines ; on ne peut pas se servir pour les déterminer, de la tradition rabbinique (Schürer, *Handbuch*, p. 361).

Le pays resta désolé; la ville construite par Hadrien subsista, mais sans prospérer. Il fut interdit aux Juifs sous peine de mort d'entrer seulement dans Jérusalem ; la garnison en fut doublée ; deux légions occupèrent désormais la région située entre l'Egypte et la Syrie, qui ne comprenait au delà du Jourdain qu'une bande très étroite le long de la mer Morte, et qui ne touchait nulle part à la frontière de l'empire. Malgré toutes ces mesures énergiques, le pays continua d'être troublé ; depuis longtemps le brigandage était une forme du patriotisme ; Antonin fit marcher des troupes contre les Juifs, et, même sous Sévère, il est question d'une guerre contre les Juifs et les Samaritains. Mais la révolte qui avait éclaté sous Hadrien fut la dernière des grandes insurrections de Judée.

La situation des Juifs aux deuxième et troisième siècles. — Il faut reconnaître que ces explosions répétées de la haine qui fermentait dans le cœur des Juifs contre tous leurs concitoyens non juifs ne modifièrent pas la politique générale du gouvernement. Non seulement les empereurs qui succédèrent à Vespasien restèrent, comme lui, tolérants au point de vue politique et religieux, mais encore les lois d'exception accordées aux Juifs continuèrent d'être principalement destinées à les exempter de tous les devoirs civiques incompatibles avec leur morale et leur foi; aussi furent-elles considérées comme des privilèges[1].

L'interdiction, prononcée sous Claude contre le culte juif au moins en Italie (p. 110), est la dernière mesure

1. *Biographie d'Alexandre*, c. 22 : *Judaeis privilegia reservavit, Christianos esse passus est.* Cette phrase nous indique clairement que les Juifs étaient mieux traités que les chrétiens; ceux-là formaient une nation; il n'en était pas de même de ceux-ci.

de ce genre que nous connaissions; depuis lors les Juifs eurent le droit de séjourner et de pratiquer librement leur religion dans tout l'empire. Il n'aurait pas été étonnant qu'à la suite de toutes ces insurrections les Juifs établis en Afrique et en Syrie fussent chassés de ces contrées; mais les restrictions de cette nature, furent toutes locales, autant que nous pouvons le savoir, comme ce qui se passa à Chypre. Le monde grec resta toujours le quartier général des Juifs; dans la capitale de l'empire, où l'on parlait pour ainsi dire les deux langues latine et grecque, la société juive très nombreuse, et qui possédait toute une série de synagogues, formait une portion de la colonie grecque. A Rome les épitaphes des Juifs sont exclusivement grecques; dans la secte des Chrétiens de Rome, issue de cette société juive, les actes de baptême furent pendant très longtemps rédigés en grec, et durant les trois premiers siècles les auteurs chrétiens employèrent exclusivement la langue grecque. Mais il ne semble pas qu'on ait traité sévèrement les Juifs établis dans les provinces latines; c'est grâce à l'hellénisme et avec lui que l'élément juif a pénétré en Orient; et si des colonies juives s'y étaient établies, elles restèrent toujours inférieures en nombre et en importance aux sociétés juives de l'Orient, même à l'époque où ces dernières avaient le plus souffert des coups dirigés contre le judaïsme.

Associations corporatives. — Si le gouvernement toléra le culte des Juifs, il ne leur donna du moins aucun privilège politique. On ne leur défendit pas d'établir des synagogues et des lieux de prière, soumis à l'autorité d'un chef (ἀρχισυναγωγός), ni de fonder un collège des anciens (ἄρχοντες), présidé par le Premier des Anciens (γερουσιάρχης). Aucun droit réel ne dut être attaché à ces différents titres; mais, comme il

était impossible de séparer l'organisation religieuse des Juifs de leur organisation judiciaire, les chefs de ces associations exercèrent partout en réalité une certaine juridiction, comme les évêques au moyen âge. Les colonies juives établies dans les différentes cités ne furent pas reconnues comme des corporations d'une manière générale, par exemple, à coup sûr, la société juive de Rome; cependant, grâce aux privilèges locaux qu'ils obtinrent, les Juifs purent former dans quelques villes des associations corporatives, dirigées par des ethnarques, ou, comme ils se nomment alors presque partout, par des patriarches. Nous trouvons même en Palestine, au commencement du troisième siècle, un chef de tout le judaïsme, qui règne pour ainsi dire comme un souverain sur ses coréligionnaires en vertu du droit sacerdotal héréditaire, qui a sur eux le droit de vie et de mort et qui est au moins toléré par le gouvernement[1]. Sans aucun doute ce patriarche était pour les Juifs l'ancien grand-prêtre; sous les yeux et sous le poids de la domination étrangère,

1. Pour prouver que, même dans l'esclavage, les Juifs jouissent d'une certaine indépendance, Origène écrit à Africanus (c. 14), vers l'an 226 : « A cette époque, où les Romains sont les maîtres et où les Juifs leur payent l'impôt de deux drachmes (τὸ δίδραχμον), l'ethnarque (ὁ ἐθνάρχης) exerce sur ses coréligionnaires une grande autorité, avec permission de l'empereur (συγχωροῦντος Καίσαρος). Des jugements sont rendus en secret d'après la loi juive, et même des condamnations à mort ont été plusieurs fois prononcées. Je le sais par expérience, car j'ai longtemps vécu dans la patrie de ce peuple. » Le patriarche de Judée est déjà cité dans la lettre apocryphe attribuée à Hadrien que contient la biographie du tyran Saturninus (c. 8); il apparaît pour la première fois dans les actes officiels en l'an 392 (*Cod. Théod.*, XVI, 8). On rencontre déjà d les ordonnances de Constantin (*ibid.*, XVI, 8, 1, 2) les p arches mentionnés comme chefs de diverses associations j 's; cette situation correspond beaucoup mieux à leur nom.

l'opiniâtre peuple de Dieu s'était de nouveau reconstitué et avait détruit l'œuvre de Vespasien.

Charges publiques. — En ce qui concerne la soumission des Juifs aux charges publiques, on avait reconnu depuis longtemps que le service militaire était incompatible avec leurs convictions religieuses ; on les en avait exemptés, et on ne les dépouilla pas de ce privilège. La capitation extraordinaire qu'ils payaient, l'ancien impôt du temple, pouvait être considérée comme une compensation de cette faveur, bien qu'elle n'eût pas été établie dans ce sens. Quant aux autres charges, comme les tutelles et les fonctions municipales, les Juifs furent en général regardés, au moins depuis le règne de Sévère, comme capables et comme obligés de les supporter, mais on en dispensa ceux d'entre eux qui renonçaient à leur « superstition »[1] ; il en résulte que l'exclusion des Juifs des charges municipales devint de plus en plus un privilège, au lieu d'être une défaveur. Plus tard il en fut sans doute de même pour les fonctions publiques.

Interdiction de la circoncision. — La seule attaque sérieuse dirigée par le gouvernement impérial contre les coutumes juives atteignit la cérémonie de la circoncision. Mais il est très probable qu'on ne se plaça pas dans cette circonstance au point de vue religieux et politique ; cette mesure fut prise lorsque l'on interdit la castration et en grande partie parce que l'on ignorait les usages juifs. La mutilation avait pris de telles proportions que Domitien dut la mettre au nombre des crimes punis par la loi ; Hadrien alla plus

1. Les juristes du troisième siècle établissent cette règle en rappelant un édit de Sévère (*Dig.*, XXVII, 1, 15, 6 ; L, 2, 3, 3). D'après le décret de l'an 321 (*Cod. Théod.*, XVI, 8, 3) cela apparaît comme un droit, et non comme un devoir des Juifs, de telle sorte qu'il dépendait d'eux d'accepter ou de refuser la charge.

loin encore et défendit la castration sous peine de mort. Il semble qu'à ce moment la circoncision ait été mise sur le même rang que la castration[1], ce qui devait être et ce qui fut en effet considéré par les Juifs comme une attaque contre leur propre existence, quoique peut-être l'on n'ait pas eu l'intention de les provoquer (p. 142). Peu de temps après, et probablement à la suite de la révolte qui avait éclaté sous Hadrien, Antonin autorisa la circoncision pour les enfants de naissance juive, mais la circoncision de tout esclave non juif et de tout prosélyte continua d'entraîner pour ceux qui avaient pris part à la cérémonie le même châtiment que la castration. Cette mesure avait une grande importance politique, puisque le prosélytisme juif était formellement considéré comme un crime puni par la loi; si l'interdiction n'avait pas eu ce sens au début, elle l'acquit dans la suite[2]. Elle contribua pour sa part à aigrir davantage encore les Juifs contre tous les non-Juifs.

Changements survenus dans la situation des Juifs sous l'empire. — Si nous jetons un regard sur l'histoire du judaïsme pendant la période qui s'écoule depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, nous constatons qu'il fut profondément modifié dans son essence et dans sa situation. Il nous apparaît, au début de l'em-

1. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que d'une part le décret d'Hadrien (*Dig.*, XLVIII, 8, 4, 2), et d'autre part Paul (*Sent.*, V, 22, 3, 4) et Modestin (*Dig.*, XLVIII, 8, 11) traitent de la même façon la castration et la circoncision. De même, lorsque Sévère *Judaeos fieri sub gravi poena vetuit* (*Vita*, 17), il ne fit sans doute que confirmer l'interdiction d'Hadrien.

2. Le renseignement curieux fourni par Origène dans son ouvrage contre Celse (II, 13, écrit vers 250), nous apprend que circoncision des non-Juifs était légalement puni de mort; on ne voit pas clairement comment cette loi pouvait être quée aux Samaritains ou aux Sicaires.

pire, comme une puissance nationale et religieuse, étroitement rattachée au petit pays où elle est née, combattant les armes à la main contre le gouvernement impérial lui-même en Judée et faisant preuve d'une grande force de propagande sur le terrain religieux. On comprend que Rome n'ait pas voulu se montrer plus favorable au culte de Iahvé et à la religion de Moïse qu'à celle de Mithra et à la foi de Zoroastre. Elle lutta contre ce judaïsme exclusif et ramassé sur lui-même. Vespasien et Hadrien écrasèrent les Juifs de la Palestine, Trajan frappa les colonies juives établies en dehors de ce pays. La destruction immédiate de cette société vivace, la disparition de la gloire et de la puissance des Juifs ne furent pas les seuls résultats de cette politique. En réalité c'est la victoire de l'Occident sur l'Orient qui a donné naissance au christianisme et au judaïsme des temps modernes. Le grand mouvement de propagande, qui porta de l'est à l'ouest la conception religieuse plus profonde des chrétiens, brisa, comme nous l'avons déjà dit (p. 139), les limites étroites de la nationalité juive; si la foi nouvelle ne renia pas Moïse et les prophètes, elle s'affranchit du moins nécessairement de l'autorité déjà ruinée des Pharisiens. Depuis le moment où la Jérusalem terrestre fut détruite, l'idéal des chrétiens devint universel. Mais si les défaites du judaïsme provoquèrent l'apparition de cette jeune religion plus large et plus profonde, qui changea de nom en même temps que de caractère, elles n'affermirent pas moins l'antique croyance étroite et obstinée; si les Juifs ne purent plus s'assembler à Jérusalem, ils furent unis dans leur haine contre ceux qui avaient démoli la ville sainte et surtout contre le mouvement religieux plus libéral et plus élevé qui avait fait sortir le christianisme du judaïsme. La puissance temporelle des Ju

était brisée ; les dernières années de l'empire n'assistèrent plus à des révoltes comme celles qui avaient éclaté au milieu de cette période ; les empereurs romains avaient détruit cet Etat dans l'Etat ; le véritable danger consistait maintenant dans l'extension de la propagande chrétienne. Les sectateurs de l'ancienne foi, qui refusaient d'accepter la religion nouvelle, ne jouaient plus aucun rôle dans le développement général du monde romain.

Mais, si les légions avaient détruit Jérusalem, elles n'avaient pas pu anéantir le judaïsme lui-même ; ce qui dans un sens avait servi de remède faisait, dans un autre sens, l'effet d'un poison. Le judaïsme non seulement subsista, mais se modifia. Un abîme profond sépare le judaïsme des premiers temps, qui veut répandre ses croyances, qui admet les païens dans le parvis du temple, et dont les prêtres offrent chaque jour un sacrifice au nom de l'empereur Auguste, du rabbinisme rigide, qui ne connaît rien et ne veut rien connaître du monde en dehors du sein d'Abraham et de la loi de Moïse. Les Juifs avaient toujours été et toujours voulu être des étrangers ; mais le sentiment de cette situation s'accrut à cette époque d'une façon effrayante en eux-mêmes et chez leurs ennemis ; il en résulta que les deux partis se détestèrent davantage et se firent l'un à l'autre plus de mal qu'auparavant. Horace avait dédaigneusement raillé le juif importun du Ghetto romain ; Tacite exprime en termes solennels sa haine pour ce rebut du genre humain, qui trouve impur tout ce qui est pur, et pur tout ce qui est impur ; entre les deux écrivains, ce peuple méprisé s'était révolté ; il avait fallu le vaincre et dépenser continuellement, pour l'écraser, de l'argent et des hommes. Si les empereurs ordonnent sans cesse dans leurs décrets de ne pas maltraiter les Juifs, c'est que

la populace faisait passer dans la réalité les paroles des gens instruits. De leur côté les Juifs n'agissaient pas mieux. Ils se détournaient de la littérature hellénique, comme si elle devait les souiller ; ils protestaient même contre l'usage de la traduction grecque de la Bible ; l'exclusivisme toujours croissant de leur religion se tournait non seulement contre les Grecs et les Romains, mais encore contre les « semi-Juifs » de Samarie et contre les hérétiques chrétiens ; ils poussaient jusqu'à une absurdité extravagante l'observation littérale des saintes écritures ; surtout ils avaient forgé une morale plus sainte encore, s'il était possible, dans les chaînes de laquelle toute vie et toute pensée s'immobilisaient. Il y a un abîme entre les principes du Talmud, qui appartiennent à cette époque, et cet ouvrage d'un esprit élevé, où le Poseidon d'Homère, qui ébranle la terre et les flots, et le Jéhovah créateur du soleil brillant sont audacieusement placés à côté l'un de l'autre, le même qui existe entre le judaïsme du premier siècle et celui du troisième. Il était nécessaire désormais que les Juifs et les non-Juifs vécussent dans la même société ; mais il n'était pas moins impossible que leurs rapports fussent réglés par les mêmes lois qu'autrefois ; l'opposition religieuse, juridique et morale s'accentuait toujours ; l'orgueil et la haine réciproques ne pouvaient que bouleverser les deux partis. Non seulement à cette époque on ne se hâta pas d'établir l'égalité entre les adversaires, mais même, plus la nécessité de cette mesure s'imposait, plus on différait de la prendre. Cette haine, cet orgueil, ce mépris, tels qu'ils s'affirmèrent alors, ne sont, il est vrai, que le fruit inévitable d'une semence peut-être impérissable elle-même ; mais l'héritage de ce temps pèse encore aujourd'hui sur l'humanité.

CHAPITRE XII

L'ÉGYPTE

Soumission de l'Egypte. — Les deux empires d'Egypte et de Syrie, qui avaient lutté et rivalisé pendant si longtemps à tous égards, tombèrent presque à la même époque, sans résistance, sous la domination romaine. Les vainqueurs ne firent aucun usage du testament réel ou prétendu d'Alexandre II (mort en 673 de Rome = 81 av. J.-C.) et n'annexèrent pas alors l'Egypte; mais les derniers souverains de la dynastie des Lagides se reconnurent les clients de Rome. Lorsque plusieurs princes se disputaient la royauté, c'était le sénat qui décidait, et, depuis le jour où le gouverneur romain de Syrie, Aulus Gabinius avait, à la tête de ses troupes, ramené en Egypte le roi Ptolémée Aulétès (699 de Rome = 55 av. J.-C.), les légions romaines n'avaient plus quitté le pays.

Les rois d'Egypte, commes les autres princes vassaux, prirent part aux guerres civiles sur l'ordre du gouvernement qu'ils avaient reconnu, ou plutôt qui s'imposait à eux; et, si l'on ne peut pas savoir exactement quel rôle Antoine réservait à la patrie de sa maîtresse dans le fantastique empire d'Orient qu'il avait rêvé (t. X, p. 183), du moins le règne de ce Romain à Alexandrie et le dernier combat de la dernière guerre civile, qui se livra devant les portes de cette place, appartiennent aussi peu à l'histoire spéciale de l'Egypte que la bataille d'Actium à l'histoire particu-

lière de l'Epire. Mais, après cette catastrophe, que suivit immédiatement la mort de la dernière princesse issue de la famille des Lagides, Auguste, au lieu de mettre un nouveau prince sur ce trône vacant, plaça le royaume d'Egypte sous son autorité immédiate. Tout le rivage de la mer Méditerranée était donc désormais soumis à l'administration directe des Romains en même temps qu'était fondée la nouvelle monarchie. Ces deux événements modifient l'un le gouvernement, l'autre la constitution de l'immense empire ; ils marquent la fin d'une période et le commencement d'une nouvelle époque.

L'Egypte exclusivement territoire impérial. — L'annexion de l'Egypte à l'empire romain eut un caractère tout à fait spécial ; tandis que le principe de la Dyarchie, c'est-à-dire du partage du gouvernement entre les deux plus grandes puissances de l'empire, le Prince et le Sénat, était appliqué dans l'Etat tout entier, sauf dans quelques districts peu importants, l'Egypte seule n'y fut pas soumise[1] ; ni le sénat, en tant

1. Pour nous expliquer que ni le sénat ni les sénateurs ne furent admis à gouverner cette province, Tacite nous dit (*Hist.*, I, 11) qu'Auguste voulut faire administrer l'Egypte exclusivement par ses serviteurs personnels (*domi retinere ;* cf. *Staatsrecht*, II, p. 963). En principe cette forme particulière de gouvernement devait être appliquée à toutes les provinces qui n'étaient pas administrées par des sénateurs, et dont les gouverneurs portèrent d'abord le nom de *praefecti* (*Corp. insc. lat.*, V, p. 809 et 902). Mais, lors du premier partage des provinces entre l'empereur et le sénat, il n'y eut probablement pas d'autre province organisée comme l'Egypte ; plus tard la différence devint encore plus frappante, lorsque toutes les autres provinces sénatoriales ne reçurent pas de légions. Ce qui nous indique le mieux que le sénat fut exclu du gouvernement de l'Egypte, c'est qu'il fut de règle dans cette province que les légions fussent commandées par un chevalier et non par un sénateur.

qu'assemblée politique, ni aucun de ses membres pris isolément, ne purent avoir part au gouvernement de cette province ; et même l'accès de l'Egypte fut interdit aux sénateurs et aux citoyens de rang sénatorial[1]. Pour expliquer cette anomalie, on ne peut pas dire que l'Egypte fut réunie au reste de l'Empire par une simple union personnelle ; d'après le sens et l'esprit de la constitution d'Auguste, le prince est un élément intégrant et toujours en fonction de l'état politique romain, au même degré que le sénat, et l'autorité que l'empereur exerçait sur l'Egypte faisait partie de la souveraineté romaine comme l'autorité du proconsul d'Afrique[2]. Si l'on veut se faire une idée claire de cette situation politique, on peut se figurer l'empire britannique constitué de telle façon, que le ministère et le parlement s'occupent exclusivement de la mère-patrie, tandis que les colonies seraient soumises à l'autorité absolue de l'impératrice des Indes.

Il ne nous appartient pas de rechercher quels motifs poussèrent le nouveau monarque à prendre, dès les

1. Cette interdiction ne fut appliquée qu'à l'Egypte, et non pas aux autres provinces, qui n'étaient pas gouvernées par des sénateurs. Ce qui nous montre combien cette mesure paraissait essentielle au gouvernement, c'est l'appareil constitutionnel et religieux prescrit pour empêcher qu'elle ne fût violée (*Trig. Tyr.*, 2, 22).

2. On prétend d'habitude, mais sans fondement, que la *provincia* n'existait pas en réalité pour les districts qui n'étaient point administrés par des sénateurs. L'Egypte n'était, ni plus ni moins que la Gaule et la Syrie, une propriété privée de l'empereur, — Auguste lui-même le dit (*Mon. Anc.*, V, 24) : *Ægyptum imperio populi romani adjeci* — et le gouverneur de cette province, qui, étant chevalier, ne pouvait pas être *pro praetore*, recevait par une loi spéciale la compétence judiciaire dont jouissaient les préteurs romains (Tacite, *Ann.*, XII, 60).

premières années de son règne, cette mesure qui divisait si profondément l'empire et qu'on ne rapporta jamais, ni d'indiquer quelle fut son importance dans l'histoire politique générale ; cette tâche appartient à un historien de l'empire tout entier. Nous devons seulement exposer ici quelles furent, sous la domination des empereurs romains, les destinées intérieures de l'Egypte.

Les Romains, en annexant à leur empire les autres pays helléniques ou hellénisés, laissèrent aux peuples conquis leurs anciennes institutions, et ne les modifièrent que dans les cas absolument nécessaires ; en Egypte ils suivirent absolument la même politique.

L'Egypte comme la Syrie, était un pays de nationalité double, lorsqu'elle devint romaine ; auprès et au-dessus de l'indigène, il y avait le Grec ; au-dessus de l'esclave, le maître. Mais, en droit et en fait, les rapports des deux éléments n'étaient pas du tout les mêmes en Egypte qu'en Syrie.

Villes grecques et égyptiennes.— Avant l'époque romaine et même sous la domination des Romains, la Syrie n'était qu'indirectement soumise à un gouvernement unique ; elle était divisée soit en principautés, soit en territoires de villes autonomes ; elle était administrée par des souverains locaux ou par des autorités municipales. En Egypte[1], au contraire, il n'y a ni princes indigènes ni villes impériales constituées sur le modèle des cités helléniques. Les deux divisions administratives de l'Egypte, le « pays » (ἡ χώρα) des

1. Nous ne parlons ici naturellement que de l'Egypte proprement dite, et non des pays soumis aux Lagides. Cyrène fut organisée de la même manière (p. 65, n. 1). Mais le régime égyptien ne fut jamais appliqué à la Syrie méridionale ni aux autres territoires qui furent soumis pendant plus ou moins de temps aux maîtres de l'Egypte.

Egyptiens avec ses trente-six nomes (νομοί) d'autrefois, et les deux villes grecques d'Alexandrie dans la Basse-Egypte et de Ptolémaïs dans la Haute-Egypte[1], sont essentiellement séparées et même rivales, quoique au fond fort peu différentes. La province et la cité ne sont pas seulement limitées dans leurs territoires, mais l'une et l'autre forment une petite patrie ; on appartient à sa province ou à sa cité par droit héréditaire, et en quelque lieu que l'on habite. L'Egyptien du nome de Chemmis, même s'il demeure à Alexandrie, fait toujours partie de ce nome avec sa famille ; l'Alexandrin, qui habite à Chemmis, reste de même membre de la bourgeoisie d'Alexandrie. Au centre de chaque province se trouve une agglomération urbaine : la province de Chemmis, par exemple, a pour capitale la ville de Panopolis construite autour du temple de Chemmis ou de Pan ; suivant l'expression grecque, chaque nome a sa métropole. Le territoire de la province peut donc être considéré également comme le territoire d'une ville ; aussi, à l'époque chrétienne, les nomes, autant que les villes, furent-ils pris comme bases de l'organisation diocésaine.

Les provinces sont déterminées d'après la religion qui domine tout en Egypte ; chacune d'entre elles a pour centre le temple d'une divinité spéciale ; elle tire son nom soit de cette divinité, soit de l'animal qui lui est consacré ; ainsi la province de Chemmis porte le nom du dieu Chemmis, ou Pan, suivant l'assimilation grecque ; d'autres provinces rappellent les noms du chien, du lion, du crocodile. Le centre reli-

1. Il faut y ajouter d'abord Naucratès, la plus ancienne ville grecque fondée en Egypte avant les Ptolémées, puis Paraetonion, qui se trouve, il est vrai, en dehors des limites de l'Egypte.

gieux ne manque pas non plus aux territoires de villes; le dieu protecteur d'Alexandrie est Alexandre, celui de Ptolémaïs est Ptolémée I; les prêtres, qui célèbrent dans ces deux villes le culte de ces héros et de leurs successeurs, sont les Eponymes des deux cités.

L'autonomie n'existe pas pour la province; là toute l'administration politique, judiciaire et financière, est entre les mains des fonctionnaires royaux[1]; la collégialité, palladium de la constitution politique des Grecs et des Romains, est complètement et à tous les degrés exclue du gouvernement. Il n'en est guère autrement dans les deux villes grecques. La population était bien divisée en tribus et en dèmes; mais les cités n'avaient point de conseil municipal[2]; les

1. Il existait naturellement une certaine puissance municipale, semblable à celle que possèdent les régions et les vici des cités qui s'administrent elles-mêmes; c'est à elle qu'il faut rattacher toutes les institutions relatives à l'Agoranomie et à la Gymnasiarchie, qu'on rencontre dans les nomes, ainsi que le droit de dédier des monuments honorifiques, etc., toutes choses d'ailleurs qui apparurent fort tard et ne devinrent jamais importantes. D'après l'édit d'Alexandre (*Corp. insc. graec.*, 4957, ligne 34) il ne semble pas que les stratèges fussent, à proprement parler, nommés par le gouverneur; mais ils devaient être confirmés par son approbation. Nous ne savons pas à qui appartenait le droit de les proposer.

2. La situation nous est clairement indiquée dans l'inscription qui fut dédiée par les Grecs d'Egypte au célèbre orateur Aristide, dans les premières années du règne d'Antonin (*Corp. insc. graec.*, 4679) : sont nommés parmi les signataires de l'inscription ἡ πόλις τῶν Ἀλεξανδρέων καὶ Ἑρμούπολις ἡ μεγάλη καὶ ἡ βουλὴ ἡ Ἀντινοέων νέων Ἑλλήνων καὶ οἱ ἐν τῷ Δέλτᾳ τῆς Αἰγύπτου καὶ οἱ τὸν Θηβαϊκὸν νομὸν οἰκοῦντες Ἕλληνες. Ainsi Antinooupolis seule, la ville des « nouveaux Hellènes », a un sénat; on ne fait pas mention d'une pareille assemblée à propos d'Alexandrie, qui est citée comme une ville grecque au milieu des autres villes. En outre l'inscription est dédiée par les Grecs qui habi-

fonctionnaires ne sont pas les mêmes et ne portent pas les mêmes noms que dans les nomes, mais ils sont aussi nommés par le Roi et ne forment point de collèges. Hadrien est le premier qui ait donné le droit de cité à une localité égyptienne et qui l'ait constituée sur le modèle des villes grecques, lorsqu'il fonda Antinooupolis en souvenir de son ami noyé dans le Nil ; plus tard Sévère, peut-être pour porter préjudice aux habitants d'Antioche autant que pour rendre service aux Egyptiens, accorda à la capitale de l'Egypte, à la ville de Ptolémaïs, et à plusieurs autres cités égyptiennes, non pas le droit d'avoir des magistrats municipaux, mais un conseil municipal. Jusqu'alors, en langage officiel, la ville égyptienne s'appelle « nome », la ville grecque « polis » ; mais une polis sans archontes et sans *bouleutae,* c'est un nom vide de sens.

Il en fut de même pour le monnayage. Les nomes égyptiens n'ont jamais eu le droit de monnayage ; mais Alexandrie n'a pas davantage frappé de monnaies.

tent le Delta et Thèbes ; parmi les villes égyptiennes Hermoupolis la Grande figure seule sur ce document, sans doute à cause du voisinage immédiat d'Antinooupolis. Strabon (XVII, 1, 42, p. 813) cite Ptolémaïs comme un σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ τρόπῳ ; mais il est difficile de voir dans ce texte autre chose qu'une allusion au partage de la population en tribus, partage que nous retrouvons dans la constitution d'Alexandrie beaucoup mieux connue aujourd'hui. Il est possible que la ville grecque de Naucratis, fondée avant les Ptolémées, ait conservé sous cette dynastie le sénat, qu'elle avait eu certainement auparavant ; mais cet exemple n'est pas décisif en ce qui concerne les institutions des Ptolémées. Dion nous raconte (II, 17) qu'Auguste laissa à toutes les villes égyptiennes leur ancienne organisation, mais qu'il enleva aux Alexandrins leur conseil municipal parce qu'ils se révoltaient sans cesse : récit doit reposer sur un malentendu, d'autant plus Alexandrie se serait trouvée dans une situation inférieure autres cités égyptiennes, ce qui n'est pas possible.

Parmi les provinces grecques de l'empire, l'Egypte est la seule qui n'ait pas connu d'autre monnaie que la monnaie royale. Cette situation ne fut pas modifiée à l'époque romaine. Les empereurs firent disparaître les abus qui s'étaient introduits sous les derniers Lagides; Auguste abolit la fabrication des monnaies de cuivre dont la valeur n'était point réelle; et lorsque Tibère rétablit le monnayage d'argent, il donna aux pièces d'argent égyptiennes une valeur réelle comme à toutes les monnaies courantes des provinces de l'empire[1]. Mais le caractère du monnayage ne fut pas essentiellement transformé[2]. Il y a une différence entre le nome et la polis comme entre le dieu Chemmis et le

1. Le monnayage d'or cessa naturellement en Egypte au moment de l'annexion; dans l'empire romain il n'y avait que des monnaies d'or impériales. Auguste interdit de même le monnayage d'argent; comme souverain de l'Egypte, il fit frapper des pièces de cuivre, mais en petit nombre. Tibère le premier mit en circulation, à partir de l'an 27/28 ap. J.-C., des monnaies d'argent égyptiennes, suivant toute apparence comme de simples médailles, puisque les pièces correspondent presque d'après le poids à quatre deniers romains, et d'après leur taux d'argent à un seul de ces deniers. (Feuardent, *Numismatique*, *Egypte ancienne*, II, p. 11). Mais légalement la drachme d'Alexandrie était considérée comme équivalente à l'obole (au sixième par conséquent, et non au quart, cf. *Röm. Münzwesen*, p. 43 et 723) du denier romain (*Hermes*, V, p. 136), et l'argent provincial perdait toujours dans les échanges avec l'argent d'empire; il en résulte que la tétradrachme d'Alexandrie, dont la valeur réelle était d'un denier, n'était légalement équivalente qu'à 2/3 de denier. Jusqu'à Commode, à partir duquel cette tétradrachme fut essentiellement une monnaie de cuivre, elle n'avait qu'une valeur relative, comme la tétradrachme de Syrie et la drachme de Cappadoce; on lui conserva seulement son ancien nom et son ancien poids.

2. Une des fantaisies de l'empereur Hadrien, pendant s voyage d'Egypte, fut d'accorder pour une fois le droit de batt monnaie aux Nomes et à sa nouvelle fondation d'Antinooupoli

dieu Alexandre ; mais cette différence n'existe pas au point de vue administratif. L'Egypte se composait d'un grand nombre de localités égyptiennes et d'un petit nombre de localités grecques, qui toutes étaient privées de l'autonomie et soumises à l'autorité immédiate et absolue du roi et des fonctionnaires nommés par lui.

Absence de l'assemblée provinciale. — Il résulta de cette organisation que, seule parmi toutes les provinces romaines, l'Egypte n'eut pas de représentation générale. L'assemblée provinciale est constituée par tous les délégués des cités autonomes de chaque province. Il n'y eut pas en Egypte de pareille réunion. Les nomes étaient des districts administratifs purement impériaux ou plutôt royaux ; non seulement Alexandrie était isolée dans la province, mais encore elle ne possédait pas d'organisation municipale proprement dite. Sans doute le prêtre qui gouvernait la capitale du pays pouvait s'appeler le « Grand-Prêtre d'Alexandrie et de toute l'Egypte » (p. 175, note) ; il avait même certains rapports avec l'Asiarque et le Bithyniarque de l'Asie Mineure ; mais cette analogie ne faisait que dissimuler la profonde différence des deux constitutions.

Le gouvernement des Lagides.— Aussi la royauté n'a-t-elle pas en Egypte le même caractère que dans les autres provinces, où dominait la civilisation grecque et romaine, et qui avaient été définitivement réunies sous le gouvernement impérial. Dans ces pays c'est la commune qui administre : le maître de l'empire n'est au fond que le président commun de toutes les municipalités plus ou moins autonomes ; les défauts

même privilège fut encore accordé deux fois dans la suite. Mais cette exception ne détruit pas la règle.

et les dangers de ce système se manifestent partout à côté de ses avantages. En Egypte le maître est roi, les indigènes sont des sujets, l'administration du pays se confond avec celle des domaines. Ce gouvernement, absolu en principe du haut en bas, et qui cherche à faire le bonheur de tous les sujets sans distinction de rang ni de fortune, caractérise le règne des Lagides ; il se rattache plutôt à la domination des antiques pharaons adoucie par l'hellénisme qu'à la royauté universelle, basée sur l'organisation municipale, qu'avait rêvée le grand conquérant Macédonien et qu'il avait réalisée aussi parfaitement que possible dans la Nouvelle-Macédoine de Syrie (p. 6). Cette constitution exigeait un roi qui sût non seulement commander à une armée, mais encore gouverner chaque jour par lui-même une hiérarchie de fonctionnaires très vaste et sévèrement disciplinée, une justice égale pour les grands et pour les petits ; et, comme ces souverains se donnèrent, non sans raison, le surnom de Bienfaiteur (εὐεργέτης), on peut comparer la monarchie des Lagides à celle de Frédéric, dont elle ne s'écarte pas d'ailleurs dans ses lignes générales. Mais l'Egypte avait aussi connu le revers de la médaille, c'est-à-dire la chute inévitable de cette constitution en des mains incapables. La théorie n'en subsista pas moins ; le principat d'Auguste à côté de l'autorité du sénat n'est pas autre chose que l'union du gouvernement des Lagides et de l'antique institution des cités et des confédérations.

L'Egypte et l'administration impériale. — Une conséquence nouvelle de cette forme de gouvernement, c'est la supériorité, incontestable surtout sous le rapport financier, de l'administration égyptienne sur celle des autres provinces; l'époque antérieure à la conquête romaine est caractérisée par la lutte entre la grande puissance financière de l'Egypte et l'empire

asiatique qui occupe presque tout le reste de l'Orient. Sous les Romains cette situation se continue en ce sens que les finances impériales sont plus prospères que celles du sénat, c'est en grande partie parce que l'empereur possède seul l'Egypte. Si le but d'un gouvernement est de tirer d'un territoire donné les plus gros revenus possible, les Lagides ont été dans l'antiquité les maîtres de la science politique. En tout cas ils ont été sur ce terrain les professeurs et les modèles des Césars. Nous ne pouvons pas dire avec précision ce que les Romains tiraient de l'Egypte. Au temps des Perses l'Egypte avait payé un tribut annuel de 700 talents d'argent de Babylone, environ 4 millions de marcs [5,000,000 de francs]; le revenu que les Ptolémées réalisaient chaque année en Egypte ou plutôt dans toutes leurs possessions atteignit, pendant la période la plus brillante de leur règne, 14,800 talents d'argent d'Egypte, ou 57,000,000 marcs [71,000,000 de francs], sans compter un million et demi d'artabes, = 591,000 hectolitres de froment; à la fin de leur domination, ils en tiraient largement 6,000 talents ou 23 millions de marcs [28,750,000 de francs]. C'est d'Egypte que les Romains recevaient annuellement le tiers du grain nécessaire à la consommation de Rome, 20 millions de boisseaux romains[1] = 1,740,000 hectol.; mais une

1. C'est l'ouvrage appelé l'*Epitome* de Victor (c. 1), qui nous fournit ces chiffres pour l'époque d'Auguste. Lorsque le produit de cet impôt fut transporté à Constantinople, cette ville recevait annuellement sous Justinien (*Ed.*, 13, c. 8), 8 millions d'artabes (c'est ce que nous devons comprendre d'après le chapitre 6) ou 26 millions 2/3 de boisseaux romains (Hultsch, *Metrol.*, p. 628); il faut y ajouter la contribution de même na- t , instituée par Dioclétien, que l'Egypte fournissait à la ville (exandrie. Le fisc impérial payait annuellement 8,000 solidi : 00,000 marks [125,000 fr.] aux armateurs qui transportaient] lé à Constantinople.

partie de cette provision était certainement tirée des domaines proprement dits; une autre était peut-être livrée contre indemnité; d'autre part les impôts égyptiens se payaient au moins pour une grande partie en argent; aussi nous est-il impossible de déterminer même approximativement ce que le fisc romain retirait de l'Egypte. Non seulement les revenus de l'Egypte étaient d'une importance considérable dans l'histoire économique de l'Etat romain ; mais en outre on a pris modèle sur l'administration financière de cette province, d'abord pour les territoires domaniaux que l'empereur possédait dans les autres pays, et surtout pour le gouvernement général de l'empire; c'est un fait à signaler pour expliquer l'administration romaine.

Privilèges des Hellènes. — Mais, si l'autonomie communale n'existait pas en Egypte, et si à ce point de vue il n'y avait pas de différence réelle entre les deux nations dont se composait cet Etat comme la Syrie, on avait du moins élevé entre elles une barrière, que la Syrie n'a jamais connue. D'après la constitution établie par les conquérants macédoniens, aucun Egyptien de naissance ne pouvait exercer de fonctions publiques ni s'élever dans la carrière militaire. Lorsque le gouvernement accordait quelques faveurs à ses administrés, il les réservait aux habitants des cités grecques[1]; en revanche, les Egyptiens seuls payaient la capitation, et les Grecs d'Alexandrie étaient exemptés des charges municipales qui pesaient sur les habitants du nome égyptien où ils résidaient[2]. En cas de délit, le dos de l'Alexan-

1. Tout au moins Cléopâtre ordonna d'exclure les Juifs, et à plus forte raison les Egyptiens, d'une distribution de grain qu'elle fit faire à Alexandrie (Josèphe, *Contra Ap.*, II, 5).

2. L'édit d'Alexandre (*Corp. insc. graec.*, 4957, ligne 33

drin était puni comme celui de l'Egyptien ; mais le Grec pouvait se vanter, et il se vantait, en effet, d'être bâtonné au lieu d'être fouetté comme l'indigène[1]. Il était impossible à l'Egyptien d'obtenir le plein droit de cité[2]. La liste des citoyens des deux grandes villes établies dans la Haute et dans la Basse-Egypte par les deux fondateurs de l'empire, et qui portaient leurs noms, comprenait la population dirigeante ; en Egypte, sous les Ptolémées, la possession du droit de cité dans l'une de ces deux villes était la même chose que la possession du droit de cité romaine dans l'empire romain. Aristote avait recommandé à Alexandre d'être pour les Hellènes un chef (ἡγεμών) et pour les Barbares un maître, de traiter les uns comme des amis et des compagnons, d'utiliser les autres comme on utilise les

suiv.) exempte des λειτουργίαι χωρικαί les ἐγγενεῖς Ἀλεξανδρεῖς qui résident pour leurs affaires ἐν τῇ χώρᾳ (non ἐν τῇ πόλει).

1. « Il y a », dit le juif d'Alexandrie Philon (*in Flacc.*, 10), « pour les châtiments corporels (τῶν μαστίγων) des différences dans notre ville, suivant la nationalité des coupables : les Egyptiens sont châtiés avec des fouets étrangers et par des étrangers ; les Alexandrins sont frappés avec des bâtons (σπάθαις ; σπάθη, c'est la partie plate de la tige du palmier) et par des gens d'Alexandrie chargés de cette besogne (σπαθηφόροι, à peu près *bacillarius*). » Un peu plus loin Philon se plaint amèrement que les Anciens de sa communauté, quand ils doivent être punis, ne le soient pas au moins avec des fouets convenables et dignes de citoyens (ταῖς ἐλευθεριωτέραις καὶ πολιτικωτέραις μάστιξιν).

2. Josèphe, *Contra Ap.*, II, 4 : μόνοις Αἰγυπτίοις οἱ κύριοι νῦν Ῥωμαῖοι τῆς οἰκουμένης μεταλαμβάνειν ἡστινοσοῦν πολιτείας ἀπειρήκασιν ; 6 : *Aegyptiis neque regum quisquam videtur jus civitatis fuisse largitus neque nunc quilibet imperatorum* (cf. *Eph. epigr.*, V, p. 13). Il reproche aussi à son adversaire de mépriser sa patrie, lui Egyptien de naissance, et de se faire passer pour un Alexandrin (*ibid.*, II, 3, 4). Il n'en exista pas moins quelques exceptions.

animaux et les plantes : les Ptolémées ont complètement suivi ces conseils. Le roi, plus magnanime et plus libéral que son précepteur, eut la pensée plus noble de transformer les Barbares en Hellènes, ou au moins de substituer des cités helléniques aux établissements barbares ; presque partout et particulièrement en Syrie, les successeurs d'Alexandre réalisèrent cette idée dans une large mesure [1]. Il n'en fut pas de même en Egypte. Les maîtres de ce pays cherchèrent à se tenir en contact avec les indigènes particulièrement sur le terrain religieux et voulurent régner, non pas comme Grecs sur les Egyptiens, mais comme dieux terrestres sur leurs sujets, quels qu'ils fussent; cette conception se conciliait fort bien d'ailleurs avec l'inégalité de ces sujets mêmes. C'est ainsi que les avantages accordés en droit et en fait à la noblesse par le roi Frédéric étaient un caractère tout aussi essentiel de son gouvernement que l'uniformité de la justice pour les forts et pour les faibles.

Privilèges personnels à l'époque romaine. — Il en fut en Egypte comme dans tout l'Orient où les Romains ne firent guère que continuer l'œuvre des Grecs; non seulement les Egyptiens indigènes ne purent pas acquérir plus qu'auparavant le droit de cité grecque, mais encore le droit de cité romaine leur fut inaccessible. Au contraire le Grec d'Egypte pouvait devenir

1. Les savants d'Alexandrie ont protesté contre cette idée d'Aristote et ont approuvé le roi (Plutarque, *De fort. Alex.*, 1, 6). Eratosthène disait que la civilisation n'était pas particulière aux seuls Hellènes, qu'on ne pouvait pas la refuser à tous les Barbares, par exemple aux Indiens, aux Ariens, aux Romains, aux Carthaginois; il était beaucoup plus juste de diviser les hommes en « bons » et en « mauvais » (Strabon, I fin, p. 66). Mais les Lagides ne firent aucune application pratique de cette théorie à la race égyptienne.

citoyen romain comme tout autre sujet de l'empire. Il est vrai que l'entrée du sénat ne lui fut pas moins refusée qu'au citoyen romain de Gaule (t. IX, p. 124); et même le gouvernement maintint cette mesure pour l'Egypte plus longtemps que pour la Gaule[1] : c'est seulement au commencement du troisième siècle que l'on admit quelques exceptions isolées, mais la règle était encore générale au cinquième siècle. Dans l'Egypte même, les hautes dignités, c'est-à-dire celles qui embrassaient toute la province, ainsi que les fonctions militaires étaient réservées aux citoyens romains, puisqu'il fallait être chevalier pour les exercer; c'était une conséquence de l'organisation générale de l'empire, et, sous les premiers Lagides, les Macédoniens avaient joui en Egypte de privilèges analogues, à l'exclusion des autres Grecs. Sous la domination romaine les fonctions de second ordre restèrent comme auparavant interdites aux Egyptiens nés en Egypte; elles furent données à des Grecs et principalement aux citoyens d'Alexandrie et de Ptolémaïs. Pour entrer au service de l'empire dans les troupes de première classe, il fallait être citoyen romain; cependant les légions cantonnées en Egypte se recrutèrent souvent de Grecs Egyptiens, auxquels on accordait le droit de cité romaine lors de la conscription. Les Grecs purent servir, sans aucune espèce de restriction, dans les troupes auxiliaires; les Egyptiens n'y furent admis que très peu ou pas du tout; on les versait au contraire en nombre considérable dans la dernière classe, formée

1. Il était même au moins très difficile d'obtenir les dignités équestres : *non est ex albo judex patre Aegyptio* (*Corp. insc. lat.*, IV, 193; cf. *Staatsrecht*, II, p. 919, note 2; *Eph. epigr.*, V, p. 13, note 2). Cependant on rencontre de bonne heure quelques Alexandrins exerçant des fonctions équestres, comme Tiberius Julius Alexander (p. 172, note 1).

par les troupes de la flotte, qui se composaient encore d'esclaves sous les premiers empereurs. Avec le temps la situation des Egyptiens indigènes s'améliora ; ils obtinrent souvent le droit de cité grecque, et par là ils purent devenir citoyens romains ; mais en somme le gouvernement romain ne fit que continuer l'œuvre des Grecs et imiter leur exclusivisme. Les Macédoniens s'étaient contentés de fonder Alexandrie et Ptolémaïs; les Romains n'établirent même pas dans cette province une seule colonie [1].

La langue indigène. — Les relations de la langue indigène et des idiomes étrangers en Egypte restèrent sous les Romains ce qu'elles avaient été sous les Ptolémées. Abstraction faite du monde militaire, où le latin seul était parlé, la haute société employait le grec comme langue courante. Quant à l'idiome indigène, aussi radicalement différent des langues sémitiques que des langues ariennes, mais apparenté peut-être de très près à l'idiome des Berbères de l'Afrique septentrionale, il ne servit pas plus que l'écriture du pays aux maîtres et aux gouverneurs romains ; déjà sous les Ptolémées il fallait ajouter une traduction grecque aux actes officiels écrits en égyptien ; cette mesure ne fut pas moins nécessaire au temps de la domination romaine. Mais on permit toujours aux Egyptiens de se servir de la langue indigène et de l'antique écriture hiératique, lorsqu'elles étaient exigées par le rituel ou même toutes les fois qu'il leur semblait bon de les employer; on dut même, dans cette première

1. Si les expressions de Pline (*Hist. nat.*, V, 31, 128) sont exactes, l'île de Pharos, située en avant du port d'Alexandrie, était une *colonia Caesaris dictatoris*. Le dictateur fut, comme Alexandre, plus libéral qu'Aristote. Mais ce qui est certain, c'est qu'après l'annexion de l'Egypte à l'empire, il n'y eut jamais dans ce pays de fondation de colonie romaine.

patrie de l'écriture, admettre la langue indigène, qui seule était connue du grand public, et les caractères ordinaires, non seulement pour les contrats privés, mais encore pour les quittances d'impôt et pour d'autres pièces semblables. Mais ce n'était là qu'une concession, et l'hellénisme vainqueur s'efforça toujours d'étendre son empire. On tenta de donner aux idées et aux traditions qui régnaient dans le pays une expression grecque, qui fût comprise de tout le monde ; aussi les doubles noms ont-ils été plus abondants en Egypte que partout ailleurs. Tous les dieux égyptiens, ceux même dont le nom n'était pas très connu des Grecs, comme Isis, furent assimilés à des divinités helléniques qui leur correspondaient plus ou moins ; une foule de personnes, et peut-être la moitié des villages portent à la fois un nom grec et un nom indigène. La civilisation hellénique pénétrait ainsi peu à peu en Egypte. Sur les monuments que nous avons conservés, l'ancienne écriture hiératique se rencontre pour la dernière fois à l'époque de l'empereur Dèce, vers le milieu du troisième siècle, et les caractères démotiques se conservent jusqu'au milieu du cinquième : mais tous deux avaient disparu depuis de longues années de l'usage courant. C'est là le signe qui indique l'abandon et la chute des éléments indigènes de civilisation. La langue du pays survécut longtemps encore dans les localités écartées et dans les couches inférieures ; elle ne disparut complètement qu'au dix-septième siècle ; c'est que, lorsque le christianisme s'était répandu en Egypte, on avait essayé de créer une littérature chrétienne populaire, et la langue des Coptes, comme celle de Syrie, avait été ainsi, dans une taine mesure, régénérée pendant le bas empire.

Abolition de tout l'appareil royal. — Ce qu'il faut naler avant tout dans le gouvernement de l'Egypte,

c'est la disparition de la cour et de l'appareil royal, conséquence nécessaire de l'annexion du pays par Auguste. Il en resta ce qui pouvait en rester. Sur les inscriptions écrites en langue indigène, et par conséquent pour les Egyptiens seuls, les empereurs sont appelés, comme les Ptolémées, rois de la Haute et de la Basse-Egypte, élus des divinités nationales du pays ; on leur donne de plus, ce qui ne s'était point vu sous les Ptolémées, le titre de Grands-Rois [1].

On continua à se servir en Egypte de l'ancien calendrier du pays, et à compter par années royales, mais en prenant pour base les années de règne des empereurs romains ; la coupe d'or, que le roi jetait autrefois dans le Nil grossi, au mois de juin de chaque année, fut dès lors jetée par le vice-roi romain. Ce fut tout ce qu'on conserva ; l'empereur de Rome ne pouvait pas jouer le rôle d'un roi d'Egypte, incompatible avec la situation qu'il occupait dans l'empire.

1. Voici les titres que les prêtres égyptiens donnaient à Auguste : « Bel enfant, aimable et digne d'être aimé, Roi des Rois, choisi par Ptah et par Noun le père des Dieux, roi de la Haute-Egypte et roi de la Basse-Egypte, maître des deux pays, Autocrator, fils du soleil, maître du diadème, César, éternel, aimé de Ptah et d'Isis. » Les deux noms propres Autocrator et César sont empruntés au grec. Le titre d'Auguste apparaît pour la première fois sous Tibère dans la traduction égyptienne (*enti khou*) ; on le rencontre sous Domitien avec le mot grec Σεβαστός. Le titre de bel enfant aimable, qui n'était donné auparavant qu'aux fils de rois que l'on déclarait co-régents, devint plus tard une expression stéréotype, et fut appliqué à Césarion et à Auguste, comme à Tibère, à Claude, à Titus, à Domitien. Ce qui est plus important, c'est qu'à partir d'Auguste les empereurs portèrent le titre de « Roi des Rois », qui n'avait pas été donné aux Ptolémées, et qui ne se trouve pas dans l'inscription grecque de Rosette (*Corp. insc. graec.*, 4697) ; on voulait sans doute indiquer par là que les rois antérieurs de l'Egypte n'avaient pas eu la puissance des Grands-Rois.

Le nouveau maître du pays, qui avait délégué son autorité à un subordonné, fit une expérience fâcheuse avec le premier gouverneur qu'il envoya en Egypte. Cet officier habile et ce poète de talent ne put pas s'empêcher de faire graver son nom sur les Pyramides ; il fut destitué, et sa carrière fut brisée. Il fallait élever une barrière à de semblables ambitions. Le gouverneur romain pouvait expédier, comme le roi indigène, les affaires qui relevaient personnellement du prince[1] dans le système d'Alexandre comme dans l'organisation du principat romain : mais il ne pouvait ni être, ni paraître un roi[2].

Le coup produisit certainement une impression vive et pénible dans la seconde ville du monde. Le changement de dynastie seul n'aurait pas eu une importance aussi grande ; ce qui était grave, c'était de voir disparaître une cour comme celle des Ptolémées, organisée d'après le cérémonial des Pharaons, un roi et une reine qui ne se montraient que dans un appareil divin, la pompe des fêtes, la réception des prêtres et des ambassades, les banquets royaux, les grandes cérémonies du couronnement, de la prestation du serment, du mariage, des funérailles, l'appareil honorifique des gardes du corps, du chef des gardes du corps (ἀρχισωματοφύλαξ), du chambellan chargé des introductions (εἰσαγγελεύς), de l'écuyer tranchant (ἀρχεδέατρος), du grand-maître de la vénerie (ἀρχικυνηγός), des parents et des amis du roi, les décorations. Or

1. Le roi Séleucus avait l'habitude de dire (Plutarque, *An seni, etc.*, 11) : « Si les hommes savaient combien il est ennuyeux d'écrire et de lire tant de lettres, ils ne se baisseraient pas pour prendre un diadème mis à leur pied. »

2. On ne peut guère conclure de la vie d'Hadrien (c. 4) que ce fonctionnaire ait eu d'autres marques distinctives que les fficiers (Hirschfeld, *Verwaltungsgeschichte*, p. 271).

tout cela fut à jamais perdu pour les Alexandrins, lorsque leurs maîtres habitèrent sur le Tibre et non sur le Nil. Seules, les deux bibliothèques célèbres d'Alexandrie avec toutes leurs dépendances et leur personnel restèrent, pour témoigner de l'ancienne munificence royale. Sans aucun doute, l'Egypte se ressentit beaucoup plus vivement de la chute de ses rois que la Syrie ; mais les deux peuples étaient si impuissants, qu'ils durent accepter toutes les volontés du vainqueur ; aucun d'eux ne songea à se révolter pour reconquérir la domination universelle qu'il avait perdue.

Les fonctionnaires. — L'administration du pays est, comme nous l'avons déjà dit, entre les mains du « représentant », c'est-à-dire du vice-roi ; car, bien que le nouveau maître du pays, tenant compte de la situation qu'il occupait dans l'empire, se soit bien gardé de prendre pour lui et pour ses principaux lieutenants en Egypte des titres royaux, il n'en a pas moins gouverné ce pays comme successeur des Ptolémées, et réuni dans sa main et dans celle de son représentant toute l'autorité civile et militaire. Nous avons déjà fait remarquer que le gouverneur de l'Egypte ne devait être ni un non-citoyen, ni un sénateur ; cette dignité fut parfois conférée à des Alexandrins qui avaient obtenu le droit de cité et qui étaient entrés par exception dans l'ordre équestre[1]. D'ailleurs,

1. Ainsi Tiberius Julius Alexander, un Juif d'Alexandrie, exerça cette fonction pendant les dernières années du règne de Néron ; mais ce juif appartenait à une famille très riche, très puissante, et même apparentée à la maison impériale ; il s'était distingué pendant la guerre contre les Parthes comme chef d'état-major général de Corbulon, et, quelques années plus tard, il avait occupé le même poste auprès de Titus dans la guerre de Judée. Ce dut être l'un des officiers les plus re-

parmi toutes les fonctions réservées à ceux qui n'étaient pas sénateurs, le gouvernement de l'Egypte l'emporta d'abord pour le rang et pour l'influence ; plus tard il céda la place au commandement de la garde prétorienne, mais à lui seul. Aucun des officiers envoyés en Egypte n'était sénateur et les commandants de légions portaient un titre moins élevé que dans les autres provinces (*praefectus* au lieu de *legatus*) ; c'étaient les seules anomalies qui existassent dans l'organisation militaire de l'Egypte. Auprès et au-dessous du gouverneur se trouvaient un fonctionnaire suprême pour la justice et un administrateur général des finances, dont la compétence embrassait également toute l'Egypte : tous deux étaient citoyens romains de rang équestre. Il ne semble pas qu'on ait emprunté ces deux rouages administratifs au système des Ptolémées ; on avait adjoint et subordonné ces personnages au gouverneur, comme on le faisait dans plusieurs provinces impériales [1].

marquables de son temps. C'est à lui qu'est dédié l'ouvrage pseudo-aristotélicien περὶ κοσμοῦ (plus haut, p. 70), écrit certainement par un autre juif d'Alexandrie (Bernays, *Ges. Abhandl.*, II, p. 278).

1. Sans aucun doute le *juridicus Aegypti* (*Corp. insc. lat.*, X, 6976 ; appelé aussi *missus in Aegyptum ad jurisdictionem*, *Bull. dell' Inst.*, 1856, p. 142 ; *juridicus Alexandreae*, *Corp. insc. lat.*, VI, 1564 ; VIII, 8925. 8934 ; Dig., I, 20, 2) et le *idiologus ad Aegyptum* (*Corp. insc. lat.*, X, 4862 ; *procurator ducenarius Alexandriae idiulogu*, *Eph. epig.*, V, p. 30, et *Corp. insc. graec.*, 3751 ; ὁ γνώμων τοῦ ἰδίου λόγου, *ibid.*, 4957, l. 44, cf. l. 39) ont été créés sur le modèle des fonctionnaires adjoints aux légats des provinces impériales pour rendre la justice (*legati juridici*) et pour administrer les finances (*procuratores provinciae*) (*Staatsrecht*, 2e édit., p. 223, note 5). Strabon (XVII, 1, 12, p. 797) nous dit expressément qu'ils embrassaient la province tout entière et qu'ils étaient soumis au *praefectus Aegypti ;* d'ailleurs le mot d'Egypte apparaît souvent

Tous les autres fonctionnaires n'ont d'autorité que dans un seul district et rappellent pour la plupart l'organisation des Ptolémées. Les gouverneurs des trois provinces de Basse, Moyenne et Haute-Egypte, dont la compétence s'étend aux mêmes questions que celle du gouverneur général, abstraction faite du commandement militaire, furent pris sous Auguste parmi les Grecs d'Egypte, et plus tard, comme les hauts fonctionnaires proprement dits, parmi les chevaliers romains; c'est là un symptôme remarquable, qui nous indique comment, pendant le courant de l'empire, on chercha de plus en plus à chasser l'élément indigène de l'administration.

Au-dessous de ces autorités supérieures et moyennes on rencontre les fonctionnaires locaux, les chefs des villes égyptiennes et des cités grecques, puis les subalternes très nombreux qui s'occupaient du recrutement et des impôts de toute nature prélevés sur le commerce, enfin dans chaque district les chefs des sous-districts et des villages, toutes dignités que l'on

dans leurs titres, et c'est ainsi qu'ils sont désignés dans l'édit qui se lit au *Corpus inscriptionum graecarum*, 4957, l. 39). Mais leur compétence n'était pas exclusive. « Beaucoup de procès », dit Strabon, « sont tranchés par le fonctionnaire qui rend la justice » (le Digeste, I, 20, 2, nous apprend que ce fonctionnaire nommait les tuteurs); d'après le même auteur l'*Idiologus* décidait s'il fallait ou non rattacher au fisc les *bona vacantia et caduca*. — Mais cela ne prouve pas que le *juridicus* romain n'ait pas remplacé l'ancien tribunal des trente, dirigé par l'ἀρχιδικαστής (Diodore, I, 75), qui est égyptien, qu'il ne faut pas confondre avec l'ἀρχιδικαστής d'Alexandrie, et qui d'ailleurs avait peut-être disparu avant l'époque romaine; il se peut aussi que l'*idiologus* ait été nommé pour représenter un certain droit que les rois d'Egypte avaient sur les héritages, et qui n'existait pas dans de telles proportions en d'autres contrées de l'empire. Lumbroso (*Recherches*, p. 285) a rendu cette dernière hypothèse très vraisemblable.

considérait plutôt comme des charges que comme des honneurs, et que les pouvoirs supérieurs imposaient aux Egyptiens nés ou résidant dans chaque localité, sauf toutefois les Alexandrins. Le plus important de ces fonctionnaires, le gouverneur du nome, est nommé par le gouverneur général pour trois ans. Les autorités locales des cités grecques étaient différentes par leur nombre et par leur titre; Alexandrie par exemple était gouvernée par quatre hauts fonctionnaires, le prêtre d'Alexandre[1], le secrétaire municipal (ὑπομνηματογρά-

1. L'ἐξηγητής, qui d'après Strabon (XVII, 1, 12, p. 797) était le premier fonctionnaire municipal d'Alexandrie sous les Ptolémées comme sous les Romains, et qui avait le droit de porter la pourpre, est certainement identique au prêtre annuel du testament d'Alexandre cité dans le roman d'Alexandre, qui est très bien informé en pareille matière (III, 33, p. 149, éd. Müller). L'exégète, outre son titre qu'il faut interpréter dans le sens religieux, a encore l'ἐπιμέλεια τῶν τῇ πόλει χρησίμων; de même ce prêtre du roman est ἐπιμελιστὴς τῆς πόλεως. L'auteur du roman n'a pas inventé plus que la pourpre et la couronne d'or, les appointements d'un talent qu'il attribue à cette fonction et l'hérédité; ce dernier caractère, à propos duquel Lumbroso (*L'Egitto al tempo dei Greci e Romani*, p. 157) rappelle l'ἐξηγητὴς ἔναρχος des inscriptions d'Alexandrie (*Corp. insc. graec.*, 4688, 4976[c]), signifie probablement qu'un certain nombre de personnes pouvaient être appelées à cette haute fonction par droit héréditaire, et que le gouverneur choisissait le prêtre annuel parmi ces candidats. Ce prêtre d'Alexandre (qui fut aussi le prêtre des rois d'Egypte postérieurs, d'après la pierre de Canope et d'après celle de Rosette, *Corp. insc. graec.*, 4697) était, sous les premiers Lagides, magistrat éponyme pour les actes d'Alexandrie, tandis que, sous les derniers princes de cette dynastie et sous les Romains, c'est le nom du roi que nous trouvons sur les documents officiels. Il n'est sans doute pas distinct du « grand-prêtre d'Alexandrie et de toute l'Égypte », signalé par une inscription de Rome au temps d'Hadrien (*Corp. insc. graec.*, 5900) : ἀρχιερεῖ Ἀλεξανδρείας καὶ πάσης Αἰγύπτου Λευκίῳ Ἰουλίῳ Οὐηστίνῳ καὶ ἐπιστάτῃ τοῦ Μουσείου ἐπὶ τῶν ἐν Ῥώμῃ βιβλιοθηκῶν Ῥωμαικῶν τε καὶ Ἑλληνικῶν καὶ ἐπὶ

φος)[1], le juge suprême (ἀρχιδικαστής) et le chef des gardes de nuit (νυκτερινὸς στρατηγός). Ils étaient plus considérés que les stratèges des nomes, cela va de soi ; l'habit de pourpre que portait le premier magistrat d'Alexandrie en est une preuve. Ils datent d'ailleurs de l'époque des Ptolémées, et, comme les gouverneurs des nomes, ils sont nommés pour un temps déterminé par le gouvernement romain, qui les choisit parmi les habitants de la ville. Au-dessous de ces gouverneurs de cités, ne se trouve aucun fonctionnaire romain nommé par l'empereur. Mais le prêtre du Museum, qui est en même temps président de l'Académie des sciences d'Alexandrie, et qui administre les finances considérables de

τῆς παιδείας Ἀδριανοῦ, ἐπιστολεῖ τοῦ αὐτοῦ αὐτοκρατόρος). Le titre spécial d'ἐξηγητής est évité en dehors de l'Egypte, parce qu'il désigne habituellement le sacristain. Il semble, d'après la teneur de cette inscription, que la dignité de grand-prêtre fut viagère; nous retrouvons donc encore ici, à propos des sacerdoces provinciaux, la transformation bien connue des fonctions annuelles en fonctions viagères au moins par le titre, et souvent dans la réalité. Il est vrai que le prêtre d'Alexandrie n'était pas un prêtre de province, mais il en tenait la place en Egypte (p. 161). Cette même inscription nous prouve que la prêtrise et la direction du Museum étaient deux charges distinctes. C'est ce que nous apprend aussi l'inscription d'un grand médecin royal, du temps des premiers Lagides, qui fut à la fois exégète et directeur du Museum (Χρύσερμον Ἡρακλείτου Ἀλεξανδρέα τὸν συγγενῆ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ ἐξηγητὴν καὶ ἐπὶ τῶν ἰατρῶν καὶ ἐπιστάτην τοῦ Μουσείου). Mais les deux documents nous indiquent aussi que la première dignité municipale d'Alexandrie et la direction du Museum étaient souvent confiées au même homme, quoique à l'époque romaine l'une fût conférée par le préfet, l'autre par l'empereur.

1. Il ne faut pas confondre cette dignité avec la fonction de même nature, que Philon cite (*in Flacc.*, 16) et que Lucien exerça (*Apolog.*, 12); cette fonction n'est pas une charge municipale, c'est un emploi subalterne près la préfecture d'Egypte, en latin *a commentariis* ou *ab actis*.

cette compagnie, est nommé par le souverain. De même la surveillance du tombeau d'Alexandre, l'entretien de certaines constructions qui en dépendent, et quelques autres dignités importantes de la capitale de l'Egypte sont confiés par le gouvernement romain à des fonctionnaires de rang équestre [1].

Révoltes au temps de la guerre de Palmyre et sous Dioclétien. — Les Grecs d'Alexandrie et les Egyptiens ont naturellement été entraînés dans toutes les révoltes que les prétendants à l'empire provoquèrent en Orient; ils ont régulièrement pris part à tous ces mouvements; c'est ainsi qu'ils ont proclamé empereurs Vespasien, Cassius, Niger, Macrien (t. X, p. 284), Vaballathus, fils de Zénobie, et Probus. Mais, dans aucune de ces circonstances, l'initiative ne fut prise par les citoyens d'Alexandrie ni par les troupes d'Egypte, peu considérables, et la plupart de ces révolutions, même celles qui échouèrent, n'ont pas eu pour l'Egypte de conséquences vraiment sensibles.

Au contraire le soulèvement, que rappelle le nom de Zénobie (p. 291), a été pour Alexandrie et pour l'Egypte tout entière presque aussi funeste que pour Palmyre. Les partisans de la reine et ceux des Romains luttaient dans les villes et dans les campagnes, les armes et la torche à la main. La frontière du sud avait été violée par le peuple barbare des Blémyes, alliés, semble-t-il, avec les habitants de l'Egypte qui

1. C'est le *procurator Neaspoleos et mausolei Alexandriae* (*Corp. insc. lat.*, VIII, 8934; Henzen, 6929). Le procurator *ad Mercurium Alexandriae* (*Corp. insc. lat.*, X, 3847) et le *procurator Alexandreae Pelusii* (*ibid.*, VI, 1624) sont des fonctionnaires de même nature et de même rang, mais dont nous ne connaissons pas exactement la compétence. De même le ...are est sous la direction d'un affranchi de l'empereur (*ibid.*, VI, 8582).

soutenaient la reine de Palmyre et une grande partie de la Haute-Egypte était déjà tombée entre leurs mains [1]. Dans Alexandrie toute relation était rompue entre les deux quartiers ennemis ; la transmission des lettres était difficile et même dangereuse [2]. Les rues étaient remplies de sang et de cadavres sans sépulture. Les épidémies qui s'étaient développées sévissaient plus cruellement encore que la guerre, et, pour qu'aucun des quatre coursiers destructeurs ne manquât, le Nil lui-même refusa de grossir, et la famine se joignit aux autres fléaux. La population fut tellement décimée que, suivant un contemporain, le nombre des citoyens d'Alexandrie fut désormais inférieur à celui des vieillards que la cité contenait auparavant. Lorsque le général envoyé par Claude, Probus, eut enfin triomphé

1. C'est la biographie de Firmus (c. 3) qui nous apprend que les partisans de Palmyre firent alliance avec les Blémyes, et que, d'après Zosime (I, 71), Ptolemaïs fit défection pour se livrer à ces Barbares (cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 32). Aurélien ne fit que traiter avec eux (*Vita*, 34, 41); Probus est le premier qui les ait chassés de l'Egypte (Zosime, *loc. cit.*; *Vita Probi*, 17).

2. Nous possédons encore quelques-unes de ces lettres envoyées par Dionysios, alors évêque d'Alexandrie († 265), à des coreligionnaires enfermés dans la partie ennemie de la ville (Eusèbe, *Hist. eccles.*, VII, 21, 22, cf. 32). On y lit: « Il est plus difficile d'aller d'un quartier d'Alexandrie à l'autre, que d'Orient en Occident ; » ἡ μεσαίτατη τῆς πόλεως ὁδός, c'est-à-dire la rue ornée de portiques qui traverse la ville depuis la pointe de Lochias (cf. Lumbroso, *l'Egitto al tempo dei Greci e Romani*, 1882, p. 137) est comparée au désert qui s'étend entre l'Egypte et la Terre Sainte. Il semblerait donc que Sévère Antonin ait bâti un mur à travers toute la ville et l'ait militairement occupé, comme il en avait menacé les Alexandrins (Dion, LXXVII, 23). On pourrait rapprocher de cette construction la destruction des murs après la défaite des révoltés (Ammien, XXII, 16, 15).

de l'émeute, les partisans de Zénobie, et parmi eux la majorité des membres du conseil, se jetèrent dans la forteresse de Prucheion, très voisine de la ville : lorsque Probus eut promis la vie sauve à tous ceux qui se rendraient, le plus grand nombre des rebelles se soumit, mais une partie considérable de la garnison s'obstina jusqu'à la dernière extrémité dans une lutte désespérée. La forteresse succomba enfin à la famine (année 270) ; elle fut rasée, et depuis lors abandonnée ; les remparts d'Alexandrie furent détruits. Les Blémyes restèrent encore dans le pays pendant plusieurs années ; c'est l'empereur Probus qui, le premier, leur enleva de nouveau Ptolemaïs et Koptos, et les chassa de la province.

Il se peut que la détresse, causée par ces troubles qui s'étaient prolongés pendant plusieurs années, ait provoqué la seule révolution née certainement en Egypte même[1]. Sous le règne de Dioclétien, les Egyptiens indigènes et les citoyens se révoltèrent contre le gouvernement de cet empereur, nous ne savons pour quelle cause ni dans quelle intention. Lucius Domitius Domitianus et Achilleus furent proclamés Césars, si toutefois ces deux noms ne désignent pas une seule et même personne. L'émeute dura trois ou quatre ans ; Busiris, dans le Delta, et Koptos, non loin de Thèbes, furent détruites par les troupes impériales ; enfin, au printemps de 297, une armée commandée par Dioclétien lui-même s'empara d'Alexandrie après un siège de huit mois. Cette province riche, mais à laquelle était nécessaire la paix intérieure et extérieure, fut

1. La prétendue existence de tyrans égyptiens, Æmilianus, Firmus, Saturninus, au moins en tant que tyrans, est incertaine. L'ouvrage appelé *Biographie de Firmus* n'est que le récit défiguré de la chute du Prucheion.

complètement ruinée ; rien ne le prouve plus clairement que l'ordonnance rendue par l'empereur Dioclétien en l'an 302 : elle établit qu'une partie du blé que l'on envoyait autrefois à Rome sera réservée dès lors aux habitants d'Alexandrie [1]. C'est aussi là, sans doute, une des mesures qui furent prises pour enlever à Rome son rang de capitale ; mais l'empereur n'avait aucune raison pour favoriser les Alexandrins, et ce blé ne leur eût certes pas été donné, s'ils n'en avaient eu absolument besoin.

Agriculture. — L'Egypte, comme on le sait, est un pays agricole par excellence. La « Terre Noire » — telle est la signification du nom de « chemi » que le pays porte dans la langue indigène — n'est qu'une double bande assez étroite, allongée sur les deux rives du Nil, ce fleuve puissant, qui depuis la dernière cataracte de Syène, à la frontière méridionale de l'Egypte proprement dite, coule jusqu'à la mer Méditerranée à travers une plaine large au plus de cent vingt milles, bornée à droite et à gauche par le désert jaunâtre ; c'est seulement à son extrémité que « le présent du fleuve » s'élargissant, le delta du Nil s'étend des deux côtés entre les bras divers de son embouchure. La récolte de ce pays dépend chaque année du Nil et des seize coudées de sa crue, des seize enfants qui jouent autour de leur père, suivant la conception artistique des Grecs ; c'est avec raison que les Arabes donnent aux coudées qui manquent pour parfaire ce nombre, le nom d'anges

1. *Chr. Pasch.*, p. 414 ; Procope, *Hist. arc.*, 26 ; Godefroy, ad *Cod. Theod.*, XIV, 26, 2. Il y avait auparavant à Alexandrie des distributions permanentes de blé, mais, semble-t-il, uniquement pour les vieillards pauvres ; elles étaient faites au compte de la ville et non de l'Etat (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 21).

de la mort ; car si le fleuve n'atteint pas la hauteur voulue, c'est pour toute l'Egypte la faim et la ruine. En Egypte, où les frais de labourage sont infimes, le blé rend au centuple ; la culture des légumes, de la vigne, des arbres fruitiers, et surtout du dattier, l'élève des troupeaux rapportent beaucoup ; aussi le pays peut-il non seulement nourrir une population très dense, mais encore exporter une très grande quantité de céréales.

Il resta bien peu de toutes ces richesses dans le pays lui-même après l'établissement de la domination étrangère. Comme au temps des Perses et comme de nos jours, c'était pour les étrangers que le Nil débordait et que les Egytiens travaillaient ; aussi l'Egypte a-t-elle joué un rôle important dans l'histoire de la Rome impériale. Lorsque la culture du blé eut été abandonnée en Italie, et lorsque Rome fut devenue la plus grande ville du monde, elle dut être alimentée continuellement par le blé d'outre-mer; c'est en résolvant le difficile problème économique, qui consistait à rendre possible et à assurer l'alimentation de la capitale que le Principat s'est établi solidement. Or, pour résoudre ce problème, il fallait posséder l'Egypte, et il fallait que l'empereur y fût maître absolu, parce qu'il faisait échec, en occupant cette province, à l'Italie et à ses dépendances. Lorsque Vespasien s'empara de l'empire, il envoya ses troupes en Italie, mais il se dirigea lui-même vers l'Egypte et se rendit maître de Rome en arrêtant les transports de grains. Toutes les fois qu'un empereur romain songea ou dut songer à transporter en Orient le siège de son gouvernement, comme on nous le raconte de César, d'Antoine, de Néron, de Géta, sa pensée se fixa d'elle-même non pas sur Antioche, quoique cette ville fût la résidence ordinaire des gouverneurs de l'Orient, mais sur

Alexandrie, où l'empire était né, et qui en restait la place forte.

Aussi le gouvernement romain s'est-il occupé des progrès de l'agriculture en Egypte plus que partout ailleurs. Comme la prospérité du pays dépend des débordements du Nil, il était possible d'agrandir dans de vastes proportions la surface propre à l'agriculture, en construisant tout un système de canaux, de digues et de réservoirs artificiels. On avait fait beaucoup dans ce sens, pendant les périodes heureuses qu'avait traversées l'Egypte, cette patrie de l'arpentage et des ouvrages d'art; mais ces constructions bienfaisantes avaient malheureusement été détruites pendant les derniers gouvernements misérables et toujours ruinés. Les Romains prirent dignement possession de la contrée: Auguste ordonna aux troupes cantonnées en Egypte de curer à fond et de réparer les canaux du Nil. Lorsque la province fut conquise par Rome, il fallait que le fleuve atteignît une hauteur de quatorze coudées, pour que la récolte fût bonne; lorsqu'il ne dépassait pas huit coudées, l'année était mauvaise; plus tard, après la reconstruction des canaux, une hauteur de douze coudées suffisait pour donner une récolte excellente, et, si le fleuve n'atteignait que huit coudées, l'année était encore passable. Quelques siècles plus tard l'empereur Probus non seulement délivra l'Egypte des Ethiopiens, mais encore il s'occupa de réparer les constructions hydrauliques de la vallée du Nil. Il faut d'ailleurs reconnaître que les meilleurs successeurs d'Auguste administrèrent cette province dans le même sens, et comme elle jouit pendant plusieurs siècles d'une paix et d'une sécurité intérieures, qui furent à peine interrompues, l'agriculture égyptienne n'a jamais été aussi prospère que sous l'empire romain.

Nous ne pouvons pas déterminer avec précision quelle influence ces événements ont eue sur les Egyptiens eux-mêmes. Les revenus de l'Egypte provenaient en grande partie des domaines impériaux, qui formaient sous les Romains, comme aux époques antérieures, une partie considérable du territoire arable[1];

1. Dans la ville d'Alexandrie il semble qu'il n'y ait pas eu de propriété foncière proprement dite, mais seulement une espèce de location héréditaire (Ammien, XXII, 11, 6; cf. *Staatsrecht*, II, p. 963, note 1); dans le reste de la province la propriété privée du sol existait, comme le droit provincial la connaissait partout. Il est souvent question des terres domaniales; par exemple Strabon (XVII, 1, 51, p. 828) nous dit que les meilleures dattes d'Egypte venaient dans une île où les particuliers ne pouvaient posséder aucune propriété, mais qui avait été auparavant terre royale, qui était alors terre impériale, et qui rapportait beaucoup. Vespasien vendit une partie des terres du domaine égyptien, ce qui exaspéra les Alexandrins (Dion, LXVI, 8), sans doute les gros fermiers qui sous-louaient le pays aux véritables cultivateurs. On peut mettre en doute que les propriétés de mainmorte, possédées surtout par des collèges de prêtres, aient été aussi étendues à l'époque romaine qu'auparavant; on ne sait pas non plus si c'était la grande ou la petite culture qui dominait. A coup sûr, les petites fermes étaient très nombreuses dans le pays. Nous n'avons de chiffres ni pour la quotité de l'impôt domanial ni pour celle de l'impôt foncier. Lumbroso (*Recherches*, p. 94) a remarqué avec raison que dans Orose (I, 8, 9) tout le passage où il est question de la cinquième partie des fruits de la terre, y compris les mots *usque ad nunc*, est copié de la Genèse. La rente domaniale ne pouvait pas être inférieure à la moitié, et l'impôt foncier devait être au moins équivalent au dixième (Lumbroso, *op. cit.*, p. 289, 293). — Dans la suite, l'exportation des blés égyptiens ne put se faire sans le consentement du gouverneur (Hirschfeld, *Annona*, p. 23); on craignait sans doute qu'une disette ne se produisit trop facilement dans ce pays si peuplé. Mais cette mesure établissait certainement un contrôle plutôt qu'une prohibition; dans le Périple, écrit par un Egyptien, le grain est cité plusieurs fois parmi les articles d'exportation (ch. 7, 17, 24, 28, cf. 56). Il semble que l'ensemencement des terres ait été

sur ces terres, pour lesquelles les frais de labourage étaient peu considérables, on ne dut laisser aux petits fermiers qui les cultivaient qu'une faible partie de la récolte, ou bien on exigea d'eux un fort loyer en argent. D'autre part les propriétés nombreuses et généralement petites durent payer un lourd impôt foncier en nature ou en espèces. La population agricole, frugale comme elle était, resta très dense à l'époque impériale; mais les impôts, soit en eux-mêmes, soit à cause de l'exportation du blé, pesèrent plus lourdement sur l'Egypte à l'époque de la domination romaine que sous le gouvernement des Lagides, qui cependant ne ménageaient guère leurs sujets.

Industrie. — L'agriculture ne constituait qu'une partie des richesses économiques de l'Egypte ; si le pays était, sous ce rapport, supérieur à la Syrie, il ne l'était pas moins, pour l'industrie et le commerce, à la province d'Afrique essentiellement agricole. Les filatures d'Egypte étaient au moins aussi anciennes, aussi prospères et aussi célèbres que celles de Syrie ; et quoique, à cette époque, les toiles les plus fines fussent fabriquées en Syrie et en Phénicie[1], l'industrie du lin a cependant subsisté en Égypte pendant tout l'empire. Lorsque, sur l'ordre d'Aurélien, l'Égypte dut fournir à la capitale du monde romain d'autres pro-

de même contrôlé ; « les Egyptiens », dit un auteur, « cultivent des navets plus volontiers que du blé, lorsqu'ils le peuvent, parce qu'ils en retirent de l'huile. » (Pline, *Hist. nat.*, XIX, 5, 79).

1. Dans l'édit de Dioclétien, parmi les cinq qualités de lin les plus fines, les quatre premières sont syriennes ou ciliciennes (de Tarse); le lin d'Egypte est mis non seulement au dernier rang, mais il est encore désigné sous le nom de lin de Tarse d'Alexandrie, ce qui veut dire qu'il était fabriqué à Alexandrie sur le modèle du lin de Tarse.

duits que le blé, la liste comprit la toile de lin et l'étoupe. Pour les verreries fines les Alexandrins conservèrent certainement le premier rang, aussi bien dans la coloration que dans la forme ; ils en avaient même le monopole, comme ils le croyaient, parce que plusieurs des produits de qualité supérieure ne pouvaient être fabriqués qu'avec des matières premières d'Egypte.

Quant à l'industrie du papyrus, il est incontestable qu'elle régnait exclusivement dans ce pays. Cette plante, qui fut cultivée en grande quantité dans l'antiquité sur les fleuves et les lacs de la Basse-Egypte, et qui ne venait bien dans aucune autre région, fournissait aux indigènes un aliment et des matières premières pour la corderie, la vannerie et la fabrication des barques ; elle donnait de quoi écrire à tous les hommes qui écrivaient, dans le monde entier. Les mesures que le sénat romain prit, en un moment où le papyrus devint rare et menaça de manquer sur la place de Rome, nous permettent de calculer tout ce que la culture de cette plante a dû rapporter; et, comme on ne pouvait exécuter que sur place le travail pénible de sa préparation, un très grand nombre d'Egyptiens vécurent probablement de cette industrie. Aurélien ajouta le verre et le papyrus[1] au lin sur le catalogue des marchandises qu'Alexandrie devait fournir à la capitale de l'empire. Le commerce de l'Egypte avec l'Orient, en modifiant l'offre et la demande, doit avoir influé sur l'industrie égyptienne. On fabriquait des tissus, pour les exporter en Orient, et l'on s'inspirait des usages locaux : les vêtements ordinaires des habi-

5. On a dit d'un riche Égyptien qu'il aurait pu remplacer le ırbre par du verre dans les lambris de son palais, et qu'il ssédait assez de papyrus et de lin pour en équiper une arıe tout entière (*Vita Firmi*, 3).

tants d'Habech étaient de fabrication égyptienne; dans les Indes et en Arabie on envoyait de magnifiques étoffes, faites de mille couleurs et brodées d'or à Alexandrie par de véritables artistes. De même les verroteries d'Egypte jouaient, comme aujourd'hui, un rôle important dans le commerce de la côte africaine. Les Indiens tiraient de la province soit des coupes de verre, soit du verre non travaillé pour leur industrie particulière; même à la cour de Chine les vases de verre, dont les étrangers romains faisaient hommage à l'empereur, doivent avoir excité une grande admiration. Des négociants égyptiens portaient au roi des Axomites (Habech), comme présents annuels, des vases d'or et d'argent fabriqués pour servir aux usages de ce pays; aux rois plus civilisés des côtes de l'Inde et de l'Arabie méridionale ils donnaient, entre autres cadeaux, des statues, même de bronze, et des instruments de musique. Au contraire, les matières premières nécessaires aux industries de luxe, qui venaient de l'Orient, par exemple l'ivoire et l'écaille, n'étaient guère travaillés en Egypte, mais à Rome même. Enfin, pendant cette période, qui n'a pas eu son égale dans le monde pour la magnificence des constructions publiques, les précieux matériaux de construction, tirés des carrières de pierre égyptiennes, sortaient de l'Egypte par masses énormes pour être employés dans d'autres régions: le beau granit rouge de Syrie, la brèche des environs de Koser, le basalte, l'albâtre, à partir de Claude, le granit gris et surtout le porphyre des montagnes situées au-dessus de Myos Hormos. La plupart de ces pierres étaient extraites, pour le compte du gouvernement impérial, par des condamnés déportés; mais le transport tout au moins doit avoir profité à la province entière et en particulier à la ville d'Alexandrie. Nous pouvons juger de l'importance

considérable qu'avaient prise l'industrie et le commerce égyptiens par un renseignement que le hasard nous a conservé sur le chargement d'un vaisseau de transport (ἄκατος) célèbre par ses grandes dimensions, qui sous Auguste apporta jusqu'à Rome, avec son piédestal, l'obélisque qui se dresse encore aujourd'hui près de la Porta del Popolo : ce navire amenait en outre 200 matelots, 1,200 passagers, 40,000 boisseaux romains (34,000 hectolitres) de froment, et un chargement de toile, de verre, de papier et de poivre. « Alexandrie, dit un écrivain romain du troisième siècle[1], est une ville populeuse, riche et corrompue, où personne n'est oisif; celui-ci est verrier, celui-là fabricant de papier, cet autre tisserand ; le seul dieu de cette cité est l'argent. » Ces paroles sont vraies dans une certaine mesure de l'Egypte tout entière.

Les vaisseaux égyptiens sur la mer Méditerranée. — Nous parlerons plus loin des relations commerciales que l'Egypte entretenait avec les contrées qui la bornaient au sud, ainsi qu'avec l'Arabie et avec l'Inde. Les auteurs anciens nous parlent beaucoup moins du commerce qu'elle faisait dans le bassin de la mer Méditerranée, sans aucun doute parce qu'il ne sortait pas du cours ordinaire des événements, et parce qu'on ne trouvait pas souvent l'occasion de le mentionner. Le blé d'Egypte était apporté en Italie sur des

1. Ce qui nous prouve que la prétendue lettre d'Hadrien (*Vita Saturnini*, 8) est l'œuvre d'un faussaire postérieur, c'est, par exemple, que l'empereur se plaint, dans cette lettre adressée en termes tout à fait amicaux à son beau-frère Servianus, des injures dont les Alexandrins ont couvert son fils Verus pendant son premier voyage : or il est certain d'autre part que Servianus fut exécuté en l'an 136, à l'âge de quatre-vingt-ans, pour avoir blâmé l'adoption de Verus peu antérieure à cette date.

vaisseaux d'Alexandrie — aussi à Portus, près d'Ostie, vit-on se fonder un sanctuaire, construit sur le modèle du Sérapeum d'Alexandrie, avec un collège de navigateurs[1], — mais il était difficile à ces vaisseaux de transport de participer activement au commerce des marchandises envoyées d'Egypte en Occident. Ce négoce était probablement autant et peut-être plus entre les mains des armateurs et des capitaines italiens que des navigateurs d'Egypte. Une colonie italienne considérable existait déjà sous les Lagides à Alexandrie[2]. Les négociants d'Egypte n'ont jamais pris en Occident la même extension que ceux de Syrie[3]. Les ordon-

1. Les ναύκληροι τοῦ πορευτικοῦ Ἀλεξανδρεινοῦ στόλου, auteurs d'une inscription qui provient sans aucun doute de Portus (*Corp. inscr. graec.*, 5889), sont les capitaines des navires qui transportaient le blé. Nous possédons une série d'inscriptions du Sérapeum d'Ostie (*Corp. insc. lat.*, XIV, 47), d'après lesquelles ce monument était dans toutes ses parties la copie du temple d'Alexandrie; son administrateur est en même temps ἐπιμελητὴς παντὸς τοῦ Ἀλεξανδρείνου στόλου (*Corp. insc. graec.*, 5973). Il est probable que ces navires servaient surtout au transport du grain ; le blé n'arrivait donc à Rome que successivement, comme nous l'indiquent aussi les mesures prises par l'empereur Gaïus dans le détroit de Reggio (Josèphe, *Ant.*, XIX, 2, 5). Nous savons en outre que la première apparition de la flotte d'Alexandrie au printemps était célébrée par une fête à Pouzzoles (Sénèque, *Ep.*, 77, 15).

2. C'est ce que nous apprennent les remarquables inscriptions de Délos (*Eph. epigr.*, V, p. 600-602).

3. Les Syriens ont déjà une place prépondérante dans les inscriptions déliennes du dernier siècle de la République. Les divinités égyptiennes ont bien eu dans cette île un sanctuaire très vénéré; mais parmi les nombreux prêtres et parmi les fidèles qui dédiaient des ex-voto, on ne trouve qu'un seul Alexandrin (Hauvette-Besnault, *Bull. de corr. hellén.*, V[1] p. 316 et sq.). Nous connaissons l'existence de sociétés de n gociants Alexandrins à Tomis (t. X, p. 75, n. 1) et à Pérint (*Corp. insc. graec.*, 2024).

nances d'Auguste, que nous citerons plus loin, destinées à réglementer le commerce dans les mers de l'Arabie et de l'Inde, ne furent point appliquées à la navigation de la mer Méditerranée, le gouvernement n'ayant aucun intérêt à favoriser les commerçants égyptiens plus que les autres. La situation resta à peu près dans le même état qu'auparavant.

La population. — L'Egypte n'était donc pas seulement un pays habité par beaucoup d'agriculteurs dans les régions cultivables; c'était aussi, comme nous le prouvent le grand nombre et la prospérité en partie considérable des bourgades et des villes, une contrée industrielle; il en résulte qu'elle était la province la plus peuplée de l'empire romain. L'ancienne Egypte a dû avoir une population de sept millions d'hommes. Sous Vespasien on comptait dans les listes officielles sept millions et demi d'habitants soumis à la capitation; en y ajoutant les Alexandrins et les Grecs qui ne payaient pas cet impôt, ainsi que les esclaves probablement peu nombreux, on atteint, pour la population totale, au moins le chiffre de huit millions. De nos jours la superficie des terres arables peut être évaluée à 500 milles carrés allemands [environ 28,000 kilom. carrés]; elle était tout au plus sous les Romains de 700 [environ 39,000 kilom. carrés]; par conséquent en Egypte chaque mille [56 kilom. carrés] était peuplé en moyenne de 11,000 habitants.

Si nous jetons un coup d'œil sur la population de l'Egypte, nous voyons que les deux races qui habitent le pays, la grande masse des Egyptiens et la petite minorité de Grecs d'Alexandrie, forment deux sociétés entièrement distinctes [1]; mais la contagion du vice, et

[1]. Juvénal, après avoir décrit les orgies grossières auxquelles livraient les Egyptiens indigènes en l'honneur des divinités

l'espèce de ressemblance que le vice-roi établit entre tous les hommes, fonda dans le pays une association funeste des deux éléments dans le mal.

Mœurs égyptiennes. — La situation et la manière de vivre des Egyptiens indigènes ne doivent guère s'être modifiées depuis l'antiquité. Ce peuple était frugal, sobre, travailleur et actif; il se composait d'ouvriers adroits, de matelots, de négociants habiles, fidèles à leurs anciens usages et à leur antique religion. Lorsque les Romains nous racontent que les Egyptiens montraient avec orgueil les coups de fouet qu'ils avaient reçus pour avoir fraudé l'administration des finances[1], ce ne sont là que des propos de percepteur. La civilisation nationale ne manquait pas de bons éléments. Quoique, dans la lutte intellectuelle livrée entre ces deux races si complètement différentes, les Grecs eussent acquis une grande supériorité, les Egyptiens avaient sur les Hellènes certains avantages essentiels, et ils s'en rendaient parfaitement compte. C'est par un réveil du sentiment national, que les auteurs égyptiens, prêtres de la littérature grecque courante, raillaient ce que les Hellènes appelaient leur érudition historique et se moquaient des savants qui traitaient des légendes poétiques comme l'histoire

locales de chaque nome, ajoute que ces indigènes ne le cédaient en rien à Canope, c'est-à-dire à la fête Alexandrine de Sérapis, renommée pour ses débordements sans frein (Strabon, XVII, 1, 17, p. 801) :

Horrida sane
Ægyptus, sed luxuria, quantum ipse notavi,
Barbara famoso non cedit turba Canopo.

(*Sat.*, V, 15, 44).

1. Ammien, XXII, 16, 23 : *Erubescit apud (Aegyptios), si qui non infitiando tributa plurimas in corpore vibices ostendat.*

réelle des temps passés. En Egypte, disaient-ils, on ne fait pas de vers, mais tous les événements d'autrefois sont gravés sur les temples et sur les tombeaux; il est vrai qu'un grand nombre de ces documents a disparu, parce que beaucoup de monuments ont été détruits, et que la tradition s'efface au milieu de l'ignorance et de l'indifférence des modernes. Le désespoir perce à travers cette plainte légitime elle-même; l'arbre vénérable de la civilisation égyptienne était marqué depuis longtemps pour être abattu. L'hellénisme pénétrait jusque dans le sacerdoce lui-même. L'Egyptien Chérémon, qui a décrit les temples de sa patrie et qui fut appelé à la cour de Claude pour enseigner la philosophie grecque aux fils de l'empereur, prétendait, dans son « Histoire d'Egypte », retrouver dans les divinités indigènes les éléments de la physique stoïcienne, et il interprétait en ce sens les documents écrits dans la langue nationale. Au milieu de la vie pratique de l'époque impériale, on ne s'occupait plus de l'antiquité égyptienne que sur le terrain religieux. Pour ce peuple la religion était tout. La domination étrangère fut supportée de bonne grâce, on pourrait même dire qu'elle fut à peine sentie, tant qu'elle n'attaqua pas les usages consacrés du pays et tout ce qui s'y rattachait; or, dans le régime intérieur de l'Egypte presque tout s'y rattachait : l'écriture et la langue, les privilèges et l'appareil des prêtres, l'étiquette de la cour et les mœurs locales. Si un gouvernement montrait de la sollicitude pour le bœuf sacré qui vivait alors, s'il participait aux frais des funérailles du dieu mort, et à la recherche de son successeur, c'était un *criterium* auquel les prêtres et le peuple reconnaissaient son excellence, et cette attitude lui garantissait le respect la fidélité des Egyptiens. Le premier roi des Perses créa une popularité en Egypte lorsqu'il rendit à sa

véritable destination, c'est-à-dire aux prêtres, le sanctuaire de Neith à Saïs. Ptolémée I, lorsqu'il n'était encore que gouverneur macédonien, replaça dans leurs anciens temples les statues de dieux égyptiens qui avaient été emportées en Asie, et restitua aux dieux de Pè et de Tèp les présents des indigènes dont on les avait dépouillés. Dans le célèbre décret de Canope, rendu en l'an 238 avant J.-C., les prêtres égyptiens expriment leur reconnaissance au roi Evergète, parce qu'il a rapporté de Perse, après sa grande expédition victorieuse, les statues sacrées jadis ravies dans les temples. Enfin tous ces princes et ces princesses de race étrangère se sont laissé mettre, comme les Pharaons d'Egypte, suivant la coutume du pays, au rang des divinités indigènes.

Les empereurs romains n'ont pas complètement suivi cet exemple. Ils ont bien accepté dans une certaine mesure, comme nous l'avons vu (p. 170, note 1), les qualificatifs que leur donnait la religion du pays ; mais ils ont évité de prendre, même présentés à l'égyptienne, les titres indigènes, qui choquaient trop vivement les idées des Occidentaux. Ces favoris de Ptah et d'Isis, qui ne sévissaient pas moins en Italie contre le culte égyptien que contre la religion juive, ne se sont pas ouvertement vantés de ces faveurs divines en dehors des hiéroglyphes et, dans la province elle-même, ils n'ont point participé au culte des divinités nationales. Les Egyptiens proprement dits restaient fidèles avec opiniâtreté, même sous la domination étrangère, à leurs antiques croyances ; mais la situation de parias, dans laquelle ils se trouvaient, au-dessous de leurs maîtres grecs et romains, influait nécessairement sur la religion et sur le sacerdoce, le gouvernement romain n'ayant laissé à l'ancienne caste des prêtres d'Egypte qu'un faible reste de sa

prépondérance, de sa puissance et de sa grandeur. Cependant le culte indigène, dont la forme, dès l'origine, était étrangère à toute beauté et l'esprit à toute élévation, resta, en Egypte et au dehors, le point de départ, et le centre de tous les miracles imaginables et de toutes les folies sacrées — il suffit de mentionner l'Hermès trismegiste, originaire d'Egypte, avec le cortège de petits traités et d'ouvrages merveilleux qui s'y rattache, avec les pratiques très répandues auxquelles il donna naissance. A cette époque la religion avait fait naître chez les indigènes les plus tristes abus : non seulement ils célébraient, avec le dérèglement ordinaire, des orgies pendant plusieurs jours en l'honneur des divinités locales de chaque nome, mais encore des luttes religieuses existaient entre les différents districts pour savoir qui avait la préséance de l'ibis, du chat, du crocodile ou du singe. En l'année 127 ap. J.-C. les Ombites de l'Egypte méridionale furent attaqués sous un prétexte de ce genre par les habitants d'un nome voisin[1] ; ils furent surpris au milieu d'un banquet, et les vainqueurs mangèrent sans doute un des morts. Peu de temps après, les adorateurs du chien, pour braver les adorateurs du brochet, dévorèrent un brochet; en revanche les adorateurs du brochet mangèrent un chien : la guerre éclata entre les deux nomes, mais les Romains intervinrent et punirent les deux partis. En Egypte de pareils événements étaient à l'ordre du jour. Le pays était d'ailleurs sans cesse troublé. Le premier vice-roi établi par Auguste dans la province dut envoyer des

1. D'après Juvénal, ce serait Tentyra; mais il doit s'être trompé, s'il veut parler de la ville connue sous ce nom; cependant l'anonyme de Ravenne (3, 2) nomme aussi ensemble les deux localités.

troupes dans la Haute-Egypte où une augmentation d'impôts avait provoqué quelques mouvements ; il dut en envoyer aussi, peut-être pour la même raison, contre Hèroonpolis, à l'extrémité supérieure du golfe Arabique.

Révolte des Bucoli. — Une seule fois, sous l'empereur Marc-Aurèle, la révolte des Egyptiens indigènes prit un caractère dangereux. A l'est d'Alexandrie, dans les sables presque inaccessibles qui bordent la côte, et qui portaient le nom de « pâturages à bœufs » (bucolia), les criminels et les bandits trouvaient un refuge et formaient une sorte de colonie ; plusieurs d'entre eux ayant été faits prisonniers par un détachement de soldats romains, toute la bande se souleva pour les délivrer, et les habitants du pays se joignirent aux rebelles. La légion romaine d'Alexandrie marcha contre eux ; mais elle fut battue, et la ville elle-même faillit tomber entre les mains des insurgés. Le gouverneur de l'Orient, Avidius Cassius, vint en Egypte avec ses troupes ; il n'osa pas pourtant livrer combat à des adversaires trop supérieurs en nombre ; il se contenta de faire naître la discorde dans le camp des rebelles ; lorsque les deux bandes luttèrent entre elles, le gouvernement n'eut pas de peine à triompher de la révolte. Cette insurrection, que l'on appela l'insurrection des bouviers, avait probablement un caractère religieux, comme toutes les guerres de paysans de ce genre ; le chef, Isidoros, le plus vaillant homme de toute l'Egypte, était un prêtre, et, de plus, pour consacrer l'union des rebelles, lorsqu'ils eurent prêté serment, un officier romain fut sacrifié et dévoré par les conjurés. Ce détail trahit la préoccupation religieuse, comme le cannibalisme qui avait marqué l guerre des Ombites. Un écho de ces événements s retrouve dans les histoires de voleurs égyptiens, q

existent dans la littérature grecque de second ordre à la basse époque. D'ailleurs ces révoltes n'ont pas beaucoup inquiété le gouvernement romain ; elles n'avaient point de but politique, et elles n'ont troublé que partiellement et passagèrement la paix générale du pays.

Alexandrie. — Les Alexandrins vivaient à côté des Egyptiens, à peu près comme dans l'Inde orientale les Anglais à côté des indigènes. Avant l'époque de Constantin, Alexandrie était en général considérée comme la seconde ville de l'empire romain et la première cité commerciale du monde. A la fin de la dynastie des Lagides. elle comptait plus de 300,000 habitants libres ; sous les empereurs romains, elle était certainement encore plus peuplée. Les deux grandes capitales du Nil et de l'Oronte, qui devaient leur grandeur à leur rivalité même, présentent, lorsqu'on les compare, autant de ressemblances que de différences. Toutes deux sont des villes relativement neuves, créées de rien par des monarques ; elles sont bâties suivant un plan fixé d'avance, et leur organisation municipale est régulière. A Alexandrie comme à Antioche l'eau coule dans chaque maison. La ville de l'Oronte l'emportait sur sa rivale par la beauté de sa situation et la splendeur de ses monuments ; mais Alexandrie était mieux placée pour faire le grand commerce et sa population était plus nombreuse. Les grands édifices publics de la capitale de l'Egypte, le palais des rois, le Muséion consacré à l'Académie, surtout le temple de Sérapis, étaient les œuvres merveilleuses d'une époque antérieure, où l'architecture avait atteint son apogée ; mais Alexandrie, peu fréquentée par les Césars romains, ne saurait rivaliser avec la résidence de Syrie, toute remplie de constructions impériales.

L'esprit frondeur des Alexandrins. — Comme les gens d'Antioche, les habitants d'Alexandrie étaient

turbulents, et se plaisaient à faire de l'opposition au gouvernement. L'on peut ajouter ici que les deux villes, et surtout Alexandrie, prospérèrent sous la domination romaine et grâce à elle; elles avaient donc plus de raisons pour se montrer reconnaissantes que frondeuses. Si nous voulons savoir comment les Alexandrins traitaient leurs maîtres grecs, nous n'avons qu'à consulter la longue liste de sobriquets employés encore aujourd'hui, que tous les Ptolémées sans exception reçurent du public de leur capitale. L'empereur Vespasien fut surnommé par les Alexandrins « le marchand de sardines » (Κυβισάκτης), parce qu'il avait établi un impôt sur le poisson salé; le Syrien Sévère Alexandre fut appelé le Grand rabbin. Mais les empereurs venaient rarement en Egypte; ces souverains lointains et étrangers n'offraient pas à la raillerie une véritable cible. A leur défaut, c'étaient les vice-rois qui offraient au zèle infatigable des Alexandrins l'occasion de se témoigner par de semblables égards. La crainte même d'un châtiment inévitable ne pouvait réduire au silence la langue souvent spirituelle et toujours effrontée de ces citadins [1]. Comme représailles de la bienveillance qu'on lui avait témoignée, Vespasien se contenta d'augmenter de six deniers l'impôt de la capitation; aussi fut-il encore surnommé l'homme aux six deniers; mais les discours que les Alexandrins tinrent sur Sévère Antonin, le petit singe du grand Alexandre et l'amant de sa mère Jocaste, devaient leur coûter plus cher. Le perfide empereur vint en ami en Alexandrie; il laissa le peuple lui faire une ovation, puis il fit tailler en pièces par ses soldats la foule qui le fêtait:

1. Senèque, *Ad Helv.*, 19, 6: *Loquax et in contumelias praefectorum ingeniosa provincia;..... etiam periculosi sales placent.*

pendant plusieurs jours, les places et les rues de la grande ville furent inondées de sang ; il voulut faire dissoudre l'Académie, et ordonna d'établir une légion dans la ville elle-même ; il est vrai que ces deux ordres ne furent pas exécutés.

Les émeutes d'Alexandrie. — Si à Antioche on se borna toujours à railler, la populace d'Alexandrie s'armait au moindre prétexte de pierres et de bâtons. Les Egyptiens, nous affirme un Alexandrin que nous pouvons croire, sont les premiers de tous les peuples pour faire du vacarme ; la moindre étincelle suffit pour allumer une révolte. Qu'on néglige de leur rendre visite, qu'on leur confisque des aliments gâtés, qu'on les chasse d'un établissement de bains, qu'une querelle éclate entre l'esclave d'un riche Alexandrin et un fantassin romain à propos de la valeur ou du peu de valeur de leurs pantoufles respectives, il n'en faut pas davantage pour que les légions soient obligées de massacrer les habitants. Ces quelques lignes nous apprennent que les couches inférieures de la population d'Alexandrie étaient composées surtout d'indigènes ; sans doute les Grecs, dans toutes ces émeutes, jouaient le rôle d'instigateurs, — les rhéteurs, c'est-à-dire les excitateurs, doivent toujours être cités en pareil cas [1], — mais au cours de de l'insurrection, apparaissaient bientôt la perfidie et

1. Dans le discours qu'il adresse aux Alexandrins, Dion Chrysostome leur dit (*Or.*, 32, p. 663 ; éd. Reiske) : « Maintenant que les gens intelligents se retirent et gardent le silence, on ne voit plus dans votre ville que compétitions et luttes continuelles ; on n'entend que cris sauvages, que discours méchants et déréglés ; ce ne sont plus qu'accusations, que soupçons, que procès ; c'est le règne de la canaille bavarde. » On voit ces orateurs populaires à l'œuvre dans la persécution des Juifs d'Alexandrie, dont Philon a fait un récit si dramatique.

la cruauté de l'Egyptien indigène. Les Syriens sont lâches; comme soldats les Egyptiens le sont aussi; mais, dans les tumultes de la rue, ils sont capables de montrer une valeur digne d'un meilleur objet [1]. Comme les habitants d'Antioche, les Alexandrins étaient fous des courses de chevaux; mais en Egypte on finissait toujours, en pareille circonstance, par lancer des pierres et par jouer du couteau. Sous l'empereur Gaïus les Juifs furent persécutés dans les deux villes; à Antioche un mot sévère de l'autorité suffit pour arrêter l'effusion du sang, tandis qu'à Alexandrie des milliers d'hommes furent victimes de cette émeute provoquée par quelques sauvages à propos d'une parade de foire. Les Alexandrins, dit-on, lorsqu'un tumulte a éclaté, ne cessent pas la lutte avant d'avoir vu du sang. La situation des fonctionnaires et des officiers romains envoyés en Egypte était donc des plus difficiles. « Les gouverneurs, dit un écrivain du quatrième siècle, sont pris de peur et de tremblements, quand ils entrent dans Alexandrie; ils redoutent la justice populaire; dès que l'un d'entre eux a commis une injustice, immédiatement son palais est incendié et lui-même est lapidé. » La confiance naïve dans la justice de cette procédure nous montre à quel point de vue s'est placé l'écrivain, qui a appartenu à ce « peuple ». Nous retrouvons ce système de lynch, qui déshonore à la fois le gouvernement et la nation, appliqué dans l'histoire de l'Eglise; il

1. Dion Cassius (XXXIX, 58): « En toute chose les Alexandrins sont le plus effrontés qu'ils peuvent, et disent tout ce qui leur passe par la tête. Dans la guerre et dans ses terreurs, ils se montrent lâches; mais au milieu des émeutes, qui sont chez eux très fréquentes et très sérieuses, ils tuent et ils sacrifient leur vie pour un succès passager; ils courent même à leur perte, comme si les plus grands intérêts étaient en jeu. »

suffit de citer l'assassinat, sous Julien, de l'évêque Georgios, qui ne déplaisait pas moins aux orthodoxes qu'aux païens, et de ses partisans, et le meurtre de la belle libre-penseuse Hypatia, sous Théodose II, par les pieux compagnons de l'évêque Cyrille. Ces émeutes d'Alexandrie étaient plus hargneuses, plus fréquentes, plus cruelles que celles d'Antioche ; mais ni les unes ni les autres ne mettaient en danger l'existence de l'empire ou même le gouvernement particulier de la province. Dans les Etats comme dans les familles, les gamins légers et méchants sont bien incommodes, mais ils ne sont qu'incommodes.

Le culte Alexandrin. — Les deux cités se ressemblent également pour la religion. La population indigène en Syrie comme en Egypte est restée fidèle à son ancienne foi, mais les habitants d'Antioche et ceux d'Alexandrie ont modifié les formes primitives de leur culte. Comme les Séleucides, les Lagides se sont bien gardés de toucher aux principes mêmes de l'antique religion nationale ; ils ont seulement cherché, en accommodant aux formes souples de l'Olympe grec les vieilles conceptions nationales et les sanctuaires consacrés, à helléniser l'Egypte au moins extérieurement dans une certaine mesure ; ils ont par exemple introduit dans le pays le dieu grec des enfers, Pluton, sous le nom peu connu jusqu'alors de la divinité égyptienne, Sérapis, et ont peu à peu détourné vers lui le culte de l'antique Osiris [1]. C'est ainsi que

1. Les « pieux Egyptiens » protestèrent, comme nous l'apprend Macrobe (*Sat.*, I, 7, 14), mais *tyrannide Ptolemaeorum pressi hos quoque deos* (Sérapis et Saturne) *in cultum recipere Alexandrinorum more, apud quos potissimum colebantur, coacti sunt.* Comme ils devaient offrir à ces divinités des sacrifices sanglants, ce qui était contraire à leur rituel, ils ne les laissèrent pas pénétrer au moins dans les villes : *Nullum*

la déesse Isis, purement égyptienne, et la divinité pseudo-égyptienne Sérapis jouaient presque à Alexandrie le même rôle que Bélos et Elagabal en Syrie ; comme eux elles pénétrèrent insensiblement, sous l'empire, dans la religion occidentale, sans acquérir, il est vrai, autant d'influence, et plus vivement combattues. Quant à l'immoralité qu'engendrèrent ces cérémonies religieuses, quant aux débauches approuvées et provoquées par les prêtres, les deux villes n'ont rien à se reprocher l'une à l'autre.

Jusqu'à une époque très avancée l'ancienne religion a conservé sa forteresse la plus solide dans la pieuse province d'Egypte[1]. Ce fut surtout à Alexandrie que

Aegypti oppidum intra muros suos aut Saturni aut Sarapis fanum recepit.

1. L'auteur anonyme d'une description de l'empire romain à l'époque de Constance, que nous avons souvent citée, un bon païen, vante surtout la piété exemplaire des Egyptiens : « Nulle part les mystères des dieux ne sont célébrés depuis aussi longtemps qu'en Egypte. » Et il ajoute : « Sans doute plusieurs personnes croient que les Chaldéens — il fait allusion au culte syrien — honoraient mieux les Dieux ; mais je veux m'en tenir à ce que mes yeux ont vu. » « Il y a en Egypte des sanctuaires de toute sorte, des temples magnifiquement ornés ; dans la foule se trouvent des sacristains, des prêtres, des prophètes, des croyants, d'excellents théologiens, et tous sont rangés d'après leur ordre hiérarchique ; toujours la flamme brille sur les autels, les prêtres sont ornés de leurs bandeaux, et les encensoirs exhalent leurs violents parfums. » Nous avons une autre description assez méchante des mêmes usages, qui date à peu près de la même époque (et non d'Hadrien), et dont l'auteur n'était pas moins bien informé (*Vita Saturnini*, 8). « L'Egyptien qui adore Sérapis est aussi un chrétien, et ceux qui se donnent le titre d'évêques chrétiens adorent également Sérapis ; tous les grands rabbins juifs, tous les samaritains, tous les membres du clergé chrétien sont à la fois magiciens, prophètes et charlatans (*aliptes*). Si le patriarche vient en Egypte, les uns lui demandent d'adresser ses prières à Sé-

l'on s'efforça de restaurer les antiques croyances, soit scientifiquement dans la philosophie qui en dérivait, soit pratiquement en repoussant les attaques dirigées par les chrétiens contre le polythéisme, et en faisant revivre les cérémonies et la divination païennes. Lorsque la nouvelle religion eut enfin emporté cette

rapis, les autres au Christ. » Ce qui explique certainement cette diatribe, c'est que les chrétiens considéraient la divinité égyptienne comme le Joseph de la Bible, l'arrière petit-fils de Sara, portant à bon droit le boisseau. La situation des Egyptiens restés fidèles à leur ancienne religion est décrite plus sérieusement par l'écrivain, probablement du troisième siècle, qui a composé ce dialogue des dieux, dont la traduction latine s'est conservée parmi les œuvres attribuées à Apulée. Hermès Trismégiste y dévoile ainsi l'avenir à Asklèpios : « Tu sais, Asklèpios, que l'Egypte est une image du ciel, ou, pour parler plus justement, la contrée où s'est transportée et où est descendue toute l'activité céleste ; pour m'exprimer encore plus exactement, notre patrie est le temple de l'univers entier. Et pourtant une époque viendra où l'on pourra croire que l'Egypte se sera vainement montrée pieuse et empressée à servir les Dieux, où toute adoration de la divinité sera inutile et ne sera pas récompensée. Car la divinité remontera au ciel ; l'Egypte sera abandonnée ; la puissance divine ne résidera plus dans ce pays, antre de la religion, qui sera rendu à lui-même. Cette terre sacrée, où s'élevaient des sanctuaires et des temples, sera remplie de tombeaux et de cadavres. O Egypte, Egypte, la renommée seule de ton culte divin survivra ; mais il paraîtra incompréhensible aux races qui t'habiteront ; il n'y aura plus que des mots tracés sur les pierres pour conserver le récit de tes pieuses actions ; l'Egypte sera envahie par les Scythes, par les Indiens ou par d'autres barbares venus des pays voisins ! Un nouveau droit, de nouvelles lois apparaîtront ; on n'entendra, on ne croira désormais rien de sacré, rien qui atteste la puissance des Dieux, rien qui soit digne du ciel ni de ses habitants. Les hommes seront tristement séparés des Dieux ; il ne restera en Egypte que les mauvais anges, qui se mêlent à l'humanité ! » (D'après la traduction de Bernays, *Gesch. Abandl.*, I, p. 330).

citadelle, les coutumes locales ne disparurent pas encore ; la Syrie fut le berceau du christianisme, l'Egypte celui du monachisme. Nous avons déjà apprécié dans un autre chapitre (p. 62) l'importance et la situation des colonies juives, qui se ressemblent dans les deux villes. Comme les Hellènes, les Juifs étaient des immigrés que le gouvernement avait appelés dans le pays ; mais ils leur étaient inférieurs ; ils payaient la capitation comme les Egyptiens, tout en s'estimant et en étant vraiment supérieurs aux indigènes. Leur nombre atteignit sous Vespasien un million, environ la huitième partie de la population totale de l'Egypte. Comme les Hellènes aussi, ils habitaient de préférence la capitale, dont ils occupaient deux quartiers sur cinq. Bien avant la chute de Jérusalem, les Juifs d'Alexandrie étaient les plus libres, les plus puissants, les plus civilisés et les plus riches de tous ; aussi les derniers actes de la tragédie juive se sont-ils joués en grande partie, comme nous l'avons déjà raconté, sur le sol égyptien.

La vie des affaires à Alexandrie. — Alexandrie, comme Antioche, était surtout peuplée de riches commerçants et de grands industriels ; mais à Antioche manque un port de mer avec tout ce qui en résulte, et, quoique les rues de la capitale syrienne fussent pleines de mouvement, on ne peut pas pourtant comparer cette vie à l'agitation que produisaient les ouvriers de fabrique et les matelots d'Alexandrie. Au contraire, en ce qui concerne les jouissances matérielles, les théâtres, les festins, les plaisirs de l'amour, Antioche était mieux approvisionnée que la ville « où il n'y avait point d'oisifs ». De même la littérature proprement dite qui était surtout liée aux exhibitions de rhéteurs, et dont nous avons esquissé le tableau dans notre description de l'Asie Mineure,

disparut d'Egypte[1], beaucoup plutôt parce que les affaires quotidiennes absorbaient toute la vitalité de la ville que sous l'influence des érudits Alexandrins, nombreux, bien payés, et pour la plupart originaires du pays. Le caractère général de la cité n'était pas essentiellement modifié par ces hommes du Musée, sur lesquels nous reviendrons plus loin, surtout lorsqu'ils se contentaient de travailler avec zèle. En revanche les médecins d'Alexandrie étaient réputés les meilleurs de tout l'empire. Il est vrai que l'Egypte était aussi la véritable patrie des charlatans, des remèdes secrets, de cette forme civilisée de la médecine rustique, dans laquelle, pour étonner le peuple, la pieuse niaiserie et l'escroquerie s'affublent du manteau de la science. Nous avons déjà parlé de l'Hermès Trismégiste (p. 193); le Sérapis d'Alexandrie a fait, dans l'antiquité, plus de cures merveilleuses qu'aucun de ses différents collègues; il a même, par contagion, entraîné le pratique empereur Vespasien à guérir les aveugles et les perclus, mais seulement à Alexandrie.

Le monde érudit à Alexandrie. — La place qu'occupe ou que semble occuper Alexandrie dans le développement intellectuel et littéraire de la Grèce postérieure et de la civilisation occidentale, doit être appréciée non pas dans un exposé de l'histoire locale

1. Lorsque les Romains demandèrent au fameux rhéteur Proaeresios (fin du troisième, commencement du quatrième siècle) un de ses disciples, pour occuper une chaire d'enseignement, il leur envoya Eusèbe d'Alexandrie : « Pour ce qui a trait à la rhétorique, disait-on de cet Eusèbe (Eunapios, *Proaer.*, p. 92, éd. Boissonade), il suffit de savoir qu'il était Egyptien ; ce peuple combat avec passion la poésie, mais la rhétorique sérieuse (ὁ σπουδαῖος Ἑρμῆς) a pour patrie l'Egypte. » La curieuse restauration de la poésie grecque en Egypte, à laquelle appartient par exemple l'épopée de Nonnos, est en dehors des limites de notre sujet.

de l'Egypte, mais dans un tableau de ce développement lui-même ; cependant la littérature alexandrine, qui se continua sous la domination romaine, est un événement trop remarquable pour que nous n'indiquions pas dans ce chapitre son caractère général. Nous avons déjà fait remarquer (p. 14), que l'esprit oriental et l'esprit hellénique se pénétrèrent surtout en Egypte et en Syrie ; si la nouvelle religion, qui devait conquérir l'Occident, sortit de Syrie, c'est en Egypte que naquit la science, sa proche parente, cette philosophie qui reconnaît et enseigne, à côté et en dehors de l'esprit humain, l'existence d'un Dieu supérieur au monde et la révélation divine ; c'est là que se développèrent probablement le néo-pythagorisme, certainement le néo-judaïsme philosophique, dont nous avons déjà parlé (p. 72), ainsi que le néo-platonisme, dont le fondateur, l'égyptien Plotin, a été déjà mentionné (p. 14). C'est parce que les éléments helléniques et les éléments orientaux se sont mêlés surtout à Alexandrie, que l'hellénisme prit en Italie, au début de l'empire, une forme tout égyptienne, particularité qu'il ne faut pas oublier de signaler dans une peinture de l'Italie à cette époque. Jadis les philosophies de Pythagore, de Moïse et de Platon étaient parties d'Alexandrie pour pénétrer ensuite en Italie ; de même la déesse Isis et toutes les pratiques de son culte jouèrent le principal rôle dans cette piété mondaine et commode, que nous révèlent les poètes romains du temps d'Auguste et les temples de Pompéi, construits sous Claude. L'art égyptien domine dans les fresques campaniennes du même temps et dans la villa d'Hadrien à Tibur.

La littérature alexandrine occupe une place analogue dans la vie intellectuelle de l'empire romain. Le principe de cette littérature, c'est la protection par l'Etat des intérêts intellectuels ; elle se rattacherait

au nom d'Alexandre avec plus de raison qu'à celui d'Alexandrie ; elle réalise cette idée que, dans une certaine période du développement de la civilisation, l'art et la science doivent être protégés et encouragés par la puissance matérielle et morale du gouvernement ; elle est issue de ce moment unique dans l'histoire universelle, qui vit Aristote auprès d'Alexandre. Il ne faut pas rechercher ici comment, dans cette conception puissante, l'erreur se mêle à la vérité, comment la vie intellectuelle y est à la fois abaissée et élevée ; il ne faut pas davantage comparer la triste arrière-fleur des chants divins et des hautes pensées des Hellènes libres avec les fruits luxuriants et pourtant encore grandioses de la recherche, de l'érudition et de la classification postérieures. Les institutions qui sortirent de cette idée ne pouvaient pas rendre à la nation grecque, ou du moins ne pouvaient lui rendre qu'en apparence, ce qui est plus triste encore, ce qu'elle avait perdu pour toujours ; mais elles lui ont donné, sur le terrain qui restait encore libre dans le monde intellectuel, la seule compensation possible, qui d'ailleurs n'était pas à dédaigner.

Nous devons examiner surtout le développement de cette littérature en Egypte. Les produits artificiels de l'horticulture sont en quelque sorte indépendants du sol ; il en est de même de ces institutions scientifiques, quoiqu'elles se rattachent étroitement par leur essence aux cours royales. L'appui matériel peut leur venir en partie d'ailleurs ; mais ce qui est plus important que cet appui pour la littérature, c'est la faveur des hautes classes, dont le souffle la pousse ; comme aussi les relations qui, affluant dans les grands centres, remplissent et étendent le cercle de la science. Au plus beau temps des monarchies issues de l'empire d'Alexandre, il y avait eu autant de centres de cette sorte que

d'Etats ; la cour des Lagides n'était que la plus considérée de toutes. La république romaine avait successivement triomphé des autres royautés ; en même temps que les cours, elle avait fait disparaître les établissements et les sociétés scientifiques qui s'y rattachaient. Le futur Auguste, lorsqu'il détruisit la dernière de ces cours, laissa subsister les corps savants qui en dépendaient, ce qui est une marque manifeste et excellente du changement des temps. Le philhellénisme du gouvernement impérial se distingua, à son avantage, du philhellénisme de la république par son énergie et son élévation ; non seulement il permit aux littérateurs grecs de gagner leur vie à Rome, mais il regarda et il traita comme une partie de l'héritage d'Alexandre la grande tutelle de la science grecque. Il est vrai qu'en cela comme dans toute la régénération de l'empire, le plan fut plus vaste que la construction. Les Muses, patentées et pensionnées royalement, que les Lagides avaient appelées à Alexandrie, ne dédaignèrent pas d'accepter des Romains les mêmes revenus ; la munificence impériale ne fut pas inférieure à la générosité des anciens rois. La bibliothèque d'Alexandrie, les positions libérales réservées aux philosophes, aux poètes, aux médecins et aux érudits de toute espèce[1], ainsi que les immunités qui leur

1. Un « poète homérique » ἐκ Μουσείου vient à bout de célébrer Memnon en quatre vers homériques, sans y ajouter un seul mot de son cru (*Corp. inscr. graec.*, 4748). Hadrien récompense un poète alexandrin pour une épigramme de courtisan en le nommant membre du Musée (Athénée, XV, p. 677 e). Philostrate (*Vita soph.*, I, 22, 3, cf. 25, 3) cite plusieurs rhéteurs du temps d'Hadrien. A Halicarnasse, il y eut un φιλόσοφος ἀπὸ Μουσείου (*Bull. de corr. hellén.*, IV, p. 405). Plus tard, à une époque où le cirque est tout, nous y trouvons un célèbre lutteur — comme membre honoraire de la section de philosophie, pourrait-on dire (Inscription de Rome : *Corp. insc.*

étaient accordées, furent conservées par Auguste et augmentées par l'empereur Claude, à une seule condition : les nouveaux académiciens créés par Claude durent, pendant leurs séances, rédiger année par année les œuvres historiques grecques de leur étrange fondateur. Alexandrie possédait la première bibliothèque du monde ; pendant tout l'empire, elle exerça une certaine suprématie intellectuelle, jusqu'au moment où l'Islam mit le feu à la bibliothèque et détruisit l'antique civilisation. Ce n'était pas seulement par l'effet des circonstances, mais par fidélité aux anciennes traditions et grâce à la tendance d'esprit de ces Hellènes, qu'Alexandrie conservait la première place ; de même, parmi les érudits, les Alexandrins l'emportaient en nombre et en importance. A cette époque la société des savants « du Musée », — on dit de même aujourd'hui à Paris « de l'Institut », — produisit un grand nombre d'œuvres honorables, surtout en philologie et en physique ; mais l'importance littéraire que la science et l'art de cour d'Alexandrie et de Pergame avaient eue à la meilleure époque de l'hellénisme, pour tout le monde hellénique et hellénisant, n'existe guère pour la littérature romano-alexandrine. Ce n'est pas que les écrivains de talent ou d'autres circonstances favorables fissent défaut ; ce n'est pas non plus parce que les empereurs donnaient les places du Musée aux gens qui leur faisaient de riches présents et qui jouissaient de leur faveur, ou parce que le gouverne-

graec., 5914 : νεωκόρος τοῦ μεγά[λου Σαράπι:δ]ος καὶ τῶν ἐν τῷ Μουσείῳ [σειτου]μένων ἀτελῶν φιλοσόφων ; cf. *ibid.*, 4724, et Firmicus Maternus, *De errore prof. rel.*, 13, 3. Les ἐν Ἐφέσῳ ἀπὸ τοῦ Μουσείου ἰατροί (Wood, *Ephesus inscriptions from tombs*, n. 7), c'est-à-dire une société de médecins éphésiens, se rattachent aussi au Musée d'Alexandrie ; mais ils ne peuvent guère en être membres ; ils y ont seulement été formés.

ment les distribuait comme le titre de chevalier et comme les fonctions du palais — les anciens rois n'avaient pas agi autrement —; mais si Alexandrie avait encore des philosophes et des poètes de cour, elle avait perdu la cour; et l'on vit nettement, alors, que les pensions et les gratifications n'étaient pas tout, et qu'il fallait encore ce contact de la grande politique et du grand travail scientifique, également vivifiant pour tous les deux. Ce contact subsista sous la nouvelle monarchie avec les mêmes conséquences ; mais Alexandrie n'en était plus le centre ; la floraison du développement politique se produisait exclusivement chez les Latins et dans leur capitale. Sous Auguste, la poésie et la science se sont trouvées dans les mêmes conditions, elles se sont épanouies avec autant de grandeur et de succès que chez les Hellènes à la cour des rois de Pergame et des premiers Ptolémées. Même dans le cercle de la société grecque, l'influence que le gouvernement romain put exercer dans la même direction que les Lagides se fit sentir à Rome plus qu'à Alexandrie. Sans doute les bibliothèques grecques de la capitale n'étaient pas comparables à celle d'Alexandrie — il n'y eut jamais à Rome un Institut semblable au Musée égyptien; mais à Rome la situation de bibliothécaire donnait accès à la cour ; de même le titulaire de la chaire de rhétorique grecque fondée par Vespasien, nommé et payé par le gouvernement, jouissait de faveurs semblables à celles qu'avait le bibliothécaire impérial, quoiqu'il ne fût pas, comme lui, fonctionnaire du palais au sens propre du mot; en raison de cette situation, la chaire de rhétorique grecque était considérée comme la première de l'empire[1]. Le dignitaire le plus élevé et le plus

1. Ὁ ἄνω θρόνος dans Philostrate (*Vita soph.*, II, 10, 5).

influent était le secrétaire du cabinet impérial pour le département des affaires grecques : c'était presque toujours un littérateur grec. Quitter l'Académie d'Alexandrie pour obtenir une fonction de ce genre dans la capitale était à coup sûr un avancement[1]. Si l'on fait abstraction de tous les autres avantages que les littérateurs grecs trouvaient à Rome, les fonctions et les dignités de la cour suffisaient pour attirer les plus célèbres d'entre eux dans la capitale de l'empire et pour les détourner de la « pension » égyptienne. La cité savante d'Alexandrie à cette époque était devenue, pour ainsi dire, le séjour de veuvage de la science grecque, résidence honorable et utile, mais où elle n'exerçait pas une influence puissante sur le grand mouvement de la formation et de la déformation de l'empire ; les places du Musée furent souvent données, comme il était juste, à des savants étrangers, et l'Institut lui-même s'occupa beaucoup plus des livres de la bibliothèque que des citoyens de la grande ville commerciale et industrielle.

L'armée d'Egypte. — La situation militaire de l'Egypte, comme celle de la Syrie, donnait aux troupes une double tâche : il fallait à la fois protéger la frontière méridionale et la côte orientale, œuvre qui sans doute ne peut pas être comparée, même de loin, à la défense de la ligne de l'Euphrate, et maintenir l'ordre

1. On peut citer comme exemples : Chérémon, le maître de Néron, qui professait auparavant à Alexandrie (Suidas, Διονύσιος Ἀλεξανδρεύς ; cf. Zeller, *Hermes*, XI, p. 430, et plus haut, p. 191) ; Dionysios, fils de Glaucos, qui avait d'abord été le successeur de Chérémon à Alexandrie, puis qui fut bibliothécaire à Rome et secrétaire du cabinet impérial depuis Néron jusqu'à Trajan (Suidas, *loc. cit.*) ; L. Julius Vestinus, us Hadrien, qui, après avoir été président du Musée, exerça Rome les mêmes charges que Dionysios (p. 175, note 1), et il est connu comme philologue.

dans l'intérieur du pays et dans la capitale. Abstraction faite des vaisseaux qui stationnaient près d'Alexandrie et sur le Nil, et qui semblent avoir servi surtout au contrôle des douanes, la garnison romaine se composait, sous Auguste, de trois légions, puis des troupes auxiliaires peu nombreuses qui en dépendaient, au total environ 20,000 hommes. C'était à peu près la moitié des soldats que l'empereur destinait à l'ensemble des provinces asiatiques ; cette proportion correspondait à l'importance que l'Egypte devait avoir dans la nouvelle monarchie. Mais la garnison fut diminuée d'un tiers probablement dès le règne d'Auguste, puis d'un autre tiers sous Domitien. Primitivement deux légions étaient cantonnées en dehors de la capitale ; mais le camp principal et bientôt le seul camp de toute la province fut établi aux portes d'Alexandrie, à l'endroit même où Auguste avait vaincu définitivement Antoine, dans le faubourg qui porta depuis lors le nom de Nicopolis. Nicopolis avait son amphithéâtre spécial ; elle célébrait des fêtes populaires en l'honneur de l'empereur ; elle jouissait d'une organisation pleinement indépendante, et pendant longtemps les réjouissances publiques d'Alexandrie furent éclipsées par les siennes. La surveillance proprement dite de la frontière était confiée aux auxiliaires. Les mêmes causes qui en Syrie avaient amolli la discipline, l'obligation de faire la police et le contact immédiat avec une grande capitale, exercèrent aussi leur influence sur les troupes égyptiennes ; en outre, dans cette province, la mauvaise habitude d'autoriser les soldats à mener sous les drapeaux la vie conjugale ou une image de cette vie, et de compléter les troupes avec les enfants nés dans le camp, avait été introduite depuis longtemps par les régiments macédoniens des Ptolémées, et avait pénétré de bonne heure chez les Romains, au moins

dans une certaine mesure. Aussi l'armée d'Egypte, dans laquelle les Occidentaux servaient plus rarement encore que dans les autres troupes de l'Orient, et qui se recrutait en grande partie parmi la population et dans le camp d'Alexandrie, semble avoir été moins considérée que toutes les autres ; de même que les officiers de cette légion, comme on l'a déjà remarqué, étaient inférieurs en hiérarchie à ceux des autres légions.

La tâche militaire proprement dite, imposée aux troupes égyptiennes, se rattache par des liens très étroits aux mesures qui furent prises pour assurer la prospérité du commerce de l'Egypte. Il faudra donc traiter les deux sujets ensemble et exposer les relations de l'Egypte d'abord avec ses voisins africains du sud, puis avec l'Arabie et l'Inde.

L'Ethiopie. — Nous avons déjà dit que l'Egypte s'étendait vers le sud jusqu'à la barrière que la dernière cataracte oppose, non loin de Syène (Assouan), à la navigation. Au delà de Syène commence la race des Kêch, comme les Egyptiens les nomment, ou comme traduisent les Grecs, des Hommes de couleur, des Ethiopiens, apparentés sans doute aux habitants primitifs de l'Abyssinie dont nous parlerons plus loin; quoiqu'ils sortent peut-être du même tronc que les Egyptiens, ils apparaissent, en face d'eux, dans le développement historique, comme un peuple différent. Plus loin vers le sud habitent les Nahsiou des Egyptiens, c'est-à-dire les Noirs, les Nubiens des Grecs, les nègres modernes. A l'apogée de la puissance égyptienne, les rois du pays avaient étendu leur domination dans l'intérieur de l'Afrique ; tout au moins des étran-
's venus d'Egypte s'étaient-ils faits rois de ces
trées ; les témoignages écrits du gouvernement des
araons s'étendent jusqu'à Dongola, au-dessus de la

troisième cataracte, dans une région où Nabata (près de Nouri) semble avoir été le centre de leurs établissements ; et beaucoup plus loin dans le bassin supérieur du fleuve, à six jours de marche environ au nord de Khartoum, près de Chendi dans le Sennaar, non loin de Meroë, ville éthiopienne, qui disparut de bonne heure, on trouve des groupes de temples et de pyramides, qui ne présentent, il est vrai, aucune inscription. Lorsque l'Egypte devint romaine, il y avait longtemps que sa puissance avait été détruite au delà de Syène et que le pays était occupé par une race éthiopienne soumise à des reines, qui portaient régulièrement le nom et le titre de Kandakè[1], et qui résidaient dans la région jadis égyptienne de Nabata à Dongola ; c'était un peuple à peine civilisé, composé surtout de bergers, capable de mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, mais armé de boucliers en peaux de bœuf, et combattant le plus souvent non pas avec des épées, mais avec des haches ou des lances et des massues ferrées ; voisins pillards, qui ne pouvaient pas soutenir la lutte avec les Romains.

Guerre contre la reine Kandakè. — Ils envahirent le territoire romain en l'an 730 ou 731 (24 ou 23 av. J.-C.), parce que, prétendaient-ils, les commandants des nomes limitrophes les avaient attaqués ; ou parce que, comme le pensaient les Romains, la plus grande partie des troupes égyptiennes était alors occupée en Arabie et que les barbares espéraient ravager le pays impunément. En fait ils battirent les trois cohortes qui couvraient la frontière ; ils emmenèrent en escla-

1. On connaît l'histoire de l'eunuque de Kandakè, qui lisait Isaïe (*Acta Apostol.*, VIII, 27 et suiv.) ; une Kandakè régnait aussi à l'époque de Néron (Pline, *Hist. nat.*, VI, 29, 182) joue un certain rôle dans le roman d'Alexandre (III, 18 suiv.).

vage les habitants des districts égyptiens les plus proches, Philae, Eléphantine, Syène, et emportèrent comme trophées les statues de l'empereur, qu'ils y trouvèrent. Mais le gouverneur, qui arrivait au même moment pour administrer la province, Gaius Petronius, usa immédiatement de représailles ; avec 10,000 fantassins et 800 cavaliers, non seulement il les chassa de l'Egypte, mais encore il les poursuivit le long du Nil dans leur pays même ; il leur infligea une défaite décisive à Pselchis (Dakkè) ; il emporta leur forteresse de Prémis (Ibrim), et leur capitale, qu'il détruisit. La vaillante reine reprit l'offensive l'année suivante et tenta de reconquérir Prémis, où était restée une garnison romaine ; mais Petronius amena à temps des secours ; la reine se décida à lui envoyer des ambassadeurs et à demander la paix. L'empereur ne se contenta pas de la lui accorder ; il ordonna d'évacuer le territoire soumis et défendit au gouverneur d'Egypte d'imposer un tribut aux Ethiopiens. C'est là ce qui donne de l'intérêt à cet événement d'ailleurs peu important ; le gouvernement romain se montrait fermement décidé à conserver la vallée du Nil, là où le fleuve était navigable ; mais il renonçait une fois pour toutes à prendre possession des vastes contrées du bassin supérieur. Seul le pays, qui s'étend depuis Syène, où campaient sous Auguste les troupes chargées de défendre la frontière, jusqu'à Hiéra Sykaminos (Maharraka), et qu'on appelait la région des douze lieues (Δωδεκάσχοινος), fut considéré comme relevant de l'empire, quoiqu'il n'ait jamais été organisé en nome, et qu'il n'ait jamais fait partie de l'Egypte ; plus tard, sous Domitien, les postes militaires furent même avancés jusqu'à Hiéra Sykainos[1]. On n'alla pas plus loin. Néron, pendant l'ex-

1. La frontière de l'empire s'étendait jusqu'à Hiéra Syka-

pédition d'Orient qu'il avait projetée (t. X, p. 228), devait aussi conquérir l'Éthiopie; mais tout se borna à une reconnaissance du pays, faite au préalable par des officiers romains jusqu'au delà de Méroë. Les relations de voisinage, sur la frontière méridionale de l'Egypte, restèrent sans doute généralement pacifiques jusqu'au milieu du troisième siècle; néanmoins plusieurs querelles peu considérables éclatèrent avec cette Kandakè, dont nous avons parlé plus haut, avec les princesses

minos; pour le second siècle c'est Ptolémée (V, 5, 74) qui nous l'apprend; pour l'époque de Dioclétien, ce sont les itinéraires qui conduisent jusque-là les routes impériales. Dans la *Notitia dignitatum*, postérieure d'un siècle, les postes romains sont ramenés à Syène, à Philae, à Eléphantine. Dans la région qui sépare Philae de Hiéra Sykaminos, dans le Dodékaschoenos d'Hérodote (II, 29), il semble que de bonne heure déjà on ait levé des contributions religieuses pour la déesse Isis de Philae, qui fut toujours commune aux Egyptiens et aux Ethiopiens; on y a trouvé, non pas des inscriptions grecques du temps des Lagides, mais de nombreuses inscriptions datées de l'époque romaine; les plus anciennes remontent à Auguste (Pselchis; an 2 ap. J.-C.: *Corp. insc. graec.*, n. 5086) et à Tibère (*ibid.*, an 26 : n. 5104; an 33 : n. 5101); la plus moderne est du temps de Philippe (Kardassi; an 248 : n. 5010). Ces monuments ne prouvent pas absolument que le pays, où on les a découverts, ait appartenu à l'empire; mais une inscription de l'an 33, relative à un soldat arpenteur (n. 1501), les inscriptions d'un *praesidium* de l'an 84 (Talmis, n. 5042 et suiv.), ainsi qu'un grand nombre d'autres nous permettent d'admettre cette hypothèse. Aucune pierre semblable ne s'est trouvée au delà de la frontière indiquée; en effet la curieuse inscription de la *regina* (*Corp. insc. lat.*, III, 83), découverte à Messaourât, au sud de Chendi (16° 25 de latitude, à cinq lieues au nord des ruines de Naga), la plus méridionale de toutes les inscriptions latines connues, et qui est aujourd'hui au musée de Berlin, n'est pas l'œuvre d'un sujet de Rome; elle a été probablement gravée à son retour de Rome par un ambassade d'une reine africaine, qui parle latin, et qui veut peut-êt montrer simplement par là qu'il est allé à Rome.

qui lui succédèrent et qui semblent avoir longtemps occupé le trône, plus tard peut-être avec d'autres peuples qui avaient fondé leur puissance de l'autre côté de la frontière impériale. Les barbares n'envahirent de nouveau l'Egypte qu'au temps de Valérien et de Gallien, lorsque l'empire commença à se disloquer.

Les Blémyes. — Nous avons déjà dit (p. 177) que les Blémyes, établis dans les montagnes à la frontière sud-est de la province, et jadis soumis aux Ethiopiens, peuple sauvage d'une effroyable cruauté, qui plusieurs siècles plus tard n'avait pas encore renoncé aux sacrifices humains, et qui était alors indépendant, envahirent l'Egypte à cette époque, et que, de connivence avec les Palmyréniens, ils occupèrent une grande partie de la Haute-Egypte et gardèrent leurs conquêtes pendant quelque temps. Le vaillant empereur Probus les en chassa ; mais les incursions une fois commencées ne cessèrent plus [1], et l'empereur Dioclétien dut reculer la frontière. Le pauvre pays des Douze-Lieues réclamait une forte garnison et ne rapportait presque rien à l'Etat. Les Nubiens, qui habitaient dans le désert de Libye et qui envahissaient continuellement

1. Les *tropaea Niliaca, sub quibus Aethiops et Indus intremuit*, dans un discours prononcé vraisemblablement en l'an 296 (*Paneg.*, 5, 5), font allusion à une querelle de ce genre, et non pas à l'insurrection égyptienne ; les attaques des Blémyes sont mentionnées dans un autre discours de l'an 289 (*Paneg.*, 4, 17). — C'est Procope qui nous renseigne sur la cession du pays des Douze-Lieues aux Nubiens (*Bell. Pers.*, I, 19) D'après Olympiodore (fr. 37 ; éd. Muller) et l'inscription de Silko (*Corp. insc. graec.*, 5072), ce territoire était soumis non pas aux Nubiens, mais aux Blémyes. On a récemment découvert un fragment d'un poème historique grec sur la guerre faite aux Blémyes par un empereur romain de la basse époque ; Bücheler (*Rhein Mus.*, XXXIX, p. 279 et suiv.) le rapporte à l'expédition de Marcien en l'an 451 (cf. Priscus, *Fr.* 21).

la grande oasis, consentirent à quitter leurs anciennes demeures, et à s'établir dans ce territoire, qui leur fut formellement cédé ; en même temps on leur paya des tributs annuels, ainsi qu'à leurs voisins de l'Est, les Blémyes, pour les récompenser, disait-on, de garder la frontière ; en réalité on voulait se racheter de leurs incursions, qui naturellement ne cessèrent pas. C'était un pas en arrière, le premier, depuis que l'Egypte était devenue romaine.

Relations commerciales avec l'Ethiopie. — L'antiquité nous a transmis peu de renseignements sur les échanges commerciaux dont cette frontière était le théâtre. Comme les cataractes du haut Nil barraient la route fluviale, la plus directe de toutes, le commerce, surtout le commerce de l'ivoire entre l'Afrique centrale et l'Egypte, passait à l'époque romaine par les ports de l'Abyssinie plutôt que par le Nil, quoique cette dernière voie n'ait pas été complètement abandonnée[1]. Les nombreux Ethiopiens, qui habitaient l'île de Philae en même temps que les Egyptiens, étaient certainement pour la plupart des négociants, et la paix, qui régnait sur ce point de la frontière, doit avoir contribué pour sa part à assurer la prospérité des villes voisines de la Haute-Egypte et surtout du commerce égyptien.

La côte orientale de l'Egypte et le commerce du monde. — La côte orientale de l'Egypte offre au développement du commerce général des obstacles difficiles à surmonter. Le rivage, désolé et rocheux dans toute son étendue, est impropre à la véritable culture ; c'est un désert aujourd'hui comme autrefois[2].

1. Juvénal parle (XI, 124) des dents d'éléphant, *quos mittit porta Syenes.*

2. A entendre Ptolémée (IV, 5, 14, 15) parler de cette côte,

Au contraire, les deux mers qui ont joué le rôle le plus important dans les progrès de la civilisation antique, la mer Méditerranée et la mer Rouge ou des Indes, sont considérablement rapprochées l'une de l'autre par les deux pointes septentrionales de la mer des Indes, le golfe Persique et le golfe Arabique: le premier reçoit l'Euphrate, dont le cours moyen est très voisin de la mer Méditerranée; le second n'est séparé que par quelques jours de marche du Nil qui se jette dans la même mer; aussi dans l'antiquité le commerce entre l'Orient et l'Occident s'est-il surtout dirigé soit par l'Euphrate vers les côtes de Syrie et d'Arabie, soit par la côte orientale de l'Egypte vers le Nil. Les routes commerciales de l'Euphrate sont plus anciennes que celles du Nil; mais la navigation est plus facile sur le fleuve égyptien, et les transports par terre sont plus courts. Il est impossible d'éviter cet inconvénient dans le bassin de l'Euphrate par la construction d'une voie fluviale artificielle; en Egypte l'antiquité et les temps modernes ont jugé l'entreprise difficile, mais possible. C'est la nature elle-même qui a prescrit aux Egyptiens de réunir la côte orientale au cours du Nil et à la côte septentrionale par des routes de terre ou par des voies fluviales; les premiers essais dans ce sens remontent jusqu'à l'époque des souverains indigènes, qui ont ouvert l'Egypte aux étrangers et au grand commerce.

La route de mer vers l'Inde. — Pour marcher sur les traces, semble-t-il, des grands rois constructeurs Sethi I et Rhamsès II, Nécho, fils de Psammétik (610-594 av. J.-C.) commença la construction d'un canal, qui, se détachant du Nil aux environs du

l semble qu'elle n'ait pas été comprise dans la division par nomes, comme le pays des Douze-Lieues.

Caire, devait établir une communication d'abord entre le fleuve et les lacs amers d'Ismaïlia, puis par ces lacs amers avec le golfe Arabique; l'œuvre ne fut pas achevée. Il songeait non seulement à se rendre maître du golfe Arabique et du commerce avec les Arabes, mais encore à étendre son influence sur le golfe Persique, sur la mer des Indes, et sur les régions plus éloignées de l'Orient; ce qui le prouve, c'est qu'il fit exécuter le seul périple de l'Afrique qui nous soit signalé dans l'antiquité. Il est certain que le roi Darius I, maître à la fois de la Perse et de l'Egypte, termina le canal; mais, comme nous l'apprennent des inscriptions trouvées sur l'emplacement même de ce canal, il le fit obstruer probablement parce que ses ingénieurs craignaient que l'eau de mer, en pénétrant dans le canal, n'inondât la campagne égyptienne.

La lutte des Lagides et des Séleucides, qui domine l'histoire politique après la mort d'Alexandre, était aussi un combat entre l'Euphrate et le Nil. L'Euphrate était roi, le Nil prétendant. Dans cette guerre pacifique, les meilleurs Lagides prirent l'offensive avec une grande énergie. D'abord, ce canal, construit par Nécho et Darius, et qui s'appelait maintenant le « fleuve Ptolémée, » fut ouvert pour la première fois à la navigation par Ptolémée II Philadelphe († 247 av. J.-C.); puis de vastes ports furent creusés sur la côte orientale, aux endroits les plus favorables pour la sécurité des navires et pour les communications avec le Nil.

Les ports orientaux de l'Egypte. — Ces travaux furent d'abord faits à l'embouchure du canal qui conduisait au Nil, près des villes d'Arsinoë, de Kléopatris, de Klysma, situées toutes les trois dans la même région que la moderne Suez. Beaucoup plus au sud, s'élevèrent, outre quelques ports peu considérables,

les deux grandes villes commerciales de Myos Hormos, un peu au-dessus de la moderne Koséir et de Bérénikè, dans le pays des Troglodytes, presque à la même latitude que Syène et que le port de Leukè-komè, sur la côte arabique; la ville de Koptos, où le Nil atteint son point extrême vers l'est, est située à 6 ou 7 jours de marche de Myos-Hormos, à 11 jours de marche de Bérénikè; elle est reliée à ces deux ports à travers le désert par des routes importantes, que bordent de vastes citernes. Sous les Ptolémées, les marchandises, au lieu de passer par le canal, étaient probablement envoyées de préférence à Koptos par ces routes de terre.

L'Abyssinie. — Au temps des Lagides, l'Egypte proprement dite ne s'est pas étendue au delà de ce port de Bérénikè, situé dans le pays des Troglodytes. Les établissements fondés plus loin vers le sud, Ptolémaïs « pour la chasse », au-dessous de Souakim, et Zula, la ville la plus méridionale de l'empire des Lagides bâtie non loin de la moderne Massaouah, et qui, appelée peut-être à cette époque « Bérénikè la dorée » ou « Bérénikè près de Saba », fut plus tard Adulis, de beaucoup le meilleur port de toute la côte, n'ont guère été que des places fortes maritimes, sans communication avec l'Egypte par le continent. D'ailleurs ces colonies lointaines ont été certainement soit perdues soit abandonnées volontairement sous les derniers Lagides; à l'époque où la domination romaine s'établit, la frontière de l'Egypte se trouvait, dans l'intérieur des terres, à Syène, sur la côte, dans la ville troglodyte de Bérénikè.

Le royaume des Axômites. — Dans ce pays que les Egyptiens n'ont jamais occupé ou qu'ils ont abandonné de bonne heure se constitua, à la fin de l'époque des Lagides ou au commencement de l'empire, un État

indépendant vaste et puissant, l'empire des Axômites[1], qui correspond à l'Abyssinie moderne. Il tira son nom de la ville d'Axômis, aujourd'hui Axoum, située à huit jours de marche de la mer, au cœur de cette région alpestre, dans le royaume moderne de Tigré;

1. Les meilleurs renseignements que nous ayons sur l'empire d'Axômis ont été recueillis sur la pierre élevée à Adulis, au début de l'empire romain, par un de ces rois abyssiniens (*Corp. insc. graec.*, 5127 b); c'est une sorte de mémoire, où sont racontés les exploits de ce prince, qui paraît être le fondateur de l'empire; il est écrit dans le même style que le monument de Darius à Persépolis ou que le testament d'Auguste à Ancyre; ce récit ornait le trône royal, devant lequel les criminels furent exécutés jusque dans le courant du VI^e^ siècle. Le commentaire savant de Dilmann (*Abhandl. der Berliner Akademie*, 1877, p. 135 et suiv.) nous explique ce qui dans ce monument est explicable. Au point de vue romain, il faut remarquer que le roi ne nomme pas les Romains, mais qu'il fait évidemment allusion aux frontières de l'empire; lorsqu'il dit qu'il soumit les Tangaïtes, μέχρι τῶν τῆς Αἰγύπτου ὁρίων, et qu'il construisit une route, ἀπὸ τῶν τῆς ἐμῆς βασιλείας τόπων μέχρι Αἰγύπτου; plus loin il cite Leukè Komè comme le point septentrional extrême de son expédition en Arabie; or cette cité est la dernière station romaine sur la côte occidentale de cette péninsule. Il s'ensuit également que cette inscription est moins ancienne que le Périple de la mer Rouge écrit sous Vespasien; d'après cet ouvrage (c. 5) le roi d'Axômis règne ἀπὸ τῶν Μοσχοφάγων μέχρι τῆς ἄλλης Βαρβαρίας; il faut comprendre l'expression ἀπὸ τῶν Μοσχοφάγων dans un sens exclusif, puisque l'auteur, au § 2, signale les τύραννοι des Moschophages, et qu'il nous apprend, au § 14, qu'au delà du détroit de Bab-el-Mandeb il n'y avait pas de « roi », mais seulement des « Tyrans ». A cette époque l'empire d'Axômis ne touchait donc pas encore à la frontière romaine; il s'étendait jusque dans les environs de Ptolémaïs « pour la chasse »; dans une autre direction il n'atteignait pas le cap Guardafoui, et s'arrêtait au détroit de Bab-el-Mandeb. De même le Périple ne parle pas des possessions du roi d'Axômis sur la côte d'Arabie, quoiqu'il cite plusieurs fois les dynastes qui règnent dans cette contrée.

cette cité avait comme port la plus importante place commerciale de toute la côte, Adulis, dont nous avons déjà parlé, dans la baie de Massaouah. La population primitive de ce pays peut bien avoir parlé l'Agaou, langue qui s'est conservée pure jusqu'à nos jours dans quelques districts de l'Abyssinie méridionale, et qui appartient à la même famille hamitique que les idiomes modernes Bedcha, Dankali, Somali, Galla; les peuples qui parlaient ces langues semblent être apparentés à la population égyptienne comme les Grecs aux Celtes et aux Slaves : pourtant si la linguistique établit une parenté, l'histoire constate beaucoup plutôt de grandes différences. Mais avant l'époque où nous commençons à connaître ce pays, de nombreux immigrés sémitiques, appartenant aux races himiaritiques de l'Arabie méridionale, doivent avoir franchi l'étroit bras de mer et fait de leur langue et de leur écriture la langue et l'écriture populaires de cette région. L'antique langue écrite de l'Abyssinie, qui ne disparut de l'usage courant que longtemps après l'époque romaine, le géez, ou, comme on la nomme souvent à tort, l'éthiopien[1], est un idiome purement sémitique[2]; il en est de même des dialectes qui subsistent encore, particulièrement le Tigriña, quoiqu'ils aient été un peu modifiés sous l'influence de l'Agaou plus ancien.

1. Le nom d'Ethiopiens s'applique dans la bonne époque à la région du haut Nil, plus particulièrement aux empires de Meroë et de Nabata (p. 212), par conséquent au pays que nous appelons aujourd'hui la Nubie. A la fin de l'antiquité, par exemple dans Procope, ce nom est réservé à l'état d'Axômis, et depuis longtemps les Abyssiniens le donnent à leur empire.

2. C'est ce qui a donné naissance à la légende, d'après laquelle les Axômites seraient des Syriens établis en Afrique par Alexandre et parleraient encore le syriaque (Philostorgius, *Hist. eccl.*, III. 6).

Aucune tradition ne s'est conservée sur les débuts de cet empire. Au commencement du règne de Néron et peut-être depuis longtemps déjà, le roi des Axômites régnait sur la côte africaine depuis Souâkim environ jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb. Quelque temps après — nous ne pouvons fixer l'époque avec plus de précision — ce prince nous apparaît comme le voisin immédiat des Romains à la frontière méridionale de l'Egypte; sur le rivage opposé du golfe Arabique il guerroie dans le pays intermédiaire situé entre les possessions romaines et le territoire des Sabéens; ses États sont donc, même en Arabie, limitrophes de l'empire romain dans la direction du nord; enfin, hors du golfe Arabique, il domine la côte africaine peut-être jusqu'au cap Guardafoui. On ne sait pas au juste quelle était l'étendue du royaume d'Axômis dans l'intérieur des terres; il ne peut guère avoir embrassé, au moins dans les premiers temps de l'empire, l'Ethiopie tout entière, c'est-à-dire Sennaar et Dongola; il est beaucoup plus probable qu'à cette époque l'empire de Nabata subsistait à côté de l'État d'Axômis. Lorsque nous rencontrons les Axômites pour la première fois, c'est un peuple déjà relativement développé. Sous Auguste, l'Egypte n'entretenait pas moins de relations commerciales avec ces ports africains qu'avec l'Inde. Le roi du pays commandait non seulement à une armée, mais encore à une flotte, comme l'indiquent ses rapports avec l'Arabie. Un négociant grec, qui était allé à Adulis, parle du roi Zoskalès, qui régnait à Axômis au temps de Vespasien, comme d'un homme loyal et qui sait écrire en grec; un des successeurs de ce prince a placé, dans sa capitale, une inscription en grec courant, qui racontait ses exploits aux étrangers; lui-même s'y donne le titre de fils d'Arès, que les rois des Axômites ont gardé jusqu'au quatrième

siècle, et il consacre le trône, qui porte cette inscription, à Zeus, à Arès et à Poséidon. Déjà au temps de Zoskalès le négociant cité plus haut trouve qu'Adulis est une place de commerce bien organisée. Les rois postérieurs forcèrent les tribus nomades de la côte arabique à rester tranquilles sur terre et sur mer; ils établirent une communication par voie de terre entre leur capitale et la frontière romaine, œuvre difficile à exécuter dans un pays habitué aux communications maritimes. Sous Vespasien les indigènes se servaient, en guise de monnaies, de morceaux de laiton qu'ils partageaient suivant leurs besoins; les pièces romaines ne circulaient que parmi les étrangers établis à Adulis; à la fin de l'empire les rois des Axômites ont eux-mêmes frappé des monnaies. En outre le souverain de ce pays s'appelle Roi des Rois, et l'on ne trouve aucun indice d'où l'on puisse inférer qu'il ait été client de Rome : ce prince bat monnaie d'or, ce que les Romains interdisaient non seulement sur leur territoire, mais encore dans les pays où leur influence était prépondérante. Il serait difficile de trouver, à l'époque impériale, en dehors des limites du monde hellénico-romain, un pays qui ait su donner à l'hellénisme, tout en gardant son indépendance, une aussi large place que l'État d'Abyssinie. Plus tard la langue populaire indigène ou plutôt venue d'Arabie redevint prépondérante, et refoula l'idiome grec; il faut attribuer cet événement soit à l'influence des Arabes, soit à l'introduction du christianisme et à la résurrection des dialectes populaires qui en fut la conséquence, comme cela se passa en Syrie et en Egypte; mais il n'en est pas moins vrai que la langue grecque, pendant les deux premiers siècle de notre ère, a été parlée à Axômis et à Adulis comme en Syrie et en Egypte, si toutefois il est permis de comparer les petites choses aux grandes.

Rome et les Axômites. — Les relations politiques des Romains avec l'état des Axômites nous sont presque inconnues pendant les trois premiers siècles de notre ère, période à laquelle se borne notre récit. Les Romains occupèrent, en même temps que le reste de l'Egypte, les ports de la côte occidentale ; ils pénétrèrent jusqu'à Bérénikè des Troglodytes, qui fut alors placée, à cause de son éloignement, sous l'autorité d'un commandant particulier[1]. Ils ne songèrent jamais à étendre leur puissance sur les montagnes inhospitalières et stériles qui bordent la côte ; quant à la population peu nombreuse qui habitait les territoires immédiatement voisins et qui se trouvait au dernier degré de la civilisation, elle n'a jamais inquiété sérieusement les Romains. Les Césars n'ont pas cherché, plus que les premiers Lagides, à s'emparer des ports de la côte d'Axômis. Nous savons seulement, par un renseignement très précis, que des envoyés du roi des Axômites négocièrent avec l'empereur Aurélien. Ce silence et la situation tout à fait indépendante du roi des Axômites[2] nous prouvent que les frontières établies furent continuellement respectées par les deux puissances, et que les relations des deux États voisins

1. C'est le *praefectus praesidiorum et montis Beronices* (*Corp. insc. lat.*, t. IX, 3083) *praefectus montis Berenicidis* (Orelli, 3881), *praefectus Bernicidis* (*Corp. insc. lat.*, X, 1129), officier de rang équestre, analogue à l'officier résidant à Alexandrie, dont nous avons parlé plus haut (p. 175 et 176).

2. La lettre, adressée en 356 par l'empereur Constance au roi d'Axômis Aeizanas, est la lettre d'un souverain à un autre souverain ; il le prie de l'aider, en bon voisin, à combattre l'hérésie d'Athanase, de destituer et de lui livrer un prêtre d'Axômis soupçonné d'être hérétique. Les deux états devaient donc être également civilisés ; et cela d'autant plus que c'est un chrétien qui réclame contre des chrétiens l'assistance d'un païen.

furent excellentes, ce qui profita à la paix et surtout au commerce de l'Egypte. Ce commerce, principalement le trafic si important de l'ivoire, dont Adulis était le premier entrepôt pour l'Afrique intérieure, était fait en grande partie par des Egyptiens et sur des vaisseaux égyptiens; il est impossible d'en douter déjà pour l'époque des Lagides, étant donnée la civilisation supérieure de l'Egypte; sous les Romains ce commerce a pu devenir plus important, mais les conditions n'en ont pas changé.

La côte occidentale de l'Arabie. — Le commerce avec l'Afrique méridionale était beaucoup moins important pour l'Egypte et pour l'empire romain que le commerce avec l'Arabie et avec les côtes situées plus à l'est. La civilisation hellénique n'a pas pénétré dans la péninsule arabique. Il en aurait peut-être été autrement, si le roi Alexandre avait vécu une année de plus; la mort l'enleva au moment où il se préparait à visiter, en partant du golfe persique, et à occuper la côte méridionale de l'Arabie, déjà reconnue. Mais ce voyage, que le grand roi n'avait pas pu faire, aucun Grec après lui ne l'a entrepris. Néanmoins des relations actives s'étaient établies depuis très longtemps entre les deux côtes du golfe Arabique, que sépare un bras de mer assez étroit. Les expéditions maritimes au pays de Pount, l'encens, le bois d'ébène, les émeraudes, les peaux de léopard qu'on en rapportait comme butin, jouent un rôle important dans les récits égyptiens au temps des Pharaons. Nous avons déjà relaté (p. 43) que plus tard la partie septentrionale de la côte ouest d'Arabie fut rattachée au royaume des Nabatéens, et tomba avec lui sous la domination romaine. C'était une côte déserte[1]; seul le

1. Dans l'intérieur des terres est située l'antique Teimâ, le

port de Leukè-komè, la dernière ville de l'État nabatéen et par conséquent de l'empire romain, entretenait des relations par mer avec Bérénikè, située en face de lui; en outre c'était le point de départ de la route de caravanes, qui conduisait à Pétra et de là aux ports de la Syrie méridionale; le commerce de l'Orient se reliait dans Leukè-komè à celui de l'Occident (p. 48). Les territoires situés plus au sud, au nord et au sud

fils d'Ismaël de la Genèse, citée au huitième siècle avant J.-C. par le roi Tiglath-Pilesar comme une de ses conquêtes, nommée par le prophète Jérémie à côté de Sidon; c'est un point de contact remarquable pour les relations de l'Assyrie, de l'Egypte et de l'Arabie; aujourd'hui que de hardis voyageurs l'ont révélée, les études orientales devront s'en occuper plus amplement. A Teimâ même, Euting a récemment trouvé des inscriptions araméennes d'une époque très ancienne (Noeldeke, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1884, p. 813 et suiv.). De la ville assez voisine de Medaïnsâlih (Hidjr) proviennent quelques monnaies frappées sur le modèle des monnaies attiques; le hibou de Pallas y est souvent remplacé par l'image de cette divinité, que les Egyptiens nomment Bésa le maître de Pount, c'est-à-dire de l'Arabie (Erman, *Zeitschrift für Numismatik*, IX, p. 296 et suiv.). Nous avons déjà parlé (p. 44, note 1) des inscriptions nabatéennes découvertes dans le même lieu. Non loin de là, à « Ola » (el-Ally) l'on a trouvé des inscriptions qui ressemblent pour l'écriture et pour les noms de rois et de Dieux à celles des Minéens de l'Arabie méridionale; elles montrent que ce peuple a eu dans cette ville une station importante, à soixante jours de marche de sa patrie, mais sur la route citée par Eratosthène qui va de Minaea à Ælana et que suivait le commerce de l'encens; on y a aussi trouvé d'autres inscriptions relatives à une tribu de l'Arabie méridionale, parente des Minéens, mais non pas identique à cette peuplade (D. H. Müller dans les *Berichte der Wiener Akademie*, 17 déc. 1884). Les inscriptions minéennes sont certainement antérieures à l'époque romaine. Lorsque Trajan annexa à l'empire le royaume des Nabatéens, il abandonna cette bande de terre (p. 49); il se peut qu'une autre tribu de l'Arabie méridionale ait régné dès lors dans ce pays.

de la cité moderne de la Mecque, ressemblent par leur nature physique au pays des Troglodytes, situé sur la côte opposée; comme lui, ils n'ont eu dans l'antiquité aucune importance politique ni commerciale; ils ne semblent pas avoir été réunis sous un sceptre; ils ont été habités au contraire par des tribus nomades.

L'Etat des Homérites. — Mais à l'extrémité méridionale du golfe habitait la seule peuplade arabique qui ait joué un rôle important avant l'Islam. Les Grecs et les Romains ont d'abord donné à ces Arabes le nom de la tribu la plus considérable à cette époque, les Sabéens; plus tard ils ont adopté le nom d'une autre tribu, celle des Homérites; quant à nous, nous les appelons le plus souvent les Himiarites, forme d'Homérites dans l'arabe moderne. La civilisation de ce peuple intéressant avait atteint un assez grand développement, longtemps avant que l'Egypte fût soumise aux Romains[1]. La patrie de cette peuplade, l'« Arabie heureuse » des anciens, la région de Moka et d'Aden, est bordée d'une côte plate, étroite, brûlante et déserte; mais l'intérieur de l'Yémen et de l'Hadramaout est

1. Les renseignements que Théophraste († 187 av. J.-C.), nous donne sur le commerce de l'encens (*Hist. plant.*, IX, 4), et les détails plus complets que nous trouvons dans Erastothène († 194 av. J.-C.) et dans Strabon, VI, 4, 2, p. 768 sur les quatre grandes tribus des Minéens (Mamali, Théophraste?) dont la capitale est Karna; des Sabéens (Saba, Théophr.), capitale Mariaba; des Kattabans (Kitibaena, Theophr.), capitale Tanina, et des Chatramotites (Hadramyta, Theophr.), capitale Sabata; tous ces documents, dis-je, embrassent la région où s'est développé l'empire des Homérites, et montrent les débuts de cet Etat. Les Minéens longtemps cherchés sont maintenant fixés avec certitude à Ma'in, dans l'intérieur des terres au-dessus de Marib et d'Hadramaout, où l'on a découvert des centaines l'inscriptions et relevé déjà jusqu'à vingt-six noms de rois. Mariaba s'appelle encore aujourd'hui Marib; le pays de Charamotis ou Chatramitis est l'Hadramaout.

sain et tempéré; les pentes des montagnes et les vallées sont couvertes d'une luxuriante végétation; les eaux nombreuses qui tombent des montagnes donnent à ce pays, lorsqu'il est bien cultivé, l'aspect d'un jardin. La riche et curieuse civilisation de cette contrée apparaît encore aujourd'hui vivante dans les restes de remparts, de tours, de constructions d'utilité publique, surtout hydrauliques, et de temples couverts d'inscriptions, qui confirment absolument ce que les écrivains anciens nous ont dit de la splendeur et du luxe de ces peuples; les géographes arabes ont écrit des livres entiers sur les forteresses et les châteaux des nombreux principicules de l'Yémen. On connaît surtout les ruines de la digue puissante qui arrêtait les eaux du fleuve Dana près de Mariaba, et qui permettait d'arroser les campagnes en amont[1]; pendant longtemps

1. Les ruines curieuses de ce monument construit avec une précision parfaite et une très grande habileté sont décrites par Arnaud (*Journal asiatique*, 7e série, tome III, 1874, p. 3 et suiv. avec des plans; cf. Ritter, *Erdkunde*, XII, p. 861). Sur les deux côtés de la digue, aujourd'hui presque entièrement détruite, on voit deux constructions en pierres de taille de forme conique presque cylindrique, entre lesquelles se trouve une ouverture pour l'eau qui coule du bassin; un canal aux parois couvertes de caillous conduit l'eau à cette ouverture, au moins sur un côté. Cette ouverture était jadis fermée par des planches placées les unes sur les autres, que l'on pouvait enlever isolément, pour laisser couler l'eau suivant les besoins. L'un de ces cylindres de pierre porte l'inscription suivante (d'après la traduction de D. H. Müller, qui n'est pas définitive dans tous ses détails, *Wienersitzungsberichte*, t. XCVII, 1880, p. 965). « Jata'amar le magnifique, fils de Samah'ali le grand, prince de Saba, a fait percer le [mont] Balap et [construire] l'aqueduc nommé Rahab pour faciliter l'irrigation. » Nous manquons de points de repère certains pour fixer chronologiquement ce nom de roi et les autres noms royaux des inscriptions sabéennes. Le roi d'Assyrie, Sargon, dit dans l'inscription de

les Arabes ont compté leurs années à partir du moment où elle se rompit, ce qui obligea, dit-on, les habitants de l'Yémen à émigrer vers le Nord.

Ce pays est un des plus anciens foyers du grand commerce par terre et par mer, non seulement parce que ses produits, l'encens, les pierres précieuses, la gomme, la casse, l'aloès, le séné, la myrrhe et beaucoup d'autres épices doivent être exportés, mais encore parce que cette race sémitique, comme celle des Phéniciens, était entièrement créée pour le commerce; de même que les voyageurs modernes, Strabon nous dit que les Arabes sont tous marchands et commerçants. Les monnaies d'argent sont chez eux anciennes et spéciales au pays; les pièces étaient frappées d'abord sur le modèle des pièces athéniennes, puis sur celui des monnaies romaines du temps d'Auguste; mais le titre en était particulier, probablement semblable à celui de Babylone[1]. De cette région les antiques routes, suivies par les marchands d'encens, conduisaient à travers le désert aux comptoirs du golfe Arabique, Ælana et Leukè-komè, déjà citée, puis de là aux entrepôts syriens de Petra et de Gaza[2]; ces routes

Khorsabad, après avoir raconté la défaite du roi de Gaza, Hanno, en l'an 716 av. J.-C. : « Je reçus les tributs de Pharaon, roi d'Egypte, de Schamsijja, reine d'Arabie, et d'Ithamara, le Sabéen : de l'or, des plantes d'Orient, des esclaves, des chevaux et des chameaux » (Müller, *loc. cit.*, p. 988; Duncker, *Gesch. des Alt.*, II, 5e édit., p. 327).

1. Sallet, dans la *Berliner Zeitschrift für Numismatik*, VIII, p. 243, et J.-H. Nordtmann, dans la *Wiener numismat. Zeitschrift*, XII, p. 289.

2. Pline (*Hist. nat.*, XII, 14, 65) nous apprend que pour transporter de la côte arabique jusqu'à Gaza par la voie de terre l'encens, qui forme la charge d'un chameau, les frais s'élèvent à 688 deniers [740 francs]. « Pendant tout le voyage, dit-il, il faut payer le pâturage, l'eau, les caravansérails, et les

commerciales de terre, qui depuis l'antiquité la plus reculée ont établi des relations entre l'Orient et l'Occident à côté des vallées du Nil et de l'Euphrate, ont probablement fondé en même temps la prospérité de l'Yémen. Mais le commerce maritime s'y ajouta bientôt; la principale étape en fut Adanè, aujourd'hui Aden. De là, les marchandises partaient, par mer, et certainement sur des vaisseaux arabes, pour ces comptoirs du golfe Arabique que nous venons de mentionner; elles se dirigeaient ensuite vers les ports de la Syrie ou bien vers Bérénikè et Myos-Hormos, pour gagner de là Koptos et Alexandrie. Nous avons déjà dit que, de très bonne heure, ces mêmes Arabes s'emparèrent de la côte opposée, et introduisirent en Abyssinie leur langue, leur écriture et leur civilisation. Si Koptos, l'entrepôt du commerce oriental sur le Nil, comptait comme habitants autant d'Arabes que d'Egyptiens, si même les mines d'émeraude, situées au-dessus de Bérénikè (près de Djebel-Zebâra), étaient exploitées par des Arabes, c'est qu'ils étaient maîtres du commerce dans l'État même des Lagides, jusqu'à un certain point; et l'on comprendra mieux pourquoi le gouvernement égyptien a gardé une attitude passive dans le golfe Arabique, pourquoi il n'a entrepris qu'une seule expédition contre les pirates[1], si un empire maritime puissant et organisé dominait cette région.

différents droits; les prêtres et les scribes royaux exigent certaines portions; en outre les gardes, les satellites, les gardes du corps et les serviteurs extorquent leur part; enfin il faut acquitter les droits d'entrée dans notre empire. » Tous ces frais intermédiaires n'existaient pas avec le transport par mer.

1. Le châtiment des pirates est raconté par Agatharchide dans Diodore (III, 43) et dans Strabon (XVI, 4, 18, p. 777). Ezion-Gaber, en Palestine, sur le golfe élanitique, ἡ νῦν Βερενίκη καλεῖται (Josèphe, *Ant.*, VIII, 6, 4) doit certainement son nom

Nous rencontrons les Arabes de l'Yémen même hors du golfe qui porte leur nom. Adanè resta jusque pendant l'empire romain une étape pour les relations d'une part avec l'Inde, d'autre part avec l'Egypte ; elle prospéra tellement, malgré la situation peu favorable qu'elle occupait sur une côte dépourvue d'arbres, que la région lui doit certainement d'avoir été appelée « l'Arabie heureuse ». L'autorité que de nos jours l'iman de Mascate, établi dans le sud-est de la péninsule, exerce sur les îles de Socotora et de Zanzibar et sur la côte orientale de l'Afrique au sud du cap Guardafoui, appartenait sous Vespasien « depuis longtemps » aux princes de l'Arabie ; l'île des Dioskorides, aujourd'hui Socotora, obéissait alors au roi d'Hadramaout ; Azania, c'est-à-dire la côte de Somal et les régions situées plus au sud, était soumise à l'un des vice-rois de son voisin de l'ouest, le prince des Homérites. Le point le plus méridional de la côte orientale de l'Afrique que les négociants égyptiens connussent, Rhapta, dans les environs de Zanzibar, était concédé par ce prince, moyennant tribut, aux négociants de Mouza, presque la moderne Moka, qui « envoient dans ce pays leurs navires de commerce, montés le plus souvent par des capitaines et des matelots arabes, habitués à traiter avec les indigènes, unis souvent à eux par les liens du mariage, connaissant le pays et la langue courante ». L'agriculture et l'industrie se joignaient au commerce ; dans les plus riches maisons de l'Inde, on buvait du vin d'Arabie, à côté du falerne italien et du cru syrien de Laodicée ; les lances et les alènes de cordonniers, que les indigènes de la côte de Zanzibar achetaient aux marchands étrangers, étaient

non pas à une Egyptienne (Droysen, *Hellenismus*, III, 2, 349), mais à la Juive aimée par Titus.

fabriquées à Mouza. Ainsi cette région, qui d'ailleurs vendait beaucoup et achetait peu, était l'une des plus riches du monde.

Il est impossible de déterminer, pour l'époque antérieure à la domination romaine et pour les premiers temps de l'empire, dans quelle mesure le développement politique de l'Arabie a suivi sa prospérité économique; tout ce que l'on peut tirer aussi bien des renseignements fournis par les Occidentaux que des inscriptions du pays, c'est que l'extrémité sud-ouest de la péninsule était partagée en territoires d'étendue moyenne soumis à des princes indépendants. On trouvait là, auprès des Sabéens, les plus célèbres de ces tribus, et des Homérites, les Chatramotites, dont nous avons déjà parlé, qui habitaient l'Hadramaout, et plus au nord dans l'intérieur des terres les Minéens; chacun de ces peuples avait son souverain particulier.

A l'égard des Arabes de l'Yémen, les Romains ont suivi la politique exactement contraire de celle qu'ils adoptèrent vis-à-vis des Axômites. Auguste, dont le premier principe de gouvernement était de ne pas étendre les frontières de l'empire, et qui abandonna presque tous les projets de conquête de son père et modèle, fit une exception pour la côte sud-ouest de l'Arabie, et de son plein gré prit l'offensive contre les peuplades de cette contrée. Ce qui le décida à agir ainsi, c'est la situation que ce groupe de tribus occupait alors dans les relations commerciales de l'Inde et de l'Egypte. Pour donner à la province la plus importante de son empire, politiquement et financièrement, la prospérité économique, dont ses prédécesseurs ne s'étaient pas occupés ou qu'ils avaient laissée déchoir, il devait assurer avant tout les communications entre l'Europe d'une part, l'Arabie et l'Inde de

l'autre. Le Nil rivalisait depuis longtemps non sans succès, comme voie commerciale, avec les routes de l'Arabie et de l'Euphrate ; mais, comme nous l'avons vu, l'Egypte elle-même ne jouait, au moins sous les derniers Lagides, qu'un rôle secondaire. Ce n'était pas avec les Axômites, mais bien avec les Arabes qu'il fallait lutter sur le terrain économique ; pour que de passif, le commerce égyptien devînt actif, pour que d'indirect il devînt direct, il fallait que les Arabes fussent écrasés ; tel est le but qu'Auguste s'est donné et que le gouvernement romain a en quelque sorte atteint.

Expédition de Gallus. — Dans la sixième année de son règne en Egypte (fin de 729 = 25 av. J.-C.), Auguste envoya contre les états de l'Yémen une flotte de 80 vaisseaux de guerre et de 130 bâtiments de transport, spécialement préparée pour cette expédition, ainsi que la moitié de l'armée égyptienne, un corps de 10,000 hommes, sans compter les auxiliaires fournis par les deux rois vassaux les plus voisins, le roi des Nabatéens, Obodas, et le roi des Juifs Hérodès ; ces troupes devaient ou soumettre ou au moins ruiner ces royaumes arabes [1] ; l'empereur songeait bien aussi aux trésors amassés dans ce pays. Mais l'expédition échoua complètement, par l'incapacité, il est vrai, du chef Gaius Ælius Gallus, qui était alors gouverneur de l'Egypte [2]. Comme il ne s'agissait ni d'occuper ni de

1. Tel était le but véritable de l'expédition (προσοικειοῦσθαι τούτους — τοὺς Ἄραβας — ἢ καταστρέφεσθαι ; Strabon, XVI, 4, 22, p. 780 ; εἰ μὴ ὁ Συλλαῖος αὐτὸν[τὸν Γάλλον] προυδίδου, κἂν κατεστρέψατο τὴν Εὐδαίμονα πᾶσαν ; *id.*, XVII, 1, 53, p. 819) ; néanmoins on ne dissimulait pas l'espérance d'emporter un riche butin, qui devait être alors bien venu dans l'aerarium.

2. Le récit de Strabon (XVI, 4, 22 et sq., p. 780) sur l'expédition en Arabie de son « ami » Gallus (φίλος ἡμῖν καὶ ἑταῖρος :

conquérir la côte qui s'étend depuis Leukè-Komè jusqu'à la frontière des territoires ennemis, l'expédition devait être immédiatement dirigée contre l'Yémen, et l'armée devait être directement transportée du port le plus méridional de l'Egypte dans l'Arabie heureuse[1].

Strabon, II, 5, 12, p. 118), à la suite duquel il avait visité l'Egypte, est certainement consciencieux et honnête comme tous ceux de Strabon, mais il a été visiblement accepté par un ami sans critique. Le combat, qui coûta la vie à 10,000 ennemis et à deux Romains, ainsi que le nombre total des soldats qui furent victimes de cette expédition, nombre qui est de sept, se condamnent eux-mêmes; Strabon n'est pas plus heureux lorsqu'il essaie d'attribuer l'échec à une trahison du ministre nabatéen Syllaeos, comme font tous les généraux vaincus. Ce Syllaeos servit toujours de bouc émissaire; quelques années plus tard, il fut accusé par Hérodès, poursuivi sur l'ordre d'Auguste, condamné et exécuté (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVI, 10); mais, quoique nous possédions la version de l'accusateur, qui fut envoyé à Rome par Hérodès, nous n'y trouvons pas trace de cette prétendue trahison. Il est absurde de supposer, comme le fait Strabon, que Syllaeos, sujet d'un état vassal de Rome, ait eu l'intention de détruire d'abord les Arabes par les Romains, puis d'écraser ceux-ci; on croirait plutôt que Syllaeos fut hostile à l'expédition, parce qu'elle pouvait nuire au commerce qui traversait le pays des Nabatéens. Mais accuser de trahison le ministre arabe, parce que les transports romains ne purent pas longer la côte d'Arabie ou parce que l'armée romaine fut obligée d'emporter son eau à dos de chameau, et de manger des grains de blé et des dattes au lieu de pain et de viande ou du beurre en guise d'huile; mais affirmer que Gallus a été trompé par ses guides, pour le disculper d'avoir fait à l'aller en 180 jours un chemin qu'il parcourut à son retour en 60 journées; mais critiquer l'observation parfaitement juste de Syllaeos, qui déclarait impossible d'aller par terre d'Arsinoë à Leukè-Komè, en disant qu'une route de caravanes conduit de ce port à Pétra; tout cela nous montre seulement ce qu'un riche Romain pouvait faire croire à un littérateur grec.

1. La critique la plus vive de cette expédition se trou dans les renseignements que le marchand égyptien no donne sur l'état de la côte arabique depuis Leukè-Komè (

Au contraire la flotte fut préparée dans le port le plus septentrional, à Arsinoë (Suez); puis l'armée fut débarquée à Leukè-Komè, comme si l'on avait voulu allonger à plaisir la route de la flotte et la marche des troupes. En outre les vaisseaux de guerre étaient inutiles, puisque les Arabes n'avaient pas de flotte militaire; les matelots romains ne savaient pas se diriger le long de la côte Arabique, et les bâtiments de transport, quoique spécialement construits pour cette campagne, étaient impropres à leur destination; les pilotes se perdaient sur les bas fonds et sur les

Haoura, au nord de Janbô, le port de Médine) jusqu'à l'île Katakékaumenè (Djebel-Tair près de Lohaia): « Cette côte est habitée par divers peuples, qui parlent des langues tantôt peu, tantôt complètement différentes les unes des autres. Sur le rivage même ils habitent dans des huttes, comme les « Ichthyophages » de la côte opposée (il décrit ces huttes au c. 2: elles sont isolées les unes des autres et installées dans les fentes des rochers); dans l'intérieur du pays ils sont réunis en villages groupés autour de pâturages communs; ce sont des hommes cruels, qui parlent deux langues, qui pillent les navigateurs égarés et qui emmènent les naufragés en esclavage. Aussi les princes et les vice-rois de l'Arabie leur font-ils continuellement la chasse; ils portent le nom de Kanraïtes (ou Kassanites). D'ailleurs la navigation est dangereuse sur toute cette côte; le rivage est dépourvu de ports et inaccessible, bordé de mauvais écueils, sans profondeur, en un mot très périlleux. Aussi, lorsque nous naviguons dans ces eaux, nous nous tenons au milieu du golfe, et nous nous hâtons de gagner l'île Katakékaumenè, située en territoire arabe; à partir de cet endroit les habitants sont hospitaliers, et l'on trouve des troupeaux nombreux de brebis et de chameaux. » C'est de même à cette région, qui sépare l'empire romain de l'état des Homérites, c'est à cet aspect du pays que songe le roi d'Axômis, lorsqu'il écrit: πέραν δὲ τῆς ἐρυθρᾶς θαλάσσης οἰκοῦντας Ἀρραβίτας καὶ Κιναιδοκολπίτας (cf. Ptolémée, VI, 7, 20), στράτευμα ναυτικὸν καὶ πεζικὸν διαπεμψάμενος καὶ ὑποτάξας αὐτῶν τοὺς βασιλέας, ῥόρους τῆς γῆς τελεῖν ἐκέλευσα καὶ ὁδεύεσθαι μετ' εἰρήνης καὶ πλέεσθαι, ἀπό τε Λευκῆς κώμης ἕως τῶν Σαβαίων χώρας ἐπολέμησα.

écueils. Le voyage seul d'Arsinoë à Leukè-Komè dans les eaux romaines coûta beaucoup d'hommes et de navires. On passa l'hiver à Leukè-Komè ; l'expédition en pays ennemi commença au printemps de l'année 730. L'obstacle fut non pas les Arabes, mais l'Arabie. Toutes les fois que les doubles haches, les frondes et les arcs se heurtaient au pilum et à l'épée des Romains, les indigènes disparaissaient comme la poussière que chasse le vent ; mais les maladies endémiques de la contrée, le scorbut, la lèpre, la paralysie décimèrent les soldats plus cruellement que la bataille la plus sanglante, d'autant plus que le général ne sut pas porter rapidement en avant cette lourde armée. Les troupes romaines arrivèrent pourtant jusque sous les murs de Mariaba, la capitale des Sabéens qui furent attaqués les premiers. Mais les habitants, après avoir fermé les portes de leurs puissants remparts, qui se sont conservés jusqu'à nos jours[1], résistèrent énergiquement. Le général romain désespérant d'accomplir la tâche dont il était chargé, quitta la ville au bout de six jours et battit en retraite ; les Arabes ne l'inquiétèrent pas sérieusement, et le retour s'effectua relativement vite, sous l'action de la nécessité ; mais l'on perdit beaucoup d'hommes.

Expéditions postérieures contre les Arabes. — C'était un grave échec ; Auguste ne renonça pas pourtant à la conquête de l'Arabie. Nous avons déjà raconté (t. X, p. 201), que le voyage d'Orient, entrepris en l'année 753 par le prince héritier Gaius, devait se terminer en Arabie ; on projetait cette fois d'atteindre les embouchures de l'Euphrate, après avoir soumis l'Ar-

1. Ces murs, construits en pierre de taille, forment un cercle d'un quart de lieue de diamètre. Ils sont décrits par Arnaud (*loc. cit.*, cf. p. 604, n. 2).

ménie d'accord avec le gouvernement parthe ou, s'il le fallait, en détruisant ses armées ; puis de se diriger vers l'Arabie heureuse par la route maritime, que l'amiral Néarque avait jadis explorée pour Alexandre [1]. Ces espérances furent détruites d'une autre façon, mais non moins malheureusement, par la flèche parthe qui atteignit le jeune prince sous les murs d'Artageira. Avec lui fut enterré pour toujours le projet de conquérir l'Arabie. La grande péninsule, sauf les côtes nord et nord-ouest, garda pendant tout l'empire cette indépendance de laquelle devait sortir en temps voulu l'Islam, ce bourreau de l'hellénisme.

Mais le commerce des Arabes fut frappé à mort, soit par les mesures que prit le gouvernement romain pour protéger la navigation égyptienne, — nous en parlerons plus loin — soit par l'expédition que les Romains dirigèrent contre le principal comptoir du commerce indo-arabique. Peut-être sous Auguste, lorsque l'on préparait l'invasion que Gaius devait conduire en Arabie, peut-être sous un de ses successeurs immédiats, une flotte romaine parut-elle devant Adanè et détruisit-elle la place ; au temps de Vespasien cette ville n'était plus qu'un village, et sa prospérité s'était évanouie. Nous ne connaissons que le fait isolé [2] ; mais

1. Pline dit expressément (surtout *Hist. nat.*, XII, 14, 55, 56 ; cf. II, 67, 168 ; VI, 27, 141 ; 28, 160 ; et XXXII, 1, 10) que l'Arabie était le but extrême de l'expédition de Gaius en Orient. Gaius devait s'embarquer aux bouches de l'Euphrate ; cela résulte de ce qu'il devait auparavant faire une expédition en Arménie et négocier avec le gouvernement parthe. Aussi les renseignements rassemblés par Juba, avant le départ du prince, reposaient-ils surtout sur les récits que les généraux d'Alexandre avaient faits de leur exploration en Arabie.

2. Le seul récit de cette curieuse expédition a été conservé r le capitaine égyptien, qui a raconté vers l'année 75 son yage sur les côtes de la mer Rouge. Il parle (c. 26) de

il est assez significatif. La ruine d'Aden, qui fait pendant à la destruction de Corinthe et de Carthage sous la République, n'a pas eu moins de conséquences; elle

l'Adanè des écrivains postérieurs, aujourd'hui Aden, comme d'un village situé sur la côte (κώμη παραθαλάσσιος), qui relève du roi des Homérites, Charibael, mais qui était jadis une ville florissante et qui en a tiré son nom (εὐδαίμων δ' ἐπεκλήθη πρότερον οὐσα πόλις), parce qu'avant l'établissement des communications directes entre l'Inde et l'Egypte cette cité était la principale étape du commerce: νῦν δὲ οὐ πρὸ πολλοῦ τῶν ἡμετέρων χρόνων Καῖσαρ αὐτὴν κατεστρέψατο. Ce dernier mot ne peut pas se traduire, comme on le fait d'habitude par « soumettre », mais par « détruire »; il faut que la transformation de cette ville en un village ait une cause. Au lieu de Καῖσαρ, Schwanbeck (*Rhein. Mus.*, nouvelle série, VII, p. 353) a proposé de lire Χαριβαήλ, et C. Müller Ιλασάρ (à cause de Strabon, XVI, 4, 21, p. 782). Ces deux hypothèses sont inadmissibles; la seconde, parce que ce prince arabe régnait dans un district trop éloigné, et qu'il ne peut pas être mentionné comme un roi connu; la première, parce que Charibaël était contemporain de l'écrivain, et que l'événement cité est de beaucoup antérieur à la composition de l'ouvrage. On admettra sans difficulté la tradition, si l'on se rend compte de l'intérêt que les Romains devaient avoir à détruire ce comptoir arabe entre l'Inde et l'Egypte et à établir des communications directes. Le silence des documents romains sur cet événement est conforme à leur caractère lui-même; cette expédition, qui fut conduite sans aucun doute par une flotte égyptienne et qui consista tout simplement à démolir un port sans défense, ne doit avoir eu aucune importance militaire. Les annalistes ne se sont jamais occupés du grand commerce; d'autre part l'histoire d'Egypte était connue du sénat et par conséquent des annalistes bien moins encore que celle des autres provinces impériales. Le mot isolé de Καῖσαρ, qui, d'après le texte, ne saurait désigner l'empereur régnant, s'explique par cette circonstance, que le capitaine historien connaissait bien en elle-même la destruction de la ville par les Romains, mais qu'il n'en savait ni la date ni l'auteur. Peut-être le passage suivant de Pline (*Hist. nat.*, II, 67, 168) concerne-t-il cet épisode: *majorem (Oceani) partem et Orienti victoriae magni Alexandri lustravere usque in Arabicum si*

a assuré au commerce égypto-romain la suprématie dans le golfe Arabique et dans la mer des Indes.

Histoire postérieure des Homérites. — Mais la prospérité de l'heureux pays d'Yémen avait des racines trop solides, pour être ruinée par cette catastrophe ; c'est peut-être à cette époque qu'il s'est le plus resserré sur lui-même au point de vue politique. Mariaba n'était sans doute que la capitale des Sabéens, lorsque les armes de Gallus vinrent échouer contre ses murs ; mais déjà à cette époque la tribu la plus puissante de l'Arabie heureuse était celle des Homérites, dont la capitale Sapphar est située dans l'intérieur des terres un peu au sud de Mariaba. Un siècle plus tard nous trouvons les deux peuplades des Homérites et des Sabéens réunies sous un seul roi qui règne à Sapphar, et qui domine sur Moka, sur Aden, et, comme nous l'avons déjà dit, sur l'île de Socotora ainsi que sur la côte de Somal et de Zanzibar ; et c'est au moins à partir de ce moment que l'on peut parler d'un empire des Homérites. Le désert qui s'étend au nord de Mariaba jusqu'à la frontière romaine ne leur était pas alors soumis et ne dépendait d'aucune autorité constituée [1] ; de même les principautés des Minéens

num, in quo res gerente C. Caesare Aug. f. signa navium ex Hispaniensibus naufragiis feruntur agnita. Gaius ne vint pas en Arabie (*ibid.*, VI, 28, 160) ; mais il se peut que, pendant l'expédition d'Arménie, une escadre romaine, partie d'Egypte, ait été conduite sur cette côte par un des lieutenants du prince, pour préparer la grande expédition. Nous ne devons pas trouver étrange le silence qui règne encore sur ces événements ; l'expédition de Gaius avait été si bruyamment annoncée et si piteusement abandonnée, que les historiographes officiels avaient toutes sortes de raisons pour omettre le récit d'un épisode qu'ils ne pouvaient pas citer, sans signaler en même temps l'échec du plan général.

1. Le marchand égyptien distingue expressément l'ἔνθεσμος

et des Chatramotites gardèrent leurs souverains indépendants. La partie orientale de l'Arabie a toujours été comprise dans l'empire perse (t. X, p. 168), et n'a jamais été sujette des maîtres de l'Arabie heureuse. L'État des Homérites était donc renfermé même à cette époque dans des limites étroites qui ne sont point élargies ; l'on connaît fort peu son histoire postérieure[1]. Au milieu du IVe siècle l'empire des Homérites était réuni à celui des Axômites ; le souverain résidait à Axômis[2] ; mais plus tard les Arabes ont secoué cet esclavage. A la fin de l'empire romain, l'Etat des Homérites, isolé ou réuni au royaume d'Axômis, est toujours resté indépendant dans ses rapports avec Rome.

Commerce des Homérites. — Les Arabes du sud-

βασιλεύς des Homérites (c. 13) des τύραννοι, chefs de tribus tantôt soumis à ce roi, tantôt indépendants (c. 14), et non moins expressément cet Etat organisé de la barbarie des habitants du désert (c. 2). Si Strabon et Tacite avaient eu pour ces sortes de choses d'aussi bons yeux que ce commerçant, nous connaîtrions davantage l'antiquité.

1. La guerre de Macrin contre les *Arabes eudaimones* (*Vita*, 12) et les présents envoyés par eux à Aurélien (*Vita*, 33), qui sont cités en même temps que ceux des Axômites, prouveraient que ces peuples étaient encore indépendants à cette époque, si l'on pouvait se fier avec certitude à de pareils renseignements.

2. En l'an 356 (p. 224, n. 1), dans un document (*Corp. insc. graec.*, 5128) le roi se donne le titre de βασιλεὺς Ἀξωμιτῶν καὶ Ὁμηριτῶν καὶ τοῦ Ῥαειδὰν (château de Sapphar, la capitale des Homérites : Dillmann, *Abh. der Berl. Akad.*, 1878, p. 207) καὶ Σαβαειτῶν καὶ τοῦ Σιλεῆ (château de Mariaba, capitale des Sabéens : Dillmann, *loc. cit.*). Il faut en rapprocher l'ambassade envoyée à la même époque *ad gentem Axumitarum et Homerita*[*rum*] (*Cod. Theod.*, XII, 12, 2). Pour l'histoire postérieure cf. surtout Nonnosus (*Fr. hist. Gr.*, IV, p. 179, éd. Müller) et Procope (*Hist. Pers.*, I, 20).

ouest de la péninsule ont continué d'occuper dans le commerce et la navigation du monde, sinon le premier rang, du moins une place prépondérante pendant toute la durée de l'empire romain. Après la destruction d'Adanè, ce fut Mouza qui devint la métropole commerciale de cette contrée. La description que nous avons donnée plus haut s'applique encore pour l'essentiel à l'époque de Vespasien. Cette ville nous est alors signalée comme exclusivement arabe, habitée par des armateurs et des marins, et pleine d'une activité commerciale très vive. Sur leurs navires les gens de Mouza parcourent toute la côte orientale de l'Afrique et la côte occidentale de l'Inde ; non seulement ils exportent les produits de leur pays, mais encore ils vendent aux Orientaux les étoffes de pourpre et les broderies d'or fabriquées par l'industrie occidentale suivant le goût des peuples de l'Orient, les vins fins de la Syrie et de l'Italie ; aux Occidentaux ils apportent les marchandises précieuses de l'Orient. Dans le commerce de l'encens et des autres aromates Mouza et le port de l'empire voisin d'Hadramaout, Kanè, à l'est d'Aden, doivent avoir conservé toujours une sorte de monopole effectif. L'encens, dont on usait dans l'antiquité beaucoup plus que de nos jours, se cultivait sur la côte méridionale de l'Arabie, et sur la côte africaine depuis Adulis jusqu'à la « Pointe des Aromates » (cap Guardafoui) ; mais c'étaient les négociants de Mouza qui allaient l'y chercher et qui le lançaient dans le commerce du monde. Dans l'île des Dioscorides, dont nous avons déjà parlé, était établi un comptoir commercial commun aux trois grands peuples maritimes de ces régions, les Hellènes, c'est-à-lire les Egyptiens, les Arabes et les Indiens. Mais, dans le pays d'Yémen, on ne trouve aucune trace de relations avec l'hellénisme, comme nous en avons

découvert chez les Axômites sur la côte opposée (p. 224); les monnaies arabes (p. 229) étaient frappées au même coin que celles d'Occident; mais cette marque était connue dans tout l'Orient. Au contraire, l'écriture, la langue et l'art se sont développés dans ce pays aussi indépendamment que le commerce et la navigation, autant que nous en pouvons juger; il en est résulté certainement que les Axômites, après avoir soumis politiquement les Homérites, abandonnèrent l'hellénisme pour la civilisation arabe.

Les routes de terre et les ports de l'Egypte. — Auguste d'abord, puis sans doute tous les empereurs intelligents se sont occupés en Egypte même des routes commerciales, dans le même sens, mais avec plus de succès qu'ils n'avaient fait pour l'Afrique méridionale et les états de l'Arabie. Le système de routes et de ports, organisé sur le modèle des Pharaons par les premiers Ptolémées, avait été ruiné, comme toute leur administration, pendant les troubles qui signalèrent le règne des derniers Lagides. Personne ne nous dit expressément qu'Auguste ait rétabli les routes de terre et de mer et les ports de l'Egypte; mais il n'en est pas moins certain que cette œuvre fut accomplie. Koptos est restée pendant tout l'empire le nœud de ces communications [1]. Un document récemment découvert nous démontre que dans les premiers temps de l'empire les deux routes qui conduisaient de Koptos aux ports de Myos-Hormos et de Bérénikè furent réparées par les soldats romains et pourvues dans les

1. Aristide (*Or.*, 48, p. 485, éd. Dindorf) dit que Koptos est l'étape sur la route qui mène vers l'Inde et l'Arabie. Dans l roman de l'éphésien Xénophon (IV, 1) les pillards de Syrie s dirigent sur Koptos: « car là passe une foule de marchands q se rendent en Ethiopie et dans l'Inde ».

meilleurs endroits des citernes indispensables[1]. Le canal, qui faisait communiquer la mer Rouge avec le Nil et par conséquent avec la mer Méditerranée, ne joua qu'un rôle secondaire à l'époque romaine ; il servit surtout probablement au transport des blocs de marbre et de porphyre que l'on dirigeait de la côte orientale de l'Egypte vers la mer Méditerranée ; mais il resta navigable pendant tout l'empire. Trajan l'a réparé et même élargi ; peut-être est-ce lui qui l'a dirigé vers Babylone (près du Caire), où le Nil coule encore dans un lit unique, et qui a par conséquent augmenté le volume des eaux ; peut-être est-ce aussi Trajan qui lui a donné le nom de fleuve Trajan ou de l'empereur (*Augustus amnis*), d'où cette partie de l'Egypte s'est plus tard appelée *Augustamnica*.

La piraterie. — Auguste s'est encore occupé très sérieusement et très activement d'écraser la piraterie dans la mer Rouge et dans la mer des Indes ; longtemps après sa mort, les Egyptiens le remerciaient d'avoir chassé de leur mer les voiles des pirates et d'avoir assuré la route aux navires de commerce. Il est vrai que ces mesures étaient loin de suffire. Le gouvernement envoya bien de temps en temps une escadre dans ces parages, mais il n'y fit jamais stationner une flotte permanente ; les navigateurs romains, qui se rendaient dans la mer des Indes, durent

1. Plus tard Hadrien construisit la « nouvelle route d'Hadrien », qui conduisait de sa chère ville d'Antinoüs près d'Hermoupolis, sans doute à travers le désert jusqu'à Myos-Hormos et de Myos-Hormos à Bérénikè, le long de la mer ; il y fit creuser des puits ; il installa des gîtes d'étapes (σταθμοί) et des postes militaires (cf. une inscription publiée dans la *Revue archéol.*, nouvelle série, XXI, 1870, p. 314). Mais plus tard il n'est plus question de cette route et l'on peut se demander si elle a subsisté.

prendre à leur bord des troupes, pour repousser les attaques des pirates; tout cela nous étonnerait, si nous ne savions pas que le gouvernement impérial, ou plutôt le gouvernement romain se désintéressa toujours relativement, par une négligence coupable, des dangers que l'on courait sur toutes les mers, aussi bien dans la région dont nous nous occupons que sur les côtes de la Belgique ou sur celles de la mer Noire. Sans doute les états d'Axômis et de Sapphar étaient destinés par leur situation géographique, plutôt que les Romains de Bérénikè et de Leukè-Komè, à réprimer la piraterie; c'est pourquoi probablement Rome est restée généralement en bonne intelligence avec ces voisins plus faibles ou dont le concours lui était indispensable.

Extension de l'activité commerciale des Egyptiens en Orient. — Nous avons montré plus haut que, pendant la période qui précéda immédiatement la domination romaine, les relations commerciales entre l'Egypte et, sinon Adulis (p. 225), du moins l'Arabie et l'Inde, n'étaient pas entre les mains des Egyptiens eux-mêmes. C'est grâce aux Romains que l'Egypte fit le grand commerce avec l'Orient. « Sous les Ptolémées, dit un contemporain d'Auguste, il n'y avait pas vingt vaisseaux égyptiens par an, qui osassent sortir du golfe Arabique; maintenant du seul port de Myos-Hormos, cent vingt navigateurs partent annuellement pour l'Inde. » Les bénéfices, que jusqu'alors le commerçant romain avait dû partager avec l'intermédiaire perse ou arabe, lui appartinrent entièrement depuis l'ouverture des communications directes avec l'extrême Orient. Il est probable que l'on a d'abord obtenu ce résultat, non pas en interdisant par une loi l'accès d
ports égyptiens aux bâtiments arabes et indiens, ma
en leur imposant des droits différentiels, qui leur

fermaient réellement l'entrée[1]; la situation commerciale ne peut avoir été aussi subitement modifiée que par un tel acte de navigation, en faveur des négociants indigènes. Mais on ne se contenta pas de donner à la vie commerciale une activité puissante ; le chiffre des affaires fut augmenté en lui-même, soit parce que l'Occident voulut acheter plus de produits orientaux, soit parce que le transit à travers l'Arabie et la Syrie coûtait plus cher que par l'Egypte. Cette nouvelle route apparut de plus en plus comme la plus courte et la plus commode pour le commerce de l'Arabie et de l'Inde avec l'Occident. L'encens, qui jadis venait presque toujours par les routes de terre qui traversaient l'Arabie centrale et aboutissaient à Gaza (p. 229, note 2), fut désormais transporté le plus souvent par mer en Egypte. A l'époque de Néron le commerce avec l'Inde prit un nouvel essor, lorsque le savant et hardi capitaine égyptien Hippalos, au lieu de longer les côtes très développées, eut osé, en sortant du golfe Arabique, se diriger droit vers l'Inde à travers la pleine mer ; il connaissait la mousson, nommé plus tard l'Hippalos

1. Nulle part cela n'est dit expressément; mais le fait lui-même ressort du Périple de l'Egyptien. Il parle en plusieurs endroits du commerce de l'Afrique non romaine avec l'Arabie (c. 7, 8) et réciproquement du commerce des Arabes avec l'Afrique non romaine (c. 17, 21, 31; cf. Ptolémée, 1, 17, 6), avec la Perse (c. 27, 33) et l'Inde (c. 21, 27, 49); il mentionne de même le commerce des Perses avec l'Inde (c. 36), celui des navigateurs indiens avec l'Afrique non romaine (c. 14, 31, 42), avec la Perse (c. 36) et l'Arabie (c. 32). Mais il ne dit nulle part que ces négociants étrangers viennent aussi à Bérénikè, à Myos-Hormos, à Leukè-Komè; il remarque même, à propos de Mouza, la ville de commerce la plus importante de toute cette région, que ces négociants gagnent avec leurs vaisseaux
] ôte africaine en dehors du détroit de Bab-el-Mandeb (c'est
] r lui τὸ πέραν) et l'Inde. Il est impossible que dans cette
mération l'Egypte ait été oubliée par hasard.

par les navigateurs qui suivirent la même route. Désormais non seulement le voyage était beaucoup plus court, mais encore les vaisseaux étaient moins exposés aux attaques des pirates de terre et de mer.

La sécurité et le luxe toujours croissant firent augmenter considérablement en Occident la consommation des produits orientaux : ce qui le prouve, c'est que, sous Vespasien, on se plaignait amèrement que des sommes aussi importantes sortissent ainsi de l'empire. Pline évalue le total des sommes payées chaque année aux Arabes et aux Indiens à 100 millions de sesterces [= 27 millions de francs], pour l'Arabie seule à 55 millions de sesterces [= 15 millions de francs], dont une partie, il est vrai, était balancée par l'exportation des produits de l'Occident. Les Arabes et les Indiens achetaient aux Romains des métaux, fer, cuivre, étain, zinc, arsenic, les articles égyptiens énumérés plus haut (p. 184), le vin, la pourpre, des ustensiles d'or et d'argent, puis des pierres précieuses, du corail, du baume de safran ; mais ils approvisionnèrent toujours le luxe étranger beaucoup plus qu'ils ne demandèrent aux autres pays pour le leur. C'est pourquoi l'or et l'argent monnayés des Romains se répandirent en quantités considérables dans les ports de l'Arabie et de l'Inde. La monnaie romaine fut même si abondante sous Vespasien dans l'Inde, qu'on l'y vendait avec prime. La plus grande partie de ce commerce avec l'Orient fut faite par l'Egypte ; si cette prospérité économique profita au trésor impérial en augmentant les recettes de la douane, elle ne fut pas moins utile à l'industrie privée en la forçant à construire des vaisseaux et à envoyer elle-même des expéditions commerciales.

Ainsi le gouvernement romain limita sa domination en Egypte à un espace restreint ; il ne dépassa pas point où le Nil commence à être navigable ; soit p

crainte, soit par sagesse, en tout cas avec une persévérance remarquable, il refusa de conquérir la Nubie et l'Arabie ; mais en même temps il ne poursuivait pas moins énergiquement la conquête du grand commerce avec l'Arabie et l'Inde ; il réussit au moins à diminuer, dans une forte mesure, la puissance de ses concurrents. Le souci suprême des intérêts commerciaux caractérise la politique du principat, surtout en Egypte, comme celle de la République.

Relations commerciales de Rome avec l'Inde. — On ne peut déterminer qu'approximativement jusqu'où le commerce direct des Romains s'est étendu dans l'Orient. Il s'est d'abord dirigé sur Barygaza (Barôtch, dans le golfe de Cambaye, au-dessus de Bombay); cette grande place de commerce a dû rester pendant tout l'empire le centre du commerce indo-égyptien ; plusieurs villes de la péninsule de Goudjerat portent chez les Grecs des noms grecs, comme Naustathmos et Théophila. A l'époque des Flaviens, où l'on avait déjà pris l'habitude de profiter des moussons pour se rendre dans l'Inde, toute la côte occidentale de l'Inde antérieure était alors ouverte aux négociants romains jusqu'à la côte de Malabar ; ils allaient y chercher le poivre très estimé et très cher, dans les ports de Mouziris (probablement Mangalourou) et de Nelkynda (en indien Nîlakantha, d'après un surnom du dieu Chiva — aujourd'hui sans doute Nîlêsvara). Beaucoup plus au sud, à Kananor, on a trouvé de nombreuses pièces d'or romaines de l'époque julio-claudienne, contre lesquelles on avait échangé jadis les épices destinées aux cuisines romaines. Sous Claude, un fonctionnaire romain, éloigné par la tempête des côtes d'Arabie, avait été jeté dans l'île de Salikè, la aprobanè des anciens navigateurs grecs, aujourd'hui eylan ; le roi du pays lui fit un accueil amical ; puis

étonné, comme dit l'auteur ancien, de ce que les pièces romaines eussent toutes le même poids sans porter la même effigie, il envoya avec le naufragé des ambassadeurs à son collègue romain.

C'est alors que pour la première fois s'élargit le cercle des connaissances géographiques ; dans la période qui suivit, semble-t-il, les navigateurs se dirigèrent vers cette île vaste et fertile, où l'on a trouvé plusieurs fois déjà des monnaies romaines. Pourtant de pareilles découvertes sont exceptionnelles au delà du cap Comorin et de Ceylan[1] ; il est peu probable que la côte de Coromandel et la région des embouchures du Gange, à plus forte raison la péninsule indo-chinoise et la Chine, aient entretenu avec l'Occident des relations commerciales permanentes. Sans doute la soie de Chine apparut de très bonne heure dans l'ouest ; mais elle vint exclusivement, semble-t-il, par la voie de terre, et par l'intermédiaire soit des Indiens de Barygaza, soit surtout des Parthes ; les peuples que les Occidentaux appelaient producteurs de la soie ou Sères (du nom chinois de la soie, *Sr*), sont les habitants des bords du Tarim, au nord-ouest du Tibet, où les Chinois apportaient leur soie ; et les marchands parthes gardaient jalousement le monopole de ce commerce.

1. A Bâmanghati (district de Singhbhoum) à l'ouest de Calcutta, il semble qu'on ait trouvé un trésor considérable de pièces d'or à l'effigie des empereurs romains (Gordien et Constantin sont spécifiés) (Beglar, dans Cunningham *Archaeological survey of India*, vol. XIII, p. 72) ; mais une découverte isolée de ce genre ne prouve pas que les relations suivies se soient étendues jusque-là. Au nord de la Chine, dans la province de Chenzi, à l'ouest de Pékin, on a, paraît-il, exhumé récemment des monnaies romaines qui appartiennent au règne de Néron et de ses successeurs jusqu'à Aurélien ; mais aucune autre trouvaille analogue n'a été faite ni dans l'Indo-Chine ni dans la Chine.

Quelques navigateurs, accidentellement ou après informations, ont atteint par mer la côte orientale de l'Indo-Chine et peut-être des rivages plus éloignés. Le port de Kattigara, que les Romains connaissaient au commencement du deuxième siècle après J.-C., est une des villes maritimes de la Chine, sans doute Hang-tchau-fou, à l'embouchure du Yang-tse-kiang. Les annales chinoises rapportent qu'en l'an 166 après J.-C. une ambassade, envoyée par l'empereur Antoun de Ta- (c'est-à-dire Grand) Tsin (Rome), débarqua dans le Ji-nan (Tongking), et que de là elle atteignit par voie de terre la capitale Lo-yang (ou Ho-nan-fou sur le moyen Hoang-ho) où résidait l'empereur Houan-ti ; tous ces détails peuvent être considérés avec raison comme relatifs à Rome et à l'empereur Marc-Aurèle. Nous savons de plus, par les sources chinoises, que les Romains apparurent souvent dans ces contrées pendant le cours du troisième siècle : il ne faut considérer aucune de ces expéditions comme mission officielle, car, en ce cas, il ne serait pas possible que les sources romaines n'en parlassent pas ; mais les divers capitaines qui se sont présentés à la cour chinoise peuvent avoir passé pour des ambassadeurs de leur gouvernement. La seule conséquence importante qu'aient eue ces relations, ce fut de substituer peu à peu des connaissances précises aux antiques légendes qui couraient sur la production de la soie.

CHAPITRE XIII

LES PROVINCES D'AFRIQUE

L'Afrique septentrionale et la race berbère. — Par ses caractères physiques et ethnographiques, l'Afrique septentrionale ressemble à une île. La nature l'a isolée de tous côtés, soit par l'Océan Atlantique et la mer Méditerranée, soit par l'immense plaine sablonneuse et stérile de la grande Syrte qui s'étend au-dessous du Fezzan actuel, et par le désert fermé à toute culture qui sépare au sud le pays des steppes et les oasis du Sahara. Ethnographiquement, la population de ce vaste territoire forme une grande race, très nettement distincte des nègres du sud, et profondément différente des Egyptiens eux-mêmes, avec lesquels elle a peut-être une commune origine. Ces peuples se donnent le nom d'Amâzigh dans le Rif près de Tanger, et celui d'Imôchag dans le Sahara : la même dénomination se retrouve souvent appliquée chez les Grecs et les Romains, à des tribus isolées, aux Maxyes, à l'époque de la fondation de Carthage, et aux Mazices de l'époque romaine établis sur différents points de la côte septentrionale de Maurétanie; ces appellations identiques restées aux débris dispersés de cette race prouvent que ce grand peuple a été jadis homogène, et que, si cette homogénéité a disparu, il en a gardé un sentiment durable.

Les nations qui sont entrées en contact avec lui ne se rendirent pas compte de cet état de choses, car les

différences qui existent entre les diverses familles de cette race n'ont pas attendu jusqu'à nos jours pour apparaître, après une promiscuité de plusieurs milliers d'années avec les peuples voisins, surtout avec les nègres au sud et les Arabes au nord ; déjà, avant ces influences étrangères, ces différences étaient importantes, l'étendue même des régions occupées par cette race les ayant rendues inévitables. On ne trouve, dans aucune autre langue que la sienne, une expression générale pour désigner ce peuple comme formant une nation : lorsqu'un nom est appliqué à la race elle-même[1], il ne la comprend pas tout entière. Celui de Libyens, dont se servaient les Egyptiens et après eux les Grecs, est propre, à l'origine, aux tribus les plus orientales, voisines de l'Egypte ; il est toujours resté attaché de préférence aux habitants de la région orientale. Celui de Nomades, de provenance grecque, n'exprime tout d'abord que l'absence de vie sédentaire ; plus tard, quand les Romains transformèrent le pays, ce nom fut donné, sous la forme de Numides, aux habitants du territoire que le roi Massinissa réunit sous sa domination. Celui de Maures, d'origine indigène, puis employé par les derniers Grecs et par les Romains, désigne exclusivement les habitants des régions occidentales : il fut porté à la fois par les

1. Le nom d'*Afer* n'appartient pas à cette série. Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire des langues, nous ne trouvons jamais ce nom appliqué aux Berbères pour les distinguer des autres races africaines : il est donné à tous ceux qui habitent le continent situé en face de la Sicile, même aux Phéniciens ; s'il a désigné quelquefois un peuple déterminé, ce ne peut être que les tribus avec lesquelles Rome est entrée d'abord en contact dans le pays (cf. Suétone, *Vita Terent.*). Beaucoup de raisons philologiques et historiques s'opposent à ce que l'on rattache ce mot au nom des Hébreux ; l'on n'a pas encore trouvé d'étymologie satisfaisante.

royaumes qui s'y formèrent et par les provinces romaines qui leur succédèrent. Les races du sud sont réunies sous le nom de Gétules, qui, pourtant, dans son sens le plus strict, n'est appliqué qu'aux peuples habitant le long de l'Océan atlantique, au sud de la Maurétanie. Pour nous, d'habitude, nous désignons cette race par le nom de Berbères, sous lequel les Arabes désignent les tribus du nord.

Ces peuples se rapprochent beaucoup plus des races indo-germaniques que des races sémitiques, et forment encore aujourd'hui, après l'invasion musulmane qui a mis la race sémitique en possession de l'Afrique septentrionale, un contraste frappant avec les Arabes. Ce n'est pas sans raison que plusieurs géographes de l'antiquité n'ont pas voulu considérer l'Afrique comme une troisième partie de la terre, mais ont rattaché l'Egypte à l'Asie et le territoire berbère à l'Europe. La flore et la faune de l'Afrique septentrionale ressemblent par leurs caractères principaux à celles de la côte de l'Europe méridionale qui lui fait face : de même la race indigène, là où elle s'est conservée pure de tout mélange, semble regarder vers le nord ; elle a les cheveux blonds, les yeux bleus, en grande partie, la stature haute, la taille élancée, les muscles forts ; la monogamie y existe toujours, la femme y est respectée ; les hommes ont un tempérament vif et remuant, ils aiment la vie sédentaire ; chaque communauté est basée sur l'égalité des droits de tous les hommes adultes, et sert habituellement de fondement, par la réunion de plusieurs communes en confédération, à une forme politique plus élevée[1]. Cette race,

1. Un bon observateur, Ch. Tissot (*Géogr. de la province romaine de l'Afrique*, I, p. 403), assure que plus d'un tiers des Marocains, et dans la colonie du Rif près de Tanger, les deux tiers des habitants ont les cheveux blonds ou châtains. Les

opprimée par les nègres, les Phéniciens, les Egyptiens, les Romains, les Arabes, n'est jamais parvenue à un développement vraiment politique et à une civilisation complète ; ce doit être sous le gouvernement de Massinissa qu'elle s'en est le plus approchée. L'alphabet, tiré du vocabulaire phénicien, dont les Berbères se servaient sous la domination romaine, et que les tribus du Sahara emploient encore aujourd'hui, le sentiment qu'ils ont eu jadis de l'unité nationale, et que nous avons déjà signalé, sont dus probablement à ce grand roi numide et à ses successeurs, que les générations postérieures honoraient comme des dieux[1]. Malgré toutes les invasions, cette race s'est maintenue très nombreuse sur le territoire qu'elle occupait jadis :

femmes du pays lui ont rappelé celles du Berry et de l'Auvergne : « *Sur les hauts sommets de la chaîne atlantique, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, la population tout entière serait remarquablement blonde. Elle aurait les yeux bleus, gris ou « verts comme ceux des chats » pour reproduire l'expression même dont s'est servi le cheikh qui me renseignait.* » Les mêmes caractères apparaissent dans les massifs montagneux de la Grande Kabylie et de l'Aurès, ainsi que dans l'île tunisienne de Djerba et dans l'archipel des Canaries. De même les peintures égyptiennes nous représentent les Libou non pas avec un teint rouge, comme les Egyptiens, mais avec un teint blanc et des cheveux blonds ou châtains.

1. Cyprien, *Quod idola dii non sint*, c. 2 : *Mauri manifeste reges suos colunt nec ullo velamento hoc nomen obtexunt ;* Tertullien, *Apolog.*, 24 : *Mauretaniae (dei sunt) reguli sui ; cf. Corp. inscr. lat.*, VIII, 8834 : *Iemsali L. Percenius L. f. Stel. Rogatus v[s. l. a]*, inscription trouvée à Thubusuptu, dans les environs de Sitifis, village qui peut bien avoir fait partie de l'empire numide d'Hiempsal. L'inscription de Thubursicum ; *ibid.*, n. 7 (cf. *Eph. epig.*, V, p. 651, n. 1478) a donc été à tort considérée comme fausse. En l'an 70, un prétendant au trône de Maurétanie se donnait encore le nom de Juba (Tacite, *Hist.*, II, 58).

dans le Maroc les deux tiers de la population, en Algérie la moitié sont d'origine berbère.

La colonisation phénicienne. — L'immigration, qu'ont subie dès la plus haute antiquité toutes les côtes de la mer Méditerranée, a fait de l'Afrique septentrionale une terre phénicienne. Les Phéniciens ont enlevé aux peuplades indigènes la plus grande et la meilleure partie de la côte au nord ; ils ont soustrait toute cette région à la civilisation grecque. La grande Syrte forme une limite linguistique aussi bien que politique ; à l'est la Pentapole de Cyrène appartient au monde grec ; à l'ouest la Tripolitaine (Tripoli) de la Grande Leptis est devenue et est toujours restée phénicienne. Nous avons déjà raconté comment les Phéniciens, après une lutte qui dura plus d'un siècle, furent vaincus par les Romains. Nous avons maintenant à exposer quelles furent les destinées de l'Afrique, lorsque les Romains eurent conquis l'empire de Carthage et placé sous leur dépendance tous les pays environnants.

Le gouvernement de la République romaine. — L'absence de vues, l'étroitesse, on peut même dire l'absurdité et la brutalité du gouvernement romain dans les pays soumis, ne se sont fait sentir nulle part comme en Afrique. Dans le sud de la Gaule et plus encore en Espagne, Rome cherche au moins à étendre son territoire par des conquêtes solides, et introduit, un peu malgré elle, la civilisation latine ; dans l'Orient grec la domination étrangère est adoucie et souvent presque effacée par la puissance de l'hellénisme qui forçait la main à cette dure politique. Mais dans cette troisième partie du monde, la vieille haine nationale contre les Carthaginois paraît survivre encore au milieu des ruines de la patrie d'Hannibal : on occupe fortement le territoire que Carthage possédait lors de

sa chute, mais moins pour en tirer parti que pour ne pas le laisser à d'autres ; on ne cherche pas à y éveiller une vie nouvelle, on se contente de garder le cadavre. Ce n'est pas par amour de la domination ni des conquêtes, c'est par crainte et par jalousie que Rome a créé la province d'Afrique. Cette région n'a pas d'histoire sous la République. La guerre de Jugurtha n'est pas autre chose pour l'Afrique qu'une chasse au lion : elle n'a d'importance historique que par la part qu'elle prend aux luttes de partis qui marquent la fin de la République.

La spéculation romaine, cela se comprend, épuisait le pays ; mais la grande ville détruite ne pouvait pas se relever, et il était impossible qu'une ville voisine atteignît une aussi grande prospérité. Il n'y avait pas non plus dans la région de camps permanents comme en Espagne et en Gaule. La province enfermée dans d'étroites limites était entourée de tous côtés par le territoire relativement civilisé du roi vassal de Numidie, qui avait aidé à la destruction de Carthage, et qui maintenant recevait en récompense moins les dépouilles de son ennemie que le devoir de la protéger contre l'attaque des hordes sauvages de l'intérieur. Cette situation donna à la Numidie une importance politique et militaire que n'eut aucun autre état client des Romains ; la politique romaine, uniquement attentive à conjurer l'ombre de Carthage, créait par là de ce côté un danger sérieux : ce qui le prouve, c'est la part que prit la Numidie aux guerres civiles de Rome ; jamais, pendant les crises intérieures de l'empire, ni auparavant ni plus tard, un prince vassal n'a joué le rôle qu'a tenu le dernier roi de Numidie dans la lutte des républicains contre César.

Politique de César en Afrique. — Quand les armes eurent décidé entre les deux partis, la situation

de l'Afrique fut nécessairement modifiée. Dans les autres provinces, ce fut le maître qui changea à la suite des guerres civiles ; en Afrique, ce fut le système de gouvernement. L'occupation du pays par les Phéniciens n'avait pas amené une véritable domination ; on peut en quelque sorte la comparer à l'occupation de l'Asie Mineure par les Hellènes avant Alexandre. Les Romains ne gardèrent ensuite qu'une petite partie de l'Afrique ; ils ne s'emparèrent que du cœur de la plante. Mais avec César Carthage se relève ; elle est bientôt en pleine floraison, comme si le sol n'avait attendu que la semence. Tout l'intérieur du pays, le vaste royaume des Numides, devient une province romaine, et les légionnaires défendent la frontière contre les barbares. Le royaume de Maurétanie est d'abord une dépendance, il sera bientôt une partie de l'empire. Avec le dictateur César, la civilisation et la latinisation de l'Afrique septentrionale prennent place parmi les soucis du gouvernement romain. Nous exposerons ici comment cette œuvre fut accomplie, en montrant d'abord l'organisation extérieure, puis les mesures spéciales auxquelles on s'arrêta dans chaque partie du pays et enfin les résultats que l'on obtint.

Etendue de la domination romaine. — La République romaine avait déjà revendiqué la suzeraineté territoriale sur toute l'Afrique du nord, peut-être comme une portion de l'héritage de Carthage, peut-être parce que « notre mer » fut de bonne heure une des bases de l'Etat romain, et parce que toutes ses côtes furent considérées par les Romains comme leur propriété, quand la République se fut développée au dehors. Après la destruction de Carthage, cette prétention de Rome ne fut jamais sérieusement combattue par les grands états de l'Afrique septentrionale ; si en beaucoup d'endroits les habitants n'acceptèrent pas le

joug de Rome, c'est qu'ils n'obéissaient même pas à leurs maîtres locaux. Les monnaies d'argent de Juba I, roi de Numidie, et de Bogud, roi de Maurétanie, étaient frappées au coin romain ; elles portaient toujours une légende latine, qui correspondait fort peu, il est vrai, à la langue et aux relations commerciales de l'Afrique du nord : tout cela prouve que la domination romaine était reconnue dans le pays, et résulte sans doute de la nouvelle organisation que Pompée donna à cette province en l'an 674 de Rome = 80 av. J. C. Le peu de résistance que les Africains, abstraction faite de Carthage, opposèrent aux Romains, vint des successeurs de Massinissa. Lorsque le roi Jugurtha, et plus tard le roi Juba eurent été écrasés, les princes des régions occidentales se trouvèrent immédiatement dans l'état de dépendance qu'ils recherchaient. Les réformes des empereurs furent appliquées aussi bien sur le territoire soumis directement à Rome que dans les principautés vassales : c'est le gouvernement romain qui a régularisé les frontières dans toute l'Afrique du nord, et qui a créé des communes sur le modèle romain, dans le royaume de Maurétanie comme dans la province de Numidie. Aussi ne peut-on pas dire que Rome ait fait réellement la conquête de l'Afrique septentrionale. Les Romains ne se sont pas emparés du pays comme les Phéniciens ou comme les Français : ils se sont établis en Numidie et en Maurétanie d'abord comme suzerains, puis comme successeurs des rois indigènes. Il s'agit alors de savoir si l'idée de frontière peut être appliquée à l'Afrique avec son sens habituel. Les Etats de Massinissa, de Bocchus, de Bogud, le territoire de Carthage, partaient

rivage septentrional, et toute la civilisation de
frique du nord avait son point d'appui sur cette côte.
is, autant que nous pouvons nous en rendre compte,

ces Etats ont considéré les tribus fixes ou nomades du sud comme soumises, et comme rebelles lorsqu'elles secouaient le joug, à moins que l'éloignement et le désert, en les mettant hors de prise, ne les délivrât de toute domination. On distingue à peine, dans le sud de l'Afrique septentrionale, les Etats voisins, avec lesquels auraient pu s'établir des relations et se signer des traités ; lorsqu'on aperçoit l'un d'entre eux, comme le royaume des Garamantes, sa situation ne semble guère différer de celle des principautés vassales englobées dans le territoire civilisé.

Il en est de même pour la province romaine d'Afrique ; ce qui est vrai des anciens maîtres du pays l'est aussi de la civilisation romaine, mais on peut à peine déterminer jusqu'où s'avance vers le sud la suzeraineté de Rome. Jamais on ne parle d'étendre ou de rétrécir les limites de l'empire en Afrique. Les insurrections sur le territoire romain et les incursions des peuplades voisines se ressemblent d'autant plus que, même dans les pays soumis sans aucun doute à la domination romaine, il y avait, plus encore qu'en Syrie et en Espagne, des districts éloignés et peu accessibles, qui ne connaissaient ni les impôts ni le recrutement romains. Il nous semble donc très juste d'ajouter à l'histoire de chaque province les quelques renseignements que nous fournissent la tradition historique ou les monuments qui sont restés debout sur les relations pacifiques ou guerrières des Romains avec leurs voisins du Sud.

La province d'Afrique et la Numidie. — L'ancien territoire de Carthage et la plus grande partie de l'ancien royaume de Numidie qu'y joignit le dictateur César, ou, comme on s'exprimait dans l'antiquité, l'ancienne et la nouvelle Afrique, formèrent jusqu'à la fin du règne de Tibère la province du même nom, qui

s'étendait depuis la frontière de Cyrène jusqu'au fleuve Ampsaga, et qui comprenait l'état moderne de Tripoli, la Tunisie, et la province française de Constantine. Mais sous l'empereur Gaïus le gouvernement impérial divisa en deux parties cette province immense et qui réclamait une défense étendue des frontières, comme elle l'avait été au temps de la République : la région qui n'exigeait pas une protection spéciale de la frontière fut confiée au gouvernement civil ; le reste du territoire fut couvert de garnisons et placé sous l'autorité d'un commandant militaire, indépendant de l'autre gouverneur. Voici pourquoi l'on fit cette réforme. Dans le partage des provinces entre l'empereur et le Sénat, l'Afrique avait été donnée au Sénat ; mais un grand commandement était nécessaire dans l'état du pays ; la présence simultanée d'un gouverneur nommé par le Sénat et d'un commandant militaire issu de l'empereur, qui, d'après la hiérarchie, devait être soumis au fonctionnaire sénatorial, devait donc amener et amena en réalité des conflits entre ces deux magistrats et même entre l'empereur et le Sénat. Aussi, en l'an 37, on mit fin à cette situation ; la côte, depuis Hippo (Bône) jusqu'à la frontière de Cyrène, garda l'ancien nom d'Afrique et resta sous les ordres du proconsul ; au contraire, la partie occidentale de la province avec la capitale Cirta (Constantine), l'intérieur du pays avec les grands camps militaires établis au nord de l'Aurès, en un mot tout le territoire couvert de garnisons fut placé sous l'autorité du commandant de la légion africaine ; ce fonctionnaire était de rang sénatorial ; c'était non pas un consulaire, mais un ancien préteur.

Les deux royaumes de Maurétanie. — A l'époque du dictateur César, la partie occidentale de l'Afrique du nord était divisée en deux royaumes : celui de

Tingi (Tanger), où régnait alors le roi Bogud, et celui d'Iol, plus tard Caesarea (Cherchel), que gouvernait le roi Bocchus. Les deux princes s'étaient rangés aussi franchement au parti de César dans sa lutte contre les républicains que Juba, le roi de Numidie, avait soutenu ses ennemis ; pendant les guerres d'Afrique et d'Espagne ils lui avaient rendu les plus grands services ; aussi non seulement ils gardèrent tous les deux leur couronne, mais même le royaume de Bocchus et sans doute celui de Bogud furent agrandis par le vainqueur[1]. Lorsque la guerre s'éleva entre Antoine et le fils de César, seul en Occident le roi Bogud se déclara pour Antoine ; poussé par le

1. Dion (XL, 42) place, pour les deux princes, cet événement en l'année 705 (cf. Suétone, *Caes.*, 54). En 707, Bogud secourt le gouverneur césarien de l'Espagne (*Bell. Alex.*, 59, 60) et repousse une attaque du jeune Gnaeus Pompée (*Bell. Afric.*, 23). Dans la guerre d'Afrique, Bocchus, de concert avec P. Sittius, fait une diversion heureuse contre Juba et prend même la ville importante de Cirta (*Bell. Afr.*, 23; Appien, II, 96; Dion, XLIII, 3). Tous deux reçoivent de César, en récompense de leurs services, le royaume de Massinissa (Appien, IV, 54). Pendant la seconde guerre d'Espagne, Bogud figure dans l'armée de César (Dion, XLIII, 36, 38); il n'est pas vraisemblable que le fils de Bocchus ait combattu pour Pompée comme on l'a dit (Dion, *loc. cit.*); on l'a probablement confondu avec Arabion, fils de Massinissa, qui prit certainement parti pour les fils de Pompée (Appien, *loc. cit.*) Après la mort de César, Arabion rentra en possession de son royaume (Appien, *loc. cit.*); mais lorsqu'il fut mort lui-même en 714 (Dion, XLVIII, 22), l'autorité d'Octave dut se rétablir complètement dans ce pays. En ce qui concerne le présent fait à Bocchus et à Sittius, il faut bien comprendre que, dans la partie occidentale de l'ancien royaume de Numidie laissée à Bocchus, la colonie de Cirta, qui était abandonnée à Sittius, devait être considérée comme une ville romaine indépendante, de même que plus tard Tanger dans le royaume de Maurétanie.

frère et la femme de celui-ci, il envahit l'Espagne pendant la guerre de Pérouse (714 de Rome = 40); mais son voisin Bocchus et sa capitale même, Tingi, prirent parti pour César et contre lui-même. Lorsqu'on signa la paix, Antoine abandonna Bogud ; Octave donna son royaume au roi Bocchus et accorda à la ville de Tingi le droit de cité romaine. Lorsque quelques années plus tard les deux chefs de l'empire reprirent les armes, l'ex-roi se rejeta avec énergie dans la lutte ; il espérait profiter de l'occasion pour reconquérir son royaume ; mais lorsque Agrippa s'empara de la ville messénienne de Méthone, il fut fait prisonnier et mis à mort.

Déjà quelques années auparavant (721 = 33) le roi Bocchus était mort ; son empire, qui comprenait toute l'Afrique occidentale, passa entre les mains du fils du dernier roi de Numidie Juba II (729 = 25), le mari de Cléopâtre, fille d'Antoine et de l'Egyptienne [1]. Tous

1. Dion (XLIX, 43) raconte qu'Octave en l'an 721 = 33, après la mort de Bocchus, ne lui nomma aucun successeur, mais transforma la Maurétanie en province ; puis (LI, 15) que, en l'année 724 = 30, après la mort de la reine d'Egypte, il fut question du mariage de sa fille avec Juba et du rétablissement de celui-ci sur le trône de son père ; enfin (LIII, 26) que, pendant l'année 729 = 25, Juba, au lieu d'être investi du royaume tout entier, reçoit seulement une partie de la Gétulie avec les Etats de Bocchus et de Bogud. Ce dernier renseignement, confirmé par Strabon (XVII, 3, 7, p. 828), est exact ; le premier manque au moins de précision, puisque la Maurétanie, en l'an 721 = 33, n'était certainement pas une province ; seulement l'investiture en fut provisoirement suspendue ; le second détail anticipe en partie sur les événements : il est impossible que Cléopâtre, née avant le triomphe vers 719 = 35 (*Eph. epigr.*, I, p. 276), se soit mariée en 724 = 30 ; il est en partie faux, parce que Juba n'a certainement pas recouvré les états de son père à titre de royaume. S'il avait été roi de Numidie avant 729 = 25, et s'il n'avait fait alors que changer

deux, dans leur jeunesse, avaient été exposés comme princes captifs aux regards du peuple romain, Juba au triomphe du grand César, Cléopâtre à celui d'Octave. Il était bizarre qu'ils fussent maintenant roi et reine de l'état tributaire le plus important de l'empire. Mais leur élévation s'expliquait par les circonstances ; tous deux avaient grandi dans la famille impériale. Cléopâtre avait été élevée par la femme légitime de son père à l'égal de ses propres enfants ; Juba avait servi dans l'armée de César. Les jeunes gens issus des dynasties vassales, qui se trouvaient en grand nombre à la cour impériale et qui jouaient un rôle important dans l'entourage des princes de la maison de César, étaient, dans les premiers temps de l'empire, destinés par un libre choix du souverain, au gouvernement des principautés dépendantes, comme les sénateurs de la première classe à l'administration des provinces de Syrie et de Germanie.

Pendant cinquante ans environ (729-775 de Rome, 25 av. J.-C. - 23 ap. J.-C.), Juba, et après lui son fils Ptolémée exercèrent leur domination sur l'Afrique occidentale ; il est vrai qu'un nombre considérable de cités très importantes et surtout de ports furent soustraits à son autorité, comme Tingi l'avait été sous son prédécesseur, par la concession du droit de cité romaine ; en dehors de leur capitale, ces rois de Maurétanie ne commandaient pour ainsi dire qu'à des tribus berbères.

Création des provinces de Caesarea et de Tingi. — Cette organisation subsista jusqu'en l'année 40 : à cette époque l'empereur Gaïus jugea bon d'appeler son parent à Rome, surtout à cause des riches trésors

l'étendue de ses états, il faudrait compter les années de son règne à partir de sa première investiture, et non à partir de 729.

qu'il possédait, de le livrer au bourreau, et d'établir sur son royaume l'autorité directe de l'empire. Les deux princes n'étaient point belliqueux. Le père, un érudit grec à la mode de son temps, compilait dans des livres sans fin de soi-disant curiosités historiques, géographiques ou relatives à l'histoire de l'art ; remarquable par son activité littéraire internationale, pourrait-on dire, il était versé dans les littératures phénicienne et syrienne ; mais surtout il s'efforçait de répandre parmi les Grecs la connaissance des mœurs romaines, et d'une prétendue histoire de Rome : en outre, il aimait avec passion l'art et le théâtre. Son fils était de la race ordinaire des princes : il passait son temps dans la vie de cour et dans un luxe royal. Ils avaient peu d'influence sur leurs sujets, tant à cause de leur caractère personnel que de leur soumission à Rome ; le roi Juba dut plusieurs fois demander aide au gouverneur romain contre les Gétules du sud ; et, lorsque le roi de Numidie, Tacfarinas, se souleva dans l'Afrique romaine, les Maures vinrent se ranger en foule sous ses drapeaux. Le pays n'en fut pas moins profondément impressionné par la chute de cette dynastie, et par l'introduction de l'administration provinciale romaine. Les Maures étaient fidèlement attachés à leur famille royale. Des autels ont été élevés en Afrique, même sous la domination romaine, aux princes qui descendaient de Massinissa (p. 253). Ptolémée fut d'ailleurs l'héritier légitime de Massinissa au sixième degré et le dernier roi de cette antique dynastie. Un de ses fidèles serviteurs, Aedemon, appela aux armes, après la catastrophe, les montagnards de l'Atlas ; après une guerre opiniâtre, la révolte fut enfin domptée en l'année 42 par le gouverneur Suetonius Paullinus, le même qui, plus tard, lutta contre les Bretons.

Pour organiser ce nouveau territoire, on le divisa, comme autrefois, en une partie orientale et en une partie occidentale, ou, suivant les noms de leurs capitales, en deux provinces, celle de Caesarea et celle de Tingi ; on conserva cette division ; car, comme nous le montrerons plus loin, elle était imposée par l'état physique et politique de la région, dont la totalité devait pourtant être maintenue sous le même gouvernement, quelle qu'en fût la forme. Chacune de ces deux provinces reçut des troupes impériales de seconde classe, et fut placée sous l'autorité d'un gouverneur impérial qui ne dépendait point du sénat.

C'est la constitution physique de l'Afrique septentrionale qui a déterminé la fortune et le caractère de la civilisation latine dans ce territoire vaste et vraiment nouveau. Cette région se compose de deux grands massifs montagneux dont le plus septentrional tombe à pic dans la mer Méditerranée, tandis que le plus méridional, l'Atlas, s'incline lentement jusqu'au désert proprement dit, à travers la steppe du Sahara, parsemée de nombreuses oasis. Une steppe, qui ressemble au Sahara, stérile comme lui et couverte de lacs salés, s'étend au milieu, dans l'Algérie actuelle, entre le massif qui longe la côte septentrionale et le rebord montagneux du sud. Il n'y a pas, dans l'Afrique du nord, de vastes plaines cultivables ; la côte de la mer Méditerranée n'offre qu'une bande étroite de pays plat. La région propre à la culture, le Tell, suivant l'expression moderne, se trouve essentiellement dans les nombreuses vallées et sur les coteaux situés à l'intérieur de ces deux grandes masses montagneuses ; et elle s'étend au loin, surtout là où, comme dans le Maroc et la Tunisie actuels, il n'y a, entre l'extrémité septentrionale et la limite méridionale, aucune steppe intermédiaire.

Tripolitaine. — Le pays de la Tripolitaine, dépendance politique de la province d'Afrique, n'appartient pas physiquement au même territoire, et ne s'y rattache que comme une sorte de presqu'île. Le massif montagneux qui s'abaisse dans la mer Méditerranée atteint le rivage auprès du golfe de Tacapae (Gabès); là, il se prolonge dans l'intérieur des terres par une bande de steppes coupées de lacs salés. Au sud de Tacapae jusqu'à la grande Syrte, s'étend le long de la côte l'île cultivée de la Tripolitaine, séparée de la steppe par une ligne de hauteurs peu élevées; au delà commence le désert avec ses nombreuses oasis. Il est très difficile en cet endroit de protéger la côte contre les habitants du désert, parce qu'il n'y a pas de chaîne montagneuse considérable: nous en trouvons la preuve dans les données qui nous sont parvenues sur les expéditions et les postes militaires de cette contrée. Elle fut le théâtre des guerres contre les Garamantes.

Les guerres contre les Garamantes. — Lucius Cornelius Balbus qui, pendant sa jeunesse, avait combattu et administré sous César avec une audace extraordinaire et une sévérité des plus implacables, fut chargé par Auguste d'imposer la paix à ces voisins incommodes; pendant son proconsulat (735=19) il soumit l'intérieur du pays jusqu'à Cidamus (Ghadamès), à douze jours de marche de Tripoli, et jusqu'à Garama (Djerma) dans le Fezzan[1]; à son triomphe — ce

1. Les fastes triomphaux nous montrent que Balbus conduisit cette expédition comme proconsul d'Afrique; mais le consul L. Cornelius de l'année 722 doit être un autre personnage, puisque d'après Velleius (II, 51) Balbus devint *ex privato consularis*, c'est-à-dire obtint ce gouvernement sans avoir exercé une charge curule. Il se peut donc que sa nomination n'ait pas été, suivant l'usage ordinaire, le résultat d'un tirage au sort. Selon toute apparence, sa questure en Espagne (Dru-

fut le dernier de cette sorte qu'un citoyen célébra, — on vit défiler une longue série de villes et de tribus vaincues, dont on ne connaissait même pas le nom auparavant. Cette expédition est nommée une conquête ; l'intérieur du pays a dû par conséquent tomber quelque peu dans la possession des Romains. Plus tard on combattit souvent dans cette région. Quelque temps après, encore sous Auguste, Publius Sulpicius Quirinius fit une expédition contre les peuplades de la Marmarique, c'est-à-dire du désert libyen situé au-dessus de Cyrène, et en même temps contre les Garamantes. Nous dirons que, sous Tibère, la guerre contre Taçfarinas s'étendit aussi dans cette contrée. Quand elle fut finie, le roi des Garamantes envoya des ambassadeurs à Rome, pour demander pardon de la part qu'il avait prise à la lutte.

En l'an 70, ces mêmes Garamantes firent une incursion sur le territoire pacifié : la ville d'Oea en Tripolitaine (auj. Tripoli) avait appelé les Barbares à son secours, dans une querelle qu'elle avait eue avec la ville voisine de Leptis Magna (Lebda), et qui avait dégénéré en guerre : le gouverneur de l'Afrique battit encore une fois les Garamantes et les poursuivit jusque dans leur pays. Sous Domitien, la côte de la Grande Syrte, que les Nasamons habitaient depuis très longtemps, fut le théâtre d'un soulèvement des indigènes provoqué par les impôts écrasants ; le gouverneur de Numidie dut le réprimer les armes à la main ; ce pays déjà pauvre en hommes fut complètement

mann, II, p. 609) lui valut la disgrâce méritée d'Auguste, et ce fut seulement vingt années plus tard qu'il fut envoyé extraordinairement en Afrique, à cause de son incontestable capacité, pour accomplir cette tâche particulièrement difficile.

dépeuplé par cette guerre que l'on mena avec beaucoup de cruauté.

L'empereur Sévère fut plein de sollicitude pour sa province natale : il était de Leptis Magna, et lui donna une forte garnison pour la protéger contre les barbares voisins. Il faut rattacher à cette mesure le fait que, depuis Sévère jusqu'à Alexandre, les oasis voisines de Cidamus (Ghadamès), de Gharia-el-Gharbia, de Bondjem, furent occupées par des détachements de la légion d'Afrique ; ces soldats, éloignés comme ils l'étaient du quartier général, ne pouvaient être qu'un noyau pour les contingents considérables fournis à Rome par les tribus soumises. En fait, la possession de ces oasis était très importante non seulement pour la défense de la côte, mais encore pour les relations commerciales, qui de tout temps passèrent par ces oasis pour venir de l'Afrique centrale aux ports de la Tripolitaine. Ce sera seulement à la fin de l'empire que ces possessions avancées seront abandonnées ; dans les récits des guerres africaines sous Valentinien et Justinien, nous trouvons les villes de la côte directement menacées par les indigènes.

Le territoire et l'armée africano-numidiens. — Le fondement et le noyau de la domination romaine en Afrique est la province d'*Africa,* avec celle de Numidie qui en fut détachée. La civilisation romaine fut dans ce pays l'héritière en partie de Carthage, en partie des rois de Numidie, et si elle a obtenu quelque résultat important, il ne faut pas oublier qu'elle n'a fait autre chose que donner son nom et appliquer sa langue à ce qui existait déjà dans le pays. Ce sont Carthage et les rois de Numidie qui ont non seulement fondé de nombreuses villes sur lesquelles nous reviendrons, mais encore amené à une vie plus sédentaire les tribus berbères, qui d'ailleurs aimaient l'agriculture.

Déjà au temps d'Hérodote, les Libyens, qui habitaient à l'ouest du golfe de Gabès, n'étaient plus nomades, mais ils vivaient en paix et cultivaient la terre ; la royauté numide fit pénétrer plus profondément encore dans l'intérieur du pays la civilisation et l'agriculture. D'ailleurs la nature du sol était plus favorable dans cette région à l'agriculture que dans la partie occidentale de l'Afrique du Nord ; la dépression médiane entre les deux talus montagneux du nord et du sud y existe sans doute, mais les lacs salés et la steppe proprement dite y sont moins étendus que dans les deux Maurétanies. Les établissements militaires étaient surtout destinés à menacer par des troupes le puissant massif montagneux de l'Aurès, le Saint-Gothard du système méridional, et à protéger les territoires pacifiés de la province d'Afrique et de Numidie contre les incursions des peuplades turbulentes qui habitaient dans ces montagnes. C'est pourquoi Auguste fixa le quartier général de la légion à Theveste (Tébessa), sur le haut plateau qui sépare l'Aurès de l'ancienne province, et même au nord de ce point, entre Ammaedara et Althiburus des postes romains ont été établis d'une façon permanente par les premiers empereurs.

Nous savons peu de choses des diverses opérations militaires dont cette région fut le théâtre ; la guerre y fut incessante ; continuellement on repoussait les tribus limitrophes, qui pillaient non moins continuellement les provinces romaines. Nous n'avons des renseignements relativement précis que sur un seul épisode de ce genre, la guerre qui porte le nom du chef des Berbères, Tacfarinas.

Guerre contre Tacfarinas. — Elle prit une importance extraordinaire et dura huit ans (17-24) ; aussi pendant les années 20-22 la garnison de la province, qui se composait d'une seule légion fut-elle renforcée

par une seconde légion venue de Pannonie. La guerre éclata chez la grande tribu des Musulames, qui habitaient la pente méridionale de l'Aurès; déjà, sous Auguste, Lentulus avait dirigé une expédition contre eux, et, sous son successeur, ils élurent comme prince Tacfarinas. Ce fut l'Arminius africain : Numide de naissance, il avait servi dans l'armée romaine; après avoir déserté, il s'était rendu célèbre comme chef de bande. L'insurrection s'étendit, à l'est, jusqu'au pays des Cinithiens voisins de la petite Syrte, et jusque chez les Garamantes dans le Fezzan; à l'ouest elle embrasa une grande partie de la Maurétanie. Ce qui la rendait surtout dangereuse, c'est que Tacfarinas, suivant la méthode romaine, équipait une partie de ses gens à pied et l'autre à cheval et leur enseignait la tactique romaine : ces troupes donnaient de la consistance aux bandes légères des insurgés, et leur permettaient de livrer des combats et de faire des sièges réguliers. Après de longs efforts, le Sénat dut plusieurs fois renoncer au tirage au sort prescrit par la loi pour désigner le titulaire de cet important commandement, et choisir des hommes spéciaux au lieu des généraux ordinaires du genre de Cicéron. Quintus Junius Blaesus mit presque fin au soulèvement par une opération combinée; il envoya son aile gauche contre les Garamantes, pour protéger Cirta, et fit surveiller par son aile droite les débouchés de l'Aurès, tandis que lui-même pénétrait à la tête du gros de son armée sur le territoire des Musulames, et l'occupait d'une façon durable (22). Mais l'audacieux chef de bande recommença bientôt la guerre et quelques années plus tard, le proconsul Publius Cornelius Dolabella, après avoir réprimé dans son germe la révolte menaçante des Musulames soumis, par le supplice de tous leurs chefs, put, avec le secours des troupes du

roi de Maurétanie, et dans son royaume même, près d'Auzia (Aumale), livrer une bataille dans laquelle Tacfarinas perdit la vie. Comme il arrive dans toutes les insurrections nationales, la mort du chef mit fin au mouvement[1].

Guerres postérieures.— Pour l'époque postérieure nous manquons de renseignements détaillés du même genre, nous ne pouvons que suivre à peu près le développement général de l'œuvre pacificatrice accomplie par les Romains. Les peuplades qui habitaient au sud de l'Aurès furent, sinon exterminées, du moins chassées de leur pays et transportées dans les districts du nord : tel fut le sort des Musulames[2], contre lesquels on dirigea encore sous Claude une nouvelle ex-

1. Il est assez facile de déterminer quelles sont les peuplades nommées par Tacite dans le récit qu'il fait de cette guerre, confus comme toujours au point de vue géographique : la position de la colonne centrale entre Leptis et Cirta (*Ann.*, III, 74) nous conduit à Theveste. Il est impossible de chercher la ville de Thala (*Ann.*, III, 20) au-dessus d'Ammaedara ; la ville citée par Tacite est sans doute la Thala de la guerre de Jugurtha, dans le voisinage de Capsa. Le dernier acte de la guerre se joue dans la Maurétanie occidentale autour d'Auzia (IV, 25) ; on peut identifier d'après cela Thubusuptu ou Thubusuctu avec Thubuscum (IV, 24). On ne sait pas où était situé le fleuve Pagyda (*Ann.*, III, 20).

2. Ptolémée (IV, 3, 23) place les Musulames au sud de l'Aurès, et cela concorde avec les noms d'habitants de la steppe et de voisins des Maures que leur donne Tacite (II, 52) ; plus tard ils sont établis plus au nord et à l'ouest de Theveste (*Corp. insc. lat.*, VIII, 270, 10667). D'après Ptolémée (*loc. cit.*) les Nattabutes habitent au sud des Musulames ; postérieurement nous les trouvons au sud de Calama (*Corp. insc. lat.*, VIII, 484). De même les *Chellenses Numidae* (*Eph. epigr.*, V, 639) se placent entre Lares et Althiburus, tandis que le *conventus* (*civium Romanorum et*) *Numidarum qui Mascululae habitant* (*id.*, 597) désigne sans doute des tribus berbères transportées de la Numidie dans la province proconsulaire.

pédition. Tacfarinas demandait qu'on l'établît lui et les siens au milieu du territoire civilisé ; Tibère, comme il est juste, répondit à cette prétention en redoublant d'efforts pour anéantir l'audacieux prétendant ; mais un peu plus tard il exauça son vœu d'une certaine manière par les mesures précédentes, qui sans doute contribuèrent beaucoup à affermir le régime romain. Les camps enfermèrent de plus en plus le massif de l'Aurès. Les garnisons s'avancèrent dans l'intérieur du pays ; même, sous Trajan, le quartier général fut porté de Theveste plus loin vers l'ouest ; les trois établissements romains les plus importants, situés sur le versant septentrional de l'Aurès, Mascula (Khenchela), qui surveillait l'issue de la vallée de l'Arab, qui était la clef du massif, et qui fut une colonie au moins sous Marc-Aurèle et Verus ; Thamugadi, fondée par Trajan ; et Lambèse, qui fut depuis Hadrien le quartier général de l'armée d'Afrique, formèrent un ensemble comparable aux grands camps militaires du Rhin et du Danube ; ces trois villes, placées sur les routes qui reliaient l'Aurès aux grandes cités du nord et de la côte, Cirta (Constantine), Calama (Gelma), Hippo Regius (Bône), leur assuraient la paix.

Les steppes intermédiaires, lors même qu'on ne pouvait pas les cultiver, étaient au moins traversées par des routes sûres. Vers l'ouest les communications avec la Maurétanie étaient coupées par une chaîne de postes qui partait de Lambèse et qui contournait les pentes du massif en passant par les oasis de Calceus Herculis (el Kantara) et de Bescera (Biskra) ; plus tard même l'intérieur de ces montagnes devint romain ; la guerre, qui fut faite en Afrique sous l'empereur Antonin et dont nous n'avons pas de récit détaillé, doit avoir eu pour résultat de soumettre l'Aurès à la puissance romaine. C'est à la même époque qu'une route

militaire fut construite par une légion qui tenait garnison en Syrie et qui fut sans doute envoyée en Afrique à l'occasion de cette guerre; plus tard on trouve dans le pays des traces de garnisons et même de villes romaines, qui ont subsisté jusqu'à l'époque chrétienne; les montagnes de l'Aurès furent donc alors occupées et le restèrent constamment. L'oasis de Négrin, située sur la pente méridionale du même massif, avait déjà reçu des troupes romaines sous le règne de Trajan ou avant cet empereur; plus loin dans le sud, à l'extrémité de la steppe, se trouvent près de Bir-Mohammed-ben-Younès, les ruines d'un poste romain; une route romaine longeait le pied méridional de cette montagne. Cette oasis est la dernière terrasse de la puissante déclivité qui, du plateau de Theveste, ligne de partage des eaux entre la mer Méditerranée et le désert, s'abaisse vers celui-ci par des étages de deux à trois cents mètres de hauteur; au pied de cette terrasse commence, contrastant vivement avec les montagnes découpées qui se dressent en arrière, le désert sablonneux du Souf, avec ses rangées de dunes jaunes semblables aux flots, avec ses masses de sable soulevées par le vent, désert terrible, sans accident de terrain, sans arbre, se perdant dans l'horizon sans limite. Dès cette époque Négrin fut, comme aujourd'hui, le point de ralliement et le dernier refuge des chefs de pillards et des indigènes qui voulaient échapper à la domination étrangère; c'est une position qui commande au loin le désert et ses routes commerciales. En Numidie la domination et même la colonisation romaine s'étendaient jusqu'à cette limite extrême.

La civilisation romaine en Maurétanie. — La Maurétanie n'était pas un héritage comme l'Afrique et la Numidie. Nous ne savons rien de son histoire antérieure; aucune ville importante n'a probable-

ment existé sur la côte à une époque reculée, et l'œuvre civilisatrice n'a été accomplie dans cette région ni par l'influence phénicienne ni par les rois indigènes, comme l'a fait, en Numidie, Massinissa. Lorsque les derniers successeurs de ce prince eurent échangé la couronne de Numidie contre celle de Maurétanie, la capitale, abandonnant son nom d'Iol pour celui de Caesarea, devint la résidence d'une cour polie et luxueuse, ainsi qu'une place de navigation et de commerce. Mais la différence de l'organisation provinciale montre combien la possession de ce royaume était moins avantageuse que celle de la province voisine; les deux armées de Maurétanie n'étaient pas moins nombreuses que celle de l'Afrique et de la Numidie [1]; pourtant elles n'avaient besoin que d'un gouverneur de rang équestre, et elles se composaient de soldats appartenant à la classe des pérégrins. Caesarea resta une importante ville de commerce; mais dans cette province la véritable colonisation ne dépassa pas les montagnes du nord; c'est à l'est seulement que l'on trouve dans l'intérieur du pays quelques villes assez considérables. Même dans la fertile vallée du plus important des fleuves de la province, le Cheliff, la vie urbaine se développe faiblement; plus à l'ouest, dans les vallées de la Tafna et de la Malva elle disparaît complètement; et les noms des détachements de cavalerie qui y sont postés servent souvent de désignations locales. La province de Tingi (Tanger) n'embrasse

1. En l'an 70 les troupes des deux Maurétanies comprenaient ensemble, sans compter les milices nombreuses appelées sous les drapeaux, 5 ailes et 19 cohortes (Tacite, *Hist.*, II, 58), environ 15,000 hommes, en supposant, par approximation, que le quart de ces troupes avait un effectif de mille soldats. L'armée régulière de Numidie était plutôt inférieure en nombre que supérieure.

pour ainsi dire que cette ville avec le territoire qui l'entoure, et le bord de la côte atlantique jusqu'à Sala, c'est-à-dire le moderne Rebât ; dans l'intérieur du pays la colonisation romaine n'a jamais pénétré jusqu'à Fez. Aucune route de terre ne relie cette province à celle de Caesarea ; pour franchir les 50 milles qui séparent Tingi de Rusaddir (Melilla), il fallait aller par mer, en longeant la côte déserte et insoumise du Rif. Cette région communiquait plus facilement avec la Bétique qu'avec la Maurétanie ; et plus tard, lorsque l'empire fut divisé en districts administratifs plus considérables, la province de Tingi fut rattachée à l'Espagne. On ne faisait que consacrer extérieurement ce qui existait en fait depuis longtemps. La Tingitane était pour la Bétique ce que la Germanie était pour la Gaule ; et peut-être, comme elle rapportait fort peu, ne fut-elle organisée et gardée, que parce que son abandon aurait déjà à cette époque amené une invasion de l'Espagne, comme celle des Musulmans après la chute de la puissance romaine.

Les guerres des Gétules. — Au delà des limites ainsi déterminées de la colonisation permanente, derrière la ligne des douanes et des postes frontières et dans maints districts encore barbares situés en deçà dans les deux Maurétanies, le pays resta bien à l'époque romaine aux indigènes : mais ces peuplades étaient vassales de Rome ; on exigeait d'eux autant que possible des tributs et le service militaire ; mais la forme régulière de la perception des impôts et des levées de troupes ne leur fut pas appliquée. Par exemple, la tribu des Zimizes, établie sur la côte rocheuse à l'ouest d'Igilgili (Djidjelli) dans la Maurétanie orientale, c'est-à-dire, au cœur même du territoire romain, reçut la mission d'occuper une forteresse que l'on avait construite pour couvrir la ville d'Igilgili, mais

à la condition que ses bandes armées ne dépasseraient point un rayon de 500 pas autour du poste[1]. On se servait donc de ces Berbères soumis dans l'intérêt des Romains ; mais on ne les organisait pas à la romaine, et on ne les employait pas dans l'armée impériale. En outre, hors de la province proprement dite, les irréguliers de Maurétanie furent souvent employés, surtout comme cavaliers, à une époque postérieure[2], ce qui n'arriva jamais pour les Numides.

Nous ne pouvons pas déterminer jusqu'où s'étendaient les possessions et les routes impériales au delà des villes et des garnisons romaines. Les vastes steppes situées à l'ouest de Lambèse autour des lacs salés, la contrée montagneuse de Tlemsen jusqu'à Fez, qui comprend la côte du Rif, la belle et fertile région du rivage de l'Atlantique depuis Sala au nord jusqu'au

1. *Corp. insc. lat.*, VIII, 8369 (de l'an 129) : *Termini positi inter Igilgilitanos, in quorum finibus kastellum Victoriae positum est, et Zimiz(es), ut sciant Zimizes non plus in usum se habere ex auctoritate M. Vetti Latronis pro(curatoris) Aug(usti) qua(m) in circuitu a muro kast(elli) p(edes) D.* La table de Peutinger place les *Zimizes* un peu à l'ouest d'Igilgili.

2. Si le préfet d'une cohorte, qui tenait garnison en Numidie, avait en même temps sous ses ordres six tribus (*nationes*) Gétules (*Corp. insc. lat.*, V, 5267) en Maurétanie, on employait aussi des gens du pays comme irréguliers dans la province voisine. Les cavaliers maures irréguliers se rencontrent surtout en grand nombre à la fin de l'empire. Sous Trajan, Lusius Quietus, Maure de naissance et chef d'une troupe de Maures (Dion, LXVIII, 32), non pas Λίβυς ἐκ τῆς ὑπηκόου Λιβύης, ἀλλ' ἐξ ἀδόξου καὶ ἀπωκισμένης ἐσχατιᾶς (Themistius, *Or.*, 16, p. 250, éd. Dindorf), était sans doute un cheikh gétule, qui servait avec les siens dans l'armée romaine. Les paroles de Themistius n'indiquent pas que sa patrie fût formellement indépendante de l'empire; le « territoire soumis » est le territoire organisé suivant la méthode romaine, la ἐσχατία de ce territoire est une frontière habitée par des tribus dépendantes.

grand Atlas, dont la civilisation rivalisa avec celle de l'Andalousie pendant la grande époque de la puissance arabe, enfin le massif de l'Atlas, au sud de l'Algérie et du Maroc, et son versant méridional, dont les pâturages de montagnes et de steppes offrent aux tribus de bergers d'abondantes subsistances, et dont les nombreuses oasis présentent une fertilité luxuriante, toutes ces régions sont restées en dehors de la civilisation romaine ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles aient été indépendantes de Rome, ni qu'elles aient été considérées comme situées en dehors du territoire de l'empire. Sous ce rapport la tradition ne nous fournit que peu de renseignements. Nous avons déjà raconté (p. 263) que les proconsuls de l'Afrique aidèrent le roi Juba à soumettre les Gétules, c'est-à-dire les tribus qui habitaient l'Algérie méridionale ; l'on a même placé à Madère les teintureries de pourpre dont nous parlerons plus loin (p. 297, note). Après la disparition de la dynastie maurétanienne et l'établissement de l'administration directe par les Romains, Suetonius Paullinus franchit l'Atlas, le premier de tous les généraux romains (p. 257) et porta ses armes dans le sud-est du Maroc, jusqu'au fleuve du désert qui porte encore aujourd'hui le nom de Ger. Son successeur Gnaeus Hosidius Geta continua cette expédition et écrasa complètement le chef des Maures, Salabus. Dans la suite, maint gouverneur audacieux des provinces maurétaniennes pénétra dans ces régions lointaines ; il en fut de même des gouverneurs de la Numidie ; car c'était sous leur autorité et non sous celle des gouverneurs de la Maurétanie qu'était placé le territoire montagneux qui bornait au sud la province de Caesarea[1]. Mais il ne nous est resté

1. Aux inscriptions, qui fournissent ce renseignement (*Corp.*

aucun récit des campagnes militaires que l'on fit plus tard dans le sud de la Maurétanie et de la Numidie. Il est peu probable que les Romains aient conquis toutes les régions qu'avaient possédées les rois de Maurétanie, avec les mêmes limites du côté du sud ; cependant les expéditions entreprises après l'annexion du pays n'ont pas été sans conséquences durables. Tout au moins une partie des Gétules a été soumise pendant l'époque impériale à la conscription régulière, comme le prouve la levée qu'on fit chez eux de troupes auxiliaires ; et si les tribus indigènes qui habitaient le sud des provinces romaines avaient donné fort à faire aux Romains, les traces d'un pareil état de choses ne manqueraient certainement pas complètement[1]. Il est probable que tout le sud jusqu'au grand désert comptait comme possession de l'empire[2] ; l'autorité réelle de Rome s'est même étendue beaucoup plus loin que le domaine de la civilisation romaine ; ce qui n'exclut pas, à la vérité, les pillages et les razzias que l'on commettait de part et d'autre.

Les invasions des Maures en Espagne. — Les attaques véritables sont celles que le territoire pacifié eut à essuyer de la part des tribus, qui habitaient le

insc. lat., VIII, p. XVIII et 747), s'ajoute la remarquable dédicace du chef d'une colonne expéditionnaire de l'an 174, trouvée dans le voisinage de Géryville (*Eph. ep.*, V, 1043).

1. Le *tumultus Gaetulicus* (*Corp. insc. lat.*, VIII, 6958) est plutôt un soulèvement qu'une incursion.

2. Ptolémée prend comme limite de la province de Caesarea la ligne située au-dessus des chotts et n'y comprend pas la Gétulie ; au contraire il étend la province de Tingi jusqu'au grand Atlas. Pline (*Hist. nat.*, V, 4, 30) compte parmi les peuplades soumises de l'Afrique « toute la Gétulie jusqu'au Niger et jusqu'à la frontière éthiopienne », ce qui conduit à peu près à Tombouctou. Cette dernière formule doit correspondre à la prétention officielle.

rivage dans le Rif et aux alentours, les Mazices et les Baquates ; les assaillants passèrent même la mer et vinrent se jeter sur les côtes d'Espagne (t. IX, p. 83). Pendant tout l'empire nous avons des renseignements sur les invasions des Maures en Bétique[1], et nous savons que les Romains, au lieu de prendre énergiquement l'offensive, se tinrent constamment dans ce pays sur la

1. Déjà sous Néron, Calpurnius (*Egl.*, IV, 40) appelle la côte de la Bétique *trucibus obnoxia Mauris*. — Si les Maures sous Antonin le Pieux furent vaincus et refoulés jusqu'à l'Atlas et même au delà (*Vita Pii*, 5, Pausan., VIII, 43), l'envoi que l'on fit alors des troupes d'Espagne dans la Tingitane (*Corp. insc. lat.*, III, 5212-5215) permet de croire que cette attaque des Maures atteignit la Bétique et que les troupes de la Tarraconaise qui marchèrent contre eux les poursuivirent au delà du détroit. A la même époque sans doute une légion de Syrie combattit dans l'Aurès ; il est donc très probable que cette guerre s'étendit aussi sur la Numidie. — La guerre des Maures sous Marc-Aurèle (*Vita Marci*, 21, 22 ; *Vita Severi*, 2) se livra surtout en Bétique et en Lusitanie. — Sous le règne de Sévère un gouverneur de l'Espagne citérieure eut à lutter contre les rebelles sur terre et sur mer (*Corp. insc. lat.*, II, 4114). — Au temps d'Alexandre Sévère (*Vita*, 58) on combattit dans la province de Tingi, sans que l'Espagne soit nommée à ce propos. — Pendant le règne d'Aurélien (*Vita Saturnini*, 9) il est question de guerre mauro-hispanienne. — Il est impossible de préciser l'époque à laquelle des troupes furent envoyées de Numidie en Espagne et contre les Mazices (*Corp. insc. lat.*, VIII, 2786) ; il s'agit ici non point des Mazices de la Césarienne, mais de ceux de la Tingitane dans le Rif (Ptolémée, V, 1, 10) ; c'est peut-être à ce propos que Gaius Vallius Maximianus remporta, comme gouverneur de la Tingitane, une victoire sur les Maures dans la Bétique (d'après Hirschfeld, *Wiener Stud.*, VI, p. 123, sous Marc-Aurèle et Commode) et délivra des villes qu'ils assiégeaient (*Corp. insc. lat.*, II, 1120, 2015). Ces événements prouvent au moins qu'on n'avait pas fini de lutter contre les Maures du Rif et contre leurs alliés qui venaient en grande affluence de l'intérieur du pays. Quand les Baquates, qui habitaient la même côte, assiégèrent dans la Césarienne la ville assez éloignée de Cartenna (Tenès) (*Corp.*

défensive ; sans doute cette situation ne mettait pas l'empire en danger de vie où de mort, mais la riche et pacifique province d'Espagne ne fut jamais en sûreté et éprouva des désastres souvent terribles. Les territoires civilisés de l'Afrique paraissent avoir moins souffert des incursions des Maures, probablement parce que le quartier général de Numidie se trouvait placé tout près de la frontière de Maurétanie, et parce que les fortes garnisons qui surveillaient le versant occidental de l'Aurès firent leur devoir. Mais au troisième siècle, lorsque la puissance impériale s'écroula de toute part, les invasions commencèrent aussi dans cette province. La guerre dite des « cinq tribus, » qui commença vers l'époque de Gallien, et pour laquelle douze ans plus tard l'empereur Maximien vint lui-même en Afrique, éclata chez les tribus qui habitaient au-delà des chotts, sur la frontière de la Numidie et de la Maurétanie ; elle atteignit surtout les villes de la Maurétanie orientale et de la Numidie occidentale, par exemple Auzia et Mileu[1].

insc. lat., VIII, 9663), ils vinrent par mer ; on ne sait pas où eurent lieu les guerres des Maures sous Hadrien (*Vita*, 5, 12) et sous Commode (*Vita*, 13).

1. Les monuments épigraphiques (*Corp. insc. lat.*, VIII, 2615, 8836, 9045, 9047) nous en apprennent plus sur ce sujet que les sèches narrations de Victor et d'Eutrope. D'après ces inscriptions on peut suivre les *Quinquegentiani* depuis Gallien jusqu'à Dioclétien. Au début ce sont les Baquates qui, appelés *Transtagnenses*, ont dû habiter au delà des Chotts. Puis quatre « rois » font une expédition commune. L'adversaire le plus redouté est Faraxen avec ses *gentiles Fraxinenses*. Des villes comme Milev en Numidie, non loin de Cirta, et Auzia dans la Césarienne, sont attaquées, et les habitants doivent en grande partie se défendre eux-mêmes contre les ennemis. Après la fin de la guerre, Maximien établit de grands magasins à Thubusuctu, non loin de Saldae. Ces renseignements épars donnent au moins un aperçu des événements de cette époque.

Persistance de la langue berbère. — Nous en venons maintenant à l'organisation intérieure du pays. Occupons-nous d'abord de la langue. L'idiome populaire fut traité comme l'idiome celtique l'avait été en Gaule et l'idiome ibérique en Espagne ; cette méthode fut d'autant plus suivie en Afrique, qu'une domination étrangère s'y était établie de très bonne heure, et que certainement aucun Romain ne comprenait la langue indigène. Les tribus berbères ont eu non seulement une langue nationale, mais même une écriture nationale (t. XI, p. 253) ; autant que nous pouvons le savoir, on n'en a jamais fait usage dans les relations officielles ; du moins elle n'a jamais été employée sur les monnaies. Même les dynasties indigènes des Berbères ne s'en sont jamais servies, soit parce que dans leurs royaumes les villes les plus importantes étaient phéniciennes plutôt que libyques, soit parce que la civilisation phénicienne avait pénétré profondément dans le pays.

Cette langue, il est vrai, était écrite même sous la domination romaine ; la plupart des inscriptions votives ou funéraires en langue berbère datent certainement de l'époque impériale ; mais leur rareté prouve que, dans le cercle des possessions romaines, on en était arrivé, pour l'idiome indigène, à un usage restreint de l'écriture. Comme langue populaire il s'est naturellement conservé surtout dans les régions où les Romains ne pénétrèrent pas ou presque pas, comme le Sahara, les montagnes du Rif marocain, et les deux Kabylies ; mais même dans l'île fertile et de bonne heure colonisée de Girba (Djerba), en Tripolitaine, siège de la fabrication de la pourpre carthaginoise, on parle encore aujourd'hui libyque. A tout prendre, l'ancien idiome populaire de l'Afrique s'est mieux défendu que ceux des Celtes et des Ibères.

Persistance de la langue phénicienne. — La langue qui régnait en Afrique septentrionale, lors de l'occupation romaine, était celle des étrangers qui avaient envahi le pays avant les Romains. Leptis, non point celle de la Tripolitaine, mais la cité voisine d'Hadrumète, est la seule ville africaine, dont les monnaies portent une légende grecque et qui ait ainsi donné à cette langue une place au moins secondaire dans la vie officielle. L'idiome phénicien dominait à cette époque dans tous les pays de l'Afrique septentrionale où la civilisation avait pénétré, depuis Leptis la Grande jusqu'à Tingi ; on s'en servait beaucoup à Carthage et dans ses environs, mais on l'employait aussi en Numidie et même en Maurétanie [1]. Lorsque l'on modifia le système administratif du pays, on fit certaines concessions à cette langue, organe d'une civilisation très développée, quoique étrangère. Peut-être sous César, certainement sous Auguste et Tibère, la langue phénicienne fut parlée comme langue officielle dans les villes de la province romaine, telles que Leptis-la-Grande et Oea, dans celles du royaume de Maurétanie, comme Tingi et Lix, alors même que, comme Tingi, elles étaient devenues des cités de droit

1. Abstraction faite des monnaies, les inscriptions le prouvent. D'après le classement dont je suis redevable à M. Euting, la grande majorité des inscriptions écrites en vieux punique, c'est-à-dire sans doute avant la destruction de Carthage, appartient à Carthage elle-même (environ 2,500), les autres à Hadrumète (9), à Thugga (la célèbre inscription en phénicien et en berbère), à Cirta (5), à Jol-Caesarea (1). Les inscriptions néo-puniques sont très nombreuses à Carthage et aux alentours (30) ; elles ne sont pas rares dans la province consulaire, à Leptis la Grande (5), dans les îles de Gerba (1) et de Cossura (1) ; en Numidie, à Calama et dans ses environs (23), à Cirta (15) ; en Maurétanie on n'en a trouvé jusqu'à présent qu'à Portus Magnus (2).

romain. Mais on n'alla pas aussi loin en Afrique que dans la partie grecque de l'empire. Dans les provinces grecques la langue grecque est usitée pour les relations commerciales, et pour les rapports avec le gouvernement impérial ou ses représentants ; dans les villes organisées sur le modèle des cités grecques, les monnaies portent le nom de l'empereur écrit en grec. Au contraire, en Afrique, le nom de l'empereur ou ceux des fonctionnaires impériaux sont toujours écrits en latin sur les monnaies, quand même la ville parle une autre langue. Sur les monnaies des rois de Maurétanie, le nom de la reine grecque est en grec, mais celui du roi, considéré comme fonctionnaire impérial, est toujours en latin, même lorsque la reine est nommée à côté de lui. Cela prouve que le gouvernement ne toléra pas l'emploi de la langue phénicienne en Afrique dans ses rapports avec les municipalités et les individus : elle ne le permit que pour les relations quotidiennes. Cet idiome ne fut pas une troisième langue d'empire ; ce fut une langue à part dont on reconnaissait l'existence dans son domaine propre.

Mais cette reconnaissance même, quelque limitée qu'elle fût, ne dura pas longtemps. Nous n'avons aucun document qui atteste l'usage public du phénicien après Tibère, et il est difficile d'admettre que cette langue ait survécu à la première dynastie [1]. Nous ne

1. C'est en réalité sous Tibère que l'on cessa de frapper des monnaies en Afrique, et comme les inscriptions africaines du premier siècle après J.-C. sont très rares, les documents nous font défaut pour la période postérieure à cet empereur. Les monnaies de Babba, dans la Tingitane, qui commencent avec Claude et disparaissent sous Galba, portent des légendes exclusivement latines ; mais la ville était une colonie. Les inscriptions latino-puniques de Leptis la Grande (*Corp. insc. lat.*, VIII, 7) et de Naraggara (*ibid.*, 4636) peuvent être posté-

savons pas comment ni quand le changement s'opéra. Le gouvernement, sous Tibère ou sous Claude, prononça sans doute le mot décisif; et l'annexion des Phéniciens d'Afrique, sous le rapport de la langue et de la nationalité, fut accomplie aussi complètement qu'une annexion de ce genre peut l'être par l'administration. Dans l'usage domestique, le phénicien survécut longtemps encore en Afrique, plus longtemps, semble-t-il, que dans la mère-patrie. Au commencement du troisième siècle, les femmes des meilleures familles de Leptis-la-Grande parlaient si peu latin ou grec, qu'on aurait pu les croire étrangères à la société romaine; même à la fin du quatrième siècle on n'aimait pas à envoyer dans les environs d'Hippo regius (Bône) des prêtres qui n'auraient pas su s'adresser aux gens du pays en langue punique. Ils s'appelaient eux-mêmes Chananéens; les noms et les locutions puniques étaient encore d'un usage courant. Mais cette langue avait été bannie de l'école[1]; on ne l'écrivait plus, elle était devenue un dialecte populaire et ne se parlait probablement que dans le domaine de l'ancienne civilisation phénicienne, surtout dans ces vieilles villes puniques situées sur les côtes en dehors des grandes voies commerciales[2]. Lorsque les Arabes envahirent

rieures à Tibère, mais leur caractère d'inscriptions bilingues prouve que la langue phénicienne était déjà en décadence, lorsqu'elles ont été gravées.

1. Dans son *Epitome*, Aurelius Victor prétend que l'empereur Sévère a été *latinis litteris sufficienter instructus, graecis sermonibus eruditus, punica eloquentia promptior, quippe genitus apud Leptim;* il ne faudrait pas en conclure qu'il existait alors en Tripolitaine un cours de rhétorique punique : cet auteur, d'une basse époque et d'un rang secondaire, a sans doute transformé en une étude approfondie ce qui n'était qu'une connaissance pratique de la langue.

2. Il ne faut pas se fier aux affirmations d'Arnobe le Jeune

l'Afrique, ils y trouvèrent comme langue populaire l'idiome des Berbères ; celui des Phéniciens avait disparu[1].

Les deux langues étrangères ont péri en même temps que la civilisation carthagino-romaine ; le langage indigène leur a survécu et se parle encore aujourd'hui. Les dominations étrangères se succédèrent, amenant d'autres civilisations ; les Berbères restèrent comme le palmier des oasis et le sable du désert.

La langue latine. — Ce fut le latin, et non le grec, qui hérita de la langue punique. Et pourtant ce n'était pas là le développement naturel des choses. Au temps de César le latin et le grec étaient dans l'Afrique septentrionale des langues étrangères ; mais, comme les monnaies de Leptis le prouvent, le grec était beaucoup plus répandu que le latin ; seuls les fonctionnaires, les soldats, les négociants italiens parlaient latin. Il aurait été sans doute plus facile à cette époque d'helléniser que de latiniser l'Afrique ; ce fut pourtant le contraire qui arriva. On sent encore ici l'action de cette volonté qui ne laissa pas se développer en Gaule les germes de l'hellénisme, et qui annexa au domaine de la langue latine la Sicile grecque ; cette volonté,

qui écrivait en 460 (*Ad psal.*, 104, p. 481, éd. Migne) : *Cham vero secundus filius Noe a Rhinocoruris usque Gadira habens linguas sermone punico a parte Garamantum, latino a parte boreae, barbarico a parte meridiani, Aethiopum et Aegyptiorum ac barbaris interioribus vario sermone numero viginti duabus linguis in patriis trecentis nonaginta et quattuor ;* encore moins aux fables que Procope raconte (*Bello Vand.*, II, 10) à propos de la langue punique écrite et parlée à Tigisis. De pareils témoins ne pouvaient guère distinguer le berbère du phénicien.

1. Peut-être la langue phénicienne a-t-elle été parlée jusqu'au onzième siècle sur un point isolé de la grande Syrte (Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 478).

qui avait tracé les limites entre l'Occident latin et l'Orient grec, rattacha l'Afrique à l'Occident.

L'organisation phénicienne des villes. — L'organisation intérieure du pays fut établie dans le même esprit. Elle a pour base la municipalité phénicienne, comme en Italie elle repose sur la municipalité latine, et en Orient sur la municipalité grecque. Lorsque la domination romaine pénétra en Afrique, le territoire de Carthage comprenait trois cents communes, peu importantes pour la plupart, et administrées par leurs suffètes : la république ne modifia pas cette organisation. Le même état de choses se retrouve dans les différents royaumes du pays ; les anciennes villes phéniciennes y avaient conservé, sous les princes indigènes, leurs institutions primitives et d'autres villes, comme Calama, cité située dans l'intérieur de la Numidie et qui ne peut guère être d'origine phénicienne, y étaient certainement administrées à la punique[1] ; la civilisation que Massinissa voulut donner

1. Les inscriptions latines trouvées en Afrique ne sont pas assez anciennes pour nous renseigner sur l'histoire de la province avant le second siècle de l'ère chrétienne ; nous trouvons plus de détails dans les quatre contrats de patronage cités à la page suivante (note 1) qui datent du temps de Tibère et qui furent conclus entre deux petites localités de la province consulaire Apisa Majus et Siagu d'une part, et de l'autre deux villages voisins sans doute, mais qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs : Themetra et Thimiligi. Strabon paraît donc digne de foi (XVII, 3, 15, p. 833), quand il nous rapporte qu'au commencement de la dernière guerre, le territoire de Carthage comprenait encore 300 villes. Dans chacun de ces quatre petits villages il y avait des suffètes. D'ailleurs lorsque les inscriptions en vieux ou en nouveau punique nomment des magistrats, il s'agit régulièrement de deux suffètes. Telle était l'organisation générale de la province consulaire, Calama nous le prouve ; l'administration phénicienne des villes s'y était développée.

à son royaume consista surtout dans la transformation des villages berbères agricoles en villes constituées sur le modèle des municipalités phéniciennes.

Il doit en être de même des quelques cités plus anciennes, qui existaient en Maurétanie avant Auguste. Autant que nous en pouvons juger, les deux suffètes, qui se renouvellent chaque année à la tête des communes africaines, sont tout à fait semblables aux deux magistrats suprêmes qui existaient dans l'organisation de la municipalité italique. D'autres particularités, par exemple la constitution des assemblées de la cité — si connues à Carthage et qui y différaient totalement des institutions analogues de l'Italie — ont-elles conservé à l'organisation des municipalités phéniciennes à l'époque romaine quelque caractère national? C'est ce qu'il est au moins impossible d'établir[1]. Mais, en fait, on ne chercha pas à effacer le contraste, purement formel d'ailleurs, qui existait entre la cité phénicienne et la ville italique et on laissa subsister la langue punique ; par là on reconnaissait la nationalité phénicienne, et on garantissait en quelque sorte son existence sous la domination romaine. Ce qui prouve que cette organisation administrative fut bientôt considérée comme étant la seule régulière en Afrique c'est que, César releva Carthage sous la forme d'une ville phénicienne ; elle retrouva ses anciens suffètes[2] et dans une

1. Les contrats de patronage, du temps de César (*Corp. insc. lat.*, VIII, 10525), d'Auguste (*ibid.*, 68, cf. 69), et de Tibère (*Corp. insc. lat.*, V, 4919-4922), conclus par le *senatus populusque* des communes (*civitates*) africaines de droit pérégrin avec de nobles romains, paraissent avoir été faits, à la manière romaine, par le conseil municipal, qui représente la commune et s'engage pour elle.

2. Sur une monnaie frappée certainement au temps de César (Müller, *Num. de l'Afr.*, II, p. 149) on lit : *Kar(thago)*

certaine mesure ses anciens habitants, puisqu'une grande partie, peut-être la majorité des nouveaux citoyens fut prise dans les localités environnantes ; de plus la cité fut placée sous la protection de la grande déesse de la Carthage punique, la reine du Ciel, Astarté, qui rentra ainsi avec son peuple dans son ancienne demeure. A la vérité, dans Carthage même, cette organisation fit bientôt place à l'administration propre aux colonies italiques, et la déesse protectrice Astarté devint *Caelestis,* divinité latine au moins de nom. Dans les autres régions de l'Afrique et en Numidie, le système municipal phénicien resta sans doute prépondérant pendant tout le premier siècle ; il fut appliqué dans les localités auxquelles on avait reconnu le droit de cité, mais qui ne jouissaient ni de l'organisation romaine ni de l'organisation latine. Ce régime ne fut pas aboli à proprement parler, puisqu'il y avait encore des suffètes sous Antonin ; mais partout ces magistrats cédèrent peu à peu la place aux duum-

Veneris et *Aristo Mutumbal Ricoce suf(etes)*, les deux premiers noms doivent être considérés comme un double nom gréco-phénicien: ce cas d'ailleurs n'est pas rare (cf. *Corp. insc. lat.*, V, 4922: *Agente Celere Imilchonis Gulalsae filio sufete*). — Or d'une part les suffètes ne peuvent pas être attribués à une colonie romaine; d'autre part il est bien établi qu'une colonie fut conduite à Carthage; il faut donc ou que César lui-même ait modifié plus tard la forme de la constitution municipale ou que l'établissement de la colonie sous le triumvirat ait été considéré comme l'exécution posthume de la volonté du dictateur (ainsi que le raconte aussi Appien, *Pun.*, 136). On peut comparer, sous ce rapport, Curubis à Carthage: cette ville, au début de la dictature de César, était administrée par des suffètes (*Corp. insc. lat.*, 10525) tandis qu'en l'an 709 de Rome c'était une colonie césarienne gouvernée par des duumvirs (*ibid.*, 977): néanmoins le cas est différent, parce que cette cité ne doit pas, comme Carthage, son existence à César.

virs et le changement des principes de gouvernement entraîna, là comme ailleurs, ses dernières conséquences.

Transformation des villes phéniciennes en cités italiques. — Le droit municipal phénicien commença sous César à être remplacé par le droit italique. L'ancienne ville phénicienne d'Utique, qui avait précédé Carthage et qui lui succéda, avait été frappée dans ses intérêts par le rétablissement de l'ancienne capitale du pays, la première cité d'Afrique que l'on dotait de l'organisation italique ; elle reçut en compensation peut-être du dictateur César le droit de cité latine, certainement de son successeur Auguste le titre de municipe romain. La ville de Tingi fut récompensée de la même manière, parce qu'elle était restée fidèle pendant la guerre de Pérouse (p. 260). Ce privilège fut bientôt étendu à plusieurs autres villes ; néanmoins le nombre des cités africaines de droit romain resta fort limité jusqu'à Trajan et Hadrien [1]. Depuis cette époque, on concéda le droit municipal ou même colonial aux villes demeurées jusque là phéniciennes, dans une grande proportion, mais en procédant isolément ; le droit colonial fut même, plus tard, accordé régulièrement comme un titre, sans que des colons aient été conduits dans la nouvelle cité. Si les dédicaces et

1. Pour l'Afrique et la Numidie, Pline (*Hist. nat.*, V, 4, 29 et suiv.) compte en tout 516 villes, parmi lesquelles 6 colonies, 15 cités de droit romain, 2 villes latines (car l'*oppidum stipendiarium*, d'après la place qui lui est attribuée, devait jouir du droit italique) ; les autres localités sont ou bien des villes phéniciennes (*oppida*), dont 30 sont indépendantes, ou bien des tribus libyennes (*non civitates tantum, sed pleraeque etiam nationes jure dici possunt*) ; on ne sait pas si ces chiffres se rapportent au règne de Vespasien ou à une époque antérieure : en aucun cas ils ne sont corrects ; car en dehors des six colonies nommées par Pline, il y en avait six autres (Assuras,

les monuments de toute sorte, rares en Afrique jusqu'au commencement du second siècle, deviennent dès lors abondants, c'est en grande partie parce que de nombreuses localités passèrent au rang des villes impériales qui jouissaient des droits les plus étendus.

Déductions de colonies italiennes en Afrique. — Indépendamment de la transformation des villes phéniciennes en municipes ou en colonies italiques, beaucoup de cités de droit italique s'élevèrent en Afrique par suite de l'établissement de colons italiens. Le dictateur César avait pris l'initiative de cette colonisation ; aucune province n'a peut-être été plus favorisée par lui en ce sens que l'Afrique, et les empereurs de la première dynastie suivirent son exemple. Nous avons déjà parlé de la fondation de Carthage ; cette ville ne reçut pas immédiatement, mais très peu de temps après, des colons italiens qui apportèrent avec eux l'organisation italienne et le plein droit de cité romaine. Elle fut certainement destinée tout de suite à être la capitale de la province et bâtie comme une grande ville ; elle le devint rapidement dans la réalité. Carthage et Lyon sont, outre la capitale de l'empire, les deux seules villes de l'Occident qui aient eu une garnison permanente de troupes impériales. De plus, soit le dictateur, soit le premier empereur créèrent toute une série de colonies, dans de petites villes de la côte d'Afrique la plus rapprochée de la Sicile ; Hippo Diarrhytus, Clupea, Curubi, Neapolis, Carpi, Maxula, Uthina, Thuburbo majus, Assuras ; elles furent établies non seulement en faveur de vétérans, mais aussi pour hâter la latinisation du pays. Si l'on constitua à

Carpi, Clupea, Curubi, Hippo Diarrhytos, Neapolis), qui remontent à César ou à Auguste, les unes certainement, les autres avec quelque vraisemblance.

cette époque dans l'ancien royaume de Numidie les deux colonies de Cirta avec ses dépendances, et de Cirta la Neuve ou Sicca, c'est parce que César avait fait des promesses spéciales au chef de bandes Publius Sittius de Nuceria et à ses troupes italo-africaines. La première de ces villes, située dans une région qui appartenait à un état client du peuple romain (p. 260, note), conserva une organisation particulière et très indépendante, qui ne fut modifiée qu'en partie, même lorsque la ville devint une cité d'empire. Ces deux villes prospérèrent rapidement et devinrent deux foyers considérables de la civilisation romaine dans la nouvelle Afrique.

Déduction de colonies italiennes en Maurétanie. — La colonisation entreprise par Auguste et continuée par Claude dans le royaume de Juba présente un autre caractère. Dans la Maurétanie, encore très barbare à cette époque, les villes manquaient, ainsi que les éléments pour les fonder ; l'établissement de soldats libérés qui avaient servi dans l'armée romaine introduisit la civilisation dans ce pays sauvage. C'est ainsi que dans la future province Césarienne, sur la côte, Igilgili, Saldae, Rusazu, Rusguniae, Gunugi, Cartenna (Tenès), plus loin de la mer, Thubusuptu et Zuccabar furent peuplées de vétérans d'Auguste, Oppidum novum de vétérans de Claude ; de même dans la province de Tingi furent fondées, sous Auguste, Zilis, Babba, Banasa; sous Claude, Lix. Ces communes de droit romain ne dépendirent point, comme nous l'avons déjà fait remarquer, des rois de Maurétanie, aussi longtemps qu'on les laissa régner; elles furent rattachées administrativement à la province romaine voisine ; la création de ces établissements préluda à l'annexion de la Maurétanie [1].

1. Pline dit bien (*Hist. nat.*, V, 1, 2), en parlant de Zulil

La civilisation ne s'étendit jamais autant qu'Auguste et Claude l'avaient désiré, ou du moins ce ne fut que dans des limites très restreintes. Ce n'était pourtant pas l'espace qui manquait dans la partie occidentale de la province de Caesarea et dans celle de Tingi. Nous avons déjà dit (p. 288) que l'on accorda plus tard à certaines villes le titre de colonie romaine, sans que des colons y aient été conduits,

La grande propriété. — A côté de l'organisation du municipe, il faut encore mentionner spécialement l'organisation de la grande propriété dans cette province. Dans le système romain la constitution de la grande propriété accompagne en règle générale celle de la municipalité ; le développement des *latifundia* a porté à l'union de ces deux éléments moins de préjudice qu'on ne le croit volontiers, parce que habituellement, ces *latifundia* s'étendaient au loin et embrassaient souvent plusieurs territoires de cités. En Afrique, non seulement les grandes propriétés étaient plus nombreuses et plus importantes que partout ailleurs, mais elles possédaient une individualité analogue à celle des territoires de cités ; autour de la maison du maître se formait un établissement qui ne le cédait en rien aux petites villes agricoles de la campagne ; et quand le chef et le conseil municipal des bourgades dont dépendait ce grand propriétaire n'osaient pas, ou plus souvent encore ne pouvaient pas le contraindre à remplir

ou plutôt de Zili : *regum dicioni exempta et jura in Baeticam petere jussa,* et l'on pourrait appliquer ce mot au transfert de cette colonie en Bétique sous le nom de *Julia Traducta* (Strabon, III, 1, 8, p. 140) ; mais Pline ne donne probablement ce renseignement que pour Zili, parce qu'elle est la première colonie fondée hors de l'empire dont il fasse mention. Un citoyen d'une colonie romaine ne peut pas avoir été justiciable du roi de Maurétanie.

toutes les charges municipales qui lui incombaient, on voyait se rompre les liens qui rattachaient ces grandes propriétés à la commune, surtout lorsqu'elles tombaient dans les mains de l'empereur[1]. Le fait se produisit fréquemment et de bonne heure en Afrique. Néron surtout confisqua, dit-on, la moitié des grandes propriétés africaines, et l'empereur avait l'habitude de garder ce qu'il avait pris. Les petits fermiers, auxquels on loua les terres du domaine, semblent avoir été pour la plupart des étrangers ; l'établissement en Afrique de ces colons impériaux fait donc partie dans une certaine mesure de la colonisation italienne.

Organisation des communautés berbères. — Nous avons fait remarquer plus haut que, pendant tout le temps de la domination romaine, les Berbères peuplaient en grande partie la Numidie et la Maurétanie (p. 254). Quant à leur organisation intérieure, on n'en peut guère connaître que le groupement par tribus (*gens*)[2], remplaçant l'organisation par villes,

1. Frontin, dans le passage célèbre (p. 53, éd. Lachmann) où il raconte les procès entre des communes et des particuliers ou plutôt l'empereur, ne semble pas vouloir parler de grands domaines, légalement indépendants et semblables à des territoires de cités, ce qui est incompatible avec le droit romain; il paraît faire allusion à la résistance qu'un grand propriétaire opposait aux prétentions d'une commune, relatives par exemple au recrutement ou aux corvées d'attelage qu'on réclamait de lui; ce propriétaire alléguait que le terrain en question était en dehors des limites du territoire communal.

2. L'expression technique de *gens* se rencontre dans le titre ordinaire de *praefectus gentis Musulamiorum*, etc.; mais comme c'est là le nom donné à la dernière catégorie des communautés indépendantes, on évitait souvent de le mettre dans les dédicaces (cf. *Corp. insc. lat.*, VIII, p. 1100), et on le remplaçait par celui de *civitas*, qui s'appliquait, comme le mot *oppidum* étranger à la langue technique et employé par Pline (p. 288, n. 1), à toutes les agglomérations qui n'étaient ni ita-

sous l'autorité de duumvirs ou de suffètes. Les confédérations indigènes ne furent pas rattachées, comme des sujets, ainsi qu'il arriva dans le nord de l'Italie, à des municipalités isolées ; elles furent soumises directement aux gouverneurs, à l'égal des cités constituées; là même où cela parut nécessaire, on mit à leur tête un officier romain (*praefectus gentis*), ou bien encore un fonctionnaire spécial[1], un prince (*princeps*), qui

liques ni grecques. Le changement de l'expression *civitas Gurzensis* (*Corp. insc. lat.*, VIII, 69) en *senatus populusque stipendiariorum pago Gurzenses*, c'est-à-dire « les anciens et le peuple des tribus qui paient l'impôt dans le village de Curza » nous montre bien quelle était la nature de la *gens*.

1. Lorsque le terme de *princeps* (*Corp. insc. lat.*, VIII, p. 1101) n'est pas seulement une appellation, mais un titre précis, on le rencontre surtout dans les communautés qui ne sont ni des municipalités ni des parties de municipalités, et souvent aussi dans les *gentes*. On peut identifier les onze notables (cf. *Eph. epigr.*, V, 302, 521, 523) avec les *seniores*, que l'on trouve çà et là. Nous sommes renseignés sur la valeur de ces deux fonctions par une inscription (*Corp. insc. lat.*, VIII, 7041 : *Florus Labaconis f. princeps et undecimprimus gentis Saboidum*). On a découvert récemment les ruines d'une agglomération berbère à Bou-Djelida, un peu à l'ouest de la grande voie qui mène de Carthage à Theveste, dans une vallée du Djebel-Rihan, c'est-à-dire dans une région entièrement civilisée : cette agglomération est appelée, sur un monument du temps d'Antonin (*Eph. epigr.*, VII, 86), *gens Bacchuiana*, et est administrée par « onze anciens » ; les noms d'hommes (*Candidus Balsomonis fil*) sont moitié indigènes, moitié latins. Il faut remarquer que les gens de Calama comptaient les années par les noms des deux suffètes et du *princeps* (*Corp. insc. lat.*, VIII, 5306, cf. 5369); il semble que cette communauté, libyenne sans doute, ait été d'abord gouvernée par un chef unique, qu'elle conserva même après avoir reçu des suffètes. Il est facile de comprendre pourquoi les monuments que nous possédons ne nous donnent guère de renseignements sur les tribus et leur organisation; les gens de cette espèce écrivaient peu sur la pierre. Les inscriptions libyques même appartiennent au moins

plus tard se donna souvent le titre de roi, et « onze notables » : c'était là assurément une organisation monarchique qui était en opposition avec le système de collèges de magistrats, en vigueur dans les cités phéniciennes et latines. A côté du chef de la tribu se tenait un nombre limité d'Anciens, au lieu des nombreux décurions qui exerçaient dans les villes les fonctions de sénateurs. Par exception seulement les tribus indigènes de l'Afrique romaine furent rattachées plus tard à l'organisation italique. Les villes africaines de droit italique, qui ne devaient pas leur origine à l'immigration, avaient pour la plupart joui précédemment du droit municipal phénicien. Font exception à cette règle les tribus dont on changea de force la résidence, par exemple ces Numides expatriés qui fondèrent la ville de Thubursicum. Les tribus berbères habitaient surtout les montagnes et les steppes ; elles obéissaient aux étrangers sans que les maîtres ni les étrangers sentissent le besoin d'entretenir des relations plus étroites. Les invasions se sont succédé dans le pays, mais la situation des indigènes est restée la

pour la plupart à des villes habitées presque entièrement ou même tout à fait par des Berbères. Sur les inscriptions bilingues trouvées à Tenelium (*Corp. insc. lat.*, VIII, p. 514), village situé en Numidie à l'ouest de Bône dans la plaine de la Cheffia, et d'où l'on a tiré jusqu'à présent le plus grand nombre des inscriptions berbères, on trouve, dans la partie latine, des noms libyens, comme *Chinidial Misicir f.* et *Naddhsen Cotuzanis f.*, tous deux de la race (*tribu*) des *Misiciri* ou *Misictri ;* un de ces personnages, qui avait servi dans l'armée romaine et qui avait obtenu le droit de cité, porte, dans le texte latin, le titre de *in civitate sua Tenelio flamen perpetuus ;* il semble donc que cette localité ait reçu une organisation municipale. Il est malheureusement probable que, lors même qu'on devrait réussir un jour à lire et à déchiffrer avec certitude les inscriptions berbères, elles ne donneraient que des détails insuffisants sur l'organisation intérieure des tribus berbères.

même, en face des Vandales, comme en face des Byzantins, des Arabes et des Français.

Agriculture. — Pour l'agriculture la partie orientale de l'Afrique rivalise avec l'Egypte. Le sol est accidenté ; les rochers et les steppes, qui constituent presque toute la partie occidentale, sont aussi très étendus à l'est ; aussi trouve-t-on dans cette région mainte contrée montagneuse d'un accès difficile, où la civilisation ne pénétra que tardivement et même ne pénétra pas du tout: la domination romaine n'a presque pas laissé de traces dans les rochers escarpés de la côte. C'est en généralisant faussement ce qui est vrai de certains points du rivage et des oasis, que l'on a désigné comme un pays très fertile la Byzacène, située au sud-est de la province consulaire ; à l'ouest de Sufetula (Sbeitla) la région est desséchée et rocheuse ; au cinquième siècle après J.-C., la proportion entre la terre cultivable et le reste du sol était, en Byzacène, moitié moindre que dans les autres provinces africaines. Mais la partie nord et nord-ouest de la province proconsulaire, surtout la vallée du plus grand fleuve de l'Afrique septentrionale, du Bagradas, (Medjerda), et aussi des territoires considérables en Numidie, produisaient des récoltes en céréales presque aussi abondantes que dans la vallée du Nil. Dans les districts privilégiés, les villages, si l'on en juge d'après leurs ruines, étaient si habités et si rapprochés les uns des autres, que la population n'était guère moins dense dans ce pays que dans la vallée du Nil ; suivant toutes les apparences l'agriculture y était partout en honneur. Les armées puissantes, avec lesquelles les républicains soutinrent en Afrique la lutte contre César, après la défaite de Pharsale, étaient composées de ces paysans d'Afrique, si bien que les champs restèrent incultes pendant la durée de la guerre.

Depuis que l'Italie consommait plus de blé qu'elle n'en produisait, c'était à l'Afrique qu'elle s'adressait en même temps qu'aux îles italiennes ; l'une n'était guère plus éloignée d'elle que les autres. Lorsque ce pays fut devenu sujet des Romains, le blé africain fut transporté en Italie comme impôt et non plus seulement comme denrée commerciale. Déjà au temps de Cicéron la capitale de l'empire vivait en grande partie de ce blé ; la Numidie une fois devenue une province romaine, sous la dictature de César, la quantité de blé importée en Italie comme impôt fut augmentée annuellement de douze cent mille boisseaux romains (525,000 hectolitres). Puis quand, sous Auguste, on organisa les transports de blé égyptien, on prit l'habitude de demander à l'Afrique septentrionale le tiers du blé consommé à Rome, à l'Egypte un autre tiers, à la Sicile dévastée, à la Sardaigne et à la Bétique le reste, moins ce que l'Italie produisait elle-même. Les mesures prises pendant les guerres entre Vitellius et Vespasien, entre Sévère et Pescennius Niger, nous montrent dans quelle mesure l'Italie impériale avait recours à l'Afrique pour sa subsistance : Vespasien ne songea à conquérir l'Italie qu'une fois maître de l'Egypte et de l'Afrique. Sévère envoya une forte armée en Afrique pour empêcher Pescennius de l'occuper.

La production de l'huile et du vin avait déjà joué un rôle important dans l'agriculture des anciens Carthaginois ; Leptis la petite (près de Sousse) pouvait payer à César un impôt annuel de trois mille livres d'huile (environ 10,000 hectolitres) pour les bains romains ; et alors, comme aujourd'hui, Sousse exportait annuellement 40,000 hectolitres d'huile. Pourtant l'historien de la guerre de Jugurtha dit que l'Afrique était riche en blé, pauvre en huile et en vin ; sous ce rapport, au temps de Vespasien, le rendement de cette

province n'était encore que peu important. Mais lorsque l'empire eut assuré une paix durable, plus nécessaire encore aux arbres fruitiers qu'aux céréales, la culture de l'olivier prit une grande extension ; au quatrième siècle aucune province n'exportait autant d'huile que l'Afrique, et celle que l'on employait dans les bains de Rome provenait en grande partie de ce pays. Sans doute elle était inférieure en qualité à celle de l'Italie et de l'Espagne, non parce que ce climat y est moins favorable, mais parce qu'on la fabriquait avec moins de soin et de précautions.

La culture de la vigne en Afrique n'a jamais donné lieu à un grand commerce d'exportation. Au contraire l'élève des chevaux et du bétail était très prospère en Numidie et en Maurétanie.

Industrie et commerce. — L'industrie et le commerce n'eurent jamais dans les provinces africaines la même importance qu'en Orient et en Egypte. Les Phéniciens avaient apporté de leur pays et établi dans cette région la fabrication de la pourpre, l'île de Girba (Djerba) était devenue la Tyr d'Afrique, et ne le cédait qu'à celle d'Asie, même pour la qualité. Cette industrie prospéra pendant tout l'empire. Parmi les quelques faits importants qui se rattachent au règne de Juba II, il faut citer l'établissement de pêcheries de pourpre sur la côte de l'Océan Atlantique et dans les îles voisines[1]. Les indigènes de la Mau-

1. Pline (*Hist. nat.*, VI, 31, 201) nous dit que la pourpre de Gétulie remonte à Juba : *paucas* (*Mauretaniae insulas*) *constat esse ex adverso Autololum a Juba repertas, in quibus Gaetulicam purpuram tinguere instituerat* : ces *insulae purpurariae* (*ibid.*, 203) ne peuvent être que Madère. En réalité c'est Horace qui fait le premier mention de cette pourpre (*Ep.*, II, 2, 181). Nous manquons de preuves pour affirmer que cette fabrication se continua, et comme la domination romaine n'a

rétanie fabriquaient des étoffes de laine de qualité inférieure et quelques articles de cuir, non seulement pour leur consommation, mais encore pour l'exportation[1]. Le commerce des esclaves était très considérable. Les produits de l'intérieur du pays passaient naturellement par l'Afrique septentrionale avant d'être livrés à l'exportation, mais non pas dans la mesure où le fait se produisait en Egypte. Les armes de la Maurétanie représentent un éléphant ; cet animal, que l'on ne voit plus depuis longtemps dans le pays, y était encore chassé sous les empereurs ; mais il est probable que le commerce n'en profitait pas beaucoup.

Prospérité du pays. — La prospérité, qui régna surtout dans la partie cultivée de l'Afrique, est clairement prouvée par les ruines de ses nombreuses cités ; malgré le peu d'étendue qu'elles occupaient, elles possédaient toutes des bains, des théâtres, des arcs de triomphe, des mausolées, en un mot des constructions luxueuses de toutes sortes, d'un art assez ordinaire, mais souvent d'une assez grande splendeur. La force économique du pays résidait non pas dans la haute

pas été établie sur ces îles, cela est peu probable, quoique le *sagum purpureum* cité dans le tarif de Zaraï (*Corp. insc. lat.*, VIII, 4508) puisse être rapproché de la fabrication de la pourpre de Maurétanie.

1. Le tarif de Zaraï établi à la frontière douanière entre la Numidie et la Maurétanie (*Corp. insc. lat.*, VIII, 4508), qui date de l'an 202, nous donne un tableau détaillé de l'exportation maurétanienne. On y trouve du vin, des figues, des dattes, des éponges ; mais le commerce porte principalement sur les esclaves, le bétail de toute sorte, les étoffes de laine (*vestis afra*) et les objets en cuir. La géographie du globe du temps de Constance porte aussi (c. 20) que la Maurétanie *vestem et mancipia negotiatur*.

noblesse, comme dans les Gaules, mais dans la classe moyenne des agriculteurs [1].

Moyens de communication. — A en juger par la connaissance que nous avons du réseau des voies romaines, l'activité du trafic correspondait sans doute, dans l'intérieur des régions civilisées, à la densité de la population. C'est pendant le premier siècle que l'on construisit les routes impériales, qui reliaient le quartier général de cette époque, Theveste, soit à la côte de la petite Syrte — ce qui concorde avec la pacification des districts compris entre l'Aurès et la mer, pacification dont nous avons déjà parlé, — soit aux grandes villes de la côte septentrionale Hippo regius (Bône) et Carthage. Au second siècle toutes les grandes cités et même quelques villages s'occupèrent d'établir, à l'intérieur de leur territoire, les communications nécessaires : il en était de même dans les autres parties de l'empire ; mais nous le savons surtout de l'Afrique, parce qu'on saisissait, plus que partout ailleurs, cette occasion de rendre hommage à l'empereur régnant par une inscription. Nous n'avons aucune connaissance d'ensemble des routes des districts soumis aux Romains, mais non romanisés, et des chemins qui traversaient

1. D'après une inscription funéraire trouvée à Mactaris, dans la Byzacène (*Eph. epigr.*, V, 279), un homme libre de ce pays, après avoir travaillé à la moisson dans différentes parties de l'Afrique, d'abord comme simple moissonneur pendant douze ans, puis pendant onze ans comme ouvrier chef, acheta avec l'argent qu'il avait amassé une maison de ville et une maison de campagne, puis devint membre du conseil municipal et maire de sa ville. Son épitaphe assez poétique prouve sinon qu'il avait de la culture, du moins qu'il prétendait en avoir. Une telle carrière n'était pas aussi rare qu'on pourrait le croire, à l'époque impériale, mais il est probable qu'on en trouvait en Afrique des exemples plus nombreux qu'ailleurs.

le désert et qui étaient d'une importance capitale pour le commerce.

Il est vraisemblable que l'apparition du chameau à cette époque produisit un changement considérable dans les communications à travers le désert. A une époque plus reculée, cet animal ne se rencontre qu'en Asie jusqu'à l'Arabie inclusivement; l'Egypte et l'Afrique tout entière ne connaissent que le cheval. Pendant les trois premiers siècles de notre ère, un changement important eut lieu dans ces contrées : le cheval arabe et le chameau de Libye entrent, pour ainsi dire, dans l'histoire. Ce dernier est mentionné pour la première fois dans l'histoire de la guerre faite par le dictateur César en Afrique; parmi le butin on cite, à côté des officiers faits prisonniers, 22 chameaux qui appartenaient au roi Juba : nous devons en conclure que la possession d'un aussi grand nombre de ces animaux était alors en Afrique un fait extraordinaire. Au quatrième siècle les généraux romains, avant d'entreprendre une expédition dans le désert, réquisitionnent dans les villes de la Tripolitaine plusieurs milliers de chameaux pour le transport de l'eau et des vivres. D'après cela, nous pouvons nous rendre compte de la révolution qui s'était opérée dans les relations commerciales entre le nord et le sud de l'Afrique : il est difficile de dire si elle prit naissance en Egypte ou à Cyrène et en Tripolitaine ; mais toute l'Afrique septentrionale en bénéficia largement.

Caractère et civilisation des habitants. — Les finances de l'empire retiraient un grand profit de l'Afrique septentrionale. La nation romaine a-t-elle gagné ou perdu à s'assimiler cette province? On ne peut guère le dire. L'antipathie, que les Italiens éprouvaient depuis longtemps pour les Africains, ne diminua pas lorsque Carthage fut devenue une capitale romaine,

et lorsque toute l'Afrique du nord parla latin. Sévère Antonin réunissait en lui, disait-on, les vices de trois nations : on attribua sa cruauté farouche à son origine africaine. Un navigateur du quatrième siècle nous apprend que l'Afrique est un beau pays, trop beau pour ses habitants qui sont lâches et perfides ; qu'il peut y avoir quelques braves gens, mais qu'il n'y en a pas beaucoup. En parlant ainsi, il ne songeait plus au brigand Hannibal, mais il se conformait à l'opinion publique.

L'introduction de l'élément africain dans la littérature romaine de l'époque impériale, autant que nous pouvons l'apprécier, ne fit qu'accentuer les défauts de cette littérature. La vie nouvelle, que les Romains puisèrent dans les ruines des peuples soumis, manqua de plénitude, de fraîcheur et de grâce ; les deux créations de César, la Gaule et l'Afrique du nord — car la romanisation de l'Afrique n'est guère moins son œuvre que celle de la Gaule — sont restées inachevées. Pourtant la toge convient mieux au nouveau Romain du Rhône et de la Garonne qu'aux « semi-Numides et semi-Gétules ». Carthage n'était pas de beaucoup inférieure à Alexandrie pour la population et la richesse, elle était sans conteste la seconde ville de la partie latine de l'empire, la cité la plus vivante, peut-être aussi la plus corrompue de l'Occident après Rome, le centre le plus important de la civilisation et de la littérature latines. Saint Augustin nous montre, dans une peinture énergique, comment il arrivait souvent que des jeunes gens bien nés de la province se perdissent dans les plaisirs du cirque, et comment lui-même, étudiant de dix-sept ans, lorsqu'il vint de Madaure à Carthage, fut entraîné vers le théâtre par la tragédie et les pièces amoureuses qu'on y représentait. L'amour de l'étude et le talent n'étaient pas

rares en Afrique ; plus peut-être que partout ailleurs dans l'empire, on s'y occupait d'enseigner le latin et le grec, et d'assurer l'instruction générale, qui était le but de cet enseignement ; les écoles y furent très nombreuses. Le philosophe Apulée sous Antonin, le célèbre auteur chrétien saint Augustin appartenaient à la bonne bourgeoisie. L'un était de Madaure, l'autre de Thagaste, petite localité voisine. Ils reçurent leur première éducation dans l'école de leur pays ; puis Apulée étudia à Carthage, et compléta son instruction à Athènes et à Rome ; saint Augustin alla d'abord de Thagaste à Madaure, ensuite de Madaure à Carthage ; ils suivaient en ceci la méthode adoptée dans les meilleures familles pour l'éducation des jeunes gens. Juvénal conseille à un professeur de rhétorique, qui veut gagner de l'argent, d'aller en Gaule ou plutôt en Afrique « la nourrice des avocats ». Dans une propriété seigneuriale des environs de Cirta, on a mis récemment au jour une salle de bains d'un luxe princier, remontant aux dernières années de l'époque impériale. Les mosaïques qui en recouvrent le sol nous retracent la vie qu'on menait alors dans ce château : au premier plan, le palais, le vaste parc de chasse avec ses chiens et ses cerfs, les stalles avec leurs fiers coursiers : mais il y a un « coin réservé à l'étude » (*filosofi locus*), et l'on voit la maîtressse du palais assise sous les palmiers.

Malheureusement la médiocrité est le point noir de la littérature africaine. Cette littérature naquit fort tard ; avant Hadrien et Antonin on ne trouve parmi les écrivains latins aucun nom africain qui ait eu quelque renommée ; et plus tard les Africains, devenus célèbres, ne sont pour la plupart que des professeurs, qui ont écrit. Sous ces empereurs les maîtres et les savants les plus courus de la capitale sont originaires

d'Afrique : ce sont le rhéteur Marcus Cornelius Fronton de Cirta, précepteur à la cour d'Antonin, et le philologue Gaius Sulpicius Appollinaris de Carthage. Ce qui domine dans cette littérature, c'est tantôt le purisme extravagant qui ramène la langue latine aux antiques tournures d'Ennius et de Caton, et qui fit la réputation de Fronton et d'Appollinaris, tantôt l'oubli complet de la correction rigoureuse particulière au latin ; c'est encore une légèreté de mauvais goût, imitant de pauvres modèles grecs d'une façon plus pauvre encore, dont nous trouvons l'exemple le plus frappant dans le roman de l'Ane, écrit par le philosophe de Madaure et très goûté à cette époque. La langue fourmillait soit de réminiscences classiques, soit de mots et de tournures fantaisistes et de création récente. Dans l'empereur Sévère, Africain de bonne famille, savant et même écrivain, on reconnaissait toujours l'Africain à son accent ; il en est de même du style de tous les Africains, même des plus lettrés et de ceux qui avaient reçu dès l'enfance une éducation romaine, du Carthaginois Tertullien par exemple ; ses écrits se distinguent par un caractère exotique et disparate ; il se sert de grands mots pour exprimer des bagatelles ; son style est décousu, il joue avec les idées, et passe d'une pensée à l'autre. Il lui manque deux qualités, la grâce du Grec et la dignité du Romain. Ce qui est curieux, c'est qu'on ne rencontre, parmi les écrivains latins originaires de l'Afrique, aucun poète qui mérite d'être cité.

La situation change à l'époque chrétienne. L'Afrique joue certainement le premier rôle dans le développement du christianisme : s'il est né en Syrie, c'est dans l'Afrique et par l'Afrique qu'il est devenu une religion universelle. Lorsque les livres saints eurent été traduits d'hébreu en grec, et même dans la langue

populaire des principales communautés juives établies en dehors de la Judée, la religion juive se répandit partout; le christianisme se propagea de même de l'Orient vaincu dans l'Occident vainqueur, par la traduction de ses livres sacrés ; d'autant plus que ces livres furent traduits non pas dans la langue savante de l'Occident, qui avait cessé de bonne heure d'être la langue usuelle, qnoiqu'elle fût encore enseignée dans les écoles sous les empereurs, mais dans ce latin vulgaire, parlé par les grandes masses, et qui servit de transition entre le latin classique et la langue romane. Si, lorsque l'état religieux des Juifs disparut, le christianisme, se détachant de ses bases judaïques (p. 150), devint une religion universelle, c'est parce qu'il adopta la langue parlée dans tout l'empire. Les hommes obscurs, qui, à partir du second siècle, traduisirent en latin les Saintes Ecritures, ont accompli à cette époque une œuvre semblable à celle que poursuivent aujourd'hui, sur les traces de Luther, les missions bibliques, dans une scène agrandie par l'extension des peuples. Ces hommes étaient en partie Italiens mais surtout Africains[1]. Selon toute apparence, on con-

1. Il serait difficile de déterminer avec précision si les versions latines que nous possédons de la Bible proviennent de traductions primitivement différentes, ou bien si, comme le prétendait Lachmann, les diverses récensions sont sorties d'une seule et même traduction augmentée de commentaires. Ce travail soit de traduction, soit de correction a été fait par des Italiens autant que par des Africains : c'est ce que prouvent les fameuses paroles de saint Augustin (*De doctr. Christ.*, II, 15, 22) : *in ipsis autem interpretationibus Itala ceteris praeferatur, nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae*, paroles que des autorités compétentes ont contestées, mais à tort. La proposition de Bentley, approuvée récemment et reprise par Corsen (*Jahrbuch für protestant. Theol.*, VII, p. 507 et suiv.), qui veut transformer *Itala* en *illa* et *nam* en

naissait beaucoup moins le grec en Afrique qu'à Rome ; or cette connaissance est indispensable à des traducteurs. D'autre part, l'élément oriental si important au début du christianisme trouva dans l'Afrique un accueil beaucoup plus empressé que dans les autres pays de l'Orient, où le latin était parlé. En outre, dans la littérature de polémique à laquelle la nouvelle foi donna naissance, l'Afrique ne parle que la langue latine, tandis que l'Eglise romaine subit à cette époque l'influence grecque (p. 146). Jusqu'à la fin de cette période, tous les écrivains chrétiens qui font usage du latin viennent d'Afrique : Tertullien et Cyprien étaient de Carthage, Arnobe de Sicca ; Lactance, et probablement aussi son émule Minucius Félix, en dépit de leur latin classique, sont des Africains, aussi

quae, est inadmissible, aussi bien philologiquement que sous le rapport des faits. Ce double changement n'a aucune apparence de probabilité; en outre la leçon *nam* est appuyée par le copiste Isidore (*Etym.*, VI, 4, 2). Il n'est pas juste de prétendre, comme on l'a fait, que l'usage réclame le mot *Italica* (*Italus* est employé par Sidoine et par Jordanès, ainsi que dans les inscriptions de l'époque postérieure: *Corp. insc. lat.*, X, p. 1146; ce mot alterne avec *Italicus*); et le fait de désigner une traduction comme étant généralement la plus exacte, n'est pas incompatible avec le conseil de collationner ensemble le plus grand nombre possible de versions différentes. En changeant le texte, on transforme une observation sensée en une remarque banale dépourvue de sens. Il est vrai que pendant les trois premiers siècles la communauté chrétienne de Rome usa de la langue grecque, et qu'il ne faut pas chercher parmi eux les *Itali* traducteurs de la Bible en latin. Mais hors de Rome en Italie, surtout dans la haute Italie, on ne connaissait pas le grec beaucoup mieux qu'en Afrique: les noms d'affranchis le prouvent jusqu'à l'évidence. L'observation de saint Augustin concerne précisément la partie non romaine de l'Italie; il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cet évêque fut converti au christianisme par saint Ambroise de Milan. Dans ce qui nous reste des traductions de la Bible antérieures

bien qu'Augustin qui vint plus tard et dont nous avons déjà parlé. C'est en Afrique que l'Eglise naissante trouva ses disciples les plus zélés, ses représentants les plus remarquables.

Dans la lutte littéraire provoquée par la nouvelle religion, c'est l'Afrique qui fournit les champions les plus nombreux et les plus enthousiastes ; leur originalité apparut puissante dans la lutte qu'ils soutinrent contre les dieux d'autrefois ; ils employèrent tour à tour la discussion savante, l'ironie mordante sous forme d'apologues, la violence passionnée. Nulle part, dans toute l'antiquité, on ne trouve rien de comparable à cet esprit que nous font connaître les Confessions de saint Augustin, gagné d'abord à tous les enivrements de la vie, pour s'embraser ensuite de l'enthousiasme de la foi.

à saint Jérôme, il serait difficile de retrouver les traces d'une récension italienne postérieure à saint Augustin, mais il ne serait pas beaucoup plus facile de prouver que des Africains seuls ont travaillé aux traductions latines de la Bible antérieures à saint Jérôme. Beaucoup d'entre elles, sinon la plupart, ont été faites en Afrique, selon toute vraisemblance. La mention d'un texte en latin d'Italie (*Itala*) nous fait croire que plusieurs autres venaient d'Afrique (*Afrae*) : le latin vulgaire, dans lequel ces traductions sont toutes faites, correspond bien au latin vulgaire que l'on parlait alors en Afrique. Nous ne devons pas oublier, il est vrai, que nous connaissons le latin vulgaire surtout d'après des sources africaines, et qu'on n'a pas encore prouvé, si utile que cette démonstration puisse être, que cette langue était exclusivement parlée en Afrique. Il existait en même temps des expressions vulgaires usitées partout et des idiotismes africains (cf. *Eph. epigr.*, IV, p. 520, sur les *cognomina* en *-osus*) : les formes *glorificare, justificare, sanctificare* appartiennent à la seconde catégorie ; mais il n'est pas certain qu'elles soient exclusivement employées en Afrique, car nous n'avons pas pour Capoue et Milan les documents que Tertullien nous fournit pour Carthage.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XI

Pages.

CHAP. X. La Syrie et le pays des Nabatéens. 1

CHAP. XI. La Judée et les Juifs. 59

CHAP. XII. L'Égypte. 153

CHAP. XIII. Les provinces d'Afrique. 250

CARTES ANNEXÉES

IX. Syrie et Mésopotamie.

X. Égypte.

TABLES ANALYTIQUES[1]

N. B. Les nombres en chiffres romains indiquent le volume ; les nombres en chiffres arabes, la page.

I

NOMS D'HOMMES, DE FEMMES, DE DIVINITÉS

A

Aaron, XI, 115.
Abdagasès ou Abdagaeses, neveu de Gondopharos, X, 172,
Abdagaeses, père de Sinnakès, X, 206.
Abgaros, roi d'Edesse, X, 209. — Fournit des troupes à Pescennius Niger, X, 250. — Sa soumission, X, 236.
Acizanas, roi d'Axômis, XI, 224.
Achilleus. Proclamé César en Egypte, XI, 179.
Q. Acutius Nerva, IX, 185.
Adminius. Demande protection à l'empereur Gaius, IX, 221.
Adrianos, XI, 51.
Aedemon. Soulève les montagnards de l'Atlas, XI, 263.
C. Aelius Gallus, gouverneur de l'Egypte, XI, 233. — Son incapacité, XI, 233. — Echec de son expédition, XI, 236.
P. Aelius Thermes, duumvir, X, 275.
M. Aemilius Aemilianus, gouverneur de Pannonie, IX, 308.
Aemilianus. Proclamé empereur par l'armée, IX, 308. — Vaincu par Valérien, *ibid.*
Aemilianus, tyran égyptien, XI, 179.
Agricola. Voir Cn. Julius Agricola.
Agrippa, ministre d'Auguste. Reçoit le commandement sur le Danube, IX, 25. — Commande en Gaule, IX, 100. — Donne tort aux villes d'Asie Mineure contre les Juifs, XI, 74. — Exempte les Juifs du service militaire, *ibid.*
Agrippa I, roi de Judée. Favori de Gaius, XI, 100. — Reçoit le titre de roi, XI, 100. — Recouvre le royaume d'Hérode, XI, 112. — Suscite des difficultés au gouvernement romain, XI, 112. — S'empare de Méthone, XI, 261. — Sa mort, XI, 113.
Agrippa II, arrière-petit-fils

1. Ces tables ont été dressées par M. H. Roussot, élève de l'École normale supérieure, que nous sommes heureux de remercier ici du concours qu'il a bien voulu nous prêter.

d'Hérode, XI, 89. — Devient roi de Batanée, XI, 121. — Soumis aux Romains, XI, 136. — Reste roi, XI, 136. — Sa mort, XI, 49.

Agrippa. Voir C. Fonteius Agrippa.

Agrippa le jeune, XI, 114.

Ahoura Mazda. Son culte, X, 152.

Albinus, vaincu par Sévère, X, 252.

Alexandre, empereur, IX, 205. — Se rend au camp de Mayence, IX, 205. — Tué par les soldats, IX, 206.

Alexandre, fils de Philippe. Ouvre carrière à l'hellénisme en Asie Mineure, X, 92. — Dieu protecteur d'Alexandrie, XI, 158. — Veut substituer des cités helléniques aux établissements barbares, XI, 166. — Projette d'occuper l'Arabie, XI, 225.

Alexandre II. Son testament, XI, 153.

Alexandre, fils d'Antoine et de Cléopâtre, X, 182. — Proclamé roi d'Arménie, X, 193.

Alexandre, fils d'Aristoboulos, XI, 79.

Alexandre d'Abonouteichos, X, 128.

Amas, XI, 57.

Amos, XI, 59.

Amyntas. Créé roi de Galatie, X, 108. — Chargé de soumettre les Pisidiens, X, 108. — Chargé de gouverner le pays, X, 108. — Extermine les brigands en Cilicie, X, 109. — Etendue de son pouvoir, X, 109. — Se déclare pour les triumvirs avant la bataille de Philippes, X, 115. — Instrument de pacification des régions de l'Asie Mineure, X, 115. — Sa mort, X, 109.

Ananias, XI, 115. — Traduit devant la juridiction romaine, XI, 115.

Q. Ancharius, proquesteur, X, 10.

Andréas. Roi des Juifs de Cyrène, XI, 141.

Annæus Seneca, IX, 95.

Annius Gallus. Prend le commandement dans la Germanie supérieure, IX, 176.

Antigone. Mis à mort en Judée, X, 186.

Antigonos, fils d'Aristoboulos, XI, 79. — Veut détrôner Hérode, XI, 81. — Se joint aux Parthes, XI, 82. — S'empare de Jérusalem, XI, 82. — Mis à mort, XI, 83.

Antiochus de Commagène, X, 36, 213. — Son monument funéraire, XI, 13.

Antiochus Epiphane, XI, 106.

Antiochus le Grand, XI, 15.

Antiochus Sidétès. Vaincu et tué par les Parthes, X, 167.

Antiochus. Proclamé roi à Palmyre, X, 295.

Antipatros de Sidon, XI, 20.

Antipatros d'Idumée, XI, 77. — Reconquiert la prépondérance en Syrie méridionale, XI, 78. — Administrateur du royaume juif, XI, 78. — N'a pas été fait fonctionnaire romain par César, XI, 78. — Dompte la révolte des Juifs, XI, 78. — Délivre César à Alexandrie, XI, 79. — Empoisonné, XI, 81.

Antipatros, chef de brigands, X, 109.

Antoine. Charge Amyntas de soumettre les Pisidiens, X, 108. — Son projet d'empire asiatique, X, 182. — Sa guerre contre les Parthes, X, 186. — Son plan de campagne dans cette guerre, X, 187. — Ses fautes, X, 187. — Bat en retraite, X, 189. — Traite avec les Parthes, X, 189. — Echec de son

expédition, X, 191. — Son habileté dans la retraite, X, 190. — Sort de nouveau d'Egypte pour marcher contre les Parthes, X, 192. — Traite avec Artavazdès, X, 192. — Pénètre en Arménie, X, 193. — Confirme Phasaël et Hérode comme princes des Juifs, XI, 82.

Antonin le Pieux. Lettre aux Ephésiens, X, 32. — Rend un décret pour limiter les privilèges des professeurs et des docteurs en Asie, X, 146. — Réagit contre la politique de Trajan en Orient, X, 241. — Restitue aux Parthes le trône de Ctésiphon, X, 242. — Empêche les Parthes d'envahir l'Arménie, X, 245. — Envoie des troupes contre les Juifs, XI, 145. — Autorise la circoncision pour les Juifs, XI, 149. — Guerre en Afrique sous son règne, XI, 272.

Antonius, XI, 190.

C. Antonius battu par les Dardanes, IX, 13.

Antonius Felix, procurateur, XI, 114.

L. Antonius Saturninus, IX, 189.

M. Aper, avocat, IX, 143.

Apion, XI, 103.

Apollonius de Thyane, X, 128.

Appien, X, 28.

L. Appius Maximus Norbanus, IX, 190.

S. Appuleius, IX, 79.

Apulée, XI, 302.

M. Aquilius, X, 139.

Arabion, fils de Massinissa, XI, 260.

Archelaos reçoit d'Antoine la Cappadoce, X, 193.

Archelaos, fils d'Hérode, XI, 89. — Gouverne la Judée et l'Idumée, XI, 89. — Comprime les Juifs révoltés, XI, 90. — Privé du titre royal, XI, 90. — Détrôné par Auguste, XI, 91.

Ardachir, fondateur de la nouvelle dynastie sassanide, X, 254. — Ses conquêtes, X, 257. — Maître de l'empire parthe, X, 265. — Combat les partisans des Arsacides, X, 265. — Conquiert la Mésopotamie romaine, X, 268.

Arellius Fuscus introduit à Rome la rhétorique d'école, X, 148.

Arétas, roi des Nabatéens, XI, 47. — Ses monnaies, IX, 43. — Ses démêlés avec le gouvernement romain, XI, 45. — Confirmé par Auguste dans ses pouvoirs, XI, 47. — Déclare la guerre à Hérode Antipas, XI, 47.

Aréthas, fils de Gabala, mis par Justinien à la tête des Sarrasins sujets de Rome, XI, 58.

Ariarathès, roi de Cappadoce, X, 193.

Ariobarzanès, roi d'Atropatène, X, 198.

Ariobarzanès. Fait roi d'Arménie par Gaius César, X, 201.

Ariogaesus, roi des Marcomans, IX, 299.

Aristide, orateur, XI, 158. — Inscription à lui dédiée, XI, 158.

Aristoboulos, frère d'Hyrcanos, XI, 78.

Aristobule, prince syrien fidèle à Rome, X, 213. — Roi de la petite Arménie, X, 95, 213.

Ariston, stratège d'Olbia, X, 79.

Armagidon. Nom donné par l'Apocalypse à tous les Orientaux unis contre l'Occident, X, 152.

Armillus, XI, 107.

Arminius, IX, 52. — Confiance

que les Romains ont en lui, IX, 53. — Attire la cavalerie romaine dans une embuscade, IX, 64. — Livre bataille aux Romains, IX, 67. — Est battu, IX, 67. — Est accusé par sa tribu, IX, 76. — Est assassiné, IX, 76.
Arnobe, originaire de Sicca, XI, 305
Flavius Arrianus, gouverneur de Cappadoce, X, 177, 244.
Arrien, IX, 128.
Arrien de Nicomédie, X, 103.
Arrius Varus, préfet de cohorte et primipile, X, 226.
Arsace ou Arsakès, fondateur de l'empire des Parthes, X, 155.
Arsakès, fils d'Artaban. Salué roi et assassiné, X, 204.
Arsuachès, X, 79.
Artaban de Médie. Détrône Vononès, X, 202. — Soulève les Arméniens, X, 204. — S'enfuit en Scythie, X, 206. — Rentre dans son royaume, X, 206. — Traite avec les Romains, X, 207.
Artaban, fils de Vologasos V, dispute le trône à Vologasos VI, X, 263. — Reconnu roi, X, 263.
Artahchatr, X, 254.
Artavazdès, roi d'Arménie, X, 187.
Artaxarès, X, 255, 265.
Artaxès. Se réfugie chez les Parthes, X, 193. — Fait massacrer les Romains, X, 196. — Assassiné lui-même, X, 198.
Artaxias, roi d'Arménie, X, 203. — Sa mort, X, 204.
Asandros, gouverneur du Bosphore, X, 80. — Seul maître du pays, X, 81.
Asaraelos, XI, 52.
Asinius Pollion. Reçoit le triomphe, IX, 9.
Asoka. Auteur d'un code, X, 168.
Asklèpios, XI, 201.
Asprenas. Voir L. Nonius Asprenas.
Astarté, déesse de Carthage, XI, 287.
Athenodoros, fils de Zénobie, X, 289.
Attale III, roi de Pergame, X, 93.
Attidius Cornelianus, gouverneur de Syrie, X, 246.
C. Aufidius Victorinus, gouverneur de Haute-Germanie, IX, 294. — Repousse les Chatti, IX, 294.
Auguste. Réprime les troubles en Gaule, IX, 18. — Id. en Espagne, IX, 80. — Etablit trois légions en Espagne, IX, 81. — Donne le droit de cité à 50 villes d'Espagne, IX, 85. — Interdit à tout citoyen romain de participer au culte national des Gaulois, IX, 133. — Veut relier les camps du Rhin à ceux du Danube, IX, 186. — Fait du collège des Amphyctions le représentant de l'hellénisme, X, 3. — Donne la liberté aux cités de Laconie, X, 12. — Permet aux villes d'Achaïe de former une confédération générale, X, 17. — Envoie des colons italiens en Grèce, X, 23. — Enlève Egine et Erétrie aux Athéniens, X, 35. — Donne à Euryklès l'île de Cythère, X, 43. — Fonde deux villes en Epire, X, 58. — Rebâtit le temple d'Apollon à Actium, X, 58. — But qu'il poursuit en Grèce, X, 60. — Donne à Patrae la constitution d'une colonie romaine, X, 60. — Enlève aux Thessaliens leur autonomie, X, 61. — Etablit des colonies romaines en Macédoine, X, 65. — Envoie des vétérans en Asie, X, 99. — Entre-

prend de pacifier l'Asie Mineure, X, 109. — Colonise l'Asie Mineure, X, 110. — Permet aux assemblées d'Asie et de Bithynie de lui rendre les honneurs divins, X, 122. — Empiète sur les droits de la ville de Cnide, X, 131. — Abolit les dettes en Asie Mineure, X, 138. — Favorable au judaïsme oriental, XI, 73. — Ses indulgences pour les Juifs, XI, 74. — Confirme Hérode dans ses pouvoirs, XI, 84. — Donne l'autorité à Archelaos, XI, 90. — Envoie des présents au temple de Jérusalem, XI, 97. — Place l'Egypte sous son autorité immédiate, XI, 154. — Abolit la fabrication de la monnaie de cuivre en Egypte, XI, 160. — Titres qu'il reçoit en Egypte, XI, 170. — Fait réparer les canaux du Nil, XI, 182. — Ordonnances relatives au commerce en Orient, XI, 189. — Sa politique en Orient, X, 194. — Remplace Amyntas par un légat impérial, X, 197. — Vient en Syrie, X, 198. — Laisse subsister les corps savants en Egypte, XI, 206. — Diminue d'un tiers la garnison d'Egypte, XI, 210. — Défend au gouverneur d'Egypte d'imposer un tribut aux Ethiopiens, XI, 213. — Attaque les peuples du sud-ouest de l'Arabie, XI, 232. — Sa politique en Arabie, XI, 233. — Envoie une flotte dans l'Yémen, XI, 233. — Ne renonce pas à conquérir l'Arabie, XI, 236. — Fixe à Théveste le quartier général de la légion d'Afrique, XI, 268. — Donne à Utique le titre de municipe romain, XI, 288.

Augustin (Saint), XI, 302.

Aumou, dieu de l'Arabie, XI, 51.

Aurélien, empereur, X, 291.

Aurélien, IX, 210. — Met fin aux expéditions des Alamans, IX, 211. — Reprend l'offensive sur la frontière du Danube, IX, 319. — Sa guerre contre Palmyre, X, 291. — Marche contre Palmyre, X, 293. — Vainqueur près de l'Oronte, X, 293. — Entre à Antioche, X, 293. — Investit Palmyre, X, 294. — Reçoit des présents des Arabes, XI, 240. — Oblige l'Egypte à fournir à Rome d'autres produits que le blé, XI, 185. — Négocie avec les Axômites, XI, 224.

M. Aurelius Carus. Envahit l'Arménie, X, 297. — Est victorieux, X, 298. — Assassiné, X, 298.

Aurelius Merithatès, X, 242.

Auréole, IX, 209.

Ausone, IX, 143.

Avidius Cassius. S'allie avec le roi des Parthes, X, 177. — Gouverneur de Syrie, X, 246. — Passe en Egypte contre les Bucoli, XI, 194. — Triomphe de leur révolte, XI, 194.

Avillius Flaccus, gouverneur de Judée, XI, 101. — Prend part à la persécution contre les Juifs, XI, 102. — Son administration, XI, 102.

Axudarès, fils de Pakoros, X, 233.

B

Baalsamin. Temple de ce dieu à Kanatha, XI, 43.

Badakès, X, 79.

Ballomarius, prince des Marcomans, IX, 293.

Bar-Kokheba, XI, 144.
Barsemias, prince d'Hatra, X, 250.
Basile de Césarée, X, 106.
Bato, IX, 47. — Capitule, IX, 50. — Meurt à Ravenne, IX, 50.
Belatucadrus, dieu breton, IX, 245.
Bérénice, XI, 136.
Bericus, IX, 217.
Besa. Divinité de l'Arabie, XI, 226.
Blaesus. Voir C. Iunius Blaesus.
Bocchus, XI, 257. — S'empare de Cirta, XI, 260. — Sa mort, XI, 261.
Bogud, roi de Maurétanie, XI, 257. — Se déclare pour Antoine, XI, 260. — Secourt le gouverneur césarien de l'Espagne, XI, 260. — Envahit l'Espagne, XI, 261. — Abandonné par Antoine, XI, 261. — Mis à mort, XI, 261.
Boudicca, reine des Iceni, IX, 227. — Soulève la Bretagne, IX, 228. — S'empoisonne, IX, 230.
M. Brutus. Bat les Besses, IX, 13.
Burebista, IX, 11.
Burrus, XI, 120.

C

Caecilius Bassus. Se soulève en Syrie, X, 179.
A. Caecina Severus, gouverneur de Mésie, IX, 48. — Marche sur l'Ems supérieur, IX, 64. — Bat les Germains, IX, 65. — Bat en retraite, IX, 65.
L. Caedicius. Sauve les débris de l'armée de Germanie, IX, 60.— Sa résistance, IX, 60.
Caelius Pollio, X, 211.
L. Caesennius Paetus, nommé gouverneur de Cappadoce, X, 220. — Veut garder l'Arménie, X, 220. — Envahit l'Arménie, X, 221. — Hiverne à Rhandeia, X, 221. — Son caractère, X, 222. — Capitule, X, 223.
Calpurnius Piso. Guerroie contre les Thraces, IX, 17. — Fait la guerre en Thrace, IX, 28. — Dompte la résistance des Thraces, IX, 29.
C. Calvisius Sabinus, IX, 79.
Canabaudes, roi des Goths, IX, 319.
P. Canidius Crassus. S'avance jusqu'au Caucase, X, 186.
Canius Rufus, IX, 96.
Canobelinus, IX, 217.
Caracalla. Marche contre les Alamans, IX, 205. — Sa guerre contre les Parthes, X, 262. — Son intention de soumettre tout l'Orient, X, 263. — Se met à la tête de l'armée, X, 263. — Reprend la guerre contre les Parthes, X, 263.
Caratacus, IX, 223. — Livré aux Romains, IX, 227.
Carin, X, 288.
T. Carisius, IX, 109. — Fondateur d'Emerita, IX, 80.
Casivellaunus, IX, 216.
Cassius Longinus, X, 295.
Castimandus, reine des Brigantes, IX, 231.
Cassandre, X, 59.
Catualda. Détrône Marobod, IX, 76. — Attaqué par Vibilius, IX, 273.
Catugnatus, IX, 110.
A. Cornelius Palma, gouverneur de Syrie, XI, 49. — Divise le royaume de Nabat, XI, 49.
Celer, tribun romain, XI, 114.
Cerialis. Voir Q. Petillius Cerialis.
Cernunnos, dieu gaulois, IX, 132.

César. En Espagne, IX, 78. — En Bretagne, IX, 216. — Relève Corinthe, X, 11. — Envoie des colons italiens en Grèce, X, 23. — Songe à percer l'isthme de Corinthe. X, 57. — Ses ordonnances à l'égard des Juifs, XI, 79. — Favorise la restauration de l'Etat juif, XI, 79. — Sa politique en Afrique, XI, 255. — Relève Carthage, XI, 256. — Rend à Carthage son ancienne organisation, XI, 286. — Prend l'initiative de la colonisation en Afrique, XI, 289.

Césarion. Reçoit l'expectative de l'empire des Lagides, X, 183.

C. Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, XI, 124. — S'empare de Joppé, XI, 124. — Arrive devant Jérusalem, XI, 124. — Lève le siège, XI, 124.

Cestius Pius, rhéteur, X, 148.

Chaamou, nom arabe de la Vierge, XI, 51.

Choeremon, maître de Néron, XI, 209. — Auteur d'une Histoire d'Egypte, XI, 191.

Charibael, roi des Homérites, XI, 238.

Chariomerus. Détrôné, IX, 184.

Chemmis, dieu égyptien, XI, 157.

Chiva, dieu indien, XI, 247.

Chosroès, frère de Pakoros, X, 233.

Chosroès, général perse. Proclame Pakoros roi d'Arménie, X, 245. — Envahit l'Arménie, X, 245.

Chosroès Nouchirvan. Assiège Antioche, XI, 26.

Chrestus, XI, 111.

Chrysogonos, IX, 313.

Civilis. Emprisonné, IX, 164. — Soulève la révolte, IX, 165. — Attaque les Romains près du Rhin, IX, 168. — Feint de lutter pour Vespasien, IX, 169. — Déclare ouvertement ses projets, IX, 170. — Est battu à Gelduba, IX, 171. — Bloque Vetera, IX, 172. — Echoue contre Cerialis à Trèves, IX, 178. — Sa dernière lutte, IX, 178. — Doit reculer devant l'armée impériale, IX, 178.

Claude. Donne le droit italique aux Ubiens, IX, 125. — Donne aux Gaulois l'égalité politique, IX, 126. — Décide l'expédition de Bretagne, IX, 221. — Débloque Thessalonique, IX, 317. — Edit relatif à Tégée, X, 34. — Transforme la Lycie en province romaine, X, 107. — Renouvelle les prescriptions de Tibère contre les Juifs, XI, 111. — Exempte les Juifs de charges publiques, XI, 111. — Rend le royaume d'Hérode à Agrippa, XI, 112.

M. Claudius Fronto. Commande la Haute-Mésie et la Dacie, IX, 298. — Sa mort, IX, 298.

Claudius Labeo, partisan des Romains, IX, 172.

Ti. Claudius Pompeianus, gendre de Marc-Aurèle, IX, 277. — Chargé d'un commandement en Rétie, IX, 297.

App. Claudius Pulcher, IX, 89.

Claudius Timarchidès, X, 42.

Cléon, X, 99.

Cléopatre, X. 183. — Ses titres, X, 184. — Enlève à Hérode une partie de ses possessions, XI, 83.

Cléopatre, fille d'Antoine, XI, 261. — Elevée par la femme d'Antoine, XI, 262. — Exposée au triomphe d'Octave, IX, 262. — Epouse Juba II, XI, 262.

Cniva, prince goth, IX, 306.
Cocidius, dieu breton, IX, 245.
Cogidumnus. Réduit à la vassalité, IX, 224.
Columelle, IX, 96.
Commode. Accorde aux Marcomans des conditions favorables, IX, 301. — Son caractère, IX, 301. — Accorde aux Kérykes le droit de cité romaine, X, 40.
Corbulon. Voir C Domitius Corbulo.
Cornelianus. Voir Attidius Cornelianus.
L. Cornelius Balbus, consul en 722, XI, 265. — Proconsul d'Afrique, XI, 265. — Chargé d'imposer la paix aux Garamantes, XI, 265. — Soumet le pays, XI, 265. — Son triomphe, XI, 265. — Disgracié par Auguste, XI, 266.
P. Cornelius Dolabella. Réprime les Musulames, XI, 269.
M. Cornelius Fronto, rhéteur, XI, 303.
Cornelius Fuscus, lieutenant de Domitien, IX, 281.
Cotiso, IX, 11.
Cottius. Sa soumission, IX, 18. Son titre officiel, IX, 20.
Cotys, frère de Mithradatès, X, 208.
Crassus. Voir M. Licinius Crassus.
Curion. Bat les Dardanes, IX, 13.
Cuspius Fadius, XI, 117.
Cyprien (Saint). Originaire de Carthage, XI, 305.

D

Darius, fils d'Artaban, X, 207.
Darius I. Termine le canal de Nécho, XI, 218.
Décébale, roi dace, IX, 280. — Organise l'armée dace, IX, 280. — Noue des relations avec les Suèves et les Iazyges, IX, 280. — Fait sa soumission, IX, 283. — Se donne la mort, IX, 284.
Decianus, philosophe, IX, 96.
Decianus Catus, IX, 229.
Decidius Saxa, gouverneur de la Syrie, X, 180. — Vaincu, se donne la mort, X, 180.
Decius Trajanus. Proclamé empereur, IX, 306. — Débloque Nicopolis, IX, 307. Sa mort, IX, 307.
Dejotarus, X, 94. — Rétabli dans ses possessions, X, 114. — Dépouillé de ses territoires, X, 114. — Vaincu par César, X, 114. — Conquiert la Petite-Arménie, X, 114. — Meurt maître de la Galatie, X, 115.
Deldo, IX, 15.
Démétrius Poliorcète, X, 59.
Démétrios, X, 79.
Deusoniensis. Hercule gaulois, IX, 134.
Diégis, représentant de Décébale à Rome, IX, 282.
Dillius Vocula, légat, IX, 167. — Entre dans Vetera, IX, 171. — Marche sur Novaesium, IX, 171. — Soumet les soldats rebelles, IX, 172. — Est assiégé dans Novaesium, IX, 174. — Est mis à mort, IX, 174.
Dioclétien. Sa guerre contre les Perses, X, 299. — Garde la Mésopotamie, X, 300. — S'établit en Mésopotamie, X, 300. — Traite avec Narseh, X, 300. — S'empare d'Alexandrie, XI, 179. — Son ordonnance de 302, XI, 180.
Dion de Bithynie, X, 25.
Dion Cassius, X, 28, 103.
Dion Chrysostome. Son discours aux Alexandrins, XI, 197.

Dion de Prusе. Discours aux Rhodiens, X, 26, 45. — Discours aux habitants de Nicomédie, X, 102. — Ses ouvrages, X, 151.
Dionysios. Devenu bibliothécaire à Rome, XI, 209.
Dioskoras, X, 25.
Cn. Domitius Afer, avocat, IX, 141.
Domitius Ahenobarbus, IX, 37. — Construit la digue de Longs-Ponts, IX, 42. — Franchit l'Elbe, IX, 44.
Cn. Domitius Calvinus, IX, 79.
Domitius Domitianus. Proclamé César en Egypte, XI, 179.
Domitien. Ordonne de détruire les vignes de la Gaule, IX, 138. — Entreprend la guerre contre les Chatti, IX, 188. — Etablit la ligne de défense dans la vallée du Neckar, IX, 193. — Conclut la paix avec les Daces, IX, 281. — Déclare la guerre aux Suèves et aux Iazyges, IX, 281. — Sa présence à l'armée de Dacie, IX, 281. — Introduit en Thrace l'organisation municipale de la Grèce, X, 73. — Défend la castration, XI, 148.
Cn. Domitius Corbulo. Envoyé en Cappadoce, X, 212. — Sa valeur, X, 212. — Ne peut tirer parti de ses troupes, X, 213. — Légat de Basse-Germanie, IX, 158. — Réclame des légions d'Occident, X, 214. — Entame des négociations avec Vologasos, X, 216. — Reprend l'offensive contre Tiridatès, X, 216. — Son expédition en Arménie, X, 216. — Brûle Artaxata, X, 218. — Installe Tigranès en Arménie, X, 219. — Envoie des secours à Tigranès, X, 219. — Abandonne Tigranès, X, 220. — Marche contre les Parthes, X, 220. — Sa conduite en Arménie, X, 221. — Laisse Paetus faire seul la guerre, X, 222. — Ses retards à venir au secours de Paetus, X, 223. — Reprend le commandement général, X, 224. — Investi de pleins pouvoirs, X, 224. — Signe la paix avec les Parthes, X, 225. — Marche contre les Parthes, X, 225.
Dousaris, dieu des Nabatéens, XI, 51.
Drusus. Chargé du gouvernement de la Gaule, IX, 31. — Sa guerre en Germanie, IX, 31. Dédie à Lyon un autel consacré à Auguste, IX, 43. — Ses débuts dans la carrière militaire, IX, 18. — Marche vers le Rhin, IX, 26. — Pénètre dans le pays des Chérusques, IX, 35. — Sa mort, IX, 35. — Son corps transporté au camp d'hiver, IX, 36.
Dubnovellaunus, roi breton, IX, 217.
Duras, roi dace, IX, 280.
Dynamis, fille de Pharnace, X, 80.

E

Eaecus, IX, 94.
Eléazar, fils de Simon, XI, 130. — Gouverneur du temple de Jérusalem, XI, 121. — Interdit le temple aux non Juifs, XI, 122. — Lutte avec Manahem, XI, 123. — Chef de l'insurrection, XI, 143.
Emilien, empereur des soldats du Danube, IX, 206.
Endovellicus, IX, 94.
Epicratès, stratège d'Olbia, X, 79.

Erichtonios, IX, 267.
Esculape. Honoré à Pergame, X, 128.
Esus, IX, 132.
Etienne (Saint). Sa mort, XI.
Eubiotos, X, 88.
Eumolpos, IX, 267.
Eumolpides, X, 39.
Euphorion, bibliothécaire d'Antiochus le Grand, XI, 19.
Euryklès, X, 40. — Son rôle, X, 43.
Eusèbe d'Alexandrie, XI, 203.
Evergète, XI, 192.
Ezras, XI, 60.
Ezékias, XI, 81.

F

Faraxen, roi maure, XI, 279.
Favorinus, érudit, IX, 140.
Firmicus Maternus, XI, 207.
Firmus, chef de bandes, X, 295.
Firmus, tyran égyptien, XI, 179.
Flamininus, X, 14.
Flavus, frère d'Arminius, IX, 52.
C. Fonteius Agrippa, gouverneur de Médie, IX, 278.
Fulvius Macrianus, X, 284. — Proclamé empereur, X, 284. — Vaincu et tué, X, 284.
Fulvius Quietus. Proclamé empereur, X, 284. — Livré au prince de Palmyre, X, 284.
Furius Timesitheus, chef des prétoriens, X, 268.
C. Furnius, IX, 80.
Fustius, roi des Quades, IX, 298.

G

Gabala, XI, 58.
A. Gabinius. Relève les cités de Syrie, XI, 41. — Partage le territoire juif en cinq districts, XI, 77. — Ramène Ptolémée Aulètès en Egypte, XI, 153.
Gaius (Caligula), IX, 109. — Entreprend le percement de l'isthme de Corinthe, X, 57. — Rapporte les mesures de Tibère en Orient, X, 207. — Refuse d'entrer à Jérusalem, XI, 75. — Accueilli avec enthousiasme par les Juifs, XI, 100. — Donne à Agrippa le titre de roi, XI, 100. — Sa haine contre les Juifs, XI, 101. — Transforme les synagogues en temples, XI, 104. — Fait élever sa statue dans le temple de Jérusalem, XI, 104. — Mesures prises dans le détroit de Reggio, XI, 188. — Persécute les Juifs d'Alexandrie et d'Antioche, XI, 198. — Divise la province d'Afrique en deux parties, XI, 259. — Rappelle Ptolémée à Rome, XI, 262. — Le livre au bourreau, XI, 263. — Poignardé, XI, 105. — Son expédition en Orient, X, 199. — Veut conquérir l'Arabie, X, 200. — Son entrevue avec Phraatakès, X, 201. — Sa mort, X, 201, XI, 237.
Galba. En Espagne, IX, 83. — Marche contre les Chatti, IX, 188.
Galère Maximien. Chargé de la guerre contre les Perses, X, 299. — Battu, X, 299.
Galien de Pergame, X, 150.
Gallien. Tient les Germains en respect, IX, 207. — Blessé, IX, 209. — Bat les pirates près du Nestos, IX, 315. — Donne à Odaenathos un pouvoir indépendant, X, 285.
Gamaliel, XI, 99.

Ganna, prophétesse, IX, 184.
Georgios. Assassiné, XI, 199.
Germanicus. Accompagne son oncle Tibère en Dalmatie, IX, 50. — Succède à Tibère à la tête de l'armée, IX, 61. — Reprend l'offensive au delà du Rhin, IX, 63. — Ses campagnes de l'an 15, IX, 63. — Entreprend une expédition dans le bassin de l'Ems, IX, 64. — Reprend la campagne de l'an 16, IX, 66. — Élève un trophée, IX, 67. — Est rappelé, IX, 68. — Quels étaient ses projets, IX, 68. — A mis à exécution ses projets d'autorité privée, IX, 73. — Vainqueur pour la course en quadriges, X, 50. — Envoyé en Orient, X, 201. — Pénètre en Arménie, X, 203.
Gessius Florus, procurateur de Palestine, XI, 121.
Geta, IX, 305. — Songe à transporter le siège de l'empire à Alexandrie, XI, 181.
Giorax, XI, 130.
Gondopharos, roi parthe, X, 171.
Gordien III. Nommé vainqueur des Goths, IX, 305. — Son expédition de Perse, X, 268. — Pénètre en Mésopotamie, X, 268. — Est tué, X, 269.
Gotarzès, satrape des Satrapes, X, 160, 210.
Gratien, IX, 112.
Grégoire de Naziance, X, 106.

H

Hadrien. Protège les routes frontières par des abattis d'arbres, IX, 195. — Romanise la tribu des Vindéliciens, IX, 250. — Pense à abandonner la Dacie, IX, 292. — Crée une assemblée des villes d'Achaïe à Athènes, X, 20. — Garantit à Athènes des distributions de blé, X, 35. — Bâtit une nouvelle Athènes, X, 36. — Termine le temple de l'Olympeion, X, 36. — Transforme en route carrossable le chemin de Corinthe à Mégare, X, 57. — Réagit contre la politique de Trajan en Orient, X, 241. — Evacue la Syrie et la Mésopotamie, X, 242. — Conserve l'amitié des princes vassaux de l'Ouest, X, 243. — Enlève une légion au gouverneur de Syrie, XI, 3. — Retire à Antioche le droit de battre monnaie, XI, 25. — Sa venue en Palestine, XI, 142. — Veut reconstruire la ville sacrée des Juifs, XI, 142. — Interdit la circoncision, XI, 142. — Prend part à la guerre contre les Juifs, XI, 143. — Défend la mutilation, XI, 149. — Fonde Antinooupolis, XI, 159. — Accorde aux nomes le droit de battre monnaie, XI, 160. — Nomme un poète alexandrin membre du Musée, XI, 206. — Construit la « nouvelle route d'Hadrien » en Egypte, XI, 243.
Hannibalianus. Couronné roi du Bosphore, X, 83.
Hanno, roi de Gaza, XI, 229.
Harethath, XI, 47.
Hélène, sœur d'Izatès, XI, 68.
P. Helvius Pertinax, lieutenant de Ti. Claudius, IX, 297.
Herennianus, X, 289.
P. Herennius Dexippus. Bat les barbares, IX, 315.
Herennius Gallus. Commande la 1re légion, IX, 167.
Herklanos. Admis dans le Sénat romain, X, 44.
Hermogène, médecin de Smyrne, X, 150.

Hérode, fils d'Antipatros, XI, 81. — Banni par Hyrkanos, XI, 81. — Entre dans l'armée romaine, XI, 81. — Reçoit un commandement en Syrie, XI, 81. — S'enfuit en Egypte, XI, 82. — S'enfuit à Rome, XI, 82. — Reconnu roi par Rome, XI, 82. — S'empare de Jérusalem, XI, 83. — Souffre des prétentions de Cléopâtre, XI, 83. — Confirmé dans ses pouvoirs par Auguste, XI, 84. — Son gouvernement, XI, 84. — Reste fidèle aux Romains, XI, 85. — Abaisse la théocratie, XI, 85. — Fait élever à Rome ses héritiers, XI, 87. — Fait de grandes constructions en Judée, XI, 87. — Etend sa domination au delà du Jourdain, XI, 88. — Défend l'est de la Judée contre les Arabes nomades, XI, 43. — Etend la civilisation vers l'est, XI, 41. — Etablit des postes militaires sur la frontière orientale, XI, 42. — Partage son royaume entre trois de ses fils, XI, 88. — Ennemi de l'esprit juif, IX, 87. — Essaie de dompter les indigènes, XI, 41. — Détesté du peuple d'Israël, XI, 86. — Sa mésintelligence avec Arétas, XI, 43. — Ses monnaies, XI, 43.

Hérode Antipas, prince de Galilée, XI, 47. — Gouverne la Galilée et la Pérée, XI, 89.

Hérode Atticus. De la famille des Kérykes, X, 40.

Hérode de Chalcis, frère d'Agrippa, XI, 114.

Hérode, fils d'Odaenathos, X, 285.

Hérodiade, XI, 47.

Hersé, X, 40.

Hilaire, (Saint) IX, 105.

Hippalos, capitaine égyptien, XI, 245. — Se dirige vers l'Inde par la pleine mer, XI, 245.

Hipparchos, X, 45.

Hordeonius Flaccus. Commandant des armées du Rhin, IX, 167. — Est vaincu par les insurgés, IX, 168. — Amène des secours à Vetera, IX, 169. — Son incapacité, IX, 169.

Cn. Hosidius Geta. Ecrase les Maures, XI, 276.

Houvichka, roi indo-scythe, X, 169.

Hosée, XI, 59.

Houan-Ti, empereur chinois, XI, 249.

Hyginus, IX, 95.

Hyndopherrès, X, 172.

Hypatia. Assassinée, XI, 199.

Hyrkanos. Perd sa puissance temporelle, XI, 77. — Fait prisonnier par les Parthes, XI, 82. — Mis à mort par Hérode, XI, 84.

I

Inguiomerus, IX, 65. — Abandonne Marobod, IX, 75.

Irénée, IX, 128.

Isidore, géographe, X, 200.

Isidoros. Chef de l'insurrection des bouviers en Egypte, XI, 194.

Isis. Son culte introduit en Grèce, X, 39.

Italicus, dernier des princes Chérusques, IX, 183.

Italicus, prince des Suèves, IX, 275.

Ithamara, prince sabéen, XI, 229.

Izatès, satrape d'Adiabène, X, 207.

Izatès, roi d'Adiabène, XI, 68.

J

Jacob, fils de Judas le Galiléen. XI, 117.
Jahvè, XI, 60.
Jannaeos Alexandros. Lutte contre les princes syriens et les Pharisiens, XI, 61.
Jamblique, XI, 11.
Jean de Giskala, XI, 130.
Jonathan, XI, 117.
Juba I, roi de Numidie, XI, 257. — N'est pas roi de Numidie avant 729, XI, 261. — Ses monnaies, XI, 257.
Juba II, dernier roi de Numidie, XI, 261.
Juba, fils de Juba II, roi de Maurétanie, X, 28, 200. — Sert dans l'armée de César, XI, 262. — Exposé au triomphe de César, XI, 262. — Reçoit une partie de la Gétulie, XI, 261.
Judas le Galiléen. Périt sur l'échafaud, XI, 99.
Julianus, successeur de Fuscus, IX, 281.
Julien. Son épigramme sur la bière, IX, 137. — Ses démêlés avec Antioche, XI, 24. — Sa lettre au Galatarque, X, 127.
C. Julius Agricola. Occupe l'île de Mona, IX, 231. — Entreprend la conquête du Nord, IX, 232. — Rappelé, IX, 233.
Ti. Julius Alexander, XI, 70, 117, 167. — Exerce les fonctions de gouverneur d'Egypte, XI, 172.
Julius Briganticus, neveu de Civilis, IX, 172.
Julius Classicus. Excite le soulèvement des Trévères, IX, 173. — Proclame l'empire gaulois, IX, 174. — Prend le titre de proconsul, IX, 175.
Julius Florus, IX, 101.
Sex. Julius Frontinus. Soumet les Silures, IX, 231.
Julius Nicanor, Rachète Salamine pour les Athéniens, X, 36.
M. Julius Philippus, chef des prétoriens, X, 268. — Détrône Gordien, X, 268. — Proclamé empereur, X, 269. Ramène ses troupes en Italie, X, 269. — Laisse des garnisons dans les provinces cédées, X, 269. — Cède aux Perses la Mésopotamie et l'Arménie, X, 269.
Julius Paelignus, gouverneur de Cappadoce, X, 211.
Julius Reginus, X, 125.
Julius Sabinus, IX, 173. — Prend le nom de César, IX, 175.
Julius Sacrovir, IX, 101.
Sex. Julius Severus. Triomphe de la révolte, XI, 144.
Julius Tutor, IX, 173.
Julius Verus, gouverneur de Syrie, X, 246.
Julius Vestinus. Président du musée d'Alexandrie, XI, 209.
Q. Junius Blaesus. Apaise le soulèvement d'Afrique, XI, 269. — Occupe le territoire des Musulames, XI, 269.
Jupiter Balmarchodes, dieu syrien, XI, 10.
Justinien. Place les phylarques des Sarrasins sujets sous l'autorité d'Aréthas, XI, 58.

K

Kallistos, X, 283.
Kandakè, reine d'Ethiopie, XI, 212, 213. — Demande la paix, XI, 213.
Kanerkou (Dynastie de), X, 172.
Kaspar, X, 171.

Kotys, frère de Rhoemetalkès, IX, 267.
Kotys, frère de Mithridate, X, 82.
Kozulokadphisès, roi bactro-indien, X, 173.

L

Q. Labienus, X, 180. — Chassé par Ventidius Bassus, X, 181. — Mis à mort, X, 181.
Lacharès, X, 43.
Lactance, XI, 305.
Lartus, gouverneur de Mésopotamie. Assiégé dans Nisibis, X, 252.
Lagides. Rattachés à la famille impériale, X, 184.
Lakon, fils d'Eurykès, X, 43.
Cn. Lentulus. Bat les Daces, IX, 51. — Dirige une expédition contre les Musulames, XI, 269.
Leucippos, X, 41.
Leukanor, X, 88.
Libanius d'Antioche, XI, 18.
M. Licinius Crassus. Envoyé en Macédoine, IX, 15. — Battu à Karrhae, X, 178.
C. Licinius Mucianus, gouverneur de Syrie, XI, 125. — Part pour l'Italie, XI, 129.
P. Licinius Valerianus, empereur, X, 280. — Marche vers la Cappadoce, X, 280. — Fait prisonnier par les Perses, X, 281. — Meurt prisonnier des Perses, X, 281.
Lollianus, IX, 208.
Lollius. Vaincu par les Germains, IX, 30.
Lucain, IX, 95.
Lucien de Commagène, XI, 21. — Représentant de l'esprit syrien, XI, 21.
Lukuas, XI, 141.
Lupus, gouverneur de Bretagne, IX, 240.
Lusius Quietus, chef maurétanien, IX, 283, X, 238, XI, 275. — Envoyé en Mésopotamie, XI, 141.
Lydoos. Assiégé dans Kremna, X, 112.
Lysimaque, X, 59.

M

Macrin, successeur de Caracalla, X, 264. — Renvoie les prisonniers à Artabanos, X, 264. — Sa guerre contre les Arabes, XI, 240.
M. Macrinius Vindex. Commandant de la garde prétorienne, IX, 298.
Magusanus, nom gaulois d'Hercule, IX, 134.
Malchos, disciple de Plotin, XI, 14.
Malchos ou Malikou, prince arabe. Prend part à la guerre de Judée, XI, 47.
Mamée, mère d'Alexandre Sevère, X, 266.
Manahem, XI, 122. — Est mis à mort, XI, 123.
Manès, prince bactro-indien, X, 173.
Manisaros, prétendant parthe, X, 236.
Marc Aurèle. S'associe Lucius Verus, IX, 296. — Augmente l'effectif de l'armée de Rétie, IX, 204. — Prend la direction de la guerre des Marcomans, IX, 296. — Prend le surnom de Germanicus, IX, 299. — Retourne sur le Danube, IX, 299. — Veut créer deux nouvelles provinces, IX, 300. — Etablit des Germains à Ravenne, IX, 302. — Enrôle les soldats municipaux d'Asie Mineure, X, 130. — Sa guerre contre les Parthes, X, 245. — Revient à la politique de

Trajan, X, 249. — Ferme le théâtre d'Antioche, XI, 25. — Fait la guerre aux Maures, XI, 278. — Sa mort, IX, 300.
P. Marcellus, gouverneur de Syrie, XI, 143.
Marcellinus, gouverneur de Mésopotamie, X, 295.
Marcien, IX, 316.
L. Marcius Philippus, XI, 79.
Q. Marcius Turbo. Envoyé contre les insurgés d'Égypte, XI, 141.
Maréadès. Introduit les Perses à Antioche, X, 282.
Mariamme, femme d'Hérode, XI, 81.
Mariccus. Se fait passer pour un dieu, IX, 163.
Marinus Pacatianus. Proclamé empereur, IX, 306.
Marobod. Expédition contre Marobod, IX, 45. — Sa politique, IX, 46. — Signe la paix avec les Romains, IX, 49. — Abandonné par ses alliés, IX, 75. — Sa chute, IX, 75. — Abandonne le champ de bataille, IX, 76. — Est détrôné, IX, 76. — Meurt à Ravenne, IX, 76.
Martius Verus, gouverneur de Cappadoce, X, 246.
Massinissa, inventeur de l'alphabet berbère, XI, 253.
Masuus, roi des Semnones, IX, 184.
Mattathias de Modaïn, XI, 108.
Maximien. Son expédition en Afrique, XI, 279.
Maximin. Fait une expédition en Germanie, IX, 206. — Prend le surnom de Germanicus, IX, 206. — Donne un soutien militaire au grand-prêtre de chaque province, X, 127.
Maximus. Cerné en Mésopotamie, X, 238.
Mégasthène. Envoyé dans l'Inde, XI, 19.
Méherdatès, fils de Vononès, X, 209. — Envoyé par Claude en Syrie, X, 209. — Fait prisonnier, X, 209.
Méherdatès, roi perse, X, 238.
Méla, IX, 96.
Meleagros, originaire de Syrie, XI, 20.
Memnon d'Héraclée, philosophe, X, 103.
Ménécrate, médecin impérial, X, 150.
Ménippe de Gadasa, XI, 20.
Messalla Corvinus, IX, 97.
Metilius, tribun, XI, 123.
Minucius Felix, XI, 305.
Mithra. Son culte, X, 152, XI, 13.
Mithradatès, prince ibérien, X, 205. — Mis à mort, X, 211.
Mithradatès, prince de Bosphore. Nommé roi par Claude, X, 208. — Se soulève contre Rome, X, 86.
Mithridate I. Etend son empire jusqu'au Tigre et à l'Indus, X, 156.
Mithridate de Pergame. Reçoit la plus grande partie des possessions de Déjotarus, X, 114. — Sa mort, X, 114.
Mithridate de Pont. Recrute des armées chez les Bastarnes, IX, 14.
Moab, XI, 59.
Monaeses, X, 182. — Reçoit trois villes de Syrie, X, 185. — Retourne dans sa patrie, X, 188.
Monobazos. Battu par Tigranès, X, 219.
Munius Lupercus. Commandant de la Ve et de la XVe légions, IX, 167.
Murena (Varro Murena). Bat les Salasses, IX, 22.

N

Narcisse, IX, 222.
Narseh, roi des Perses, X, 299. — Déclare la guerre aux Romains, X, 299. — Est battu, X, 300.
Nassoros, X, 276.
Néarque, XI, 237.
Nebedacus, XI, 115.
Nécho, fils de Psammétik, XI, 217. — Ses projets, XI, 218. — Commence un canal, XI, 218.
Néhémie, XI, 60.
Néron. Déclare les Grecs libres, X, 14. — Reprend le percement de l'isthme de Corinthe, X, 57. — Projette une campagne d'Ethiopie, X, 228. — Projette une expédition en Orient, X, 228. — Sympathique à l'Orient, X, 229. — Confisque la moitié des grandes propriétés d'Afrique, XI, 292.
Néron. Faux Néron, X, 232.
Nicolas de Damas. Plaide la cause des Juifs, XI, 69.
Nicomède, X, 93.
Nikétès de Smyrne, X, 149.
Nikoklès, X, 25.
L. Nonus Asprenas, IX, 60.
Nonnos, XI, 203.
C. Norbanus Flaccus, IX, 79.
Numisius Rufus, commandant de la XVIe légion, IX, 167.

O

Obodas, roi Nabatéen, XI, 46. — Sa guerre avec Hérode, XI, 46. — Fournit des secours à Auguste contre les Arabes, XI, 233.
Octave. Ses guerres en Illyricum, IX, 9.— Rétablit son autorité en Afrique, XI, 260. — Donne le royaume de Bogud a Bocchus, XI, 261.
Octavie, femme d'Antoine, X, 192.
C. Octavius. Bat les Besses, IX, 13.
Ogmius, IX, 132.
Ooemokadphisès, roi bactro-indien, X, 173.
Oppius Sabinus. Succombe contre les Daces, IX, 281.
Oppius Statianus, légat, X, 188. — Vaincu et tué par les Parthes, X, 189.
Ormiès, X, 298.
Ostorius Scapula, second gouverneur de Bretagne, IX, 227.
Ornospadès, gouverneur de Mésopotamie, X, 206.
Orodès, satrape vainqueur de Crassus, X, 161. — Reprend l'offensive, X, 180. — Son abdication, X, 181.
Osiris. Son culte transporté à Pluton, XI, 199.
Othryadès, X, 245.

P

Pakoros, fils d'Orodès, X, 179. — Tué à Gindaros, X, 181. — Ses rapports avec Décébale, X, 233.
Papak ou Pabek, X, 255.
Parthamaspatès I. Investi de la royauté par Trajan, X, 238.
Parthomasiris, fils de Pakoros, X, 233. — S'humilie devant Trajan, X, 236.
Patroclès. Explore la mer Caspienne, XI, 19.
Paul (Saint) à Damas, XI, 45.
Paulus. Deux frères, officiers bataves, IX, 164.
Pedo, consul, X, 234.
Pescennius Niger, X, 74, 101.

—Reconnu par Vologases V, X, 250.
Q. Petillius Cerialis. Commande dans la Germanie inférieure, IX, 176. — S'empare de la capitale des Trèvères, IX, 178. — Marche sur Camalodunum, IX, 229. — Nommé gouverneur de Bretagne, IX, 232. — Réduit les Brigantes, IX, 232.
Petraeos, Thessalien. Brûlé vif, X, 62
C. Petronius, gouverneur d'Egypte, XI, 213. — Chasse d'Egypte les Ethiopiens, XI, 213.
P. Petronius, gouverneur de Syrie, XI, 104.
Pharasmanès, roi des Ibères, X, 205. — Déclare la guerre à Mithradatès, X, 210.
Pharéansès, X, 82.
Pharnabaze. Réduit par Crassus, X, 186.
Pharnace. Vaincu par César, X, 80 — Sa mort, X, 80.
Pharnapatès, chef parthe, X, 181.
Phasael, fils d'Antipatros, XI, 81. — Se tue, XI, 82.
Phéroras, tétrarque de Peraca, XI, 82.
Philippe, empereur romain. Refoule les Goths, IX, 306.
Philippe de Macédoine. Recrute des armées chez les Bastarnes, IX, 14.
Philippe, fils d'Hérode, XI, 88.
Philodémos de Gadora, XI, 20.
Philon, XI, 72. — Conduit une députation juive, XI, 103.
Phraapatès, « ami des Grecs », X, 166. — Successeur d'Orodès, X, 181. — Se réfugie chez les Scythes, X, 194. — Rend les prisonniers et les drapeaux, X, 199.
Cn. Piso, gouverneur de Syrie, X, 203.
Pison, voir Calpurnius.
Pinnès, IX, 47.
A. Plautius, chef de l'expédition de Bretagne, IX, 222. — Rentre à Rome en triomphateur, IX, 225.
Ti. Plautius Silvanus Aelianus, gouverneur de Mésie, IX, 277. — Ecrase une révolte des Sarmates, IX, 277. — Envoie du blé à Rome, IX, 277. — Force le roi des Scythes à abandonner le siège de Chersonèse, IX, 277.
Pline. Révise les comptes municipaux de Byzance, X, 54.
Plotin, XI, 14.
Plutarque. Sa vie, X, 31.
Pluton. Introduit dans le culte égyptien sous le nom de Sérapis, XI, 199.
Polémon, X, 81, 183.
Pompée. Rattache à Rome la Cilicie et la Syrie, X, 93. — Organise la Syrie orientale, XI, 40. — Tente de gagner Orodès, X, 179
Pompée. (Cn.) Repoussé par Bogud, XI, 260.
Pomponius Secundus. Dirige une expédition contre les Chatti, IX, 188.
Ponce-Pilate, XI, 98.
Poppaea Sabina, XI, 68.
M. Porcius Latro, IX, 95, 97.
Posidonius, écrivain syrien, XI, 23.
M. Cassianius Latinius Postumus, IX, 105, 208. — Renversé par la révolte de Lollianus, IX, 209. — S'empare de Cologne, IX, 209.
Prasutagus. Réduit à la vassalité, IX, 224.
Priscus. Se fait proclamer empereur, IX, 307.
Proaeresios, rhéteur, XI, 203.
Probus, amiral romain, X, 290.
Probus, empereur romain, Permet aux provinces de

cultiver la vigne, IX, 138. — Refoule les Allemands au delà du Necker, IX, 211. — Envoyé à Alexandrie, XI, 179. — Chasse d'Egypte les Blémyes, XI, 179. — Délivre l'Égypte des Ethiopiens, IX, 182. — Fait réparer les constructions hydrauliques de la vallée du Nil, XI, 182. — Rattache l'Egypte à Rome, X, 291.

Ptolémée Aulétès. Ramené en Egypte, XI, 153.

Ptolémée I. Replace dans leurs anciens temples les statues des dieux Egyptiens, XI, 192. — Dieu protecteur de Ptolémais, XI, 158.

Ptolémée Philadelphe. Reçoit l'expectative de la Syrie, X, 183.

Ptolémée II, Philadelphe. Ouvre à la navigation le canal de Nécho, XI, 218.

Ptolémée, fils de Juba II, XI, 262. — Dernier roi de la dynastie de Massinissa, XI, 263.

Pythodoris, petite-fille d'Antoine, X, 183, 203.

Q

P. Quinctilius Varus, IX, 54. — Epouse une nièce d'Auguste, IX, 54. — Son caractère, IX, 54. — Ses exactions en Germanie, IX, 55. — Ramène son armée au quartier d'hiver, IX, 56. — Chiffre de ses légions, IX, 56. — Sa confiance dans Arminius, IX, 57. — Est attaqué, IX, 57. — Se donne la mort, IX, 58.

Quintilianus, IX, 96.

Quirinius. Taxe qu'il impose, XI, 79.

R

Rebel, roi, XI, 46.

Rebel, fils de Malchos, XI, 47.

Rhadamistos. Veut se substituer à Mithradatès, X, 210. — Devient roi d'Arménie, X, 211. — Dépossédé, X, 212.

Rhamsès II, XI, 217.

Rhakusporès, X, 82.

Rhoemetalkès, IX, 48. — Elevé à Rome, IX, 267.

Rufin, X, 288.

C. Rutilius Gallicus, gouverneur de Cappadoce, X, 231.

S

Salabus, chef maure, XI, 276.

Sanabaros, X, 172.

Sanatrukios, roi perse, X, 238.

Sandrakottos. Conclut un traité avec Seleucus, X, 168.

Sapor, roi sassanide, X, 260.

Sapor, fils d'Ardachir, X, 268. — Reprend l'offensive, X, 279. — Ses prétentions, X, 280. — Occupe l'Arménie, X, 280. — Bat en retraite, X, 283.

Sargon, roi d'Assyrie, XI, 228.

Sason, X, 254.

Saturninus, tyran égyptien, XI, 179.

Sauromatès, X, 82. — Détruit la piraterie dans le Pont-Euxin, IX, 309.

M. Scaurus. Combat Arétas, XI, 44. — Marche contre Pétra, XI, 46.

Scribonianus. Se substitue à Asandros, X, 81.

Schamsijja, reine d'Arabie, XI, 229.

Segestes. Ennemi d'Arminius, IX, 53. — Délivré, IX, 64.

Segimundus. Reçoit le sacer-

doce de l'autel d'Auguste, IX, 43.
Seleucus I. Fonde Séleucie, X, 164. — Envoie Mégasthène dans l'Inde et fait explorer la Caspienne par Patroclès, XI, 19.
C. Sentius Saturninus, IX, 46.
Septime Sévère. Expédition en Bretagne, IX, 240. — Sa lutte avec Niger, X, 101. — Envahit la Mésopotamie, X, 250. — Titres pris par Sévère, X, 251. — Offre la paix au Grand-Roi, X, 252. — Part pour l'Occident, X, 252. — Revient en Orient, X, 252. — Pénètre en Babylonie, X, 252. — Est complètement victorieux, X, 253. — Divise la Syrie en Coele-Syrie et en Syrophénicie, XI, 3. — Prive Antioche de son titre de capitale, XI, 25. — Accorde à des villes égyptiennes un conseil municipal, XI, 159. — Indulgent pour l'Afrique, XI, 267. — Accorde une garnison à Leptis Magna, XI, 267. — Sa mort, X, 254.
Septimios Odaenathos, prince de Palmyre, X, 276, 285. — Prend le titre de roi de Palmyre, X, 285. — Sa puissance en Orient, X, 285. — Reprend aux Perses Nisibis et Karrhae, X, 287. — Bat les Perses à Ctésiphon, X, 287. — Est assassiné, X, 288.
Septimios Hairanès, prince de Palmyre, X, 276.
Septimius Vorodès, X, 278. — Incriptions de ce prince, X, 286.
Servianus. Exécuté, XI, 187.
Sesithacus, IX, 53.
Sethi I, XI, 217.
Sévère Alexandre, X, 266. — Marche contre les Perses, X, 266. — Battu par les Perses, X, 267. — Concède à Bostra le droit de colonie, XI, 54. — Sobriquet que lui donnent les Alexandrins, XI, 196.
Sévère Antonin (Caracalla). Renforce l'armée romaine de Spartiates, X, 24. — Vient à Alexandrie, XI, 196. — Fait massacrer la foule à Alexandrie, XI, 196.
Severianus, gouverneur de Cappadoce, X, 245. — Se donne la mort, X, 246.
Sido, prince des Suèves, IX, 274.
Sigimer, IX, 52. — Fait sa soumission, IX, 64.
Silvanus, IX, 209.
Simon, fils de Juda le Galiléen, XI, 117.
Simon, fils de Giorax, XI, 130.
Simon, chef de bandits, XI, 144.
Sinnakès, prince parthe, X, 206. — Refuse d'obéir à Artaban, X, 206.
P. Sittius, XI, 260, 290.
Sohaemos. Reçoit la province de Sophène, X, 213. — Remplace Pakoros en Arménie, X, 247.
C. Sossius. Prend Arados, X, 186.
Statius Priscus, gouverneur de Cappadoce, X, 246. — S'empare d'Artaxata, X, 247.
Successianus, gouverneur de Pityus, IX, 313.
Suetonius Paullinus. Dompte les Africains révoltés, XI, 263. — Franchit l'Atlas, XI, 276. — Tente de soumettre Mona, IX, 227. — Vainqueur en Bretagne, IX, 164, 230. — Appelé en Orient par Néron, IX, 164.
Sulis, déesse bretonne, IX, 245.
C. Sulpicius Apollinaris, XI, 303.
P. Sulpicius Quirinus, gou-

verneur de Syrie. Son mérite, XI, 27, 96. — Son expédition en Afrique, XI, 266. — Soumet les Honomadenses, X, 110.
Suren. Seconde famille des Parthes, après la maison royale, X, 159.
Sylla. Laisse aux Athéniens ce qu'ils possèdent en dehors de l'Attique, X, 35.
Syllaeos, ministre nabatéen, XI, 234.

T

Tacfarinas. Se soulève dans l'Afrique romaine, XI, 263. — Guerre soutenue contre lui, XI, 268. — Enseigne à ses gens la tactique romaine, XI, 269. — Tué près d'Auzia, XI, 270.
Talémos, XI, 52.
Tascioranus, IX, 217.
Terentius Maximus, faux Néron, X, 232. — Livré à Domitien, X, 232.
Tertullien, XI, 303
Tetricus. Reconnaît Aurélien, IX, 211.
Teutatès, IX, 132.
Tchandragoupta, X, 168, XI, 19.
Thalaba, fils d'Amas, XI, 57.
Théandritos, XI, 51.
Theudas, sorcier, XI, 118.
Thémistios, littérateur, X, 117.
Thumelicus, IX, 76.
Thusnelda. Epouse Arminius, IX, 53.
Tibère. Ses débuts dans la carrière militaire, IX, 18. — Continue la guerre de Germanie, IX, 36. — Se démet de son commandement, IX, 43. — Se réconcilie avec Auguste, IX, 44. — Adopté par Auguste, IX, 44. — Mène les légions au delà du Rhin, IX, 44. — Franchit le Rhin, IX, 61. — Rappelle Germanicus, IX, 69. — Fait construire des chaussées en Dalmatie, IX, 258. — Prend la Grèce et la Macédoine sous son autorité particulière, X, 33. — Vainqueur à Olympie, X, 49. — Annexe la Cappadoce à l'empire, X, 105, 202. — Entre en Arménie, X, 198. — Renvoyé en Orient, X, 200. — Envoie L. Vitellius en Orient, X, 204. — Ordonne au gouverneur de Syrie de marcher contre Antipas, XI, 47. — Interdit le culte juif à Rome et en Italie, XI, 75. — Evite les conflits avec les juifs d'Orient, XI, 75. — Laisse subsister les coutumes juives, XI, 98. — Sévit contre les juifs d'Occident, XI, 98. — Première guerre en Pannonie, IX, 26. — Donne aux pièces d'argent égyptiennes une valeur réelle, XI, 160. — Sa guerre contré Tacfarinas, XI, 271.
Tiglath Pilesar, XI, 226.
Tigranès, frère d'Artaxès, X, 198. — Reçoit la tiare royale, X, 198. — Sa mort, X, 199.
Tigranès, arrière-petit-fils d'Hérode, roi d'Arménie, X, 218. — Envahit l'Adiabène, X, 219.
Tilliboros, X, 99.
Timagène, X, 290.
Timarchidès. Voir Claudius Timarchidès.
Timolaus, X, 289.
Tineius Rufus, XI, 143.
Tiridatès. Proclamé grand-roi, X, 194. — Se réfugie auprès d'Auguste, X, 196.
Tiridatès, petit-fils de Phraatès, XI, 206. — Reçoit la tiare à Ctésiphon, X, 206. — Refuse de demander à Rome l'investiture de l'Ar-

ménie, X, 216. — Sa résistance, X, 218. — Vaincu à Artaxata, X, 218. — Accepte la suzeraineté de Rome, X, 220. — Vient à Rome et s'humilie devant l'empereur, X, 165, 226. — Proclamé en Arménie, X, 263. — S'enfuit chez les Parthes, X, 263.

Titus. Assiège Jérusalem, XI, 129. — Veut forcer la ville, XI, 131. — Refuse d'expulser les juifs d'Antioche, XI, 137.

Togodumnus, IX, 223.

Toxaris, X, 88.

Trajan. Exécute la route de la rive droite du Rhin, IX, 193. — Envoyé comme légat en Germanie, IX, 202. — Répare les villes des champs décumates, IX, 203. — Prépare la guerre contre les Daces, IX, 282. — Commande les troupes lui-même, IX, 282. — Marche contre Sarmizegethusa, IX, 282. — Déclare de nouveau la guerre aux Daces, IX, 284. — Chasse de la Dacie les indigènes, IX, 284. — Sa guerre contre les Parthes, X, 233. — Prend le commandement des troupes en Orient, X, 234. — Bat les Parthes, X, 236. — Occupe la Mésopotamie, X, 236. — Envahit l'Adiabène, X, 237. — S'empare de Ctésiphon, X, 237. Sa politique en Orient, X, 239. — Etablit un nouveau système douanier sur le Tigre et l'Euphrate, X, 240. — Organise la province romaine d'Arabie, XI, 37. — Extermine les Juifs, XI, 141. — Répare le canal d'Egypte, XI, 243. — Sa mort, X, 239.

T. Trebellenus Rufus, gouverneur de Thrace, IX, 268.

Trebonianus Gallus, gouverneur de Mésie, IX, 306. — Sa trahison, IX, 307. — Proclamé empereur, IX, 307.

Tullius Menophilus, légat de Basse-Mésie, IX, 305.

Trogue-Pompée, IX, 140.

U

Ulpius Marcellus, IX, 240.

M. Ulpius Pyrrhus, X, 79.

M. Ulpius Trajanus, gouverneur de Syrie, X, 232.

Ummidius Quadratus, gouverneur de Syrie, X, 211. — Envoyé en Palestine avec des pouvoirs extraordinaires, XI, 114.

V

Vaballathos, X, 276.

Vagodonnaegus, IX, 94.

Valarch, X, 247.

Valérien, IX, 308. — Porte le titre de Germanicus Maximus, IX, 207. — Associe son fils au trône IX, 207.

Valerius Licinianus, IX, 96.

Valerius Martialis, IX, 96.

Valerius Messalla, gouverneur de Pannonie, IX, 50. — Conduit la guerre en Gaule, IX, 100.

M. Valerius Probus, XI, 19. — Réagit contre les tendances littéraires de l'époque julio-claudienne, XI, 20.

C. Vallius Maximianus, gouverneur de Tingitane. Bat les Maures, XI, 278.

Vangio, IX, 274.

Vannius. Remplace Catualda, IX, 273. — Renversé, IX, 274.

Vardanès, X, 208, 209.

Varus. Voir Arrius et P. Quinctilius Varus.

Varus, gouverneur de Syrie. Chargé de maintenir l'ordre en Palestine, XI, 90.

Vasabathou, XI, 51.

P. Vatinius. Envoyé en Illyricum, IX, 9. — Échoue contre les Dalmates, IX, 9.

Velléda, IX, 183.

Ventidius Bassus. Commande en Asie et en Syrie, X, 181. — Chasse les ennemis de la Syrie, X, 181. — Rappelé, X, 186.

Venutius, IX, 232.

L. Verus. Son impuissance, X, 246. — Prend le commandement de l'armée d'Orient, X, 246. — Associé à l'empire, IX, 296. — Sa mort, IX, 296.

Vespasien. Accorde le droit communal latin à toutes les villes d'Espagne, IX, 85. — Sauve Augusta Treverorum de la destruction, IX, 181. — Rétablit l'administration provinciale en Grèce, X, 14. — Enlève à Byzance sa liberté, X, 71. — Soumet la petite Arménie, X, 94. — Augmente l'effectif d'Asie Mineure, X, 129. — Transforme en province le royaume de Commagène, X, 230. — Augmente les légions dans l'Asie romaine, X, 230. — Divise en trois le commandement militaire d'Asie, X, 230. — Etablit une garnison au delà de la frontière arménienne, X, 231. — Fait la guerre aux Juifs, XI, 125. — S'empare des forteresses de Galilée, XI, 128. — Occupe le territoire au delà du Jourdain, XI, 128. — Suspend les opérations en Judée, XI, 129. — Recommence la guerre, XI, 129. — S'empare d'Hébron, XI, 129. — Proclamé empereur, XI, 129. — Charge Titus de finir la guerre des juifs, XI, 129. — Triomphe au Capitole, XI, 132. — Passe en Egypte, XI, 181. — Vend une partie des terres du domaine égyptien, XI, 183. — Sobriquet que lui donnent les Alexandrins, XI, 196. — Augmente l'impôt de la capitation à Alexandrie, XI, 196.

Vestricius Spurinna, IX, 202.

Vibilius, roi des Hermundures, IX, 273.

Victor, auteur de l'*Epitome*, XI, 163.

Vindex, IX, 103. — Soulève la Gaule, IX, 162.

Vitellius. Emmène l'armée du Rhin, IX, 162.

L. Vitellius. Envoyé en Orient, X, 204. — Pénètre en Mésopotamie, X, 205. — Reprend l'offensive, X, 207. — Son autorité en Syrie, XI, 92.

Volagasos I, X, 166, 210. — Soutient Tiridatès, X, 219. — Traite avec les Romains, X, 220. — Conduit ses meilleures troupes en Arménie, X, 222. — Attaque les légions, X, 222. — Refuse d'abord de reconnaître Vespasien, X, 229. — Offre à Vespasien des troupes, X, 230. — Reste allié de Vespasien, X, 231.

Vologasos VI. Livre Tiridatès, X, 263.

Vononès. Proclamé roi d'Arménie, X, 202. — Détrôné, X, 202. — Abandonné par Germanicus, X, 203. — Meurt en Cilicie, X, 203. —

Vononès II, X, 210.

Votienus Montanus, avocat, IX, 141.

X

Xénophon de Cos, X, 143. — Hâte la mort de Claude, X, 144.
Xessaragos, X, 79.

Z

Zarbaeos, X, 287.
Zabdas, X, 287.
Zarathoustra, sage de la Perse, X, 163.
Zebaoth, XI, 99.
Zénobie, femme d'Odaenathos, X, 289. — Titre qu'elle prend, X, 289. — Son ambition, X, 290. — S'empare de l'Egypte, X, 290. — Veut conquérir l'Asie Mineure, X, 291. — Songe à soumettre Byzance, X, 291. — Abandonnée à ses propres forces, X, 293. — Prise avec son fils, X, 294.
Zenodoros, prince d'Abila. Chargé par Auguste de surveiller le Trachon, XI, 42.
Zénon, brigand, X, 112.
Zeus Asklèpios, X, 128.
Zeus Bélos, dieu syrien, XI, 10.
Zeus Malbachos, dieu syrien, XI, 10.
Zeus Orosmadès, dieu syrien, XI, 13.
Zeus Panhellénios, X, 21.
Zober, roi des Arméniens, X, 186.
Zoïlos, X, 79.
Zoskalès, roi d'Axômis, XI, 222.

II

NOMS DE PROVINCES, DE PEUPLES, DE CITÉS

A

Abae, ville libre de Phocide, X, 13.
Abea (Statue d'), X, 53.
Abdère, X, 70.
Abila, XI, 9.
Abosgi, vassaux de Trajan, X, 243.
Abrinca. Pont de l'Abrinca, limite des deux districts militaires de Germanie, IX, 151.
Abrincates, IX, 121.
Abrittus, IX, 307.
Abyssinie, XI, 219.
Achaie, province romaine, X, 5. — Sous les empereurs, X, 11. — Compte une majorité de villes autonomes, X, 12. — Contrée industrielle, X, 54.
Acheloos, limite de la province d'Achaïe, X, 6.
Actium, Temple d'Apollon, X, 58. — Jeux d'Actium, X, 59.
Acumincum (Camp de), IX, 290.
Adanè, ville commerciale d'Arabie, XI, 230. — Sa prospérité, XI, 231. — Expédition contre cette ville, XI, 237.
Adiabène. Envahie par Tigranès, X, 219. — Devient la province d'Assyrie, X, 237.

ADRAMYTION, X, 97.
ADRIANOPOLIS, X, 73.
ADULIS, port, XI, 219.
ADULIS (Pierre d'), XI, 220.
AEZANI, ville de Phrygie, X, 22. — Inscription de cette localité, X, 131.
AEGION (Ligue d'), X, 18.
AELANA, ville d'Arabie, XI, 226.
AELANA, port, X, 296.
AELIA CAPITOLINA, cité peuplée de vétérans, XI, 142.
AFRIQUE (Province d'), XI, 255. — Limites de la province —, XI, 259. — Divisée en deux gouvernements, XI, 259. — Est d'abord province sénatoriale, XI, 259. — L'agriculture, XI, 295. — Exportation du blé, XI, 296. — L'industrie, XI, 297. — Le commerce, XI, 297. — Sa prospérité, XI, 298. — Les routes, XI, 299. — Caractère des habitants, XI, 300. — Christianisme dans le pays, XI, 304.
AFRIQUE SEPTENTRIONALE. Son isolement, XI, 250. — Est une terre phénicienne, XI, 254. — Sa constitution physique, XI, 264. —
AGRI DECUMATES, IX, 192.
AGRIPPINA, IX, 207.
AKRAEPHIA (Inscription d'), X, 18.
AGUONTUM, ville du Norique, IX, 253.
ALAMANS, IX, 204. — Battus sur le Mein, IX, 205.
ALAINS, tribu scythe, X, 228. — Envahissent les pays du Sud, X, 244.
ALBANIENS. Soustraits à l'influence parthe, X, 176.
ALBIGENSES, IX, 122.
ALEXANDRIE D'EGYPTE, centre d'organisation politique, X, 92. — Centre de recherches scientifiques, X, 146. — Centre de civilisation hellénique, XI, 2. — Cité juive autant que grecque, XI, 62. — Manque d'organisation municipale proprement dite, XI, 161. — Les Grecs y sont exempts des charges municipales, XI, 164. — Ses bibliothèques, XI, 172. — Décimée au temps de la guerre de Palmyre, XI, 178. — Remparts détruits par Probus, XI, 179. — Pas de propriété foncière proprement dite, XI, 183. — Colonie italienne de cette ville, XI, 188. — Seconde ville de l'empire romain avant Constantin, XI, 195. — Rivalité avec Antioche, XI, 195. — Esprit frondeur de ses habitants, XI, 195. — Emeutes, XI, 197. — Caractère des habitants, XI, 198. — Culte alexandrin, XI, 199. — Juifs de la ville, XI, 202. — La vie des affaires, XI, 202. — La littérature, XI, 203, 205. — L'érudition, XI, 203. — La philosophie, XI, 204. — L'art, XI, 204. — La bibliothèque, XI, 206. — Le Musée, XI, 207.
ALEXANDRIE DE TROADE. Devient cité italique, X, 99.
ALEXANDRIE DE SYRIE, XI, 8.
ALEXANDROPOLIS, capitale de l'Arachosie, X, 170.
ALISO. Est située sur la haute Lippe, IX, 41.
ALLOBROGES. Organisés en cités, IX, 109.
ALPHÉE, fleuve, X, 51.
ALTENBERG (Autel d'), IX, 161.
ALTHIBURUS, XI, 268.
ALTINUM, IX, 24.
AMASEIA, X, 94.
AMAZIGH, peuple berbère, XI, 250.
AMBILATRI, IX, 122.
AMBIVARETES, IX, 116.
AMBRACIE, X, 58.

Amida, forteresse construite par les Romains, X, 301.
Amisos, devenue résidence royale, X, 104.
Ammaedara, XI, 268.
Amorgos, lieu de relégation, X, 119.
Ampsaga, fleuve d'Afrique. Limite de la province, XI, 259.
Amsivarii. Tentent de s'établir dans le pays de Münster, IX, 157.
Amyklae, ville du Péloponnèse, X, 12.
Anactorion, X, 58.
Anagnutes, IX, 122.
Anchialos. Emportée par les Goths, IX, 307.
Ancyre, capitale de Galatie, X, 116. — Liste des dons faits à la commune, X, 116.
Andécaves, IX, 101, 121.
Andernach. Autel d'—, IX, 151.
Andetrium. Siège de —, IX, 51.
Andros, lieu de relégation, X, 119.
Angora, X, 141.
Anthedon. Détruite, XI, 125.
Anthemusias, ville de Syrie, XI, 8.
Antigoneia, XI, 15.
Antioche. Centre d'organisation politique, X, 92. — Peuplée de vétérans, X, 111. — Tombe entre les mains des ennemis, X, 282. — Prise par les Perses, X, 282. — Centre de civilisation hellénique, XI, 2. — Centre de la monarchie d'Orient, XI, 15. — Capitale des provinces conquises par Rome en Asie, XI, 16. — A perdu son importance militaire, XI, 16. — Le théâtre et les jeux, XI, 22. — Soutient tous les prétendants à l'empire, XI, 25 — Perd le droit de battre monnaie, XI, 25.
Antiocheia, ville de Phrygie, X, 110.
Antinooupolis, ville d'Egypte, XI, 158. — Fondée par Hadrien, XI, 159.
Antonia, forteresse de Jérusalem, XI, 131.
Aoos, limite de Macédoine, X, 62.
Aorsi, X, 85.
Apamée. Prise par les pirates, IX, 314. — Ville florissante, X, 98. — Siège d'—, X, 179. — Sa population, XI, 27.
Apisa Maius, XI, 285.
Apollonie, IX, 49, 256. — Bâtie par Alexandre, X, 110.
Apri, X, 72.
Apsaros, reçoit une garnison romaine, X, 243.
Apsilae, traités comme vassaux de Trajan, X, 236, 243.
Apta, IX, 109.
Apulum, quartier général de la légion de Dacie, IX, 291. — Etablissements syriens, XI, 31.
Aquae Mattiacae, IX, 187.
Aquae Sextiae, IX, 99.
Aquilée, IX, 8. — Attaquée par les Barbares, IX, 295.
Aquincum. Devient le poste de la légion de Basse-Pannonie, IX, 291.
Arabie. Soumise aux Parthes, X, 167. — Province d'Arabie, XI, 36. — Organisation de la province, XI, 37, 49. — La côte occidentale, XI, 225. — Le commerce, XI, 230.
Arabie Heureuse, XI, 227.
Arachosie. Possession de Sandrakottos, X, 168. — Province orientale de l'empire parthe, X, 170.
Arados, ville de Syrie, X, 186. — Ville phénicienne, XI, 8.
Arausio. Arc de triomphe d'—, IX, 145.

Arbalo. Bataille de —, IX, 34.
Arbèles, ville d'Assyrie, X, 156.
Arelate, IX, 22, 108.
Arethusa, ville de Syrie, XI, 8.
Argentoratum. Reçoit une légion, IX, 150. — Camp d' — IX, 186.
Argos, assemblée provinciale à —, X, 17.
Arménie. Petite Arménie soumise par Vespasien, X, 94. — Soustraite à l'influence de l'hellénisme, X, 177. — Dispensée d'impôts et de levées de troupes, X, 177. — Sa situation politique, X, 177. — Attaquée par les Parthes, X, 178. — Soumise aux Parthes, X, 178. — Politique d'Auguste en Arménie, X, 195. — Soulèvement contre Artaxès, X, 198. — Soumise pour la seconde fois, X, 201. — Soulevée par Artaban, X, 204. — Occupée par les Parthes, X, 209. — Envahie par les Ibères, X, 217. — Attaquée par les Moschi, X, 217. — Attaquée par Antiochus de Commagène, X, 217. — Devient province romaine, X, 236. — Redevient un royaume vassal de Rome, X, 242. — Reconquise, X, 247. — — Se soulève sous Caracalla, X, 263. — Redevient perse, X, 280.
Arrha, XI, 53.
Arsamosata, place forte, X, 221.
Arsanias, affluent de l'Euphrate, X, 221.
Arsensi, IX, 89.
Arsinoe, ville d'Egypte, XI, 218. — Port septentrional d'Arabie, XI, 235.
Artageira, place forte d'Arménie, X, 201.
Artaxata. Prise par Mithradatès, X, 205. — Prise par les Parthes, X, 212. — Brûlée par Corbulon, X, 218. — Reconstruite, X, 227.
Arverni, IX, 122.
Arvii, IX, 122.
Asie (Province d'). X, 93.
Asie Mineure. Affaiblissement et décadence, X, 90. — Son état religieux, X, 128. — Organisation municipale, X, 132. — Variété dans les constitutions municipales, X, 133. — Moins de cités autonomes qu'en Grèce, X, 134. — Prospérité constante des régions agricoles, X, 135. — Sa prospérité, X, 138. — Abolition des dettes par Auguste, X, 138. — Revenus qu'elle donne, X, 139. — Tremblement de terre, X, 139. — Initiative des villes libres et des Attalides, X, 140. — Le commerce et l'industrie, X, 140. — L'activité littéraire, X, 144. — Les cités d'Asie Mineure veulent soumettre les Juifs au service militaire, XI, 74.
Asie Occidentale. Envahie par trois nations, X, 153.
Assos, ville de Mysie, X, 142.
Aspendos, ville de Pamphylie, X, 107.
Aspurgiens, X, 82.
Assuras, colonie d'Afrique, XI, 288.
Assyrie, province romaine, X, 237.
Astingi, peuple de la frontière septentrionale de Dacie, IX, 302.
Astures. Lutte contre les —, IX, 80.
Asturica Augusta, IX, 82.
Atesui, IX, 122.
Atheila, ville syrienne, XI, 33.

Athènes. Sa place dans l'Assemblée des Amphictions, X, 4. — Garde une certaine autonomie, X, 9. — Garde le droit de battre monnaie, X, 15. — Garde son système monétaire, X, 15. — Modification dans son organisation, X, 16. — Entretient une garnison à Délos, X, 25. — Son administration, X, 34. — Aqueduc d'Hadrien, X, 36. — Ses embarras continuels, X, 36. — Emeute sous Auguste, X, 37. — L'Aréopage, X, 37. — Introduction de l'appel à l'empereur, X, 132. — Centre d'enseignement, X, 146.
Attalie, ville de Pamphylie, X, 107.
Augusta Emerita, IX, 79.
Augusta Praetoria, IX, 23.
Augusta Trajana, X, 73.
Augusta Treverorum. Sauvée de la destruction par Vespasien, IX, 181. — Obtient le droit italique, IX, 125.
Augusta Vindelicum, IX, 201. — Reçoit le droit de cité, IX, 250.
Augustobona, IX, 128.
Augustobrica, IX, 82.
Augustodunum, IX, 128. — Centre important des études gauloises, IX, 143.
Augustonemetum, IX, 128.
Aulerci Brannovici, IX, 116.
Aulerci Cenomani, IX, 121.
Aulerci Diablintes, IX, 121.
Aulerci Eburovici, IX, 121.
Auranitide, placée sous l'autorité d'Hérode, XI, 88.
Aurès. Camps militaires du nord de l'—, XI, 259.
Aureliani, IX, 122.
Auscii, IX, 122.
Autessiodurum, IX, 122.
Autricum, IX, 115.
Auzia. Bataille d'—, XI, 270.
Avennio, IX, 109.
Aventicum, IX, 95. — Se soumet sans résistance, IX, 163.
Axios, fleuve, X, 63. — Vallée de l' —, IX, 317.
Axômis, XI, 220. — Etendue du royaume, XI, 222.
Axòmites, XI, 186. — Royaume des —, XI, 219. — Leurs monnaies, XI, 223. — Relations avec Rome, XI, 224.
Azania, soumise aux Homérites, XI, 231.

B

Babylonie. Se soulève contre Trajan, X, 237.
Babba. Monnaies de —, XI, 282. — Colonie de la province de Tingi, XI, 290.
Bactres. Empire de —, X, 169.
Bactriane, conquise par les Saces, X, 170. — Distincte de l'empire indien, X, 170.
Baetis, IX, 79.
Bagradas, fleuve d'Afrique, XI, 295.
Baiocasses, IX, 121.
Bāmanghati. Monnaies trouvées à —, XI, 248.
Banasa, colonie de la province de Tingi, XI, 290.
Baquates, tribu africaine, XI, 278.
Barada, fleuve, XI, 38.
Barcino, IX, 85.
Barygaza, ville de l'Inde, X, 171, XI, 247.
Bastarnes, peuple guerrier, IX, 13.
Batanée, XI, 37. — Placée sous l'autorité d'Hérode, XI, 88.
Bataves, incorporés à l'empire, IX, 152. — Leur place dans l'ensemble de l'empire, IX, 152. — Leur rôle en Bretagne, IX, 164. — Reconnaissent Vitellius, IX,

165. — Descendent en Italie avec les légions, IX, 165. — Leur châtiment à la suite de l'insurrection, IX, 181.
Bathinus, fleuve, IX, 50.
Bedriacum. Bataille de —, IX, 165.
Belgique, soumise à trois gouverneurs, IX, 149.
Benou-Salih, tribu arabe, XI, 57.
Benou-Samaida, tribu arabe, XI, 57.
Béotiens. Leur confédération, X, 11.
Berenikè, île, XI, 42.
Bérénikè, ville commerciale d'Egypte, XI, 219.
Bergomum, IX, 17, 89.
Béroé. Bataille de —, IX, 307.
Beroea, ville de Syrie, XI, 8.
Béryte, colonie syrienne, XI, 7. — Son activité scientifique, XI, 19. — Centre des études juridiques en Orient, XI, 20.
Bescera, XI, 271.
Bessapara, X, 72.
Bessarabie, traversée par une double ligne de fortifications, IX, 288.
Besses, clients nominaux de Rome, IX, 13. — Perdent le sanctuaire de Dionysos, IX, 28.
Bether, forteresse enlevée par les Romains, XI, 144.
Bétique, rendue à l'administration sénatoriale, IX, 79. — Exempte de service militaire, IX, 92. — Envahie par les Maures, XI, 278.
Bilbilis, IX, 96.
Biriparakh, château-fort du Caucase, X, 253.
Bir-Mohammed-Ben-Younès, ruines d'un poste romain, XI, 272.
Birten, IX, 38.
Bithynie. Expédition des Scythes dans le pays, IX, 313. — Province de —, X, 93.
Bythinion, ville de Galatie, X, 103.
Bituriges, IX, 115.
Bituriges Cubi, IX, 122.
Bituriges Vivisci, IX, 122.
Bizye, résidence des rois Odryses, IX, 266.
Blaundos, X, 97.
Blémyes, peuple barbare, XI, 177. — Chassés d'Egypte, XI, 179. — Envahissent l'Egypte, XI, 215. — Reçoivent un tribut, XI, 216.
Bodotria, golfe, fortifié par Agricola, IX, 233.
Boduni, IX, 223.
Boiens, IX, 35, 122.
Bondjem, oasis occupée militairement, XI, 267.
Bonna, IX, 167.
Borani, IX, 311. — Attaquent Trébizonde, IX, 313.
Borechath, XI, 58.
Bosphore. Royaume de Bosphore incorporé à l'empire, X, 83. — Son organisation militaire, X, 85. — Confié à des princes héréditaires, X, 85. — Monnaies du pays, X, 86. — Commerce, X, 89.
Bosphore Taurien, principauté vassale, X, 94.
Bosporani, IX, 312.
Bosporus, X, 80.
Bostra. Reçoit la légion d'Arabie, X, 273. — Limite de l'Arabie, XI, 37. — Camp de légions sur ce point, XI, 50. — Capitale de l'Arabie romaine, XI, 52. — Son importance militaire et commerciale, XI, 53. — Capitale du pays des Nabatéens, XI, 53. — Station intermédiaire entre l'Ouest et la Méditerranée, XI, 53. — Reçoit le droit de colonie, XI, 54.
Bou-Djelida, XI, 293.
Bousân, ville de l'Haourân, XI, 55.
Bracara, IX, 82.
Brannovii, IX, 116.

Bretagne Occidentale. Sa résistance, IX, 225. — Sa soumission, IX, 231.
Bretagne Septentrionale. Sa soumission, IX, 231.
Breuques. Résistent à Tibère, IX, 27.
Brigantes, IX, 227.
Brigantium. César porte jusque là les armes romaines, IX. 78.
Brigetio, IX, 291.
Brixia, IX, 17, 89, 114.
Bructères. Battus par les Romains, IX, 33. — Leur puissance détruite, IX, 183.
Burchanis, prise d'assaut, IX, 33.
Burdigala. Université de —, IX, 143.
Bures. Alliés de Décébale, IX, 283.
Burgondiones, Leur première apparition, IX, 212.
Burnum. Camp de —, IX, 258.
Busiris. Détruite par les troupes impériales, XI, 179.
Buthrotum, colonie romaine, X, 58.
Byblos, ville phénicienne, XI, 8, 9.
Bylles, colonie romaine de Macédoine, X, 65.
Byzacène, région d'Afrique, XI, 295.
Byzance. Repousse les Hérules, IX, 314. — Rattachée à la Bithynie, X, 71.

C

Cadurci, IX, 122.
Caesaraugusta, IX, 85.
Caesarea, capitale de la Cappadoce, X, 105. — Reçoit le droit de cité, X, 105. — Prise par les Perses, X, 282. — Se soulève, XI, 119. — Transformée en ville romaine, XI, 136.
Caesarea de Judée, XI, 87. — Centre de l'administration romaine en Judée, XI, 93.
Caesarea de Maurétanie, XI, 260. — Province de —, XI, 264.
Caesarea Paneas, XI, 41. — Devient district romain sous Trajan, X, 233.
Calagurris, IX, 97.
Calama, XI, 270.
Calceus Herculis, oasis, XI, 271.
Calédonie. Abandonnée, IX, 233.
Caletae, IX, 122.
Callaeci, IX, 78.
Camalodunum, IX, 216. — Devient la première ville de Bretagne, IX, 224. — Tombe au pouvoir des révoltés, IX, 229.
Camunni, IX, 17. — Vaincus en 738, IX, 18.
Cannenefates. Se soumettent, IX, 44. — Traités comme les Bataves, IX, 153.
Canope. Décret de —, XI, 192.
Cantabres. Lutte contre les —, IX, 80.
Cappadoce. Acquise aux Romais, X, 94. — Devient province impériale, X, 95. — Divisée en dix districts, X, 105. — Annexée à l'empire par Tibère, X, 105, 202.
Cappadoce, village, X, 106.
Carnutes, IX, 121.
Carnuntum, IX, 27, 46. — Rattaché à la Pannonie, IX, 252. — Inscriptions de cette ville, IX, 261. — Devenu quartier général de l'armée de Pannonie, IX, 262.
Carpi. Absorbent les Roxolans, IX, 303. — Envahissent le territoire romain, IX, 306.
Carpi, colonie d'Afrique, XI, 289.
Carteia. Première commune

d'outre-mer qui ait eu des habitants d'origine romaine, IX, 84.
Cartenna. Assiégée par les Baquates, XI, 278.
Carthage. Relevée par César, XI, 256. — Inscriptions de la ville, XI, 281. — Reçoit des colons italiens, XI, 289. — Devient rapidement grande ville, XI, 289. — A une garnison permanente de troupes impériales, XI, 289.
Carthagène. Devient capitale de la province d'Espagne, IX, 80.
Castabala, ville de Cilicie, XI, 22.
Castra Regina. Reçoit une légion, IX, 250.
Castra Vetera, IX, 38.
Casuariorum (Civitas), IX, 190.
Catelluani, IX, 223.
Caucase. Principautés du —, X, 199.
Celeia, ville du Norique, IX, 253.
Cenabum, IX, 115.
Cénomans, IX, 89.
Céos, île, X, 35.
Cerretani, IX, 79.
Cessetani, IX, 89.
Chaboras, X, 251. — Vallée du —, X, 268.
Chalkis, ville de Syrie, XI, 8.
Chananéens, XI, 283.
Charax Spasinou, prise par Trajan, X, 237.
Charudes, IX, 45.
Chatramotites, XI, 227.
Chatti, IX, 32. — Leur puissance, IX, 188.
Chauques, attaqués par terre, IX, 34. — Conservent leur situation dans l'empire romain, IX, 153.
Chelbon, limite du royaume d'Hérode, XI, 41.
Chemnis, XI, 157.
Chendi, XI, 212.
Chenzi. Monnaies trouvées dans la province de —, XI, 249.
Chersonèse Taurique. Occupée par les Grecs, X, 80. — Monnaies de —, X, 84.
Chérusques, IX, 32. — Pacifiés, IX, 183. — Leur race royale anéantie, IX, 183. —
Chine. Ses relations commerciales avec l'Occident, XI, 248.
Chypre. Prise par les Romains, X, 93. — Etablissement hellénique, X, 118. — Massacres de —, XI, 140. — Interdite aux Juifs, XI, 141.
Cidamus, ville de la Tripolitaine, XI, 265.
Cilicie, X, 107. — Gouvernement de —, X, 93. — Province de —, X, 108. — Corsaires de —, X, 108.
Cinithiens, peuple voisin de la petite Syrte, XI, 269.
Cirta, capitale de l'Afrique occidentale, XI, 259. — Prise par Bocchus, XI, 260. — Colonie de Numidie, XI, 290.
Cirta la Neuve, colonie de Numidie, XI, 290.
Claudia (Voie), IX, 23.
Claudiopolis, X, 103. — Redevient prospère, X, 111.
Clites. Punis, X, 110.
Clota. Golfe de —, fortifié par Agricola, IX, 233.
Clunia, IX, 95.
Clupea, colonie d'Afrique, XI, 289.
Cnide. Colonise la Méditerranée occidentale, X, 91. — Affaire de —, X, 131.
Coelésyrie, X, 272. — Province septentrionale, XI, 3.
Colchidiens. Soustraits à l'influence parthe, X, 176.
Cologne. Redevient fidèle aux Romains, IX, 178.
Commagène. Royaume soumis à l'autorité directe de l'em-

pereur, X, 202. — Rétabli par Gaius, X, 207.
Complutum, IX, 82.
Concordia. Cimetière de —, XI, 32.
Condrusi, IX, 116.
Contra-Aquincum. Fondé en 294, IX, 319.
Convenae, IX, 122.
Copte. Langue —, XI, 169.
Corduba, IX, 85.
Corinthe. Traité de —, X, 1. — Destruction de —, X, 8. — Sa prospérité rapide, X, 13. — Garde la présidence des jeux isthmiques, X, 13. — Réparée par César, X, 11. — Aqueduc de —, X, 33. — Ville commerçante, X, 55. — Colonie juive de —, XI, 63.
Coriosolites, IX, 121.
Cos. Ruinée par un tremblement de terre, X, 139.
Cossura (île). Inscriptions de —, XI, 281.
Cotini. Leur nouvelle défection, IX, 299.
Crète. Occupée par les Romains, X, 93. — Etablissement hellénique, X, 118.
Ctésiphon. Camp d'hiver des rois parthes, X, 155. — Détruite, X, 249.
Cugerni. Sicambres expatriés, IX, 40.
Cularo, IX, 115.
Curubis, XI, 287, 289.
Cusus, fleuve, IX, 274.
Cyrène. Donnée aux Romains, X, 93. — Massacres de —, XI, 140. — Organisée comme l'Egypte, XI, 156.
Cythère. Donnée à Euryklès par Auguste, X, 43.
Cyzique. Bloquée, IX, 310.

D

Daces. Campagne dévastatrice des —, IX, 14.
Dacie. Devient province romaine, IX, 285. — Perte de cette province, IX, 308.
Dalmates. Leur résistance à Tibère, IX, 27.
Dalmatie. Soulèvement de la —, IX, 47. — Reçoit un commandement de première classe, IX, 256.
Damas. Soumise aux Nabatéens, XI, 44. — Sujette de Rome, XI, 44. — Monnaies de —, XI, 44. — Juifs de la ville mis à mort, XI, 123.
Damaskos, ville de Syrie, XI, 8.
Dana, fleuve d'Arabie, XI, 228.
Danara. Reçoit une des légions de Syrie, X, 273. — Légion de —, XI, 50.
Dandarides, X, 85.
Danube. Devenu frontière politique, IX, 248. — Reste la limite de la civilisation romaine, IX, 289. — Frontière de l'empire d'Alexandre, X, 67.
Daphnè, faubourg d'Antioche, X, 293. — Jardin d'Antioche, XI, 17.
Dardanes. Mis à la raison par Antoine, IX, 9. — Battus par Curion, IX, 13.
Datii, IX, 122.
Dausara.. Prise par les Romains, X, 248.
Décapole, XI, 40.
Delminium. Camp de —, IX, 258.
Délos. Rendue à Athènes, X, 9. — Est restée constamment athénienne, X, 9.
Démétrias, ville thessalienne, X, 59.
Denthélètes. Assiègent Thessalonique, IX, 13.
Derbè, ville de Lycaonie, X, 109.
Dertosa, IX, 85.
Derriopos. Fondation de —, X, 64.

Désitiates, leur soumission, IX, 51.
Deultus, X, 72.
Deva, poste de la XX^e^ légion, IX, 226.
Dioskorides (île). Obéit au roi d'Hadramaout, XI, 231. — Comptoir commercial, XI, 241.
Dionysopolis, X, 75.
Dioscurias, port du Caucase, IX, 309, X, 243.
Dium, X, 65.
Djerba, île tunisienne, XI, 253, 280.
Dmêr. Inscription de —, XI, 45. — Forteresse romaine, XI, 50.
Dobrudcha. Retranchements de la —, IX, 289.
Doclea, IX, 10.
Dodékaschoenos, XI, 214.
Dodone, X, 61.
Dokiméion, X, 97.
Dongola, XI, 211.
Donussa, lieu d'exil, X, 119.
Drangiane, pays des Saces, X, 170.
Drave. Devient la ligne des camps de Pannonie, IX, 260.
Drigaecini, IX, 80.
Drilon, limite de Macédoine, X, 62.
Drobetae. Pont de —, IX, 283.
Durocortorum, IX, 112.
Durostorum. Camp de —, IX, 272.
Dymè, commune achéenne, X, 8. — Reçoit des colons romains, X, 12.
Dyrrachium, comptoir, IX, 256.

E

Eburacum, capitale des Brigantes, IX, 232. — Centre d'occupation en Bretagne, IX, 236. — Prise du camp de —, IX, 239,
Ecbatane, résidence des Arsacides, X, 155.
Ecolismenses, IX, 122.
Edesse, assiégée et brûlée, X, 238. — Principauté vassale de Rome, X, 251. — Centre de la littérature syrienne, XI, 12.
Eduens. Se soulèvent, IX, 101.
Egypte. Accrue par Antoine, X, 183. — Annexée à l'empire, XI, 1. — Placée sous l'autorité immédiate d'Auguste, XI, 154. — Soustraite à la Dyarchie, XI, 154. — Interdite aux sénateurs, XI, 155. — Est une propriété privée de l'empereur, XI, 155. — Ses destinées sous l'empire romain, XI, 156. — Ses deux divisions administratives, XI, 156. — Pays de nationalité double, XI, 156. — Provinces du pays déterminées d'après la religion, XI, 157. — Privée de toute autonomie, XI, 158. — N'a connu que la monnaie royale, XI, 160. — N'a pas de représentation générale, XI, 161. — Supériorité de son administration, XI, 162. — Hautes dignités réservées aux citoyens romains, XI, 167. — N'a pas de colonies romaines, XI, 168. — Langue indigène, XI, 168. — Fonctionnaires romains, XI, 172. — Sa révolte au temps de la guerre de Palmyre, XI, 177. — Se soulève contre Dioclétien, XI, 179. — Ruinée sous Dioclétien, XI, 180. — L'agriculture, XI, 180. — Son rôle dans l'alimentation de Rome, XI, 181. — Canaux et digues, XI, 182. — L'industrie, XI, 184. — Ses vaisseaux sur la Méditerranée, XI, 187. — La population, XI, 189. — Berceau du monachisme,

XI, 202. — L'armée, XI, 209. — Garnisons romaines dans le pays, XI, 210. — Démoralisation des troupes, XI, 210. — Routes du pays, XI, 242. — La côte orientale, XI, 216. — Ports d'—, XI, 243. — Ports orientaux, XI, 218. — Les pirates, XI, 243.

Egyptiens. Exclus des fonctions publiques, XI, 164. — Paient seuls la capitation, XI, 164. — Exclus du plein droit de cité, XI, 165. — Les indigènes peuvent obtenir le droit de cité grecque, XI, 168. — Entraînés dans les révoltes, XI, 177. — Fidèles à leurs croyances, XI, 192. — Révolte contre Marc-Aurèle, XI, 194. — Leur piété, XI, 200. — Extension de leur activité commerciale, en Orient, XI, 244.

Elatée. Bataille de —, IX, 310. — Ville libre de Phocide, X, 13. — Sa milice locale, X, 25.

Elegeia, X, 236. — Bataille de —, X, 245.

Elephantine, district égyptien, XI, 213.

Eleusis. Fêtes d' —, X, 40.

Elis, ville libre, X, 13.

Elymais. Rois de —, X, 159.

Emmaus, XI, 128. — Reçoit des vétérans romains, XI, 135.

Emona. Reçoit le droit de cité, IX, 10. — Devient colonie romaine, IX, 251.

Enns, camp de légion, IX, 298.

Epidaure. Hôpital d' —, X, 33.

Epire. Séparée de la Grèce administrativement, X, 57.

Epire septentrionale, X, 61.

Epiphaneia, ville de Syrie, XI, 8.

Epitaurum, IX, 257.

Eporedia, IX, 17.

Erigon. Vallée de l'—, X, 63.

Espagne. Devient province impériale, IX, 79. — Envahie par les Maures, IX, 83.

Ethiopie. Commerce avec l'—, XI, 216.

Ethiopiens. Envahissent le territoire romain, XI, 212.

Eupatoria, fondée par Mithridate, X, 103.

Euphrate, frontière des Parthes, X, 178.

Europos, ville de Syrie, XI, 8. Bataille d'—, X, 248.

Eurymédon. Vallée de l'—, X, 141.

F

Faustinopolis, X, 106.

Flavia Neapolis, XI, 136.

Flaviopolis, X, 103. — N'est pas une colonie, X, 72.

Forum Julii, IX, 108.

Francs. Leur première apparition, IX, 207. — Envahissent la Gaule, IX, 209.

Frisons, IX, 32. — Assimilés aux Bataves, IX, 153.

G

Gabales, IX, 122.

Gadara, XI, 123. — Comprise dans l'empire de Darius, X, 168.

Gadès, IX, 84

Galates. Vaincus par la puissance romaine, X, 113. — Alliés de Rome dans la guerre contre Mithridate, X, 114. — Leur religion, X, 115.

Galatie. Acquise aux Romains, X, 94. — Levée de troupes en Galatie, X, 110. — Ile celtique en Orient, X,

113. — Devient province romaine, X, 115. — Langue parlée dans le pays, X, 117. — Recrutement dans le pays, X, 118.
Gamala. Territoire de —, XI, 46.
Gangra, ville de Paphlagonie, X, 94.
Garama, ville du Fezzan, XI, 265.
Garamantes. Royaume des —, XI, 258. — Guerres contre les —, XI, 265. — Se soulèvent, XI, 266.
Gaugamèle, X, 185.
Gaule. Recensement de la province, IX, 105. — Organisation par Auguste, IX, 105. — Circonscriptions administratives, IX, 106. — Droit public, IX, 107. — Romanisation de la province méridionale, IX, 108. — Organisation des tribus, IX, 113. — Communautés indépendantes, IX, 117. — Assemblée nationale, IX, 118. — Sa richesse, IX, 134. — Education romaine en Gaule, IX, 143.
Gaza. Jeux de —, XI, 22. — Entrepôt syrien, XI, 229.
Gédrosie, possession de Sandrakottos, X, 168.
Gelduba, IX, 169.
Genava (lire ainsi et non Genova), IX, 115.
Ger, fleuve du désert, XI, 276.
Gerasa. Occupée par Vespasien, XI, 128.
Germains. Leurs attaques, IX, 29. — Reculent, IX, 297.
Germanicopolis. Redevient prospère, X, 111.
Germanie. Guerre de Drusus en —, IX, 31. — Soulèvement de l'an 2, IX, 44. — Sa révolte, IX, 52.
Germanie Inférieure. Création de la province, IX, 148.
Germanie Supérieure. Création de la province, IX, 149.
Germanie Romaine. Soumise à trois gouverneurs, IX, 149.
Gétules, nom des peuples du sud de l'Afrique, XI, 252. — Soumis à la conscription régulière, XI, 277.
Gharia-el-Gharbia, oasis occupée militairement, XI, 267.
Gindaros. Bataille de —, X, 181.
Glevum, colonie, IX, 246.
Gordiou-Komè, X, 103.
Gorneae, place forte, X, 211.
Gothones, IX, 76, 273.
Goths, IX, 303. — Emigrent de Scandinavie, IX, 304. — Refoulent les Bastarnes et les Carpi sur la rive droite du Danube, IX, 304. — Franchissent le Danube, IX, 305. — Pénètrent en Mésie, IX, 306.
Grèce. Assaillie par les barbares, IX, 314.
Grecs d'Alexandrie. Entraînés dans les révoltes, XI, 177.
Grecs d'Egypte. Peuvent devenir citoyens romains, XI, 166. — Ne peuvent entrer au Sénat, XI, 167. — Admis dans les légions, XI, 167.
Gunugi, colonie de Maurétanie, XI, 290.
Gyaros, lieu d'exil, X, 119.

H

Hadramaout, XI, 227.
Hadriana Palmyra, X, 271.
Hadrianoi, ville de Bithynie, X, 99.
Hadrumète, XI, 281.
Haliakmon, fleuve, X, 63.
Haliarte, ville de Béotie, X, 35.

Halys, fleuve, X, 104, 113.
Hamadan (Ecbatane), X, 155.
Hanan. Inscription de —, XI, 52, note.
Hanèze, XI, 38.
Haouran, XI, 38.
Harmozika. Reçoit une garnison romaine, X, 231.
Harrân. Inscription de —, XI, 52.
Hasmonéens. Royaume des —, XI, 60.
Hatra. Bataille de —, X, 238.
Hebrân. Inscription de —, XI, 46.
Hébron. Occupée par Vespasien, XI, 129.
Hékatompylos, ville parthe, X, 155.
Héliopolis, colonie syrienne, XI, 7.
Hellènes. Leur influence en Asie Mineure, X, 91. — S'allient à Mithridate, X, 93. — Privilégiés en Egypte, XI, 164.
Hémèse, ville de Syrie, XI, 8. — Bataille d'—, X, 284.
Heniochi. Traités comme vassaux, X, 236.
Herakleia, faubourg d'Antioche, XI, 17.
Herakleia-Lynkeitis, ville de Macédoine, X, 66.
Hermopolis, XI, 159.
Hermundures. Etablis chez les Marcomans, IX, 37. — Alliés aux Romains, IX, 194. — Libertés laissées aux —, IX, 200. — Leur attitude pacifique, IX, 273.
Héroonpolis. Troupes envoyées à —, XI, 194.
Herrera, IX, 82.
Hérules. Leur rôle dans les incursions maritimes, IX, 312. — Repoussés de Byzance, IX, 314.
Hibernie, île, IX, 226.
Hidou, habitants des bords de l'Indus, X, 168.
Hierapolis, ville de Phrygie, X, 142.
Hiera-Sykaminos, limite de l'empire et de l'Ethiopie, XI, 213.
Hildesheim, IX, 145.
Himiarites, XI, 227.
Hippo Regius, ville d'Afrique, XI, 259.
Hippo Diarrhytos, colonie d'Afrique, XI, 289.
Hippos, XI, 123.
Hispalis, IX, 85.
Haedui, IX, 121.
Homérites, peuplade arabe, XI, 227. — Monnaies des —, XI, 229. — Leur commerce, XI, 240.
Homonadenses, tribu de la Cilicie occidentale, X, 109. — Châtiés par l'armée de Syrie, X, 110.
Hypanis, fleuve, X, 77.
Hyrcanie. Ravagée par les Scythes, X, 97, 175.

I

Iader. Reçoit le droit de cité, IX, 10.
Iapydes. Soumis par Octave, IX, 10.
Iazyges, IX, 274. — Branche de la famille sarmate, IX, 275. — Taillent en pièces une légion romaine, IX, 281. — Gardent la plaine de la Theiss, IX, 288.
Ibériens, soustraits à l'influence parthe, X, 176.
Iceni, leur soumission, IX, 224.
Idistavisus. Bataille de ce nom, IX, 67, note.
Igilgili, ville de Maurétanie, XI, 274.
Ikonion, capitale de la Lycaonie, X, 110.
Ikos, île, X, 35.
Ilici, IX, 85.

Ilion. Reconstruite, X, 97.
Illyricum. Son organisation, IX, 24. — Devient province impériale, IX, 25.
Illyriens. Leur développement politique, IX, 254.
Imbros, possession d'Athènes. X, 35.
Imôchag, peuple du Sahara, XI, 250.
Indus. Luttes dans la vallée de l'—, X, 167.
Insubres, IX, 115.
Iol. Royaume d'—, XI, 260.
Iaralh, X, 278.
Iran. Empire de l'—, X, 152. — Rempart des peuples civilisés contre les hordes barbares, X, 174. — Révolution dans l'—, X, 254.
Iraniens. Ne subissent que deux fois la domination étrangère, X, 153. — Leur puissance sous les Achéménides, X, 153. — Leur contraste avec les Parthes, X, 155.
Iris. Vallée de l'—, X, 94.
Isaurie, X, 108. — Indépendante jusqu'à l'empire, X, 107.
Isauriens, pirates sauriens, X, 112.
Isca, poste de la 2 légion, IX, 226.
Issa, île, IX, 256.
Issus. Golfe d'—, XI, 126.
Istachr, résidence des Sassanides, X, 255.
Istrie. Ravagée par les Pannoniens, IX, 26.
Istropolis, port grec, IX, 14.
Istros. Tombe au pouvoir des Goths, IX, 305.
Italica, IX, 83.
Italie. Envahie par les barbares, IX, 295.
Iturée. Placée sous l'autorité d'Hérode, XI, 88.

J

Jantra, rivière, IX, 271.
Jérusalem. Reçoit un commandant romain permanent, XI, 93. — Reçoit de nouveau un procurateur romain, XI, 114. — Tombe au pouvoir des fanatiques, XI, 122. — Combat des factions, XI, 128. — Cernée par les troupes romaines, XI, 128. — — Désordres à —, XI, 130. — Assiégée par Titus, XI, 130. — Détruite, XI, 131. — Devient domaine impérial, XI, 135. — Interdite aux Juifs, XI, 145.
Ji-Nan, XI, 249.
Joppé, ville de Judée, XI, 79. — Prise par Cestius Gallus, XI, 124.
Jotapata, XI, 127.
Jourdain. Insurgés du —, XI, 143.
Jucar, IX, 93.
Judée. Sous la République, XI, 77. — Réduite en province romaine, XI, 91. — Forme une province procuratorienne spéciale, XI, 92. — Reçoit une garnison romaine, XI, 93.
Juifs, XI, 35. — syriens, XI, 35. — En Occident, XI, 36. — Dispersés, XI, 61. — Primitivement peuple d'agriculteurs, XI, 62. — Leurs établissements en Egypte, XI, 62. — Forment un Etat dans l'Etat, XI, 65. — Leur juridiction spéciale, XI, 66. — Leur rôle dans l'hellénisation de l'Orient, XI, 67. — Traités diversement en Orient et en Occident, XI, 74. — de Rome, XI, 74. — Autorisés à relever les murs de Jérusalem, XI, 80. — Se soulèvent à Jérusalem, XI, 89. — Persécutés à Alexandrie, XI, 100. — Leur haine

pour le culte de l'empereur, XI, 107. — Occupent à Alexandrie le quatrième des cinq quartiers de la ville, XI, 112. — Leur fanatisme, XI, 116. — Se soulèvent, XI, 116. — Massacrés à Césarée, XI, 120. — Se révoltent à Jérusalem, XI, 120. — S'emparent de la Judée entière, XI, 125. — Destruction de leur puissance centrale, XI, 133. — Leur situation après la destruction de Jérusalem, XI, 136. — Gardent leurs coutumes religieuses, XI, 137. — Suscitent des troubles en Egypte et à Cyrène, XI, 137. — Perdent leur direction monarchique, XI, 137. — Se révoltent sous Trajan, XI, 140. — Se révoltent sous Hadrien, XI, 143. — Après Hadrien, XI, 144. — Ne peuvent entrer à Jérusalem, XI, 145. — Aux deuxième et troisième siècles, XI, 145. — A Rome, forment une portion de la colonie grecque, XI, 146. — Tolérés par le gouvernement, XI, 146. — Gardent l'exemption du service militaire, XI, 148. — Convertis dispensés de charges, XI, 148.

Juliopolis, ville de Galatie, X, 103.

Juthungi, IX, 204.

Juvavum, ville de Norique, IX, 253.

K

Kadoi, X, 97.

Kaïkos, rivière, X, 97.

Kainèpolis. Bâtie par les Romains, X, 247.

Kalabatia, port, X, 136.

Kallatis, ville de Basse-Mésie, X, 75.

Kallinikon, ville mésopotamienne, X, 271.

Kalybè. Ville fondée par Philippe, X, 67.

Kananor. Monnaies de —, XI, 247.

Kanatha, XI, 40.

Kandahar, X, 170.

Kanè, port de l'empire d'Hadramaout, XI, 241.

Kanraïtes, XI, 235.

Kardamylè, ville du Péloponnèse, X, 12.

Karna, capitale des Minéens, XI, 227.

Karrhae, IX, 15. — Devient ville libre, X, 249.

Kartoum, XI, 212.

Karystos. Marche de —, X, 54.

Kassandrèia, ville macédonienne, X, 59.

Katakèkaumenè, île, XI, 235.

Kattabans, tribu arabe, XI, 227.

Kattigara, port de Chine, XI, 249.

Kèch. Ethiopiens, XI, 211.

Kelaenae, X, 98.

Kerkyra Nigra, île, IX, 256.

Kerykes, IX, 315.

Khaibar. Col de —, X, 169.

Khorsabad. Inscription de —, XI, 229.

Kibyra, ville de Phrygie, X, 21, 142.

Kios. Prise par les pirates, IX, 314.

Kirkesion, ville de Mésopotamie, X, 268. — Devient une forteresse puissante, X, 273.

Kléopatris, ville d'Egypte, XI, 218.

Klysma, ville d'Egypte, XI, 218.

Komama. Reconstruite, X, 111.

Koptos. Enlevé aux Blémyes par Probus, XI, 179. — Détruite par les troupes impériales, XI, 179. — Routes de —, XI, 219. — Nœud de

communications en Egypte, XI, 242.
Korykos, ville maritime, X, 141.
Koser, XI, 186.
Kostobocci, IX, 309.
Kragos-Sidyma, X, 135.
Kratéia, X, 103.
Kremna. Prise par Amyntas, X, 109.
Krokrae. Marbres de —, X, 56.
Kulpa. Vallée de la Kulpa envahie par Octave, IX, 10.
Kutlowitza. Fortin de —, IX, 199.
Kyrrhos, ville de Syrie, XI, 8.
Kythnos, lieu de relégation, X, 119.

L

Laconie. Ses 18 cités libres, X, 12.
Lactora, IX, 123.
Lambèse. Quartier général de l'armée d'Afrique depuis Hadrien, XI, 271.
Lancia, IX, 82.
Langobards. Se soumettent, IX, 44. — Rétablissent Italicus, IX, 183.
Laodicée, X, 98. — Devient capitale de la Syrie, XI, 25. — Ville fabricante, X, 141.
Laodikeia Katakekauménè, ville de Lycaonie, X, 110.
Laranda, ville de Lycaonie, X, 109.
Larisa, ville de Syrie, XI, 8.
Larissa. Assemblée provinciale de —, X, 62.
Latobici, IX, 255.
Latobriges, IX, 116.
Lauriacum. Camp de —, IX, 252.
Lazar. Vassaux de Trajan, X, 243.
Ledja, plateau, XI, 52.
Lemnos, possession d'Athènes, X, 35.
Lemovici, IX, 122.
Leptis Magna, ville d'Afrique, XI, 266. — Reçoit une garnison de Sévère, XI, 267. — Seule ville africaine dont les monnaies portent une légende grecque, XI, 281.
Létè, ville de Macédoine, X, 65.
Leucade, X, 58.
Leukè Komè. Port de —, XI, 44. — Place de commerce, XI, 48. — Port, XI, 219.
Leutienses, IX, 204.
Lexovii, IX, 121.
Limyros, fleuve, X, 112.
Lindum. Camp de la IXe légion, IX, 231.
Lingons. Font leur soumission, IX, 177.
Lix, ville de Maurétanie, XI, 281.
Lochias. Pointe de —, XI, 178.
Londinium, IX, 224. — Tombe au pouvoir des révoltés, IX, 229.
Longs-Ponts. Digue des —, IX, 42.
Lopodunum, IX, 202.
Lorch, IX, 201.
Lousonna, IX, 128.
Lo-Yang, XI, 249.
Lucus, IX, 115.
Lugii, IX, 46.
Lugoves, IX, 95.
Lugudunum. Sa situation, IX, 110. — Siège de l'assemblée celtique des trois provinces, IX, 111. — Possède une garnison permanente, IX, 111. — Sa prospérité, IX, 112.
Lissus, ville de Dalmatie sous l'empire, X, 62.
Lycaonie. Acquise aux Romains, X, 94.
Lycie. Devient province romaine sous Claude, X, 135. — Civilisée de bonne heure, X, 106. — Confédération lycienne, X, 106. — Emprunte à la Grèce son orga-

nisation politique, X, 106. — Transformée en province romaine, X, 107.
Lychnidos, ville de Macédoine, X, 66.
Lydda, ville industrielle de Syrie, XI, 28.
Lyon. Inscription latino-grecque de —, XI, 33.
Lysimacheia, ville de Chersonèse, X, 59.

M

Mabata. Empire de —, XI, 221.
Macédoine. province romaine, X, 3, 62. — La constitution grecque y est introduite par les princes, X, 64. — Confédération des villes, X, 65. — Plus fertile que la Grèce, X, 66.
Macchabées, XI, 61.
Machaerus, forteresse de Judée, XI, 132.
Mactaris. Inscription de —, XI, 299.
Madaure, XI, 301.
Madère. Teintureries de pourpre de —, XI, 276.
Maéates, IX, 240.
Magnésie du Sipyle, X, 97.
Malaea. Etablissements syriens à —, XI, 31.
Malva. Vallée de la —, XI, 273.
Marcianopolis. Organisée sur le modèle des cités grecques, IX, 271. — Assiégée par les Goths, IX, 306.
Marcomans, IX, 32. — Vainqueurs de Domitien, IX, 281. — Etablis en Bohême, IX, 273. — Division en deux royaumes, IX, 293. — Séparés des Iazyges, IX, 298. — Leur complète soumission, IX, 299. — Conditions qu'ils doivent accepter, IX, 299. — Presque détruits, IX, 300.
Marcomanie, IX, 300.
Margiane. Ravagée par les Scythes, X, 175.
Margus, fleuve, IX, 263.
Mariaba, capitale des Sabéens, XI, 227. — Digue de —, XI, 228.
Marisus, fleuve, IX, 51.
Markianopolis. Fondée par Trajan, X, 74.
Marmarique. Région du désert libyen, XI, 266.
Marus, fleuve, IX, 274.
Marsi, IX, 40. — Pacifiés, IX, 184.
Mascula. Etablissement romain sur l'Aurès, XI, 271.
Massada, forteresse de Judée, XI, 132.
Massalia, IX, 98. — Tombe avec le régime républicain, IX, 99.
Mattiaci, IX, 41. — Rattachés à l'empire, IX, 187.
Maures, XI, 251. — Leur invasion en Espagne, IX, 83. — Attachés à la famille royale, XI, 263. — Leurs invasions en Espagne, XI, 277. — Vaincus sous Antonin, XI, 278.
Maurétanie. Devient partie de l'empire, XI, 256. — Divisée en deux provinces, XI, 264. — Troupes de —, XI, 273. — Colonies de —, XI, 290.
Maxula, colonie africaine, XI, 289.
Maxyes, tribu d'Afrique, XI, 250.
Mayence. Camp de —, IX, 40. — Prête serment à l'empire gaulois, IX, 174.
Mazaka, X, 105.
Mazices, tribu africaine, XI, 278.
Medaïnsalih, ville d'Arabie, XI, 226. — Inscriptions de —, XI, 44.
Médie Atropatène, X, 159.

Mediolanum, IX, 114.
Mediomatrici, IX, 177.
Méditerranée. Devenue un lac romain, XI, 1.
Megalopolis, X, 104.
Meldae, IX, 121.
Mélitène, X, 221.
Menapii. Rattachés à la Basse-Germanie, IX, 151.
Mésan, IX, 24.
Meroé, ville éthiopienne, XI, 212.
Mesembria, ville thrace, X, 70.
Mésie. Sa soumission par Crassus, IX, 14. — Commandement de —, IX, 270.
Mésie Inférieure, province, X, 74.
Mésène. Soumise par Trajan, X, 237.
Mésopotamie. Couverte de villes grecques, X, 161. — Se soulève contre Trajan, X, 237. — Devient province romaine, X, 237. — Réduite en province romaine, X, 251. — Envahie de nouveau par les Parthes, X, 252. — Envahie par Gordien, X, 268.
Mésopotamie occidentale. Conquise par Rome, X, 249.
Messaourat. Inscription de —, XI, 214.
Méthone. Prise par Agrippa, XI, 261.
Minaea, ville d'Arabie, XI, 226.
Minéens, peuple d'Arabie, XI, 226.
Milet. Colonise les côtes de la mer Noire, X, 91.
Mileu, ville de Numidie, XI, 279.
Minnagara, X, 170. — Capitale de la Scythie, X, 171. — Sa situation, X, 171.
Mogontiacum, IX, 38, 186. — Quartier général de l'armée du Rhin, IX, 150.
Mona, IX, 221.
Morini, IX, 100.
Mouza, ville commerciale d'Arabie, XI, 231. — Devient la métropole commerciale de l'Arabie, XI, 241.
Mouziris, port indien, XI, 247.
Mursa. Reçoit le droit de colonie, IX, 262.
Musulames, tribu du sud de l'Aurès, XI, 269. — Expédition contre les Musulames sous Claude, XI, 270.
Myos-Hormos, XI, 186.

N

Nabat. Royaume de —, XI, 43.
Nabata, XI, 212.
Nabatéens. Pays des —, XI, 2. — Leur résistance, XI, 49.
Nachelones. Vassaux de Trajan, X, 243.
Naga. Ruines de —, XI, 214.
Naïssus. Bataille de —, IX, 317.
Nakchi-Roustam. Inscription de —, X, 257.
Nakrasa, X, 97.
Nahsiou, XI, 211.
Namara, place forte, XI, 50.
Namnètes, IX, 121.
Napoca. Prise par les Romains, IX, 291.
Naraggara. Inscription de —, XI, 282.
Narbo, IX, 98.
Naristes. Autorisés à quitter leur patrie, IX, 302.
Narona. Reçoit le droit de cité, IX, 10. — Côte de —, IX, 256.
Nasamons. Peuple de la côte de la Grande-Syrie, XI, 266. — Se soulèvent, XI, 266. — Sont battus, XI, 266.
Naucratès, ville grecque d'Egypte, XI, 157.

Naupaktos. Soumise à Patrae, X, 13.
Nauplic, port d'Argos, X, 56.
Nauportus, IX, 8. — Marché romain, IX, 251.
Naustathmos, ville de l'Inde, XI, 247.
Neapolis, colonie d'Afrique, XI, 289.
Neckar. Pays du —, IX, 191.
Négrin, oasis, XI, 272.
Nelkynda, port indien, XI, 247.
Nemetes, IX, 30.
Nemausus, IX, 108.
Néocésarée, X, 95.
Néris-les-Bains, IX, 127.
Nestos, fleuve, IX, 315. — Limite de Macédoine, X, 62.
Nicée. Sa fondation, X, 103. — Prise par les Scythes, IX, 314.
Nicomédie, X, 101. — Prise par les pirates, IX, 314.
Nicopolis. Organisée sur le modèle des cités grecques, IX, 271. — Assiégée par les Goths, IX, 306. — Capitale de la Hellade impériale, X, 4. — Fondée par Auguste, X, 58. — Conserve son autonomie, X, 59.
Nicopolis, ville de Basse-Mésie, X, 73. — Obtient le droit de cité, X, 73.
Nicopolis, camp principal de l'Egypte, XI, 210.
Nictrensium (Civitas), IX, 190.
Nikèphorion. Prise par les Romains, X, 248.
Nil. La plaine du —, XI, 180. — Routes commerciales du —, XI, 217.
Nimes. Dédicace en langue celtique, IX, 127.
Nisée. Tombeau des rois parthes, X, 156.
Nisibis, X, 218. — Capitale de la province de Mésopotamie, X, 252. — Prise par les Romains, X, 268.
Nitiobriges, IX, 122.
Noreia. Usines de fer, IX, 251.
Norique. Rapports constants avec le Norique, IX, 251.
Noukra, plaine de Bostra, XI, 38.
Nouvelle Antioche, XI, 26.
Novae. Camp de —, IX, 272.
Novaesium, IX, 167.
Noviodunum, IX, 110.
Noviomagus. Reçoit une légion, IX, 150.
Nubiens. Reçoivent le territoire des Douze-Lieues, XI, 215.
Numides, XI, 251.
Numidie. Son importance politique et militaire, XI, 255.

O

Odessos, IX, 14, X, 70. — Inscription d'—, X, 75.
Odryses, IX, 12.
Ochrida, lac, X, 66.
Oea, ville de Tripolitaine. Appelle les Garamantes, XI, 266.
Oescus, IX, 272.
Ola. Inscription d'—, XI, 226.
Olbasa. Reconstruite, X, 111.
Olbia, X, 70, 305. — Assaut d'—, X, 78. — Incorporée à l'empire sous Sévère, X, 79.
Olisipo, IX, 85.
Olympie. Inscription d' —, X, 10.
Ombites. Attaqués par leurs voisins, XI, 193.
Opitergium. Détruite par les barbares, IX, 295.
Ordovici, IX, 226.
Orient. Juifs en —, XI, 76.
Oronte, fleuve, X, 293. — Rivière de Syrie, XI, 17.
Orsowa. Route d'—, IX, 282.
Osicerda. Monnaie d'—, IX, 87.
Osismii, IX, 121.

Osrhoène. Soumise à la suzeraineté romaine, X, 249.
Oudjéin, X, 169.

P

Palestine. Son histoire sous la domination romaine, XI, 77. — Soumise directement à l'administration romaine, XI, 91.
Palmyre. Son origine, X, 269. — Sa prospérité, X, 270. — Son indépendance militaire, X, 271. — Langue syriaque officielle, X, 274. — Son indépendance administrative, X, 274. — Fonctionnaires, X, 275. — Chef suprême, X, 276. — Inscription de —, X, 276. — District douanier spécial, X, 277. — Situation commerciale, X, 277. — Reste fidèle à Gallien, X, 284. — Investie par Aurélien, X, 294. — Capitule, X, 294. — Se soulève de nouveau, X, 295. — Détruite, X, 295.
Palmyrène de Ptolémée, X, 272.
Pamphylie, X, 107. - Revient à la civilisation grecque, X, 107. — Côte de — confiée à un gouverneur particulier, X, 109. — Acquise aux Romains, X, 94.
Pannonie. Première guerre de Tibère, IX, 26. — Soulèvement de la —, IX, 47. — Sa soumission, IX, 50.
Panope, ville de Phocide, X, 52.
Panopolis, capitale de la province de Chemmis, XI, 157.
Pantikapaeon, X, 71. — Détruite par les Huns, X, 83.
Paphlagonie. Royaume de —, X, 115.
Paphos, X, 140.
Paraetonion, ville grecque d'Egypte, XI, 157.
Parapanisos, limite de l'Iran et de l'Inde, X, 169.
Parisii, IX, 121.
Parium, ville de l'Hellespont, X, 99.
Parlais. Reconstruite, X, 111.
Parthes. Empire des —, X, 153. — Considérés comme originaires de Scythie, X, 155. — Leurs mœurs, X, 155. — Leur empire divisé en dix-huit royaumes, X, 159. — N'ont pas d'armée permanente, X, 161. — Contraste de leur empire avec l'empire romain, X, 162. — Etendue de leur empire, X, 167. — Leur puissance aux bouches de l'Indus, X, 170. Leurs rapports pacifiques avec Rome, X, 176. — Pendant les guerres civiles, X, 178. — Poursuivent Antoine, X, 190. — Vainqueurs des Mèdes, X, 194. — Occupent l'Arménie, X, 246. — Envahissent de nouveau la Mésopotamie, X, 252. — Envahissent la Judée, XI, 82.
Parthiniens. Mis à la raison par Antoine, IX, 9.
Patrae. Devient une ville florissante, X, 13. — Ville manufacturière, X, 55.
Pautalia. Obtient le droit de cité, X, 73.
Pax Julia, IX, 85.
Pè. Dieux de —, XI, 192.
Pella, X, 65.
Pella, ville de Syrie, XI, 8.
Péloponnèse. Soumis à un proconsul spécial, X, 6.
Peltae, X, 97.
Pénée, fleuve, X, 62.
Pentapole Cyrénaique, X, 118, 254.
Peparetos, X, 35.
Pérée, XI, 53. — Soumise à Hérode-Antipas, XI, 88.

Pergame, résidence des Attalides, X, 97. — Métropole de la province d'Asie, X, 102. — Bibliothèque de —, X, 146.
Pergè, ville de Pamphylie, X, 107.
Périnthe, X, 72, 269. — Négociants alexandrins à —, XI, 188.
Persépolis. Redevient la capitale de l'empire des Sassanides, X, 258.
Perside. Berceau des Achéménides, X, 159.
Pessinonte, IX, 310. — Capitale de la Galatie, X, 116.
Petite Médie. A reconquis son indépendance, X, 176.
Petra, résidence des rois Nabatéens, XI, 43. — Sa soumission, XI, 46. — Organisée en municipalité grecque, XI, 54. — Constructions de —, XI, 54. — Devient district romain sous Trajan, X, 233.
Petrucorii, IX, 122.
Phanagoria, colonie grecque, X, 84. — Entrepôt pour l'exportation, X, 89.
Pharnakeia, X, 195.
Pharos, île, IX, 256. — Colonie de César, XI, 168.
Pharsale. Reste ville libre, X, 61.
Phéniciens d'Afrique. Leur annexion complète, XI, 283.
Philae, district égyptien, XI, 213.
Philadelphie, ville importante de Lydie, X, 142.
Philadelphie de Palestine, XI, 40.
Philippes. Fondation de —, X, 64. — Sa prospérité, X, 65.
Philippopolis. Assiégée par les Thraces et débloquée, IX, 268. — Réparée, IX, 296. — Assiégée par les Goths, IX, 306. — Reconquise par Philippe, X, 69.
Phocée. Colonise la Méditerranée occidentale, X, 91.
Phrygie. Acquise aux Romains, X, 94. — Civilisation hellénique en —, X, 100.
Pichavar. Inscription de —, X, 172. — Tables de pierre de —, X, 168.
Pictones, IX, 122.
Pieria, ville de Syrie, XI, 8.
Pirustes. Leur soumission, IX, 51.
Pisidie. Acquise aux Romains, X, 94. — Conserve son indépendance jusqu'à l'empire, X, 107.
Pisoraca, IX, 82.
Pityus, port du Caucase, IX, 309. — Expédition contre —, IX, 312. — Capitule, IX, 313.
Plotinopolis. Obtient le droit de cité, X, 73.
Poetovio. Reçoit des légions, IX, 21. — Reçoit le droit de cité, IX, 262.
Pola. Reçoit le droit de cité, IX, 10.
Pompeioupolis, X, 104. — Assiégée par les Perses, X, 283.
Pont. Province de —, X, 93. — Annexée à l'empire, X, 228.
Portus. Sanctuaire de —, XI, 188.
Portus Magnus, ville de Numidie. Ses inscriptions, XI, 281.
Potaissa. Prise par les Romains, IX, 291.
Pount. Pays de —, XI, 225.
Pouzzoles. Inscription de —, XI, 31.
Praaspa, capitale de l'Atropatène, X, 188. — Assiégée par Antoine, X, 188.
Prémis, forteresse éthiopienne emportée par Gaius Petronius, XI, 213. — Détruite, XI, 213.
Prevesa, X, 58.

Promona. Prise par les Romains, IX, 10.
Prucheion, forteresse voisine d'Alexandrie, XI, 179. — Rasée et abandonnée, XI, 179.
Prusе. Sa fondation, X, 103.
Prymnessos, ville de Phrygie, X, 142.
Pselchis. Défaite des Ethiopiens à —, XI, 213.
Pteria, ville royale de Galatie, X, 112.
Ptolemais, XI, 124. — Ville grecque de Haute-Egypte, XI, 157. — Obtient de Sévère un conseil municipal, XI, 159. — Se livre aux Blemyes, XI, 178.

Q

Quades, peuple de Moravie, IX, 273. — Se soumettent, IX, 298. — Font de nouveau défection, IX, 299. — Réduits, IX, 300. — Traité conclu avec eux, IX, 302.

R

Rabbath-Ammon, XI, 40.
Raphaneae, XI, 4.
Rassowa, IX, 289.
Ratiaria, IX, 272.
Ratisbonne, camp de légion, IX, 298.
Raurici, IX, 196.
Ravenne. Colonie germaine à —, IX, 302.
Redones, IX, 121.
Regni, IX, 224.
Remagen. Autel de —, IX, 151.
Rèmes, IX, 89, 112.
Resaina. Bataille de —, X, 268.
Rétie. Acquise à l'empire romain, IX, 19. — Sa civilisation tardive, IX, 249.
Rhagae, résidence d'été des rois parthes, X, 155.
Rhandeia, quartier d'hiver de Paetus, X, 221. — Capitule, X, 223.
Rhapta, ville de la côte orientale d'Afrique, XI, 231.
Rhin. Rive droite du —, perdue par les Romains, IX, 210. — Frontière du Rhin reconquise par Probus, IX, 212.
Rhodes. Sa prospérité, X, 26. — Ruinée par un tremblement de terre, X, 139.
Rhyndakos, IX, 314.
Rosette. Inscription de —, XI, 170.
Rottweill, IX, 193.
Roxolans, peuple sarmate, IX, 276.
Rusaddir, XI, 274.
Rusazu, colonie de Maurétanie, XI, 290.
Ruscino, IX, 109.
Rusguniae, colonie de Maurétanie, XI, 290.
Ruteni, IX, 122.

S

Sabata, capitale des Chatramotites, XI, 227.
Sabéens, peuple arabe, XI, 227.
Saces. Font la conquête de la Bactriane, X, 170.
Sagalassos, ville de Pisidie, X, 111.
Saii, IX, 122.
Saint-Rémy. Tombeau des Jules, IX, 146.
Sais, XI, 192.
Sakastane, X, 159, 170.
Sakkaea, XI, 56.
Sala, XI, 274.
Salasses, IX, 17. — Leur complète soumission, IX, 22.

Salchat, XI, 53.
Saldae, XI, 279.
Salem. Archiprêtre de —, XI, 60.
Salikè, île, XI, 247.
Salonae. Reçoit le droit de cité, IX, 10. — Sa prospérité rapide, X, 257. — Réparée, IX, 296. — Etablissements syriens à —, XI, 31.
Samarie. Se gouverne elle-même, XI, 94.
Samaritains. Leur haine contre les Juifs, XI, 59.
Samos. Privé du droit de cité par Vespasien, X, 134.
Samosate, capitale de la Commagène, X, 186.
Sanigae, vassaux de Trajan, X, 243.
Santones, IX, 122.
Sapphar, capitale des Homérites, XI, 239.
Saradjik. Tombeau de —, X, 112.
Sarmizegethusa, IX, 282. — Autel de —, IX, 193. — Transformée en colonie romaine, IX, 291.
Sarmatie, IX, 300.
Sardes. Organisée comme une cité grecque, X, 99. — Détruite par un tremblement de terre, X, 139.
Sarepta, ville industrielle de Syrie, XI, 28.
Satala, ville de Petite-Arménie, X, 95. — Camp de —, X, 236.
Savaria. Colonie fondée par Claude, IX, 261.
Saxons, IX, 212.
Scarbantia. Reçoit le droit de cité, IX, 262.
Sckipetars, illyriens, IX, 253.
Scordisques, IX, 255, X, 64.
Scythes, IX, 309.
Scythes d'Asie, X, 174.
Sebastè, X, 99.
Sebasteia, X, 104.
Ségusiaves, IX, 110.
Segusio, IX, 20.
Sela, XI, 43.
Séleucie, ville sur le Tigre, X, 155. — Résidence des rois grecs de l'Asie, X, 161. — Résiste aux fils d'Artaban, X, 208.
Séleucie de Babylonie. Assiégée et brûlée, X, 238. — Capitule, X, 248.
Séleucie de Syrie, XI, 8.
Seleukeia Siderus, ville de Phrygie, X, 110.
Selgè, ville de Pisidie, X, 111.
Semnones, IX, 45. — Pacifiés, IX, 184.
Senones, IX, 121.
Séquanes, IX, 90. — Se soulèvent, IX, 101
Sérapis, X, 77.
Serdica, IX, 15, X, 73.
Siagu, XI, 285.
Sicambres, IX, 30. — Font partie de l'empire romain, IX, 157.
Sichem. Réorganisée, XI, 136.
Side. Siège de —, IX, 310.
Sidon, XI, 8.
Sidyma. Inscription de —, X, 133. — Temple élevé à l'empereur, X, 136. — Décret rendu sous Commode, X, 136. — Famille sénatoriale de —, X, 136. — Son rôle dans l'assemblée de Lycie, X, 137.
Silko. Inscription de —, XI, 215.
Silures. Bravent les armées romaines, IX, 225.
Singidunum. Camp de —, IX, 271.
Singili, IX, 84.
Sinope, résidence royale, X, 104. — Reçoit le droit de cité, X, 105.
Siraci, X, 85.
Sirmium. Protégée contre les rebelles, IX, 50. — Reçoit le droit de cité, IX, 262.
Siscia. Emportée d'assaut, IX, 10.

Skiathos, île, X, 35.
Skodra, IX, 254, X, 62.
Skyros, possession d'Athènes, X, 35.
Skytopolis, XI, 28. — Quartier d'hiver d'une légion, XI, 128.
Smyrne. Redevient florissante, X, 97. — Temple de Tibère à Smyrne, X, 123. — Rend un culte à Homère, X, 144. — Colonie juive de —, XI, 63.
Sofia, IX, 199.
Solyma, XI, 134.
Sophène, province bornant l'Arménie à l'ouest, X, 213. — Conserve une garnison romaine, X, 227.
Sostra en Susiane, X, 283.
Souf, désert sablonneux, XI, 272.
Sousse. Huile de —, XI, 296.
Souguedâ. Inscription de —, XI, 43.
Sparte. Conduite des Romains envers —, X, 10.
Stobi, limite de la Macédoine au nord, IX, 12. — Reçoit l'organisation municipale romaine, X, 66.
Straton. Tour de —, XI, 84.
Stratonicée, X, 97. — Résiste aux Parthes, X, 180.
Strymon, X, 63.
Suèves Danubiens. Ne font pas partie de l'empire romain, IX, 275.
Sufetula, ville d'Afrique, XI, 295.
Sulis. Sources thermales de Bretagne, IX, 224.
Sulmo, IX, 96.
Sumelocenna, IX, 202.
Sunuci, IX, 124.
Sura. Combat de —, X, 248.
Syène, limite de l'Egypte au midi, XI, 211.
Syrie. Occupée par les chefs parthes, X, 180. — Circonscription douanière spéciale, X, 277. — Annexée à l'empire, XI, 1. — Bornes de la —, XI, 2. — proprement dite, XI, 2. — Centre de l'administration en Orient, XI, 2. — Administration de la —, XI, 2. — Hellénisée, XI, 5. — Couverte de colonies macédoniennes, XI, 6. — Trait d'union militaire entre l'Orient et l'Occident, XI, 6. — La religion, XI, 10. — Littérature en —, XI, 20. — Inscriptions funéraires, XI, 21. — Sa prospérité, XI, 33. — Organisée par Pompée, XI, 40.
Syrie Méridionale. Sa situation modifiée par Pompée, XI, 77.
Syrie Orientale. Architecture, XI, 54.
Syrie-Palestine, XI, 144.
Syriens en Gaule, XI, 31.
Synnada, ville phrygienne, X, 98.
Syro-Hellènes, XI, 125.
Syrophénicie, province méridionale, XI, 3.
Syrte. Grande —, XI, 254.

T

Tacapae. Golfe de —, XI, 265.
Tafna. Vallée de la —, XI, 273.
Takkhasilâ, X, 169.
Tanagra, IX, 115. — Ville de Béotie, X, 13.
Tanaïs. Marché de l'embouchure du Don, X, 84.
Tangaïtes, XI, 220.
Tanfana. Sanctuaire ravagé, IX, 63.
Tanina, capitale des Kattabans, XI, 227.
Tapae. Bataille de —, IX, 281.
Taprobanè, ancien nom de Ceylan, XI, 247.
Tarbelli, IX, 122.
Tarim, fleuve de la Chine, XI, 248.

Tarraco, IX, 80, 89. — Auguste s'y établit, IX, 80.
Tarraconaise, IX, 89, 117.
Tarse, capitale de la Cilicie orientale, XI, 8.
Tatoués, IX, 241.
Tava. Baie de —, IX, 233.
Tavion, capitale de Galatie, X, 116.
Teima, ville d'Arabie, XI, 225.
Tektosages, tribu de Galatie, X, 116.
Tell. Région agricole de l'Afrique, XI, 264.
Tenctères, IX, 30.
Tenelium. Inscriptions bilingues de —, XI, 294.
Tentyra, XI, 193.
Téos. Décret de —, X, 145.
Tep. Dieux de —, XI, 192.
Tergeste. Reçoit le droit de cité, IX, 10.
Termessos. Charte de —, XI, 80.
Teurnia, ville du Norique, IX, 253.
Teutoburg. Forêt de —, IX, 66.
Thaema. Inscriptions de —, XI, 44.
Thadmor. Nom indigène de Palmyre, X, 270.
Thagaste, patrie d'Apulée, XI, 302.
Thala, ville d'Afrique, XI, 270.
Thamugadi. Fondée par Trajan, XI, 271.
Théophila, ville de l'Inde, XI, 247.
Thessalie. Soumise au gouverneur de Macédoine, X, 61. — Sa fertilité, X, 62.
Thessaliens. Perdent leur autonomie, X, 38.
Thessalonique, ville macédonienne, X, 59. — Garde son autonomie, X, 65. — Centre d'organisation politique, X, 92.
Thespies, ville béotienne, X, 13.
Theudosia, colonie grecque, X, 84.
Theveste, quartier général de la légion d'Afrique au 1er siècle, XI, 268.
Thrace. Guerre de Pison en —, IX, 28. — Province de —, X, 67. — Transformée en principauté vassale, X, 69.
Thraces. Leur résistance opiniâtre à Auguste, IX, 28. Soulèvement des — sous Tibère, IX, 268. — Leur résistance brisée, IX, 269.
Thuburbo Majus, colonie d'Afrique, XI, 289.
Thubuscum, XI, 270.
Thubusuptu. Inscription de —, XI, 253.
Thugga. Inscription de —, XI, 281.
Thyateira, X, 97, 140.
Thyreion, X, 58.
Tibérias, ville de Galilée, XI, 89.
Tiberioupolis, X, 99.
Tiflis, ville d'Ibérie, X, 231.
Tigisis, XI, 284.
Tigranocerta. Prise par les Parthes, X, 212. — Ouvre ses portes à Corbulon, X, 218.
Tingi. Royaume de —, XI, 260. — Reçoit le droit de cité romaine, XI, 261. — Province de —, XI, 264. — Province de — rattachée à l'Espagne, XI, 274.
Tolistobogii, tribu de Galatie, X, 116.
Tomis, X, 70. — Port soumis aux Romains, IX, 14. — Retranchement de —, IX, 289. — Confédération de —, X, 75. — Population de —, X, 76. — Négociants alexandrins à —, XI, 188.
Topeiros. Obtient le droit de cité, X, 73.
Touraniens, X, 153.
Trachonitide, XI, 37. — Pla-

cée sous l'autorité d'Hérode, XI, 88.
Trajanopolis de Thrace. Obtient le droit de cité, X, 73.
Trajanopolis de Mysie, X, 142.
Tralles, X, 97. — Fournit des Asiarques, X, 123.
Transpadane, IX, 89.
Trapézonte, ville frontière de Cappadoce, X, 95. — Son rôle dans l'administration romaine, X, 105. — Capitule, IX, 313.
Trévères, IX, 90. — Se soulèvent, IX, 101.
Trèves, IX, 102. — Devient capitale de la Gaule, IX, 112.
Tribocci. Etablis sur le Rhin, IX, 29. — Rattachés à la province de Gaule, IX, 148. — Rentrent dans l'obéissance, IX, 77.
Tricassini, IX, 121.
Tridentum. Sa fondation, IX, 23.
Trinovantes. Point d'appui de la domination romaine en Bretagne, IX, 216. — Leur soulèvement, IX, 228.
Tripolis, ville phénicienne, XI, 8.
Tripolitaine, XI, 254, 265. — Dépendance politique de la province d'Afrique, XI, 265.
Troesmis, camp de Basse-Mésie, IX, 272.
Troglodytes, XI, 219.
Trokmi, tribu de Galatie, X, 116.
Trumpilini, IX, 17.
Tubantes, IX, 63.
Tulingi, IX, 116.
Tundja, rivière, X, 74.
Turons, IX, 101, 121.
Tuvanium, IX, 190.
Tyana, ville de Cappadoce, X, 106. — Prise par les Romains, X, 293.
Tylis. Royaume de —, X, 68.
Tyra, IX, 288, X, 70. — Ville grecque sur le Dniester, X. 77. — Rattachée à la province de Mésie, X, 78. — Centre maritime des attaques, IX, 312.

U

Ubiens, IX, 30. — Résistent aux Germains, IX, 173.
Ulpia Noviomagus, IX, 214.
Ulpia Trajana. Reçoit le droit de cité, IX, 214.
Unelli, IX, 121.
Usipiens, IX, 30. — Réunis à l'empire, IX, 189.
Uthina, colonie d'Afrique, XI, 289.
Utique. Reçoit le titre de municipe romain, XI, 288. — Reçoit le droit de cité latine, XI, 288.
Uxama, IX, 95.

V

Vaccaei, IX, 89.
Valais. Soumis par César, IX, 18.
Valarchapat. Occupée par un détachement, X, 243.
Valentia, IX, 85.
Vangiones, IX, 30. — Rentrent dans l'obéissance, IX, 177.
Vasates, IX, 122.
Vasio, IX, 115.
Veliocasses, IX, 121.
Vellauni, IX, 122.
Venesi, IX, 121.
Verulamium, ville romaine en Bretagne, IX, 224. — Tombe au pouvoir des révoltés, IX, 229.
Vetera, quartier général de l'armée du Rhin, IX, 150. — Siège de —, IX, 168. — Capitulation de —, IX, 174.
Vettones. Confédération dan-

gereuse pour l'empire, IX, 90.
Vicus Aurelii. Inscription de —, IX, 197.
Vienne. Reçoit le droit romain, IX, 109.
Viminacium, IX, 270. — Reçoit le droit de cité italique, IX, 272.
Vindéliciens. Battus sur le lac de Constance, IX, 19. — Romanisés par Hadrien, IX, 250.
Vindobona, IX, 262.
Vindonissa. Reçoit des légions, IX, 21, 151.
Viroconium, poste de la XIIII^e^ légion, IX, 226. — Camp de — levé, IX, 231.
Virunum, ville du Norique, IX, 253.
Volgae, IX, 108.
Vologasias, sur le bas Euphrate, X, 210. — Fondée par Vologasos, X, 233.

Z

Zarai. Tarif de —, XI, 298.
Zaitha, X, 269.
Zéla, X, 95.
Zeugma, ville de Syrie, X, 223.
Ziata. Inscriptions de —, X, 227.
Zichi, vassaux de Trajan, X, 243.
Zilis, colonie de la province de Tingi, XI, 290.
Zimizes, tribu de la Maurétanie, XI, 274.
Zuccabar. Peuplée de vétérans d'Auguste, XI, 290.
Zula, ville méridionale d'Egypte, XI, 219.

III

FAITS ET PARTICULARITÉS REMARQUABLES

A

Actiades, X, 59.
Acropole d'Athènes, X, 56.
Activité de la vie en Asie-Mineure, X, 97.
Activité littéraire en Asie Mineure, X, 144.
Activité commerciale des Egyptiens en Orient, XI, 244.
Administration de la Bretagne, IX, 241.
Administration en Asie Mineure, X, 93. — En Judée, XI, 114. — En Syrie, XI, 2.
Administration de la justice en Asie Mineure, X, 131.
Administration municipale en Asie Mineure. Ses défauts, X, 137. — En Grèce, X, 45.
Adulation en Grèce, X, 53.
Afer. Ce nom n'est jamais appliqué aux Berbères, XI, 251.
Affermissement des frontières du Danube, IX, 317.
Affranchissement des Grecs par Néron, X, 14.
Agaou. Langue de l'Abyssinie méridionale, XI, 221.

Ager occupatorius, IX, 192.
Agriculture en Afrique, XI, 295. — En Egypte, XI, 180. — En Gaule, IX, 136. — — En Syrie, XI, 26. — Dans la Syrie orientale, XI, 37.
Agonothésie de l'Archiéreus, X, 125.
Agoranomie en Egypte, XI, 158.
Ambassade envoyée en Chine, XI, 249.
Ambition municipale dans le monde romain, X, 51.
Ambubaa, joueuse de flûte syrienne, XI, 23.
Amphictionie. Son organisation, X, 4. — Ses rapports avec l'assemblée des Gaules, X, 4.
Amphictionie d'Auguste, X, 3.
Amphictions. Inscription de Delphes, X, 4. — Leur rôle, X, 5.
Antimessie, XI, 107.
Apaisement de la Gaule, IX, 101.
Appareil royal. Aboli en Egypte, XI, 169.
Appel institué dans les provinces, X, 131.
Apocalypse. Monument remarquable de la haine nationale et religieuse des Juifs contre le gouvernement de l'Occident, XI, 111.
Aqueducs du pays de Nabat, XI, 53.
Arca Galliarum, IX, 120.
Arc de triomphe de Titus, XI, 132.
Architecture en Syrie orientale, XI, 54.
Architecture syrienne. Son caractère, XI, 56.
Armée du Haut-Rhin. Diminuée de moitié, IX, 201.
Armée de Syrie. Inférieure aux garnisons des provinces occidentales, XI, 5.
Arts de la construction en Gaule, IX, 145.
Arts du dessin en Gaule, IX, 143.
Arsacides. Incertitude de l'histoire des Parthes sous leur domination, X, 154. — Se donnent comme successeurs de Cyrus et de Darius, X, 156. — Repoussent les Scythes, X, 175.
Asiarchie. Dans les mêmes mains que le sacerdoce des temples provinciaux, X, 124.
Asiarques, X, 122.
Assemblées d'Asie Mineure, X, 121.
Assemblée des provinces d'Asie et de Bithynie, X, 120.
Assemblée provinciale, manque en Egypte, XI, 161.
Assemblée des Gaules. Rôle politique, IX, 118. — Rôle fiscal, IX, 119. — Composition de l'assemblée, IX, 120.
Assemblées des villes grecques, X, 17.
Assemblée de Macédoine, X, 65.
Associations corporatives des Juifs, XI, 146.
Associations syriennes, XI, 31.
Attalides, X, 96. — Leur heureuse influence en Asie Mineure, X, 144.
Autel de Claude en Bretagne, IX, 243.
Autels flaviens, IX, 193.
Autocrator. Titre donné à Auguste en Egypte, XI, 170.
Autorité militaire de Rome établie en Arménie, X, 231.
Autorités indigènes en Judée, XI, 94.
Autorités locales des cités grecques en Egypte, XI, 175.
Avesta, X, 163.

B

Barbares à la solde des Romains, IX, 298.
Bienfaiteur. Titre que se donnent les Lagides, XI, 162.
Biographies impériales. Comment elles dénaturent l'histoire, IX, 208.

C

Calendrier égyptien, XI, 170.
Camp de légions sur le moyen Euphrate, X, 139.
Camps de Mésie, IX, 271.
Camps permanents des légions de Syrie, XI, 4.
Canal d'Egypte, XI, 218.
Caractère hellénique de l'émigration juive, XI, 68.
Caractère de la civilisation hellénico-syrienne, XI, 12.
Caractère de la guerre des Goths, IX, 318.
Caractère de la lutte entre Rome et la Germanie, IX, 61.
Caractère de la suprématie des Romains sur l'Arménie, X, 245.
Caravanes de Palmyre, X, 278.
Cavalerie romaine. Son caractère purement celtique sous l'empire, IX, 136.
Changement de régime en Occident et en Orient, X, 253.
Charges publiques des Juifs, XI, 148.
Chiliarques, X, 152.
Christianisme et Néoplatonisme, XI, 14.
Christianisme en Afrique, XI, 304.
Chronologie de la guerre de Dacie, IX, 280.
Circoncision interdite, XI, 148. — Assimilée à la castration, XI, 149.
Circonscriptions administratives dans la région du Danube, IX, 248.
Cités d'Asie divisées en trois classes, X, 101.
Cités grecques. Chargées de garantir l'ordre et la sûreté de la province, X, 25.
Cités helléniques en Syrie, XI, 6.
Cités libres de la Grèce sous la République romaine, X, 8.
Civilisation de la Syrie orientale, XI, 51.
Civilisation romaine en Afrique, XI, 267. — En Bretagne, IX, 245. — En Mésie, IX, 271. — En Pannonie, IX, 260.
Civilisation grecque et romaine en Thrace, IX, 270.
Civilisation hellénique en Asie Mineure, X, 91.
Collège de quatre princes en Judée, XI, 82.
Collèges chargés de reconnaître les rois parthes, X, 157.
Colonat, IX, 302.
Colonies des Alpes, IX, 21.
Colonies juives d'Antioche et d'Alexandrie, XI, 35. — En Asie Mineure, XI, 63. — En Occident, XI, 74.
Colonies militaires indépendantes. Manquent en Orient, XI, 5.
Colonies de Pisidie, X, 110.
Colonne d'Igel, IX, 146.
Colonne de Trajan, IX, 285.
Colonisation en Afrique, XI, 289. — En Maurétanie, XI, 290.
Colonisation phénicienne, XI, 254.
Colons d'Asie Mineure, X, 90.
Combats de gladiateurs en Grèce, X, 29.

Commandements du Bas-Danube, IX, 289.
Commerce d'Afrique, XI, 297. — De l'encens en Arabie, XI, 227. — De l'Asie Mineure, X, 140. — En Espagne, IX, 92. — En Grèce, X, 54. — En Syrie, XI, 26, 29.
Communautés politiques en Espagne, IX, 89.
Communautés gauloises. Leur nombre, IX, 121.
Comptoirs syriens, XI, 30.
Conditions de l'agriculture de la Syrie orientale, XI, 38.
Conflit entre le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique en Judée, XI, 85.
Confédération des Hellènes en Asie Mineure, X, 119. — De villes grecques sous la république romaine, X, 10. — Des villes en Macédoine, X, 65. — Des villes de la rive gauche de la mer Noire, X, 74.
Confédération lycienne. S'allie à la ligue maritime d'Athènes, X, 106.
Conquêtes d'Auguste sur le Danube, IX, 248. — De la Syrie, XI, 1. — Sur le Danube abandonnées, IX, 301.
Conseil des anciens chez les Juifs d'Alexandrie, XI, 102.
Conseil d'Athènes, X, 46.
Correcteurs, X, 38. — Deviennent fonctionnaires permanents dans l'Achaïe, X, 38.
Cour des Ptolémées disparue, XI, 171.
Culte de l'empereur en Asie, X, 122.
Culte central des Juifs aboli, XI, 133.
Culture de la vigne en Gaule, IX, 136.
Curateurs, X, 132. — Introduits en Asie dès le second siècle, X, 133.

D

Date de la défection de Postumus, IX, 211. — De la défaite de Varus, IX, 59. — De la guerre contre Zénobie, X, 296.
Désastre de la flotte romaine, IX, 67. — De Varus, IX, 58.
Décadence de la Hellade, X, 22. — Des troupes romaines en Orient, X, 234. — Des villes libres en Grèce, X, 34.
Décroissance de la population en Grèce, X, 22.
Défection de la IIe légion en Bretagne, IX, 229.
Déplacement des légions du Danube, IX, 179.
Destruction de Jérusalem, XI, 131.
Dieux égyptiens. Assimilés aux divinités helléniques, XI, 169.
Différence entre l'empire des Arsacides et celui des Sassanides, X, 256.
Dislocation des troupes de Haute-Germanie, IX, 198.
Dispersion des Juifs, XI, 61.
Dispositions des Juifs de Judée envers l'empire, XI, 105.
Distinction des cités et des tribus en Gaule, IX, 114.
Districts de Cappadoce, X, 105.
Divisions administratives d'Egypte, XI, 156.
Divisions dans les peuplades gauloises, IX, 172.
Domination grecque sur la côte d'Asie, X, 96.
Domination romaine nominale en Arménie, X, 215. — En Afrique, XI, 256. — Son étendue, XI, 257. — Sur les côtes du Pont-Euxin, IX, 309.

Dousaries. Fêtes des habitants de Bostra, XI, 51.
Droit de cité. Cesse d'être limité en Gaule, IX, 125.
Droit latin. Concédé en Gaule à des communautés isolées, IX, 125.
Droits des villes libres en Grèce, sous l'empire, X, 15.
Druides, IX, 132. — Ecoles de Druides, IX, 142.
Durée du règne de Postumus, IX, 208.
Dyarchie, XI, 154.
Dynastie des Achéménides, X, 152. — Des Abbassides, X, 153. — D'Hérode. Sa fin, XI, 136.

E

Eaux d'Antioche, XI, 18.
Echange de produits à travers la Syrie, et par les vaisseaux syriens entre l'Orient et le bassin de la Méditerranée, XI, 29.
Éclairage d'Antioche, XI, 18.
Écoles en Asie Mineure, X, 145.
Éducation romaine en Gaule, IX, 143.
Effectif des troupes en Germanie, IX, 150.
Efforts d'Hérode pour défendre les pays au delà du Jourdain contre les Arabes nomades, XI, 41.
Élément illyrien dans l'armée et le gouvernement, IX, 320.
Émeutes à Césarée, XI, 120.
Émeutes juives en Egypte, XI, 124.
Émigration des Arabes du sud avant Mahomet, XI, 57.
Émigration juive. Son importance, XI, 67.
Empereurs illyriens, IX, 321.
Empereurs romains. Reçoivent le titre de Grands-Rois en Egypte, XI, 170.
Empiètement des Romains sur les races orientales, X, 178.
Empire gaulois, IX, 173. — Sa chute, IX, 174.
Enseignement en Asie Mineure, X, 145.
Envoi de Mégasthène dans l'Inde par Seleucus, XI, 19.
Épidémies en Grèce, X, 25.
Épidémie en Italie et en Occident, IX, 295.
Esclaves traités avec humanité en Grèce, X, 29.
Établissements Juifs en Egypte, XI, 62.
Établissements militaires d'Afrique, XI, 268.
Établissements de la rive droite du Rhin, IX, 40. — De la rive gauche du Rhin, IX, 37.
État des légions de Syrie, X, 213.
Ethnarque d'Alexandrie, XI, 102.
Euryclées, fêtes, X, 51.
Exclusivisme des Juifs, XI, 151.
Exégète d'Alexandrie, XI, 175.
Exemption des charges municipales en Asie, aux professeurs et médecins, X, 146.
Expédition d'Orient projetée par Néron, X, 228. — Contre les Parthes, divisée en deux campagnes, X, 234.
Expéditions maritimes des Goths, IX, 311.
Exploration de la Caspienne par Patroclès, XI, 19.
Extension de la guerre des Juifs, XI, 123.

F

Fanatisme juif, XI, 116.
Familles nobles en Grèce, X, 39.
Fertilité naturelle de la Syrie, XI, 39.
Fêtes et jeux d'Asie Mineure, X, 122.
Fonction d'administrateur en Judée, XI, 78.
Fonctions publiques en Grèce, X, 44.
Fonctionnaires en Egypte, XI, 172.
Fortification des frontières du nord en Bretagne, IX, 236.
Fortins organisés en Haute-Germanie, IX, 197.
Frontière romano-parthe, X, 176.

G

Galatarques, X, 120. — Leur rôle, X, 127.
Garnison de Bretagne, IX, 241. — De Pannonie, IX, 260.
Garnison romaine sur la rive droite du Danube, IX, 299.
Génie d'Auguste, IX, 19.
Germanisation des Romains, IX, 214.
Gérousia. Association en Asie Mineure, X, 133. — D'Ephèse, X, 133.
Gouvernement impérial. Refuse la paix de Corbulon, X, 220. — En Asie Mineure, X, 94. — Refuse la paix de Paetus, X, 224.
Gouvernement sénatorial en Asie Mineure, X, 94.
Gouvernement de la République romaine en Afrique, XI, 254. — D'Hérode, XI, 84. — Impérial au temps des Goths, IX, 315. — Des Lagides, XI, 161. — De Syrie, XI, 3.
Gouverneurs romains en Egypte, XI, 171. — En Syrie, X, 246. — Sur le Rhin, IX, 106.
Grand prêtre d'Alexandrie et de toute l'Egypte, XI, 161.
Grands-prêtres Juifs, XI, 115. — Leur disparition, XI, 135.
Grandes familles en Grèce, X, 43.
Grands-Rois. Titre donné en Egypte aux empereurs, XI, 170. — De l'Inde, X, 171.
Grecs à la cour impériale, X, 45.
Guerre des Alamans, IX, 204. — D'Arménie. Son but, X, 214. — Civile en Arménie, X, 208. — De Dacie, IX, 11, 51. — De Dalmatie, IX, 8. — De Germanie, IX, 31. — Des Goths, IX, 304. — De Judée, XI, 118. — Contre la reine Kandakè, XI, 212. — Des Marcomans, IX, 292. — En Pannonie, IX, 26. — Civile chez les Parthes, X, 236. — En Thrace, IX, 28. — Des « cinq tribus », XI, 279.
Guerre de Domitien contre les Thraces, IX, 280.
Guerre de Trajan contre les Parthes, X, 233.
Guerre de Marc-Aurèle et Verus contre les Parthes, X, 245.
Guerre de Sévère contre les Parthes, X, 249.
Guerres civiles entre Germains, IX, 74.
Gymnasiarchie en Egypte, XI, 158.

H

Hastiferi civitatis Mattiacorum, IX, 188.
Helladarques, X, 19. — De Galatie, X, 120.

Hellénisme, X, 1. — Son influence sur Rome, X, 2.— En Abyssinie, XI, 223. — En Egypte, XI, 169. — Dans la Gaule méridionale, IX, 139.
Hellénisation des Juifs d'Egypte, XI, 64. — De la Syrie, XI, 5.
Hermès Trismegiste, XI, 193.
Hexapole du Pont, X, 75.
Hymnode, X, 134.

I

Iles grecques, X, 118.
Importance du culte impérial en Asie, X, 126.
Impôt du temple de Jérusalem transféré à Jupiter Capitolin, XI, 135. — Envoyé par les Juifs à Jérusalem, XI, 71.
Impôts payés par l'Egypte, XI, 163. — En Judée, XI, 79. — En Bretagne, IX, 242.
Inconvénients de l'administration provinciale, X, 32.
Indigènes d'Asie Mineure, X, 90.
Industrie en Afrique, XI, 297. — En Asie Mineure, X, 140. — En Egypte, XI, 184.— Du papyrus, XI, 185. — En Syrie, XI, 28.
Influence grecque dans la Syrie orientale, XI, 39. — Des Grecs sur les Galates, X, 116.— Gardée par le gouvernement romain sur la constitution des cités libres en Grèce, X. 10.
Inscriptions celtiques, IX, 127. — Funéraires en Syrie, XI, 21. — Indiennes des Saces, X, 174.
Insurrections en Gaule, IX, 101, 172.
Introduction du droit de cité italique en Espagne, IX, 84.
Invasion des barbares sur le Danube, IX, 316. — De Dacie, IX, 294. — De Germains en Pannonie, IX, 293. — Des Maures, IX, 83. — Des Maures en Espagne, XI, 277.
Irénarques, X, 130. — Choisis par le gouverneur, X, 132.

J

Jeux de la Grèce, X, 48. — Deviennent institution d'empire, X, 50.
Judaïsme. Faveur dont il jouit, XI, 67. — Envahi par les idées helléniques, XI, 69. — Son rôle dans la littérature, XI, 69. — Ses modifications sous l'empire, XI, 149.

K

Kikellia, fête religieuse, XI, 51.

L

Lagides. Caractère de leur gouvernement, XI, 161.
Langue araméenne. Devient l'idiome populaire de la Syrie, XI, 64. — Usuelle d'Asie Mineure, X, 143. — Berbère, sa persistance, XI, 280. — Celtique, sa vitalité en Gaule, IX, 128. — Celtique et latine, IX, 126. — De la Galatie, X, 117. — Grecque, X, 40. — Sa corruption, X, 42. — Retour à l'archaïsme,

X, 40. — Dans les colonies juives, XI, 64. — Nationale juive, sa disparition, XI, 64. — Indigène en Egypte, XI, 168. — Indigène dans le pays des Nabatéens, XI, 52. — Latine. Hérite de la langue punique, XI, 284. — Nationale presque supprimée en Gaule, IX, 127. — Parlée à Palmyre, X, 274. — Des Parthes, X, 154. — Nationale des Parthes, X, 165. — Phénicienne officielle dans les villes de la province romaine d'Afrique, XI, 281. — Sa persistance, XI, 281. — Indigène en Syrie, XI, 9. — Syrienne; son emploi en littérature, XI, 10. — Thrace, IX, 264.

Légats impériaux en Asie Mineure, X, 95.

Légions de la Basse-Germanie cassées, IX, 180. — Destinées à la Bretagne, IX, 222. — Dans les pays danubiens, IX, 289. — Du Danube, IX, 320.— D'Espagne, IX, 81. — Des deux Germanies, IX, 201. — De la Germanie Inférieure, IX, 185.— De Mésie, IX, 279. — D'Orient, X, 182. — Destinées à l'expédition d'Orient, X, 229. — De Pannonie, IX, 278. — De Syrie, X, 230, XI, 2, 126. — Nouvelles formées par Marc-Aurèle, IX, 297.

Lettre d'un gouverneur de province à une commune achéenne, X, 8.

Levée des troupes en Espagne, IX, 92.

Lieu de la défaite de Varus, IX, 58.

Ligne de défense de la Haute-Germanie, IX, 194. — De la Rétie, IX, 195.

Ligue achéenne reconstituée, X, 18. — Des Lesbiens, X, 121. — Maritime formée avec les Bataves, IX, 33. — Des treize villes ioniennes, X, 121.

Limes. Sens de ce mot, IX, 154. — Second limes dans les pays de Munster, IX, 155. — Limes rétique, IX, 200. — Du Rhin, IX, 154.

Limites de la Germanie romaine, IX, 149. — De la Haute-Germanie et de la Rétie, IX, 194.— De la puissance souveraine chez les Parthes, X, 160.

Littérature en Afrique, XI, 302. — A Alexandrie, XI, 203, 205. — Dans la Gaule impériale, IX, 141. — Dans la Gaule méridionale, IX, 141. — En Espagne, IX, 95. Syrienne, XI, 11. — Sa médiocrité, XI, 20.

Logistae, X, 132.

Lutte des Pharisiens et des Sadducéens, XI, 61.

Lykiarchie, X, 121.

M

Mages, X, 155. — Institution nationale de la Perse, X, 164.

Magistrats à Athènes, X, 47.

Mégistanes, X, 152, 158.

Mémorables de Sidyma, X, 137.

Mesures de longueur en Gaule, IX, 130.

Modifications de la situation des Juifs sous l'empire, XI, 149.

Mœurs romaines en Bretagne, IX, 245.— Egyptiennes, XI, 190.

Monnaie romaine en Orient, XI, 246.

Monnaies d'Afrique. Ne sont plus frappées sous Tibère, XI, 282. — D'Egypte, XI,

159. — De Minnagara, X, 172, 173. — Des Parthes, X, 166. — Des rois Parthes, X, 232. — De Syrie, XI, 8.
Monuments de Bretagne, IX, 246. — De Grèce, X, 54.
Monument funéraire d'Antiochus de Commagène, XI, 13.
Municipalités grecques, X, 7.
Mur de Bretagne, IX, 236.
Muséum d'Alexandrie, XI, 176, 207.

N

Navigation syrienne, XI, 30.
Nécessité d'une politique active en Orient, X, 197.
Neoi. Société de distractions en Asie, X, 133.
Noms de mois à Palmyre, X, 275.
Noms propres syriens, XI, 10.
Noms grecs des villes de Syrie, XI, 8.
Nouveaux Macchabées en Judée, XI, 116.

O

Obélisque apporté à Rome, XI, 187.
Occupation de la Bretagne, IX, 122.
Occupation militaire dans le Norique, IX, 252.
Olympéion, X, 36.
Olympiques (Jeux), X, 49.
Opposition juive, XI, 98.
Opposition littéraire hellénique, IX, 140.
Ordonnances de César en Judée, XI, 79.
Organisation de la grande propriété dans la province d'Afrique, XI, 291. — De l'Arabie, XI, 49. — Municipale en Asie Mineure, X, 132. — Des colonies berbères, XI, 292. — Municipale en Bretagne, IX, 243. — Militaire sur le Danube après Trajan, IX, 287. — De l'Egypte, XI, 154. — De la Gaule, IX, 105. — De la Germanie, IX, 42. — Des municipalités grecques, X, 8. — De l'Illyricum, IX, 24. — Provinciale en Judée, XI, 91. — Du pays conquis par Crassus, IX, 15. — Militaire de Palmyre, X, 272. — Municipale en Pannonie, IX, 262. — Des Parthes, X, 155. — Politique des Parthes, X, 157. — Phénicienne des villes d'Afrique, XI, 285. — De la Rétie, IX, 19. — Militaire de la Rétie, IX, 250. — De la Syrie orientale par Pompée, XI, 40.
Orient abandonné aux ennemis, X, 282.

P

Pahlavi, X, 165.
Panathénées, X, 51.
Panhellènes. Leur intervention dans les provinces grecques, X, 120.
Panhellénies, X, 51.
Panhellenion d'Hadrien à Athènes, X, 20.
Panhellénisme, X, 1. — Il périt avec l'empire d'Alexandre, X, 2.
Patriarche suprême du judaïsme, XI, 147.
Patriarches juifs, XI, 147.
Production littéraire en Asie Mineure, X, 148.
Percement de l'isthme de Corinthe, X, 57.

Périple de la mer Rouge, XI, 220.
Persécution des Juifs sous Tibère, XI, 75. — Des Juifs à Alexandrie, XI, 100.
Persistance de la langue et des coutumes locales en Syrie, XI, 7.— De la nationalité juive, XI, 65.
Pharisiens. Se séparent des Sadducéens, XI, 61.
Philosophie judaïco-alexandrine, XI, 70.
Piraterie dans la mer Rouge, XI, 243. — Dans le Pont-Euxin, IX, 309.
Plans des Romains en Arménie, X, 214.
Politique romaine en Afrique, XI, 255. — En Arabie. XI, 232. — En Bretagne, IX, 219. — En Egypte, XI, 156.— De division en Gaule, IX, 102. — Dans la concession du droit de cité aux Gaulois, IX, 124. — D'Auguste en Orient, X, 194. — Des princes juifs, XI, 61. — De Tibère à l'égard des Juifs, XI, 75. — De Vespasien et de Titus en Judée, XI, 134. — d'Hadrien abandonnée par Marc-Aurèle, X, 249.
Population d'Egypte, XI, 189.
Ports d'Egypte, XI, 243.
Postes fortifiés du limes de Haute-Germanie et de Rétie, IX, 195.
Postes militaires dans le pays des Nabatéens, XI, 50.
Possessions d'Athènes, X, 35.
Poussée des peuples du nord-est vers la mer Noire, IX, 303.
Président de l'assemblée d'Asie. Perd son caractère de magistrat, X, 124.
Prêtres de province en Asie, X, 122.
Princes vassaux, X, 88. — De Palmyre, X, 276.
Principauté thrace, IX, 266.
Privilège politique refusé aux Juifs, XI, 146.
Privilèges des Juifs. Sont un préjudice causé à l'Etat, XI, 74.
Professeurs originaires d'Asie, X, 143.
Professions mentionnées sur les tombeaux, X, 141.
Propagation du judaïsme, XI, 67,
Prospérité de l'Asie Mineure, X, 138. — De la Bretagne, IX, 244.
Pseudo-Longin, XI, 69.

Q

Quartiers généraux de Haute-Germanie, IX, 198.
Querelles sanglantes dans la dynastie juive, XI, 86.

R

Race illyrienne, IX, 253.
Raisons des mesures prises par Auguste et par Tibère dans la guerre de Germanie, IX, 69.— De l'abandon de la conquête en Bretagne, IX, 234. – Pour ou contre l'occupation de la Bretagne, IX, 218.
Réaction sous Hadrien et Antonin contre la politique de Trajan, X, 241.
Reconnaissance des Grecs par Néron, X, 15.
Recul de la puissance romaine après Varus, IX, 73.
Recrutement en Bretagne, IX, 242. — En Macédoine, X, 66.
Relations de Rome avec

l'Orient sous les Flaviens, X, 227. — Politiques entre Rome et la Bretagne avant la conquête, IX, 217. — Commerciales de Rome avec l'Inde, XI, 247. — Des nouveaux Perses avec les Romains, X, 261.

Religion celtique. Son caractère, IX, 133. — Considérée comme redoutable par les Romains, IX, 133. — Egyptienne. Ses abus, XI, 193. — D'Espagne, IX, 94. — Des Galates, X, 115. — De la Gaule. Persistance du culte national, IX, 131. — Grecque, X, 39.— Des Parthes, X, 163. — Syrienne, XI, 10.

Religions étrangères repoussées par les Grecs, X, 39.

Renaissance de la littérature syrienne, XI, 12.

Résistance des Grecs à l'établissement du système municipal romain, X, 7.

Respect des empereurs pour le culte juif, XI, 97.

Résultats de la guerre des Marcomans, IX, 300.

Retour de Tibère sur le Rhin, IX, 60.

Retranchements de Dacie, IX, 288.

Revenus d'Hérode, XI, 94.

Révolte des Bataves dirigée uniquement contre Vitellius, IX, 166. — De la Germanie, IX, 51.— Des Juifs sous Trajan, XI, 159. — Des troupes romaines à Novaesium, IX, 171.

Rhéteurs en Asie Mineure, X, 147.

Richesse agricole de la Syrie à l'époque romaine, XI, 27.

Rivalités des cités d'Asie Mineure, X, 32, 101.

Roi des rois. Titre donné aux empereurs en Egypte, XI, 170.

Rôle de l'assemblée d'Achaie, X, 19.

Romanisation de la Dalmatie, IX, 257. — De la Gaule à l'est, IX, 129. — Des Germains, IX, 213. — Des Ibères, IX, 86.

Routes d'Afrique, XI, 299. — Des Alpes, IX, 21. — D'Asie Mineure, X, 139. — de Bithynie, X, 140. — Militaires de Bretagne, IX, 236. — D'Egypte, XI, 242. — D'Espagne, IX, 92.— De la Gaule, IX, 139. — De la Grèce, X, 56. — Militaires de Macédoine, X, 66. — De caravanes dans le royaume de Nabat, XI, 48. — Sur la rive gauche du Rhin, IX, 187. — Militaire de la rive droite du Rhin, IX, 193. — Militaire de Thrace, IX, 269.

Royauté des Parthes, X, 157.— Institution religieuse, X, 164.

Ruines d'Aden, XI, 238.

S

Salem sacré des Juifs, XI, 71.

Sassanides. Leur Etat, X, 257. — Etendue de leur empire, X, 256. — Leurs historiens altèrent la chronologie, X, 154. — Reconstruisent la royauté perse détruite par Alexandre, X, 254. — Date de leur avènement, X, 265. — Eglise et sacercode sous eux, X, 259. — Langues indigènes sous eux, X, 260. — Leur gouvernement, X, 261. — Prétendent à la souveraineté absolue, X, 262.

Satrapes, X, 159. — Héréditaires, X, 160.

Séleucides. Incertitude de l'histoire des Parthes sous leur domination, X, 154.
Sécurité publique en Asie Mineure, X, 129.
Sentiments des Grecs, X, 25.
Sentiment de l'unité nationale chez les Juifs, XI, 72.
Serapeum d'Ostie, XI, 188.
Sérapis. Fête de —, XI, 190.
Sères. Producteurs de la soie, XI, 248.
Sicaires à Jérusalem, XI, 140.
Situation excentrique de la Dacie, IX, 292.— Périlleuse de l'Etat, IX, 295.
Sophistique en Asie Mineure, X, 146, 149.
Souffrances de l'armée d'Antoine, X, 191.
Soulèvement des Juifs, XI, 116. — Sous Hadrien, XI, 142. — Des auxiliaires bataves, IX, 164.— De la Dalmatie et de la Pannonie, IX, 47. — De la Gaule après la chute de Néron, IX, 163. — Des Germains de la rive droite du Rhin, IX, 168.
Soumission des Alpes, IX, 16. — De l'Egypte, XI, 153. — De Damas aux Nabatéens, XI, 44. — Définitive de la Gaule, IX, 104. — Définitive des Germains du Bas-Rhin, IX, 182. — Des Nabatéens, XI, 46. — Des Rhètes, IX, 18. — De la Thrace, IX, 267.
Stratèges en Egypte, XI, 158.
Surveillance exercée sur le culte impérial en Asie, X, 125.
Synhédrion de Jérusalem, XI, 94. — Reçoit les attributions des autorités locales dans les cités helléniques, XI, 95.
Syriarque, X, 125.

T

Talmud, XI, 152.
Temple de Jérusalem. Inscription du —, XI, 97.
Théocratie mosaique, XI, 59.
Théologie juive. Ses progrès, XI, 121.
Titres des princes de Pantikapaeon, X, 85. — donnés aux rois Arsacides, X, 157.
Traces de la prospérité d'Apamée et d'Antioche, XI, 83.
Traduction en grec des Ecritures, XI, 64.
Traité de paix avec les Perses, X, 224, 301.
Traité du sublime. Probablement œuvre d'un Juif, XI, 69.
Transformation de l'Etat parthe en Etat perse, X, 265.
Tremblement de terre en Asie Mineure, X, 139.
Triomphateurs d'Espagne, IX, 79.
Troupes d'Asie Mineure, X, 129. — De Maurétanie, XI, 273. — De Syrie, XI, 3.

U

Union des Parthes et des Romains contre les Alains, X, 244. — De tous les Juifs, XI, 71.

V

Vaisseaux égyptiens sur la Méditerranée, XI, 187.
Vénalité des villes grecques, X, 52.

Vie municipale en Asie Mineure, X, 134.
Villes de droit romain en Afrique, XI, 288. — Grecques sous la république romaine, X, 7. — Grecques de l'empire parthe, X, 161. — Leur population, X, 162. — Phéniciennes transformées en cités italiques, XI, 288. — Souterraines en Judée, XI, 41.
Voie romaine de Bostra à Damas, XI, 52.
Voleurs en Grèce, X, 55.

Z

Zag-Alohin. Nom donné aux vice-rois de Perside, X, 157.
Zélotes, XI, 99, 138. — Opposés aux Pharisiens, XI, 122.

IV

TEXTE DES AUTEURS GRECS ET LATINS DISCUTÉS DANS LES NOTES

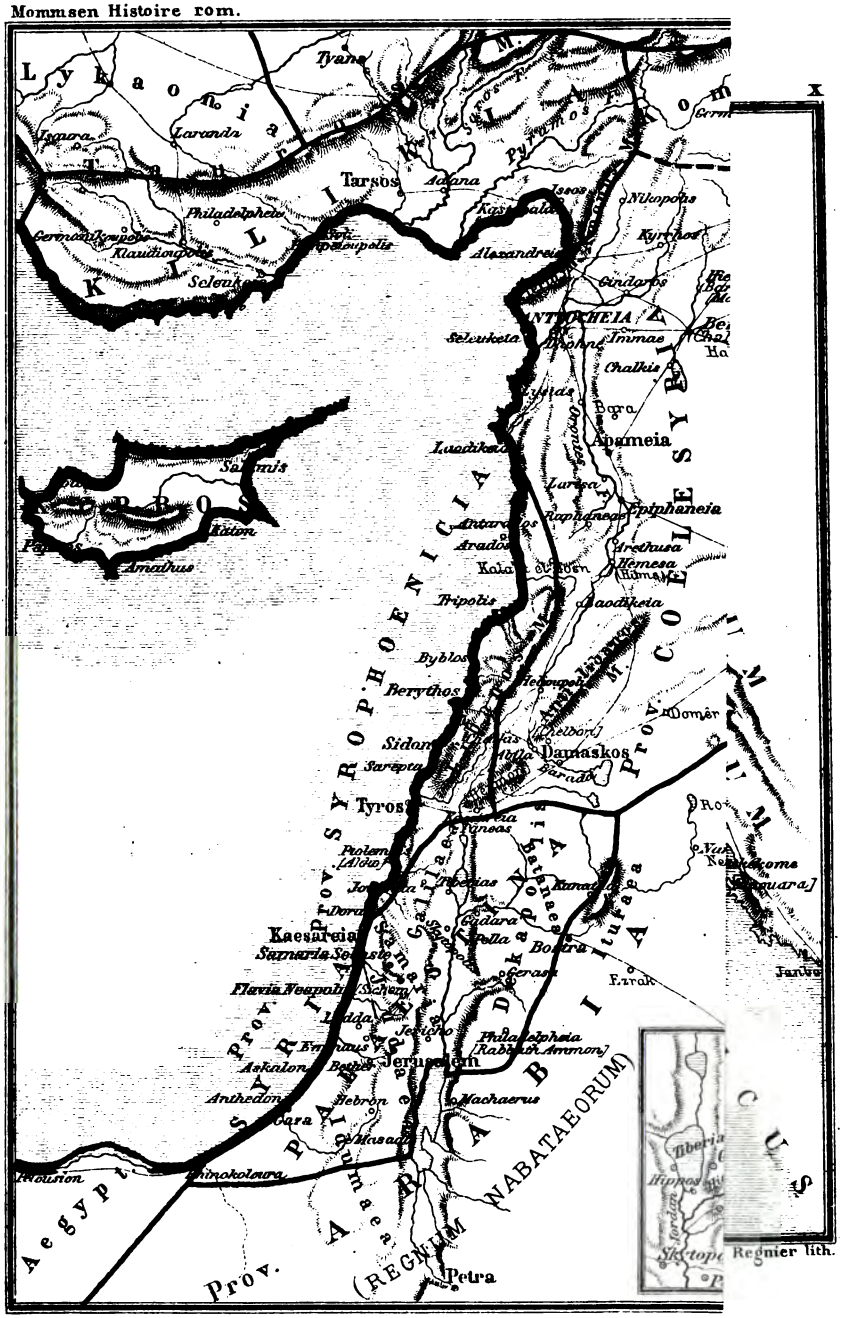
Ammien Marcellin, XVII, 1, 11. Dit à tort que Trajan construisit un castellum sur le sol des Alamanni. IX, 203
— XXXI, 5, 15. Guerre de pirates.. . . . . IX, 310
Apocalypse, c. 7. Le portrait de l'anti-Messie s'applique à Néron.. . . XI, 107
— c. 17, 10. Les sept têtes du dragon.. . . . . XI, 108
— c. 9, 20. Allégories sur les empereurs.. . . . . XI, 110
Apôtres. Histoire des Apôtres, 9. Séjour de Saint-Paul à Damas.. . . . XI, 45
Arrien, frag. 16, éd. Muller. Etablit qu'Axidarès fut détrôné par Chosroès.. X, 234
César, *Bel. Gall.*, VII, 75 et IV, 6.. . . . . IX, 116
Dion Cassius, LIII, 12. Ne dit pas que la Mésie fût à l'origine réunie à l'Illyricum.. . . . . IX, 16
— LVI, 19. Explique la catastrophe de Varus... . IX, 56
Dion Cassius, LVI, 26. Se trompe au sujet de la guerre de Germanie. . . . . IX, 62
— LIV, 5. La provincia ulterior.. . . . . IX, 79
— II, 17. Dit à tort qu'Auguste laissa à toutes les villes égyptiennes leur ancienne organisation. XI, 159
— LXIX, 9. Dit qu'Hadrien réorganisa la défense de toutes les frontières impériales. . . . . IX, 195
— LVI, 26, 32, 3. Sur la date de la 2e expédition de Trajan contre les Parthes. . X, 234
— LXXVI, 12. Le mur de Bretagne. . . . . IX, 238
— LXXI, 1. Ne prouve pas que Sohaemos ait été rétabli. . . . . X, 248
— LXXV, 1. Confusion sur l'ambassade envoyée à Sévère après la mort de Niger. . . . . X, 250

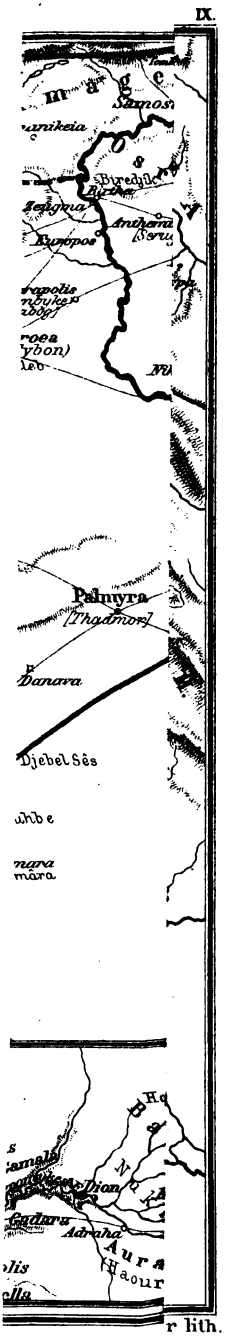
Dion Cassius, LXXVIII, 27. Ne veut pas dire que l'empire ait payé tribut aux Arméniens. . . . . X, 253
— XLIX, 43. Dit à tort qu'Octave transforma la Maurétanie en province. . . XI, 261
— LI, 15. Se trompe au sujet du rétablissement de Juba II sur le trône de son père. . . . . XI, 261
Dion de Pruse. *Orat.*, 38. Pacte de la fête de Platées. . . . . X, 21
— *Orat.*, 35, p. 66 R. Signale l'agonothésie des Asiarques. . . . . X, 126
Eutrope, VIII, 2. Sur le rôle de Trajan en Germanie. . . . . IX, 203
— VIII, 19. Le Vallum de Sévère . . . . . IX, 238
Florus, II, 30. Passage contesté sur les camps du Rhin. . . . . IX, 38
— II, 33. La provincia ulterior.. . . . . IX, 80
Fronton, p. 127, éd. Naber. Ne prouve pas que Sohaemos ait été rétabli. . X, 248
Josèphe, *Antiq. Jud.*, XIV, 8, 3, cf. *Bell. Jud.*, I, 9, 5. Ne dit pas que César fit d'Antipatros un fonctionnaire romain. . . . . XI, 78
— *Ant. Jud.*, XIV, 10, 5, 6. Décret de César sur l'impôt en Judée. . . . . XI, 79
— *Ant. Jud.*, XVII, fin. Dit à tort que la Judée fut rattachée à la province de Syrie. . . . . XI, 91
— *Ant. Jud.*, XX, 8, 9. Fait de Brutus le secrétaire de Néron. . . . . XI, 120
— *Bell. Jud.*, III, 1, 3. Parle à tort de légions amenées d'Alexandrie en Syrie. . . . . XI, 126
— *Bell. Jud.*, VII, 4, 3. Parle du transport des légions de Dalmatie en Mésie. IX, 279
Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 6, 6. Dit que l'empereur Vespasien prit pour lui le territoire de Jérusalem. XI, 135
— *Bell. Jud.*, IX, 5. Se trompe dans les titres qu'il donne à Hérode. . . . . XI, 78
— *Contra Apian.*, II, 4. Prétend que les Ibères reçurent le nom de Romains. IX, 85
— *Contra Apian*, II, 4. Prétend à tort qu'Alexandre a donné aux Juifs d'Alexandrie une situation légale. . . XI, 62
Mamertin, *Paneg.*, II, 7. Dit que Dioclétien obtint la cession de l'Arménie et de la Mésopotamie. . . . . X, 298
Origène, *Lettre à Africanus*, c. 14. Prouve que les Juifs jouissaient d'une certaine indépendance. . . . XI, 147
Orose, I, 8, 9. A copié la Genèse dans le passage où il est question des revenus d'Egypte. . . . . XI, 183
Pline, *Hist. nat.*, III, 3, 18. Les communautés espagnoles. . . . . IX, 89
— *Hist. nat.*, IV, 12, 81. La frontière orientale du regnum Vannianum. IX, 274
Peutinger. Table de —. Organisation militaire de Palmyre. . . . . X, 272
Ptolémée, IV, 3, 23. Emplacement des Musulames. . . . . XI, 270
Strabon, IV, 5, 3. Les rois Bretons. . . . . IX, 217
— VII, 1, 3, p. 291. Ce qu'il dit de la mort de Drusus. . . . . IX, 35
— XVI, 4, 22. Est partial dans le récit de l'expédition de Gallus. . . . . XI, 233
— XVII, 1, 42. Dit que Ptolémaïs fut organisée à la grecque. . . . . XI, 159
— XVII, 3, 25. Discussion sur les frontières primitives de l'Achaïe,. . . . . X, 6

Suétone, *Claud.*, 25. Dit à tort que les Juifs furent chassés de Rome par Claude. . . . . XI, 111
Tacite, *Ann.*, I, 9. Se trompe au sujet de la guerre de Germanie.. . . . . IX, 62
— *Ann.*, II, 42. Son opinion sur les dissensions des Germains.. . . . . IX, 75
— *Ann.*, II, 63, cf. XII, 29, 30. Le regnum Vannianum. . . . . IX, 274
— *Ann.*, II, 83. Se trompe sur le nom d'Epidaphnè. . . . . XI, 17
— *Ann.*, III, 20. Peuplades qu'il nomme dans le récit de la guerre des Musulames. . . . . XI, 270
— *Ann.*, XII, 25. Obscurité dans le récit de la révolte de Mithridate.. . . . . X, 86
— *Ann.*, XII, 31. Camp des légions de Bretagne. IX, 226
— *Ann.*, XII, 54. Prouve que Vitellius fut investi d'une autorité extraordinaire en Judée. . . . . XI, 92
Tacite, *Ann.*, XIII, 34-41. Anticipe sur les événements dans le récit de la guerre d'Arménie. . . . . X, 217
— *Ann.*, XIV, 31-39. Son insuffisance pour la guerre de Bretagne. . . . . IX, 230
— *Ann.*, XV, 25. Peut-être partial pour Corbulon. . . . . X, 226
— *Hist.*, I, 6. Parle de l'expédition d'Orient projetée par Néron. . . . . X, 228
— *Germ.*, 29. Parle des agri decumates. . . . . IX, 192
Velleius Paterculus, II, 51. Dit que Balbus devint proconsul sans avoir exercé une charge curule. . XI, 265
Vita Saturnini, 8. La lettre d'Hadrien est l'œuvre d'un faussaire. . . . . XI, 187
Zosime, I, 35. Confusion dans le récit des expéditions maritimes. . . IX, 311

Chartres. — Imprimerie DURAND, rue Fulbert.

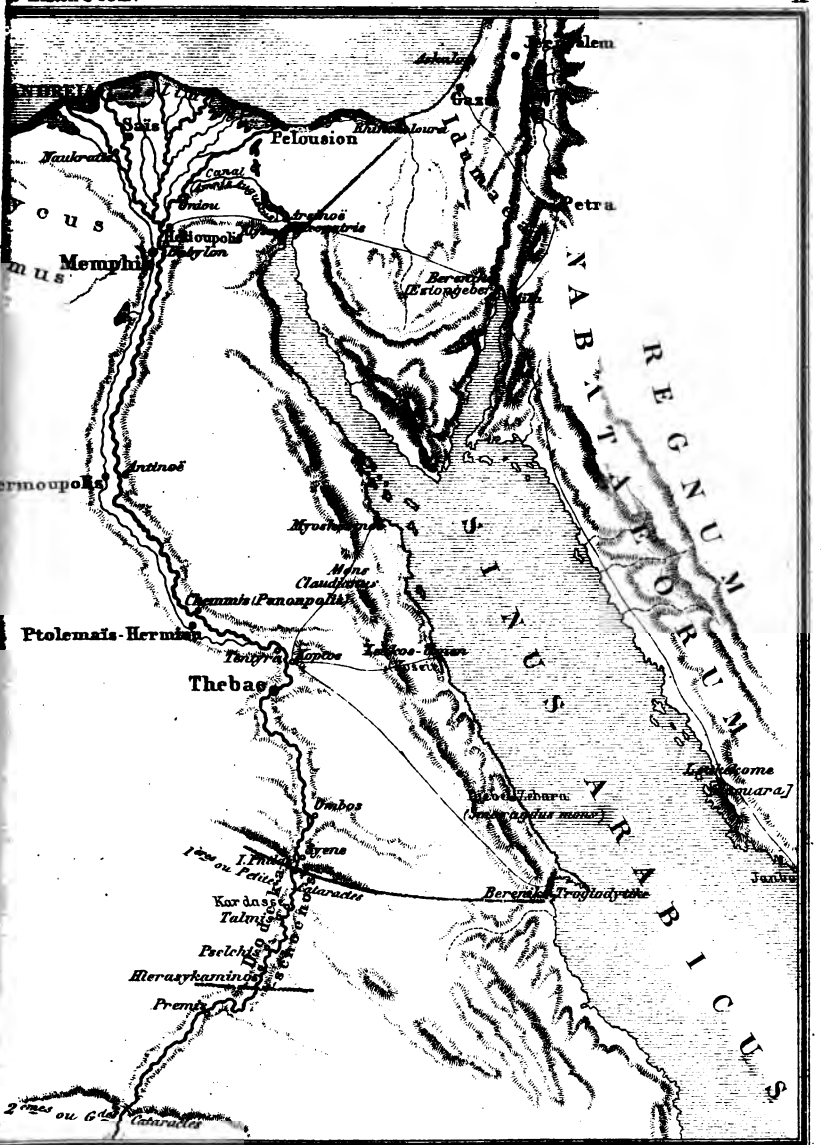
Mommsen Histoire rom.




IX.
Samos
Byredjik
Palmyra
[Thadmor]
Djebel Sês
Dion
Adraha
Haour
r lith.

EGYPTE

Les noms modernes sont en écriture renversée.


Pelousion
Memphis
Petra
Gaza
Ptolemais-Hermiou
Thebae
Syene
Berenice Troglodytica
Premnis
Hieraxkaminos
Talmis
Kardassa
Pselchis
Contra Philae
Cataractes
Mons Claudianus
Myos-Hormos
Antinoë
Berenice (Eutongeberis)
Arsinoë
Nauloratis
Babylon
Heliopolis
Thmuis
Leucos-Limen
Lepte
Tentyra
Apollonopolis Magna
Coptos
Canopus
Canal
Onion
Arabia
Nabataeorum
Regnum
Aegyptus
Arabicus
Sinus
Nilus
Fl. Phoenicon
Fl. Lycos
Fl. Daradus
Fl. Astaboras
Fl. Nilus
Lac Moeris
Lac Mareotis
Lac Sirbonis
Lac Asphaltites
Lac Tritonis
Lac Maeotis
Lac Serbonis
Lac Mareot